

QUÉBEC
2018

Idées
et projets
pour demain

Le rêve d'un Québec



Québec 

Québec 2018
Idées et projets
pour demain

La collection « Propos » du Conseil permanent de la jeunesse est une tribune ouverte à l'expression des différents points de vue sur des enjeux importants pour la jeunesse et la société québécoise.

Les textes publiés dans cette collection ne représentent pas la ou les positions du Conseil permanent de la jeunesse.

Leur reproduction est autorisée à la condition d'en indiquer l'auteur et la source.

Supervision

Patrick Lebel

Recherche et rédaction

Lorraine Fournier

Rachid Labchir

Diane Lacroix

Philippe Lang

Georges Lemieux

Geneviève Lortie

Bernard Marier

Véronique Raymond

Production

Frédéric Tremblay

Révision et correction

Geneviève Baril

Charlotte Gagné

Graphisme

Ose design

Avertissement

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

Cette publication a été produite par le

Conseil permanent de la jeunesse

12, rue Sainte-Anne, 2^e étage

Québec (Québec) G1R 3X2

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal - 2004

Bibliothèque nationale du Québec

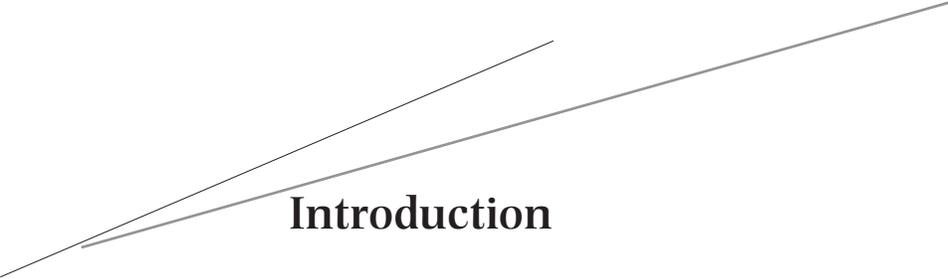
ISBN : 2-550-43028-X

Table des matières

INTRODUCTION	6
CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES	8
Discussions au sein du CPJ	8
Tournée des régions du Québec	8
Lecture de nombreux ouvrages de référence	9
Considérations diverses	9
CHAPITRE 1 JE RÊVE D'UN QUÉBEC LIBRE ET DÉMOCRATIQUE	11
Introduction	12
Redéfinir le statut de citoyen	13
Majorité à 16 ans	13
Souligner l'accession à la majorité	15
Constitution québécoise	16
Constitution du Québec	16
Système républicain	18
Administrations nationales et régionales	20
Charte des droits et devoirs de la citoyenneté	21
Mode de scrutin proportionnel	22
Imputabilité du pouvoir exécutif	24
Nomination des juges	26
Participation active du citoyen	28
Référendums sur des enjeux sociaux d'envergure	28
Référendums d'initiative populaire	30
Cyberdémocratie	31
Hommes et femmes composant le système démocratique	33
Revaloriser le rôle de député	33
Formation des députés	34
Formation des juges	36
Formation des hauts fonctionnaires	37
Rémunération de l'exécutif, du législatif et du judiciaire	37
Administration de la justice	39
Fusion des tribunaux administratifs et des cours de justice et création de la Cour suprême du Québec	39
Équilibrage des forces en présence dans le système judiciaire	41
Élimination des procès avec jury	42
Favoriser la réhabilitation en revoyant le système carcéral	43
Ajuster les conditions de vie des détenus	45
Soutenir les victimes d'actes criminels	46
Question autochtone	49
CHAPITRE 2 JE RÊVE D'UN QUÉBEC SOLIDAIRE !	53
Introduction	54
Un filet de protection sociale sans failles	55
Instaurer un revenu de citoyenneté	55
Solidarité internationale	62
Instaurer un gouvernement mondial	62
Mise en place d'une taxe sur les échanges de capitaux	64
Revoir les modalités de financement de la dette des pays en développement	66
Création de traités sociaux incluant les traités économiques	67
Faire du Québec le maillon entre l'Europe et l'Amérique du Nord	68
Affirmer le rôle du Québec au sein des Amériques	70
Promouvoir la paix	71
Faire du commerce équitable une norme	73
Promouvoir l'investissement responsable	75
Remettre sur pied l'Observatoire de la mondialisation	77

Démographie et famille	78
Élargir le concept de famille en aidant les familles avec personnes âgées	78
Élargir le concept de famille en aidant les familles homoparentales	80
Des services de garde adéquats	81
Favoriser l'accès aux nouvelles techniques de reproduction	82
Exempter de taxe les produits pour bébé	83
Des mesures concrètes afin d'harmoniser le travail et la famille	84
Adoption au Québec	86
Faciliter l'adoption d'enfants nés au Québec	86
Faciliter l'adoption aux familles homoparentales	88
Assouplir les conditions d'admissibilité à l'adoption internationale	89
Soutien financier aux personnes désirant adopter un jeune enfant à l'international	91
Immigration au Québec	94
Une stratégie de recrutement agressive	94
Un accueil de qualité et des mesures facilitant l'intégration des immigrants et des réfugiés	95
Étudiants étrangers au Québec	97
CHAPITRE 3 JE RÊVE D'UN QUÉBEC DE CULTURE, DE SAVOIR ET DE SAGESSE !	99
Introduction	100
Soutenir les arts et la culture	101
Soutenir les artistes et encourager la relève	101
Consolider le financement des organismes culturels	103
Inciter les entreprises privées à soutenir les arts et la culture	103
Assurer la protection de nos sites patrimoniaux	104
Favoriser l'expression artistique et culturelle en région	105
Assurer le respect de la diversité culturelle	107
Inscrire l'éducation au rang des priorités collectives	108
Revoir le rôle et la mission de l'école primaire et secondaire	109
Contre le décrochage scolaire et social des jeunes	112
Faire de l'école primaire et secondaire un véritable milieu de vie	113
Accroître les ressources en orientation scolaire	115
Instaurer un cadre de vie à l'école primaire et secondaire	117
Parler plus de politique à l'école	118
Assurer une maîtrise adéquate de la langue française par les élèves	119
Améliorer la qualité de l'enseignement	122
Favoriser l'apprentissage et la connaissance de trois langues	125
Permettre à des jeunes de vivre une expérience enrichissante à l'étranger	126
Revoir la structure du système d'éducation	127
Soutenir les étudiants adultes à l'école secondaire	135
Éliminer l'analphabétisme	135
Mettre fin au financement public de l'école privée au primaire et au secondaire	138
Une plus grande sensibilité à l'éthique	139
Mise en place d'un Conseil de l'éthique	139
Favoriser un encadrement éthique du développement scientifique	140
Établir un contrepoids au niveau des médias	142
Mettre sur pied un réseau d'information québécois	143
Gestion éthique de l'administration municipale	144
CHAPITRE 4 JE RÊVE D'UN QUÉBEC DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE !	147
Introduction	148
Vers un système de santé et de services sociaux axé sur la prévention	149
Orienter le système de santé et de services sociaux vers la prévention	149
Promouvoir des saines habitudes de vie	151
Assurer les services des psychologues jusqu'à l'âge de 16 ans	153
Supporter les gens atteints de maladies mentales	156
Agir sur l'alimentation des jeunes dès l'école primaire	158
Augmenter les services d'aide visant à contrer le suicide	159
Faire la guerre à certaines maladies de civilisation	161
Enrayer le cancer	164
Agir sur ce qui nous fragilise au cancer	165

Promouvoir l'activité physique partout au Québec	166
Mettre sur pied une politique gouvernementale de l'activité physique	166
Développer des infrastructures sportives partout au Québec	168
Revoir l'avenir de l'activité physique et du sport amateur	170
Une société pacifiste et non violente	171
Éliminer les armes sauf pour la chasse	171
Améliorer la qualité de vie dans nos milieux	173
Intégrer l'esthétisme dans l'aménagement des villes	173
Aménager les milieux urbains afin de profiter pleinement de l'hiver	174
CHAPITRE 5 JE RÊVE D'UN QUÉBEC PROSPÈRE ET EFFICACE!	175
Introduction	176
Faire du Québec un pôle international de développement durable	177
Développement durable	177
Favoriser le développement de voiture électrique	179
Faire de la voiture électrique une norme	182
Exploiter l'énergie solaire	184
L'énergie éolienne	186
Développement et encadrement de la production électrique du Québec	188
Augmenter l'efficacité énergétique	190
Obligation des municipalités quant au recyclage	191
Agir au niveau de l'emballage et de l'étiquetage des produits	192
Nationaliser la production de l'eau et réduire la consommation	193
L'État québécois	195
Définir les missions prioritaires de l'État	195
Organisation du gouvernement du Québec	197
Financement de la santé	199
Établir un guichet unique pour les services offerts aux citoyens	201
Le partage des services de soutien entre le privé et le public	202
Fusionner tous les corps policiers	204
Nationalisation du tabac et de la marijuana	206
Organisation de l'État dans les régions du Québec	208
Mettre en place des Assemblées régionales et définir leurs mandats	208
Organisation politique des régions	210
Éliminer les agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux	211
Confier le transport scolaire aux différents milieux locaux	213
Favoriser une occupation intelligente et dynamique du territoire	215
Création d'une société d'État pour le transport des gens et des marchandises	217
Assurer la qualité du réseau routier du Québec	218
Diffuser les technologies de communication dans toutes les régions du Québec	221
Arrimer les différentes divisions territoriales du Québec	222
Développement économique	223
Pôles de développement économique	223
Préparer la relève agricole	223
Instaurer des habitudes de consommation des produits du terroir	226
Création de sociétés de financement régionalisées	228
Entrepreneurship	229
Dresser la carte des ressources naturelles du Québec	230
Développement économique international	231
Faire du Québec un lien entre l'Europe et l'Amérique du Nord	231
Faire de Montréal la métropole internationale du divertissement	232
Faire de Québec la capitale des arts, de la culture et de l'histoire pour le rayonnement du Québec à l'international	235
Rouvrir l'aéroport de Mirabel	238
Promouvoir le tourisme écologique à l'international	239
BIBLIOGRAPHIE	244
ANNEXE 1 QUÉBEC 2018, LA CONSULTATION SPÉCIALE	249
MEMBRES DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE 2001-2004	260



Introduction

Le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) a convenu d'entreprendre un projet particulier lors de sa 104^e séance du 8 et 9 juin 2002 afin de marquer ses quinze ans d'existence.

En effet, le CPJ arrivait en 2002 à son quinzième anniversaire, ayant été créé en 1987. Au fil des années, le Conseil a vu cinq équipes se succéder et de nombreux sujets être traités : le phénomène de l'exode hors des régions dites éloignées, la problématique du suicide, les conditions de travail précaires, l'importance de la pauvreté dans plusieurs milieux, sont autant de thèmes qui ont été analysés par les membres du Conseil permanent de la jeunesse et au sujet desquels des propositions précises ont été émises tant au gouvernement du Québec qu'à tous les autres partenaires de la société québécoise.

Près d'une centaine de jeunes âgés de 15 à 29 ans se sont ainsi succédés au sein de l'équipe du CPJ depuis 1987. Ces jeunes provenaient de tous les milieux professionnels ou étudiants, étaient originaires de toutes les régions du Québec et avaient de nombreuses expertises dans plusieurs domaines variés. Ils ont ensemble formulé une foule de propositions sur les problématiques particulières qui étaient à l'étude du Conseil.

À une ou deux exceptions près, les membres du Conseil permanent de la jeunesse ont toujours choisi de commenter la réalité des jeunes en abordant un problème précis vécu par les jeunes. Ainsi, ce sera afin de lutter contre le décrochage scolaire, d'éliminer la pauvreté chez les jeunes ou de leur offrir des conditions de travail moins précaires que le CPJ émettra des opinions et soumettra des propositions.

De la même façon, les situations abordées le seront toujours au moment présent, c'est-à-dire que le Conseil a systématiquement interpellé les acteurs impliqués au moment de l'étude afin qu'ils posent des gestes à court, moyen et long termes. Le CPJ a presque toujours vu les jeunes comme étant une entité fixée dans le temps, une tranche d'âge où les individus se succèdent mais où les problèmes demeurent.

Le projet que l'actuel Conseil a choisi de mettre de l'avant depuis juin 2002 visait à voir les choses d'un autre angle. Profitant de son quinzième anniversaire, le CPJ a pris la décision de voir, l'instant d'un document, les jeunes de 15 à 29 ans comme étant ceux qui vivent aujourd'hui des problématiques très particulières mais surtout comme étant ceux qui dans quinze ans auront de 30 à 44 ans seront interpellés par d'autres réalités, d'autres problèmes, d'autres responsabilités.

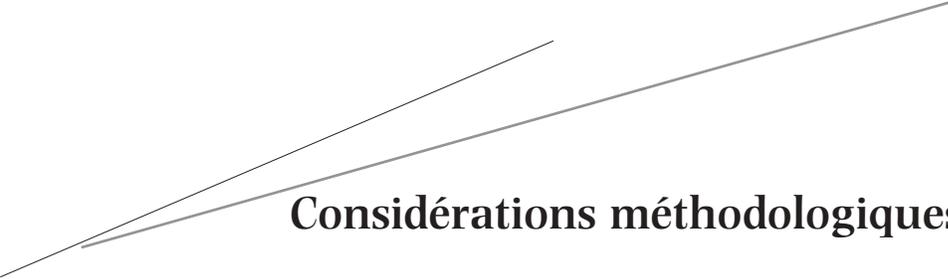
Le projet, rapidement appelé « Québec 2018 », consistait donc à tenter de s'affranchir du moment présent et à tenter d'imaginer ce que pourrait être le Québec de demain vu par les jeunes d'aujourd'hui : autrement dit, de faire un peu d'anticipation sociale, démocratique, politique, etc.

Il s'agissait donc de rêver. De rêver à ce que pourrait être la société québécoise dans quinze ans et ce dans TOUS les domaines nous intéressant, et pas seulement dans ceux immédiatement reliés aux jeunes. Ainsi, il était maintenant permis de parler de monnaie québécoise, de bitume et d'asphalte, de nationalisation de certains secteurs de l'économie, de redéfinition de certains paragraphes du contrat social tacite qui s'exerce au Québec; bref, de sortir pour un moment du dossier « jeune » pour entrevoir ce même jeune comme le citoyen actif de demain.

Il s'agissait de rêver, soit, mais de rêver de façon pragmatique. Les membres actuels du Conseil permanent de la jeunesse ont choisi d'étayer, dans la mesure du possible et très humblement, toutes les grands rêves qu'ils partageaient pour le Québec de demain.

Le document que vous avez sous les yeux constitue donc la somme de ces discussions, rêveries, fabulations, argumentations et décisions qui ont tenu en haleine les membres du Conseil permanent de la jeunesse (et l'équipe de la permanence !) pendant près de deux ans. Vous verrez que ces visions sont issues de discussions avec beaucoup de gens et de lectures assidues dans tous les domaines.

Le Conseil permanent de la jeunesse présente donc une vision parmi tant d'autres de ce que pourrait être le Québec de demain, le Québec de 2018, ce Québec qui sera certainement dirigé par les femmes et les hommes qui aujourd'hui commencent à s'interroger sur le devenir de leur nation, de leur planète et du genre humain.



Considérations méthodologiques

Le Conseil permanent de la jeunesse a résolu, lors de sa 104^e séance tenue le 8 et 9 juin 2002 à Sorel, de mettre en branle le projet « Québec 2018 ».

L'objectif de ce projet était de soumettre au gouvernement, aux acteurs sociaux et à la population du Québec en général une vision de ce que pourrait être le Québec de 2018 et ce, dans tous les domaines.

Il a été convenu très tôt par les membres du CPJ que cette vision dépasserait les limites habituelles du Conseil et s'aventurerait dans plusieurs domaines encore assez mal connus des jeunes en général.

Le Conseil a également décidé qu'il puiserait ses idées à partir de trois sources distinctes : les discussions au sein de l'équipe du Conseil permanent de la jeunesse; une tournée de toutes les régions du Québec afin de rencontrer et de discuter avec des jeunes impliqués dans tous les domaines; et une revue de toutes les grandes réflexions qui ont eu cours au Québec dans les 40 dernières années sur des pans plus ou moins grands du modèle québécois.

Discussions au sein du CPJ

Les discussions tenues entre les membres du CPJ ont eu lieu au cours de 17 séances, tenues entre le 8 juin 2002 et le 1^{er} août 2004.

Ces discussions ont été soutenues par le travail de l'équipe de recherche de la permanence du Conseil. Les membres de la permanence ont produit de nombreux textes synthétisant certaines problématiques et suggérant des pistes de solution. Ces avenues ont été discutées par les membres du Conseil pour être finalement adoptées une première fois au cours de l'automne 2002.

Tournée des régions du Québec

Dans le même laps de temps, la permanence du Conseil a effectué une tournée des 17 régions administratives du Québec, visitant ainsi 18 villes entre le 30 septembre et le 6 décembre 2002. Lors de ces visites, des invitations à venir discuter du Québec de demain avaient été envoyées à tous les groupes de jeunes répertoriés par le Conseil permanent de la jeunesse, soit environ 1 700 groupes pour tout le Québec. Ces groupes œuvrent dans tous les domaines : éducation, travail, services sociaux, sports et loisirs, culture, etc.

L'équipe de tournée du Conseil a ainsi rencontré 287 jeunes impliqués de près ou de loin dans des organisations de taille et de vocation différentes, au cours de 54 rencontres tenues les villes visitées. Dans chaque ville visitée, au moins une rencontre avait lieu le matin, l'après-midi et en soirée afin de permettre à tous de participer malgré les problèmes d'horaire.

Pour alimenter les discussions lors de ces rencontres, un document de consultation (voir annexe) avait été envoyé au minimum deux semaines d'avance aux gens qui ont reçu une invitation. Les discussions portaient sur tous les thèmes qui intéressaient les gens présents, sans limitation de temps ou de pertinence : tous les sujets étaient à l'ordre du jour.

Lecture de nombreux ouvrages de référence

Enfin, les membres du Conseil permanent de la jeunesse ont lu en entier, au sein d'un comité de lecture dûment formé à cette fin, tous les ouvrages de référence présentés comme tels dans la bibliographie du présent document. Chaque ouvrage était lu au minimum par deux personnes qui produisaient chacune une fiche de lecture distribuée à tous les membres du Conseil et de la permanence.

Considérations diverses

Les données, idées et propositions issues de ces trois étapes (discussions au sein du CPJ, tournée de rencontre de jeunes impliqués à travers le Québec et lecture des ouvrages de référence) ont été agglomérés durant les mois de décembre 2002 et janvier 2003.

Dès le début du projet Québec 2018, il a été convenu de façon très claire par les membres du Conseil que le résultat de ces travaux ne constitueraient pas un avis du CPJ au sens strict du terme. Les avis du Conseil permanent de la jeunesse ont toujours abordé une problématique précise à un moment précis. La réflexion présentée dans ce document constitue une forme d'anticipation qui peut supposer une transformation radicale du contexte, étant donné la période de quinze ans tout de même assez longue. Il est ainsi très clair pour les membres du CPJ que le contenu de Québec 2018 peut être contradictoire avec des positions passées ou futures du Conseil sur des problématiques jeunes, étant donné le caractère éloigné du moment de réalisation des propositions présentées.

Dans la même veine, bien qu'ayant abondamment discuté avec quelques centaines de jeunes lors de la tournée de l'automne 2002, et ayant entendu à ces occasions de très bonnes idées, les membres du Conseil permanent de la jeunesse ne prétendent pas que ce document représente les idées des gens rencontrés. Il s'agit plutôt de l'amalgame des priorités, problèmes, solutions et rêves les plus fous discutés tant au sein du Conseil que lors de la tournée. En clair, Québec 2018 ne représente que l'opinion des membres du Conseil permanent de la jeunesse.

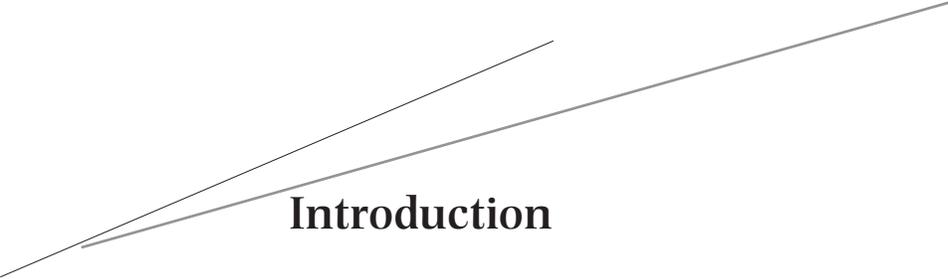
Le document Québec 2018 est divisé en cinq grandes sections, elles-mêmes séparées en plusieurs thématiques distinctes. Ces grandes sections représentent selon les membres du CPJ les grandes aspirations des jeunes pour le Québec de demain : un Québec libre et démocratique, un Québec solidaire, un Québec de savoir, de culture et de sagesse, un Québec de bien-être et un Québec prospère et efficace. Il est possible de retrouver un détail de ces sections à la Table des matières.

Chapitre

1

JE RÊVE D'UN QUÉBEC **LIBRE ET DÉMOCRATIQUE**





Introduction

Nous ne pourrions aborder la question de l'avenir d'une société comme le Québec sans commencer par discuter du pacte social qui régit les rapports entre tous les habitants du territoire québécois.

Nous considérons qu'il est vital que le Québec du futur fasse de la condition de citoyen une des pierres angulaires de son développement et de son identité. Il est fondamental que les Québécoises et les Québécois voient dans leur État le prolongement de leur individualité, qu'ils s'identifient de façon forte aux mécanismes démocratiques en place et ce que ce soit au niveau national, régional ou municipal.

Une société saine démocratiquement doit nécessairement s'appuyer sur la participation éclairée de citoyennes et de citoyens informés et conscients de leur appartenance à un tout. Nous pensons qu'il est fondamental que le Québec de demain se souvienne des grandes valeurs qui ont guidé les penseurs de plusieurs époques et que le statut de citoyen redevienne le centre et la source d'énergie de la vie démocratique.

Il faut que dans plusieurs domaines le Québec de 2018 se soit repositionné et soit revenu aux valeurs de base quant aux droits et devoirs des membres de la société québécoise. Certains éléments du contrat social en place au Québec sont une aberration et ne trouvent aucune justification si ce n'est dans l'accoutumance et le laisser-aller. Il faut corriger ces lacunes et sans cesse peaufiner notre système démocratique. Il ne faut surtout pas croire que nos institutions ou nos façons de faire sont immuables : elles doivent évoluer avec la société et les gens qui la composent.

L'organisation des hommes et des femmes en groupe ne date pas d'hier; pourtant, certaines leçons du passé nous ont échappé et nous sommes à certains égards retombés dans les ornières du désabusement. Nous croyons que des gestes énergiques doivent être posés afin de restaurer la légitimité de nos mécanismes démocratiques et raviver chez les citoyennes et les citoyens le goût de s'intéresser aux affaires de la Cité.

Le présent chapitre traite de plusieurs sujets reliés de près ou de loin aux droits et devoirs du citoyen, aux mécanismes de résolution de conflits que nous avons adoptés, aux institutions garantes de la légitimité qui sont en place, au statut démocratique du Québec dans le monde, et à une foule d'autres thèmes reliés à la liberté et à la démocratie.

Nous croyons qu'il s'agit d'un domaine où il est vital que des gestes d'une grande portée soient posés pour que le Québec de 2018 soit un État de droit tant dans la théorie que dans la pratique.

Redéfinir le statut de citoyen

Le premier élément à considérer dans toute organisation sociale est l'unité de base : le citoyen. Sans tomber dans les pièges inhérents à une conception identitaire de la citoyenneté ou de la démocratie, il faut cependant reconnaître que le statut de citoyen correspond à un ensemble de droits et de devoirs, et que l'accession à ces droits et devoirs doit être balisée, que ce soit par un critère d'âge ou par tout autre moyen.

Nous reviendrons par ailleurs sur toute la question des devoirs reliés à la citoyenneté dans une section ultérieure, devoirs qui ne semblent pas aujourd'hui faire partie de la psyché collective.

Majorité à 16 ans

Auparavant fixé à 21 ans, l'âge de la majorité légale a été ramené à 18 ans en 1969 au Québec. Mais à quel âge devient-on vraiment adulte, aujourd'hui? La réponse à cette question est assez floue.

Actuellement, à quatorze ans, un adolescent peut travailler en dehors des heures d'école sans le consentement de ses parents. Il peut de plus consentir seul à recevoir des soins médicaux. Il peut aussi se marier avec l'autorisation de la cour, obtenir un passeport et voyager seul.

C'est cependant à seize ans qu'un individu peut conduire une voiture sans l'assistance d'un adulte. À partir de seize ans, un jeune peut également être déclaré pleinement émancipé, par le mariage ou par un jugement de la cour, et ainsi exercer tous les droits normalement consentis aux majeurs. Seize ans, c'est également la fin de la fréquentation scolaire obligatoire : un jeune de seize ans peut donc travailler sans aucune restriction d'horaire, gagner sa vie et payer des impôts.

Enfin, à dix-huit ans, un jeune peut se marier sans le consentement de ses parents, consommer de l'alcool et fréquenter certains établissements tels les bars et les casinos. C'est à dix-huit ans également qu'un jeune peut exercer pleinement sa personnalité juridique : par exemple administrer une société ou un organisme, ou encore exercer tous les recours juridiques en son nom propre. Finalement, c'est à dix-huit ans qu'on obtient le droit de vote.

Comme on peut le constater, la croyance populaire voulant que 18 ans soit l'âge de la majorité au Québec mérite plusieurs nuances. Ainsi, dans nos lois et règlements, le passage entre le statut de mineur dépendant et celui d'adulte autonome se fait sur une longue période, ce qui crée certes de la confusion chez le jeune, et en bout de ligne, un sentiment assez flou de ce que signifie être un adulte responsable, majeur et autonome dans la société actuelle.

Mais encore plus grave, cet ensemble éparpillé de passages obligés, de droits et devoirs différenciés est une profonde aberration au point de vue démocratique.

Qui est citoyen du Québec? Est-ce la personne qui, âgée d'au moins dix-huit, peut exercer tous les quatre ans son droit à choisir son représentant à l'Assemblée nationale? Ou n'est-ce pas plutôt le travailleur acharné qui, semaine après semaine, remet une partie de son salaire à l'État québécois afin que la richesse collective soit distribuée équitablement? Dans la majorité des cas, ces deux scénarios se superposent sur la même personne; mais quand un jeune de 17 ans remet 22 % de son salaire au gouvernement du Québec, ne sommes-nous pas justifiés de réclamer son droit à dire son mot dans le choix des personnes responsables de la gestion de ces argents? *No taxation without representation* nous a-t-on appris dans nos cours d'histoire, est une phrase qui a été largement utilisée par les Britanniques des colonies américaines et qui les a amené, quelques années plus tard, à proclamer leur indépendance. Pourtant, au Québec, de nombreuses personnes paient leur juste part de l'effort collectif sans avoir le droit de se prononcer lors des élections.

Nous croyons donc que l'âge de la majorité ne devrait plus porter à confusion. Il faut refaire de l'âge de la majorité un événement primordial dans la vie des jeunes, et rassembler, autour de cette date, nombre d'étapes qui en ce moment sont dispersées. Il faut s'assurer que la signification démocratique de la majorité est claire et reconnue par tous. Le Québec de 2018 devra faire du passage à la majorité un événement où il est connu par les citoyens qu'à ce moment précis, les droits et devoirs de l'individu envers la société et ceux de la société envers cet individu sont modulés, ajustés et redéfinis: la majorité doit être un statut accepté par tous comme étant un moment charnière dans l'organisation des affaires de l'État québécois et surtout dans la participation de l'individu aux affaires de cet État.

Selon nous, l'âge actuel qui correspond à la fin de la fréquentation scolaire obligatoire est la bonne limite à établir en matière de développement du sens civique, c'est-à-dire 16 ans. Dans un Québec de 2018 où l'éducation à la citoyenneté occupera une place importante au sein du programme de l'école secondaire, l'âge de la majorité correspondra approximativement à la fin du cours secondaire, pour une grande partie des jeunes.

Il est évident qu'il n'existe pas d'argument scientifique irréfutable prouvant qu'à 15 ans et 364 jours, un individu est nettement moins « adulte » qu'à 16 ans, tout comme par ailleurs il n'en existe pas plus pour la situation de 17 ans et 364 jours et celle de 18 ans. Il s'agit d'un choix dont le chiffre précis est somme toute assez arbitraire, mais dont les environs temporels (entre 16 et 18 ans) correspondent à des moments dans la vie où la société québécoise a déjà, en ce moment même, fait le choix de confier des responsabilités importantes aux individus.

De plus, ramener l'âge de la majorité à seize ans répond aussi à un besoin d'équité. Si un jeune de 16 ans est considéré assez mature pour travailler à plein temps, et qu'en conséquence il peut gagner sa vie et payer des impôts, la société devrait aussi admettre que ce jeune est assez mature pour posséder une pleine personnalité juridique.

Le Brésil, ainsi que d'autres pays d'Amérique latine, ont déjà abaissé l'âge de la majorité et du droit de vote à seize ans. De plus, le Canada a lui-même étudié la question lors d'une Commission royale d'enquête, il y a dix ans. Une étude préliminaire¹ concluait que cette réforme comportait peu de risques, tout en suscitant un important débat public. Nous croyons nécessaire qu'un tel geste soit posé.

1. PAMMETT, Jon H. et MILES, John, « L'abaissement de l'âge électoral à 16 ans » K. Megyery (directeur), *Les jeunes et la vie politique au Canada*, Commission Royale sur la réforme électorale et le financement des partis, vol. 8, 1991, p. 105-125



PROPOSITION

Nous proposons au gouvernement du Québec de ramener l'âge de la majorité politique, fiscale, et juridique à 16 ans.

Souligner l'accession à la majorité

Atteindre l'âge adulte dans les sociétés traditionnelles était une étape importante, marquée par la société au cours de rites de passages. Dans la société québécoise contemporaine, le passage à la majorité est très souvent complètement passé sous silence ou sinon souligné par la sphère familiale ou le monde scolaire avec les bals de graduation par exemple.

À l'heure actuelle, la seule reconnaissance formelle du passage à l'âge de la majorité est une note administrative, fort laconique, envoyée à tous les jeunes par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ), six mois avant leur anniversaire de 18 ans. Cette note avise simplement les jeunes de leur inscription prochaine sur la liste électorale permanente, et leur demande de contacter le DGEQ en cas de changement d'adresse, afin de pouvoir exercer leur droit de vote.

Pour favoriser la participation et la prise en charge des jeunes par eux-mêmes, nous croyons qu'il faudrait que le passage à la majorité légale et l'obtention du droit de vote l'accompagnant soit mieux souligné par l'État et par la communauté : une note administrative ne contribue certainement pas à souligner de façon importante le passage à l'âge adulte et à développer chez les individus un sentiment d'appartenance à la société.

D'une façon simple et immédiate, marquer cette étape par l'envoi d'une lettre personnalisée, d'un dépliant d'information et de la carte d'électeur permettrait de souligner clairement ce passage important. Nous croyons vraiment que les jeunes seraient sensibles au fait que l'État souligne leur passage à l'âge adulte avec plus d'attention.

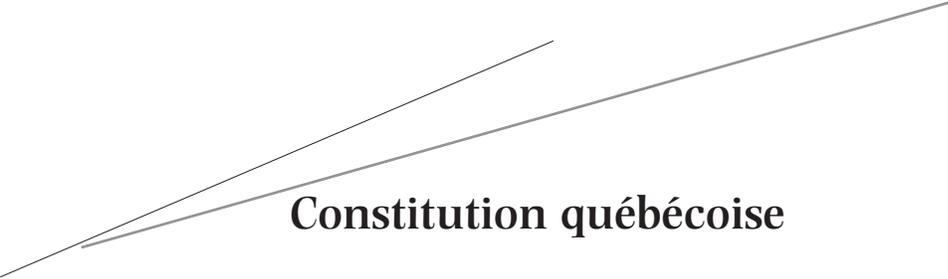
Mais à plus long terme, il nous faudra développer une reconnaissance plus officielle du passage à l'âge adulte. En continuité avec le cours d'éducation à la citoyenneté, une cérémonie visant à souligner l'accession à la majorité pourrait être organisée, à l'Assemblée nationale par exemple ou dans les Assemblées régionales (voir plus loin). Il faudrait toutefois que cette cérémonie soit adaptée à la sensibilité des jeunes et demeure évidemment volontaire.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que le gouvernement du Québec envoie à chaque jeune obtenant sa majorité légale, juridique et politique une carte d'électeur, ainsi qu'une lettre personnalisée et une brochure expliquant les droits et les devoirs des citoyens.

Nous proposons que le Québec de 2018 voie le gouvernement du Québec organiser une cérémonie nationale d'accession à la majorité légale, juridique et politique à l'Assemblée nationale ou dans les assemblées régionales, pour les jeunes qui ont atteint l'âge de la majorité qui sera fixé à 16 ans.



Constitution québécoise

Nous croyons fermement que la redéfinition de nos relations au sein de la collectivité québécoise doit passer par la proclamation par le peuple d'un document unificateur, représentatif des désirs et des intérêts des citoyennes et citoyens du Québec. Nous sommes convaincus de l'importance de mettre en mots, au vu et au su de tous, les grands principes qui nous animent : droits et devoirs des citoyens et citoyennes, fonctionnement de nos institutions démocratiques, séparation des pouvoirs de l'État québécois, partage des responsabilités exécutives entre les différents paliers gouvernementaux, etc.

Les institutions démocratiques québécoises actuelles tirent leurs origines du 18^e siècle, alors que le premier parlement du Bas Canada s'est réuni pour la première fois à Québec, en 1792. Depuis, de nombreuses modifications ont eu lieu, si bien que notre système politique est fort différent de ce qu'il était à l'origine. Mais ces modifications n'ont changé en rien la nature profonde de notre système parlementaire de type britannique, qui reste une forme de monarchie constitutionnelle.

Nous sommes persuadés de la nécessité de revoir les fondements mêmes de notre système politique. Il est plus que temps de revoir en profondeur la structure politique du Québec, d'abord en affirmant que la légitimité suprême revient aux citoyens. Un tel changement de régime, c'est en fait le passage de la monarchie constitutionnelle à la république. Car vouloir donner le pouvoir au peuple dans un système pris dans le carcan de la « suprématie de Dieu », tel que l'affirme la *Charte canadienne des droits et libertés* dans son préambule, restera toujours selon nous un exercice incomplet !

Constitution du Québec

La démarche que nous proposons est de travailler à l'élaboration d'une constitution québécoise. Ce projet sera élaboré grâce à la formation d'une assemblée constituante, composée de citoyens, d'organisations de la société civile et de parlementaires. Ce document tiendra compte notamment de la situation particulière du Québec en Amérique du Nord et dans le monde en général, en tentant de définir autrement le Québec que par opposition à un mytique *Rest of Canada*.

La constitution, qui sera soumise par voie référendaire aux citoyens du Québec, ne traitera pas seulement du système politique et de la séparation des pouvoirs, mais fixera également de façon solide les grandes valeurs et les principes qui fondent le Québec. Le projet devra être suffisamment rassembleur pour permettre que ce référendum soit gagnant.

Suite à ce référendum, le projet de constitution québécoise sera présenté au reste du Canada qui aurait alors tout avantage à négocier, étant donné le large appui populaire qu'aura obtenu le projet constitutionnel de l'assemblée constituante québécoise. Cependant, en dernier recours, c'est le gouvernement du Canada qui aura à décider s'il accède aux demandes du Québec et s'il accepte en conséquence d'enchâsser la constitution québécoise dans une nouvelle constitution canadienne, car telle serait la demande québécoise.

En cas de refus de la part du Canada, le gouvernement du Québec tiendra un second référendum. Ce référendum sera final en ce sens qu'il résoudra l'impasse constitutionnelle dans laquelle se retrouve le Québec depuis plus de 30 ans. Le deuxième référendum proposera deux choix aux citoyens du Québec : d'un côté, proclamer la Constitution du Québec de et amorcer, suivant le renvoi de la Cour suprême du Canada relatif à la sécession du Québec, les négociations sur le partage de la dette et des institutions communes avec le Canada; de l'autre côté, ratifier la Constitution canadienne telle qu'elle sera à ce moment.

La nouvelle constitution québécoise, qu'elle fasse partie de la constitution canadienne ou non, précisera la structure du système politique québécois, en déterminant le rôle des pouvoirs exécutifs, législatifs, judiciaires ainsi que la séparation des pouvoirs.

Sans préjuger du résultat de l'assemblée constituante, nous souhaitons que le Québec ait un statut politique qui lui garantisse une pleine autonomie, autonomie qui laisserait au Québec tous les outils nécessaires à son développement, en laissant au Canada les seuls pouvoirs relatifs à la monnaie et à quelques autres matières, et en conservant les liens économiques privilégiés entre le Québec et les autres provinces canadiennes. C'est en partant de cette hypothèse que nous présentons notre vision du statut constitutionnel du Québec en 2018.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied une Assemblée constituante composée de citoyens, d'organisations de la société civile et de parlementaires, afin de rédiger un projet de Constitution du Québec.
- Nous proposons que le Québec de 2018 propose aux Québécoises et aux Québécois d'adopter ce projet de constitution québécoise par voie référendaire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 soumette la Constitution du Québec au Canada afin qu'il l'adopte et l'intègre à la constitution canadienne.
- Nous proposons que le Québec de 2018 propose aux Québécoises et aux Québécois d'adopter par voie référendaire une nouvelle loi fondamentale du Québec : le référendum offrira comme choix la proclamation de la Constitution du Québec ou la ratification de la Constitution canadienne.

Systeme republicain

La constitution établira le système politique du Québec. Comme nous l'indiquions plus tôt, nous estimons nécessaire de réformer le système de gouvernance politique du Québec afin tout d'abord de replacer le statut de citoyen au centre de l'activité démocratique.

Nous pensons qu'il faudra par ailleurs s'assurer de bien séparer et de contrebalancer les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires de l'État québécois. Nous présentons ici la vision qui nous habite quant au mode de fonctionnement de nos institutions démocratiques.

Le pouvoir exécutif: un président chef de l'exécutif

Le pouvoir exécutif sera sous la gouverne d'un président élu au suffrage universel et à date fixe pour un mandat de 5 ans. Chef de l'État, le président représentera le Québec sur la scène internationale. Chef du gouvernement, le président choisira son Conseil des ministres, qui seront sous l'autorité présidentielle et ne pourront pas être membres du parlement. Le président aura un rôle important dans la nomination des juges, des dirigeants des sociétés d'État ainsi que des ambassadeurs du Québec.

Le pouvoir législatif: un parlement composé de deux chambres

Le parlement du Québec sera composé de deux chambres: l'Assemblée nationale, composée de 150 députés élus selon un mode de scrutin plus proportionnel, et le Conseil des régions, composé de 50 conseillers régionaux. Ensemble, les deux chambres s'occuperont de voter les lois et exerceront un pouvoir de contrôle sur le pouvoir exécutif. Ce contrôle s'exercera de diverses façons, selon les circonstances. Les élections pour ces deux chambres auront lieu, comme pour la présidence, à date fixe.

L'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale verra sa mission complètement renouvelée. Le rôle des partis politiques représenté en chambre changera considérablement. Leur travail consistera uniquement à débattre, dans le but de voter des lois. Il n'y aura plus de période des questions, les membres de l'exécutif n'étant plus des parlementaires. L'Assemblée verra donc moins souvent ses travaux orientés vers la critique ou le soutien à l'action gouvernementale, mais bien plus sur un travail de réflexion dont l'objectif sera de tracer les grandes lignes du contrat social québécois, c'est-à-dire les lois.

Par ailleurs, il faudra tout de même s'assurer que les élus exercent un contrôle démocratique sur la gouverne du président. L'Assemblée nationale exercera son contrôle de façon différente, à travers ses différentes commissions parlementaires. Celles-ci verront par ailleurs leurs ressources augmentées, afin de remplir leur nouveau mandat. La dynamique y sera aussi fort différente: le rôle prépondérant qu'y jouent actuellement les ministres cèdera le pas à un fonctionnement plus collégial. Les députés y auront tous le même statut, et le président de chacune des commissions parlementaires sera élu par l'Assemblée par un vote secret. Nous reviendrons sur la question de l'imputabilité et du contrôle un peu plus loin dans ce chapitre.

Le Conseil des régions

Une deuxième chambre siègera au parlement de Québec: le Conseil des régions. Composé de trois conseillers par région, cette nouvelle chambre haute aura d'abord pour fonction principale de représenter les intérêts des diverses régions du Québec au Parlement. Le Conseil des régions assistera l'Assemblée nationale dans son travail législatif et formera également différents comités afin de contrôler les politiques gouvernementales qui influent sur le développement des régions. Ainsi, le Conseil des régions aura le droit de proposer des modifications législatives aux projets de lois de l'Assemblée nationale afin que ces lois tiennent en compte la réalité des régions. De la même façon, le Conseil des régions aura son mot à dire dans le processus d'acceptation du budget national pour toute la question de la répartition des ressources entre les régions. Ainsi, les arbitrages budgétaires au point de vue géographique seront traités au Conseil des régions.

Le pouvoir juridique

La constitution ne prévoit qu'une modification majeure au pouvoir juridique actuellement en place. Le nouvel accord constitutionnel prévoit que la justice criminelle et civile devienne une compétence exclusive du Québec; une nouvelle Cour suprême du Québec sera donc créée en remplacement de la Cour suprême du Canada.

Par ailleurs, le processus de nomination des juges deviendra la responsabilité exclusive de l'État québécois. Peu importe la situation constitutionnelle, il importe cependant d'améliorer ce processus afin de le rendre plus transparent et démocratique. Nous reviendrons plus loin sur la question de la nomination des juges et sur le fonctionnement du système judiciaire québécois.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 élise à date fixe le chef de l'État et du gouvernement, le président du Québec, au suffrage universel pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois, et de permettre au président de choisir les ministres qui lui convienne à condition que ceux-ci ne soient pas membres du parlement québécois.

Nous proposons que le Québec de 2018 instaure une deuxième chambre législative au parlement québécois, le Conseil des régions, constituée de cinquante et un conseillers régionaux élus à date fixe pour des mandats de quatre ans.

Nous proposons que le Québec de 2018 voie le Conseil des régions compléter le travail législatif de l'Assemblée nationale en plus de jouer un rôle de coordination interrégionale.

Nous proposons que le Québec de 2018 voie l'Assemblée nationale être dorénavant composée de 150 membres, élus à date fixe selon un mode de scrutin plus proportionnel.

Nous proposons que le Québec de 2018 attribue aux deux chambres du parlement des mécanismes de contrôle des politiques gouvernementales.

Nous proposons que le Québec de 2018 revoie le processus de nomination des juges afin de le rendre plus transparent et démocratique.

Administrations nationales et régionales

La constitution québécoise établira également la séparation des pouvoirs entre les niveaux national et régional de gouvernements.

Niveau national

Le gouvernement du Québec aura pleine compétence dans tous les domaines actuellement sous sa juridiction, ainsi que dans les sphères de compétences fédérales actuelles à l'exception de la monnaie et de quelques autres compétences. Cependant, la Constitution du Québec prévoira que certains pouvoirs soient confiés aux régions québécoises.

Niveau régional

La Constitution du Québec mettra d'abord en place des Assemblées régionales, composées uniquement d'élus provenant de différents niveaux de gouvernement. Le fonctionnement détaillé de ces Assemblées régionales sera explicité au chapitre V.

Ces Assemblées régionales seront donc de fait des gouvernements régionaux, constitutionnellement chargés d'administrer la prestation de nombreux services sur le territoire du Québec. Elles disposeront d'une enveloppe régionalisée, déterminée par le Conseil des régions, afin de mettre en application les grands objectifs nationaux déterminés par le gouvernement du Québec dans les domaines d'intérêt commun (soins de santé, cours dispensés dans les institutions d'enseignement, mesures de solidarité sociale, etc.)

Les régions seront également entièrement responsables du développement économique régional, en accord avec les balises convenues par le Conseil des régions. Elles seront responsables de la construction et de l'entretien des infrastructures publiques. De plus, la gestion des ressources naturelles sera une responsabilité conjointe entre le Québec et ses régions.

Enfin, la Constitution du Québec mettra en place un mécanisme raisonnable de règlement des conflits constitutionnels ainsi que de séparation des pouvoirs résiduels, afin de ne pas prendre en otage les générations à venir et de permettre une certaine souplesse au plan constitutionnel au Québec, notamment entre les régions et le gouvernement québécois.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 confie à de nouvelles Assemblées régionales composées uniquement d'élus la responsabilité d'administrer la prestation de services sur le territoire du Québec, de même que la responsabilité entière quant au développement économique régional et aux infrastructures, en mettant à leur disposition des enveloppes régionales déterminées par le Conseil des régions.

Charte des droits et devoirs de la citoyenneté

Nous croyons fondamental que le texte de base de la citoyenneté québécoise, la Constitution du Québec, soit accompagné d'un texte significatif qui interpelle directement les citoyennes et citoyens du Québec quant à leurs droits et devoirs.

La Charte des droits et libertés de la personne est une loi fondamentale qui prévaut sur toute autre loi ou règlement du Québec. Adoptée en juin 1975, elle a pour but d'affirmer les libertés et les droits de la personne. Elle est aussi axée sur la protection du droit à l'égalité sans discrimination ainsi que des droits politiques, judiciaires, économiques et sociaux. La Charte veut donc garantir les libertés et les droits de la personne, considérés comme le fondement de la justice et de la paix, en les protégeant contre toute violation.

Depuis son entrée en vigueur, l'application de la Charte a permis de faire corriger plusieurs situations de discrimination et d'inégalités dont étaient victimes divers citoyennes et citoyens québécois. Cependant, plusieurs cas soumis récemment à la justice pour atteinte illicite à un droit ou à une liberté reconnu par la *Charte des droits et libertés de la personne* semblent accorder beaucoup d'espace aux droits individuels au détriment des droits collectifs tout en accordant beaucoup de pouvoir d'interprétation aux juges. Jusqu'où on peut aller dans le respect des droits d'individus sans menacer les droits de la collectivité : l'application de la Charte ne pourrait-elle pas entraîner certains effets pervers par une trop grande surjudiciarisation des droits individuels ?

La Charte ne traite pas explicitement des droits collectifs pas plus qu'elle ne considère les devoirs individuels et les devoirs collectifs. Or, dans toute société démocratique, les droits doivent être assortis de devoirs de la part des citoyens. Chaque individu a des responsabilités à assumer autant dans le cadre de sa vie privée et familiale qu'auprès de la collectivité. Ces devoirs, ainsi que les droits collectifs, doivent davantage être pris en compte pour contrebalancer les droits individuels et pour ainsi bien établir leur importance dans notre vie en société.

C'est ainsi que nous croyons nécessaire qu'une nouvelle *Charte des droits et devoirs de la citoyenneté* vienne préciser tant les libertés que les responsabilités des citoyennes et des citoyens dans la démocratie québécoise, et que cette charte soit intégrée dans la Constitution du Québec. Elle deviendrait ainsi un élément majeur et incontournable du contrat social québécois.

Ainsi, au niveau des droits, nous estimons pertinent que soit inséré dans ce texte fondamental le droit collectif des Québécoises et des Québécois à faire primer leurs droits politiques sur toute situation, notamment au niveau des pouvoirs économiques. Le Québec affirmerait donc son choix de mettre parfois de côté les échanges économiques afin de ne pas mettre en péril certaines institutions garantes de la démocratie et de l'identité québécoise. Toujours dans le même veine, la nouvelle Charte pourrait énoncer le droit collectif des Québécoises et des Québécois à vivre en français au Québec.

Quant aux droits et devoirs individuels, ils pourraient être nombreux : devoir de contribuer à la redistribution de la richesse collective dans la mesure de ses moyens; devoir de respecter l'environnement; devoir de se soucier des générations à venir; droit à la dignité en toute situation, etc. Naturellement, la nouvelle Charte s'inspirerait grandement de la *Charte des droits et libertés de la personne* en assurant qu'aucun droit actuellement existant ne soit diminué.

Enfin, il faudra s'assurer que dans l'application de cette nouvelle Charte, il soit possible au parlement de modifier la teneur de la Charte afin de bien respecter l'esprit dans lequel elle aura été rédigée.

Nous croyons que la justice sociale, l'ouverture aux autres, la solidarité et le respect, qui comptent parmi les valeurs fondamentales de notre société, ne pourront continuer à pleinement s'épanouir dans le Québec de 2018 qu'en jumelant les droits aux devoirs, tant individuels que collectifs.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 ajoute à la *Charte des droits et libertés de la personne* les droits et devoirs collectifs ainsi que les devoirs individuels des citoyens afin d'en faire une *Charte des droits et devoirs de la citoyenneté*.

Nous proposons que le Québec de 2018 enchâsse la Charte des droits et devoirs de la citoyenneté dans la Constitution du Québec.

Nous proposons que le Québec de 2018 balise le pouvoir des juges dans l'interprétation de la *Charte des droits et devoirs de la citoyenneté*.

Mode de scrutin proportionnel

En plus de 200 ans de parlementarisme au Québec, bien des choses ont changé mais certaines traditions persistent. Parmi celles-ci se retrouve notre mode de scrutin. Bien sûr les élections ne se déroulent plus de la même façon : du scrutin à main levée, nous sommes passés au vote secret tandis que d'un autre côté, le droit de vote s'est généralisé. D'abord réservé aux propriétaires terriens de sexe masculin, le suffrage est progressivement devenu universel.

Notre système électoral est cependant fondamentalement resté le même depuis 1792 : nos élections générales ne sont pas vraiment des élections à l'échelle du Québec tout entier. Elles sont plutôt la somme d'autant d'élections locales qu'il existe de circonscriptions électorales. Ainsi, le résultat final des élections, soit le nombre de sièges emportés par chacun des partis politiques, est la plupart du temps fort différent du pourcentage de votes obtenus par chacun des partis à l'échelle nationale. Cette division actuelle des citoyens en 125 circonscriptions électorales produit d'importants effets pervers, en distordant la volonté populaire, ce qui avait poussé René Lévesque à qualifier notre mode de scrutin de « démocratiquement infect ».

Avec notre mode de scrutin, un électeur n'a pas le même poids selon la circonscription qu'il ou elle habite. En effet, un électeur habitant dans une circonscription acquise à un parti politique peut sentir, avec justesse, que son vote ne compte pas vraiment. Dans plusieurs circonscriptions du Québec, la sensation qu'ont plusieurs électeurs de « gaspiller leur vote » repose sur une réalité concrète.

Nous voulons que dans le Québec de 2018 chaque vote compte lors de l'élection des représentants du peuple à l'Assemblée nationale du Québec. Toutefois, notre système actuel comporte également certains avantages, dont le moindre n'est pas la représentation territoriale, et le fait que tout électeur

peut contacter le député de sa circonscription lorsque nécessaire. Il faut donc préserver les avantages de notre système actuel, mais introduire également plus de démocratie, et faire en sorte que la représentation des partis politiques à l'Assemblée nationale soit plus conforme à l'expression de la volonté populaire.

Nous proposons ainsi une Assemblée nationale composée de 150 députés dont la moitié (75) seraient élus selon notre système actuel majoritaire, tandis que les 75 autres le seraient à la proportionnelle. Chaque électeur aura donc deux droits de vote : un pour le député représentant sa circonscription à l'Assemblée nationale, et l'autre pour une liste d'un parti politique.

Ce système permettra de continuer à élire des députés de circonscription, en continuité avec le système actuel de représentation territorial. Par ailleurs, le nombre de circonscriptions électorales serait semblable au nombre actuel de circonscriptions fédérales sur le territoire du Québec.

Mais de plus, le système mixte permettra d'introduire une part de proportionnalité dans la représentation des partis en chambre, puisque 75 autres députés seront élus à la proportionnelle.

Cela signifie qu'un parti obtenant 11 % des votes sans avoir fait élire aucun député, selon notre système actuel, pourrait quand même être représenté à l'Assemblée nationale. Grâce au système proportionnel, 11 % des 75 députés de listes reviendraient à ce parti. Ce qui signifie que les 5 premiers candidats de la liste de ce parti seraient élus députés et siègeraient à l'Assemblée nationale.

TABLEAU 1

Simulation des résultats d'une élection générale avec le mode de scrutin mixte

Parti	Députés élus selon notre mode de scrutin actuel (75 sièges)	% du vote national	Députés élus à la proportionnelle (75 sièges)	Nombre total de députés (150 sièges)
Parti Blanc	0	11%	8	8
Parti Bleu	26	43%	32	58
Parti Rouge	49	41%	31	80
Parti Vert	0	5%	4	4

Afin d'éviter la représentation de courants politiques trop minoritaires dans une assemblée où il n'y a en fin de compte que 150 personnes, nous croyons qu'il est nécessaire de se baser sur l'expérience allemande : il faudrait ainsi obtenir au minimum 5 % du vote populaire pour être représenté à l'Assemblée nationale, à moins de réussir à faire élire un député dans une circonscription.

Enfin, comme le démontre le tableau 1, nous estimons qu'il est vital que tout en intégrant une composante proportionnelle à l'Assemblée nationale il faille assurer une certaine stabilité au gouvernement afin de lui permettre d'exécuter son programme.



Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que la future constitution québécoise spécifie que 75 députés de l'Assemblée nationale seront élus dans des circonscriptions territoriales selon un mode de scrutin majoritaire et que 75 autres députés seront élus selon un mode de scrutin proportionnel, à partir de listes nationales.

Imputabilité du pouvoir exécutif

La Constitution du Québec devra également prévoir selon nous des mécanismes assurant un certain contrepois au pouvoir exécutif, afin d'assurer un juste équilibre des différentes forces en présence dans notre système démocratique.

Dans le système politique québécois, l'exécutif a le mandat de gouverner, c'est-à-dire qu'il doit s'organiser pour prendre des décisions, appliquer des lois, en contrôler les résultats, gérer les fonds publics, et ce, pour le mieux-être de la population.

Dans un régime républicain, à cause de la séparation des pouvoirs législatif et exécutif, les membres de ce dernier (président et ministres) ne siègent pas au Parlement. Le comité exécutif n'est donc pas redevable des parlementaires. Il faut par contre qu'il y ait un arrimage entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. De plus, les membres de l'exécutif doivent être imputables à la population québécoise. Des mécanismes propres à ce système politique doivent être mis en place pour que l'exécutif puisse rendre compte de sa gestion et de ses actions gouvernementales.

Imputabilité directe aux commettants

Le président est élu au suffrage universel, d'où provient sa légitimité. Il doit ainsi être imputable à la seule population car c'est elle qui l'a élu et c'est elle qu'il représente. L'élection est la principale façon de rendre le président imputable, car c'est à ce moment que la population démontre sa satisfaction ou son insatisfaction envers celui-ci.

Au-delà de cette élection, le président peut s'adresser à tout moment à ses commettants, par voie médiatique, lorsqu'il juge le moment pertinent. Nous reviendrons plus loin sur la question des communications entre le président et les citoyennes et citoyens du Québec.

À l'inverse, la population ne peut pas s'adresser à son président en dehors des élections qui ont lieu aux cinq ans. C'est pourquoi des mécanismes indirects d'imputabilité doivent être implantés afin que les membres de l'exécutif puissent rendre compte plus régulièrement de leurs activités aux personnes qui les ont élus.

Imputabilité à travers les représentants du peuple

Ces mécanismes indirects d'imputabilité se concrétisent à travers les parlementaires, car ces derniers sont les représentants du peuple et ils ont diverses occasions de dialoguer avec les membres de l'exécutif. De plus, ces moyens permettent de faire un contrepois entre deux pouvoirs qui sont séparés, le législatif et l'exécutif.

Ainsi, le président devra faire un discours annuel sur l'État du Québec devant les deux chambres pour donner les orientations du gouvernement pour l'année suivante. Ce discours, qui sera télévisé, permettra à l'exécutif d'orienter les parlementaires, vu son caractère directeur et transparent. De plus, ce discours permettra à la population de connaître clairement quelles devraient être les orientations de l'État au cours de l'année suivante et quelle sera la ligne directrice, en principe, que les parlementaires devront suivre.

Dans le régime républicain québécois, c'est la logique de cogouvernance qui sera respectée. Par contre, c'est le président qui, en bout de ligne, sanctionnera les lois. Ainsi, lorsqu'une conciliation sera impossible entre les parlementaires et le président, ce dernier aura un droit de veto. Il pourra par exemple refuser de sanctionner une loi qui aurait préalablement été approuvée par les deux chambres. Par contre, lorsque le président utilisera son droit de veto, la décision pourra revenir en chambres et si celles-ci votent au 2/3 à l'encontre de la décision du président, la décision de celui-ci sera renversée. De cette façon, le président n'aura pas le pouvoir absolu des décisions relatives à la législation.

Pour mieux contrôler les nominations provenant du président (ambassadeurs et dirigeants de sociétés d'État), un mécanisme devra être implanté. Ainsi, les choix du président devront être approuvés par une commission parlementaire dûment mandatée à cette fin. Pour ce qui de la nomination des juges, elle sera régie selon un système qui est évoqué un peu plus loin dans le présent chapitre.

De plus, un dialogue formel devra être instauré entre le législatif et l'exécutif, car la population ne pourra le faire directement avec ce dernier. Les ministres devront rendre compte de l'administration et des politiques de leur ministère devant les commissions parlementaires. Ces travaux devront se faire une fois par année, durant au moins une semaine intensive. De plus, les commissions parlementaires devront avoir le pouvoir de convoquer un ministre quelconque afin d'obtenir des précisions et des éclaircissements à propos d'un sujet qu'elles jugeront important. Par contre, ce dernier système devra être balisé par des balises claires afin d'éviter des abus tant de l'exécutif que du législatif.

Le président, quant à lui, tirant sa légitimité directement du peuple de par son élection au suffrage universel, n'aura pas à répondre de ses actions devant les élus des deux chambres du parlement québécois mais bien devant la seule population québécoise, au moment des élections présidentielles.



- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que le président puisse s'adresser à tout moment à ses commettants, par voie médiatique, lorsqu'il juge le moment pertinent.
- Nous proposons que le Québec de 2018 voie le président faire un discours annuel sur l'État du Québec devant les deux chambres qui sera télévisé et diffusé sur Internet pour donner les orientations du gouvernement pour l'année suivante.
- Nous proposons que dans le Québec de 2018, lorsque le président utilisera son droit de veto lors de la sanction de lois, les chambres puissent renverser cette décision si elles obtiennent le 2/3 des votes.
- Nous proposons que le Québec de 2018 voie les nominations faites par le président (ambassadeurs et dirigeants de sociétés d'État) approuvées par une commission parlementaire dûment mandatée à cette fin.
- Nous proposons que le Québec de 2018 voie les ministres rendre compte de l'administration et des politiques de leur ministère devant les commissions parlementaires et ce, annuellement.
- Nous proposons que le Québec de 2018 permettent que les commissions parlementaires aient le pouvoir de convoquer un ministre afin d'obtenir des précisions et des éclaircissements à propos d'un sujet qu'elles jugent importants.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte le pouvoir de convocation d'un ministre par une commission parlementaire soit balisé par des mécanismes afin d'éviter des abus tant de l'exécutif que du législatif.

Nomination des juges

Nous estimons qu'un des éléments que devra contenir la Constitution du Québec sera relatif à la question de la nomination des juges des différentes cours du Québec.

Les juges de la Cour du Québec² sont actuellement nommés par le Conseil des ministres à partir d'une liste de candidats présentée par le ministre de la Justice. Sur cette liste apparaît le nom d'avocats qui ont au moins dix années d'expérience et qui se sont qualifiés pour le poste, suite à un examen écrit et à une entrevue devant un Comité tripartite (ministre de la Justice, Barreau du Québec et Conseil de la magistrature) nommé à cet effet. Ces nominations ne sont actuellement pas à l'abri de favoritisme. Or, nous croyons qu'il faut éviter toute nomination partisane et s'assurer aussi que dans le Québec de 2018, toute nomination de juges se fasse sur la base de critères d'excellence et que l'administration soit, dans l'esprit de tous, impartiale et indépendante.

Nous sommes d'avis que les juges, n'étant pas des élus du peuple, doivent continuer à être nommés à leur poste. Nous ne leur demandons pas d'être représentatifs de quoi que ce soit; nous leur demandons d'être compétents et justes. Il faut cependant revoir leur mode de nomination afin de garantir qu'il se fasse sur la base exclusive des compétences professionnelles pour s'assurer que ce soit les personnes les plus aptes qui occupent les postes disponibles.

2. – Les juges de la **Cour du Québec** sont au nombre de 270. Ils sont nommés à vie par le gouvernement du Québec. Ce sont ces juges qui siègent sur les divers Tribunaux administratifs du Québec.
– Les juges des **Cours municipales** sont nommés à vie par le gouvernement du Québec (86 juges à l'exclusion de celles de Montréal, Québec et Laval).
– Les juges de la **Cour supérieure**, qui a compétence sur tout le Québec (144 juges), et de la **Cour d'appel**, qui est le tribunal général d'appel pour le Québec (20 juges), sont nommés par le gouvernement fédéral.
– La **Cour suprême du Canada**, qui est le plus haut tribunal du pays, est composé de 9 juges tous nommés par le gouvernement canadien. Toutefois, au moins trois de ces juges doivent être choisis au Québec, soit parmi les juges de la Cour d'appel du Québec, soit de la Cour supérieure du Québec ou être membre du Barreau depuis au moins dix ans.

Pour ce faire, nous estimons nécessaire que le processus de sélection des juges soit modifié. Il devrait se faire dans le cadre du nouveau système politique, soit un modèle républicain où les pouvoirs seraient mieux répartis entre le législatif et l'exécutif.

Dans ce nouveau système politique, la nomination d'un juge se ferait de la façon qui suit :

- Une liste de candidats, établie à parti d'un certain nombre de critères dont celui de la sanction par l'École nationale de la magistrature (voir plus loin), est d'abord établie par un comité composé de juges, de parlementaires et du ministre de la Justice; seuls les candidats répondant aux critères prédéterminés et s'étant qualifiés au concours peuvent apparaître sur cette liste.
- La liste est soumise au président du Québec pour qu'il y sélectionne quelques candidats.
- Enfin, cette sélection est déposée auprès des députés de l'Assemblée nationale afin que la nomination finale soit effectuée par vote secret.

Selon nous, cette méthode faisant intervenir différents éléments de notre système démocratique (le président élu au suffrage universel, la sanction officielle de l'École nationale de la magistrature, l'implication d'un non-élu – le ministre de la Justice – dans le processus, et le choix final par les représentants du peuple – l'Assemblée nationale) permettra d'assurer un système de poids et contrepoids qui sera moins susceptible d'être empreint de favoritisme partisan.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que les juges soient nommés sur la base de critères d'excellence seulement, selon une procédure impartiale et indépendante.

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que la nomination des juges s'effectue à l'aide d'une procédure impliquant des juges en poste, des parlementaires, le ministre de la Justice, le président et l'Assemblée nationale.

Participation active du citoyen

Nous pensons qu'il est très important que dans le Québec de 2018, les citoyennes et citoyens du Québec puissent influencer le cours de la société québécoise à d'autres moments qu'aux seules élections. Il est selon nous fondamental de créer des mécanismes afin de stimuler en tout temps la participation du peuple québécois dans les grands débats qui animeront notre société.

Il faut de plus faire en sorte de stimuler la conscience citoyenne chez les Québécoises et Québécois; et nous croyons que le meilleur moyen de le faire consiste à leur permettre de jouer un rôle actif dans la démocratie québécoise.

Référendums sur des enjeux sociaux d'envergure

La participation des citoyens au processus de délibération et de décision politique peut être améliorée de plusieurs façons. Nous croyons qu'il est possible d'agir à différents niveaux pour favoriser une plus grande implication directe des citoyens dans les décisions qui concernent leur avenir. Dans le Québec de 2018, l'utilisation de l'élément de démocratie directe déjà existant qu'est le référendum devra être élargie.

Entendre la voix des citoyens : les référendums

Un référendum, c'est une « procédure qui permet à tous les citoyens d'un pays d'approuver ou de rejeter, par un vote, une mesure proposée par les pouvoirs publics »³. C'est donc un exercice de démocratie directe.

Les Québécois se sont déjà prononcés à plusieurs reprises lors de plébiscites et de référendums. En 1898, les Québécois ont pu se prononcer pour une première fois par la voie référendaire. C'était dans le cadre d'un référendum canadien sur la prohibition. Une autre consultation populaire canadienne occupe une place importante dans l'histoire politique québécoise : le plébiscite de 1942 sur la conscription, en plein milieu de la Seconde Guerre Mondiale.

Suite à l'élection du parti québécois en 1976, parti prônant la souveraineté du Québec après un référendum, le Québec s'est doté en 1978 d'une loi sur la consultation populaire. Depuis ce temps, trois référendums ont été tenus sur la question constitutionnelle, en 1980, 1992 et 1995. Le procédé du référendum a prouvé sa valeur au Québec, ces trois exercices s'étant déroulés dans le respect de la démocratie par les Québécoises et Québécois.

Nous croyons que le Québec est désormais mûr pour que la voix du peuple se fasse entendre plus fréquemment, sur d'autres sujets que la seule question constitutionnelle ou la souveraineté du Québec. Le référendum est un moyen de susciter un débat démocratique et de permettre aux citoyens de se prononcer sur des questions qui autrement seraient tranchées uniquement par ses représentants. Afin de réduire les coûts d'organisation, les référendums devraient pouvoir être tenus en même temps que les élections générales ou municipales.

3. Selon la définition de l'Office de la langue française, 2000. [<http://www.granddictionnaire.com>] (page consultée le 16 octobre 2002).

Des référendums sur quoi ?

Certains sujets devront obligatoirement être soumis à la population par voie de référendum. Parmi ceux-ci figureront le statut constitutionnel du Québec. Toute réforme majeure du système démocratique devra également être soumise à l'approbation des citoyens par voie référendaire.

Il en sera de même pour les grandes questions éthiques comme l'euthanasie ou le clonage. Lorsqu'un débat éthique surgit, la société doit déterminer quelle réponse lui est apportée. En bout de piste, après que les tenants et aboutissants scientifiques d'une question ait été explorés, c'est le peuple qui doit choisir de l'acceptabilité ou non d'une pratique qui pose un problème éthique. Le référendum permet un débat démocratique sur un tel sujet, et permet de trancher la question. Cependant, ces choix correspondent aux valeurs de la société à un moment précis: une telle position peut évoluer. Dans un tel cas, une décision peut être remise à l'ordre du jour après qu'une période de prescription; il sera donc tout à fait possible de tenir, après une période donnée, un référendum sur une question déjà abordée dans le passé.

Des balises

Le référendum permet de déterminer l'opinion de la majorité des citoyens. Cependant, dans la république du Québec, les droits des minorités seront garantis, notamment par la *Charte des droits et devoirs de la citoyenneté*. Les droits garantis par les chartes devront prévaloir: par exemple, l'utilisation de référendum pour des questions touchant le droit des minorités devra être strictement contrôlé, en soumettant tout projet de consultation populaire à la Cour suprême du Québec pour un avis.

C'est aussi afin d'éviter tout dérapage de notre démocratie que les référendums demeureront consultatifs; évidemment, une population entière consultée sur un sujet donné se rappellera fort probablement d'un gouvernement si celui-ci n'a pas donné suite à un souhait populaire clairement exprimé...

De la même façon, il faudra que dans le Québec de 2018 il soit possible de tenir une consultation référendaire sur plus d'un sujet à la fois, afin de maximiser cet exercice de participation citoyenne.

Nous croyons que le Québec de 2018 ne pourra que sortir gagnant d'une population interpellée plus régulièrement sur des enjeux sociaux de toute sorte; le dynamisme démocratique en résultant sera certainement palpable.



- Nous proposons que le Québec de 2018 utilise davantage les référendums consultatifs afin d'impliquer directement la population dans la prise de décision politique.
- Nous proposons que le Québec de 2018 modifie la loi sur la consultation populaire pour permettre la tenue de référendums simultanément à des élections.
- Nous proposons que le Québec de 2018 rende obligatoire l'utilisation du référendum pour tout changement au statut politique et constitutionnel du Québec, ainsi que pour toute réforme des institutions démocratiques et pour les grandes questions éthiques.
- Nous proposons que le Québec de 2018 modifie la loi sur la consultation populaire pour spécifier que toute question référendaire doit être approuvée la Cour suprême du Québec afin d'assurer la conformité de la question avec la *Charte des droits et devoirs de la citoyenneté*.
- Nous proposons que l'Assemblée nationale ait le pouvoir de formuler la question exacte posée lors de référendums d'initiative populaire, en conformité avec l'esprit des initiateurs du projet

Référendums d'initiative populaire

Afin de donner la parole aux citoyens, l'outil démocratique qu'est le référendum ne devrait pas se retrouver seulement entre les mains du gouvernement. Nous voyons d'un très bon œil l'introduction d'une nouvelle forme de démocratie directe : les référendums d'initiative populaire.

Pourquoi permettre l'initiative ?

Il serait sain pour la démocratie qu'en certaines occasions, les citoyens dictent eux-mêmes et elles-mêmes leurs lois et leurs politiques. Lorsqu'on assiste à une mobilisation de masse pour un enjeu précis, notre système devrait pouvoir donner directement au peuple lui-même le crédit pour une nouvelle loi, ou pour une nouvelle politique gouvernementale.

Comment procéder ?

Cette procédure permettrait de soumettre des projets aux voix de l'ensemble des citoyens lorsqu'une proposition reçoit l'appui d'un certain pourcentage de la population. De nombreux états américains ainsi que certains pays d'Europe utilisent fréquemment ce procédé démocratique. Plus près de chez nous, l'initiative populaire existe en Colombie-Britannique et en Saskatchewan.

Le nombre de signatures requis pour entraîner la tenue d'un référendum devra être assez élevé, afin d'éviter la tenue de référendums inutiles, puisque assurément battus. De plus, les questions devront être d'intérêt national et non local. Les questions d'intérêt local, dans le Québec de 2018, seront traitées au palier local. On devra donc prévoir une même procédure à l'échelle des régions. Enfin, afin de s'assurer que tous les impératifs budgétaires de l'État québécois sont pris en compte, le Québec de 2018 ne permettra pas que des questions ayant une incidence budgétaire soient utilisées dans les référendums d'initiative populaire.

Il faudra s'assurer que les signataires soient répartis sur le territoire québécois. Selon nous, il ne faut cependant pas que les règles entourant la tenue de référendums d'initiative soient strictes au point de rendre impossible leur tenue. Il faut donc laisser un délai réaliste aux citoyens pour se mobiliser, et obtenir le nombre de signatures requis.

Finalement, les parlementaires devront servir le processus d'initiative populaire. Ils devront avoir leur mot à dire quant à la formulation exacte de la question référendaire et de la teneur du projet de loi qui en découlera. Leur expertise devra être mise à profit, en leur donnant le pouvoir d'ajuster le texte soumis au référendum afin d'éviter des effets pervers allant à l'encontre de l'intention des pétitionnaires.

Finalement, comme pour tous les autres référendums, la question devra être examinée en fonction de la *Charte des droits et devoirs de la citoyenneté* par la Cour suprême du Québec.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 modifie la loi sur la consultation populaire afin de permettre de tenir des référendums d'initiative populaire.

Nous proposons que le Québec de 2018 fixe le nombre de signatures requises pour le déclenchement de référendums d'initiative à 10 % des électeurs québécois, ainsi que 10 % des électeurs dans une majorité de régions.

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que le délai requis pour obtenir les signatures soit de six mois.

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que l'Assemblée nationale ait la responsabilité de formuler la question exacte posée lors de référendums d'initiative populaire, en conformité avec l'esprit des initiateurs du projet.

Cyberdémocratie

L'internet et les nouvelles technologies de l'information révolutionnent nos vies, de la même façon que la presse, la radio et la télévision l'ont fait dans le passé. Cette évolution ne fait que commencer. En 2018, le Québec sera vraisemblablement une société branchée, et l'utilisation des nouvelles technologies fera partie de la vie courante au même titre que la lecture ou la télévision, pour l'immense majorité des citoyens.

Avec les nouvelles technologies de l'information, c'est tout un monde qui s'ouvre à la démocratie. Mais dans ce nouvel espace démocratique, il faut que tous soient citoyens. Aux inégalités sociales déjà existantes, il faut à tout prix éviter l'ajout d'une nouvelle, avec une classe de citoyens branchés et une classe qui ne l'est pas.

Les nouvelles technologies devront être prises en compte afin qu'elles ne soient pas un obstacle, mais bien un moyen pour renforcer la démocratie. Le gouvernement devra offrir des possibilités de participation démocratique en ligne. Cette participation pourra prendre principalement deux formes : les consultations et le vote en ligne.

Les consultations électroniques

Déjà, des consultations gouvernementales sont annoncées dans le portail gouvernemental québécois. Les possibilités sont toutefois loin d'être épuisées; le Québec de 2018 devra donner la parole aux citoyens notamment en leur permettant de participer à de véritables consultations démocratiques en ligne. Il faudra ensuite que les résultats de ces consultations soient analysés, puis publiés. Dans le même ordre d'idées, l'Assemblée nationale pourra facilement mettre en ligne les mémoires reçus dans le cadre de ses consultations particulières

Enfin, le règlement de l'Assemblée nationale prévoit déjà que des citoyens peuvent adresser des pétitions par l'intermédiaire d'un député. Le gouvernement a l'obligation de répondre à celles-ci. Afin d'élargir cette pratique, le gouvernement britannique a également permis récemment aux citoyens de lui adresser des pétitions électroniques. Pour ce faire, les citoyens n'ont qu'à consulter un site Internet du gouvernement où ils peuvent apposer leur signature électronique. Dès que 300 signatures sont recueillies, le titre de la pétition est publié sur le site du premier ministre, avec un lien vers la réponse du gouvernement, qui doit indiquer quelles mesures sont prévues ou en voie de réalisation pour régler le problème soulevé par la pétition. Une telle mesure pourrait être reproduite au Québec.

Le vote par Internet

Traditionnellement, l'exercice du droit de vote est associé au geste qui consiste à déposer son bulletin de vote dans une urne scellée. Ce rituel est celui du vote secret, qui remonte au Québec aux élections de 1875⁴. Certaines innovations ont été apportées depuis, dont le vote par anticipation dans les années 1930 et certains projets pilotes de vote postal ou encore de bulletins de vote électronique, tenus plus récemment au Québec.

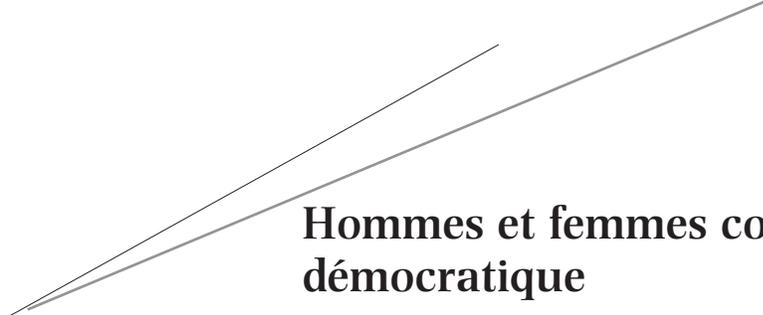
L'avènement des nouvelles technologies de l'information et des communications permet d'envisager le jour ou tous pourront voter sans se déplacer, par le vote électronique à distance. À long terme, il semble assez certain que l'avenir du vote passe notamment par les technologies de l'information.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que le gouvernement tienne davantage de consultations électroniques et s'assure de l'intégrité, de la sécurité et de l'aspect démocratique de ces consultations.
- Nous proposons que le Québec de 2018 publie systématiquement un rapport faisant état des résultats des différentes consultations électroniques et publie sur Internet les mémoires reçus en commission parlementaire et dans le cadre d'autres consultations.
- Nous proposons que le Québec de 2018 permette aux citoyens d'adresser des pétitions électroniques au gouvernement et que les réponses à ces pétitions soient publiées électroniquement.
- Nous proposons que le Québec de 2018 envisage les systèmes de vote par Internet et réalise des projets pilote de vote par Internet afin d'explorer complètement les avantages potentiels de ce système.

4. Benoît MERCIER et André DUHAMEL, *La démocratie, ses fondements, son histoire et ses pratiques*, Québec, Directeur général des élections du Québec, 2000, p.143.



Hommes et femmes composant le système démocratique

Nous croyons qu'il est nécessaire dans le système républicain qui sera celui du Québec en 2018 que les rôles, les tâches et les avantages consentis aux hommes et femmes œuvrant dans notre système démocratique soient revus.

La modification majeure et profonde que nous envisageons pour le Québec de demain doit obligatoirement avoir sa contrepartie dans le quotidien des gens qui composent nos institutions démocratiques, notamment au niveau de la formation de ces Québécoises et Québécois.

Revaloriser le rôle de député

La valeur de base du système politique québécois est la démocratie. Cette dernière se réalisera en 2018 dans un système républicain où la population élira des députés pour les représenter au Parlement. Ces députés auront donc un rôle central à jouer dans ce système politique.

C'est à eux que la population confie le mandat de bien organiser la vie en société. Ils ont la tâche d'élaborer, d'étudier et de voter des lois. Ces lois sont des outils qui servent à bien encadrer la vie en société en se donnant des moyens concrets pour y arriver. Ces députés doivent donc concrétiser les valeurs, les convictions et les idéologies de la population québécoise à travers ces lois, et ce dans tous les domaines de la vie. Pour y arriver, ces députés doivent posséder une bonne connaissance générale concernant toutes les facettes de la vie, qui sont très diversifiées, afin de travailler de façon éclairée et très polyvalente. Le sort de la population québécoise est en partie entre leurs mains.

Dans le système qui sera celui du Québec de 2018, les pouvoirs des députés sont renforcés par rapport à un système parlementaire britannique, en raison de la séparation des pouvoirs exécutif et législatif. Le président est redevable directement de la population et il ne siège plus en chambre. La ligne de parti n'est donc pas nécessaire et les députés ont une plus grande liberté d'expression, sans pour autant mettre en péril leur parti politique. Les députés peuvent donc influencer plus significativement les choix des politiques gouvernementales par l'élaboration de lois, ce qui est l'essence même du pouvoir législatif, au lieu d'être contrôlés par le gouvernement. De plus, grâce à l'absence de la ligne de parti, ces députés peuvent plus librement porter une surveillance juste envers la gestion gouvernementale, entre autres, à l'intérieur des commissions parlementaires.

Les députés ont également un rôle d'intermédiaire à jouer entre la population et le gouvernement. Les relations entre les citoyens et leurs représentants peuvent être facilitées grandement par une utilisation démocratique des nouvelles technologies. Il faudra créer de véritables « bureaux de comités virtuels », facilement accessibles et uniformisés dans la forme, tout en étant personnalisés.

Ces sites Internet devront obligatoirement contenir des informations sur leur présence et leurs interventions en chambre. Il sera ainsi plus facile pour les électeurs de juger du travail de leur député. On peut aussi espérer qu'un véritable dialogue se créera entre le député et ceux qu'il représente.

Comme nous avons pu le constater plus haut, les députés ont de grandes responsabilités, tant au niveau de la législation, de la surveillance gouvernementale que dans leur rôle d'intermédiaire. Pour réfléchir à propos de toutes les facettes de la société, les députés doivent être très compétents et posséder de très fines connaissances. Ils ont un gros mandat à accomplir, celui de bien encadrer la vie en société et de s'assurer de la bonne gestion des biens de celle-ci. La question de leur rémunération devra également être revue, ce que nous ferons un peu plus loin.

Ainsi, nous croyons qu'il est nécessaire de revaloriser le rôle de député et d'augmenter les pouvoirs de ces représentants du peuple.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que les députés puissent exercer leurs fonctions de législation et de contrôle de l'action gouvernementale sans être dirigés par le gouvernement.

Nous proposons que dans le Québec de 2018 les députés aient une plus grande liberté d'expression et une plus grande influence à l'intérieur du système politique.

Nous proposons que dans le Québec de 2018 soient développés des sites Internet pour les députés de l'Assemblée nationale et les conseillers de la Chambre des régions pour que les citoyens aient les moyens de mieux connaître l'activité des représentants.

Formation des députés

Nous croyons que dans le Québec de 2018, il faudra faire en sorte que les élus du peuple au parlement puissent bénéficier de tous les outils possibles afin d'assumer complètement la lourde tâche qui sera la leur. Nous pensons qu'il serait ainsi pertinent de mettre sur pied une formation sur mesure, qui pourrait être dispensée par l'École nationale d'administration publique.

Les parlementaires élus pour la première fois devraient suivre la formation complète. Par contre, ceux qui seraient élus pour une deuxième fois ou plus devraient seulement s'assurer de la mise à jour de leurs connaissances.

La fonction de législation et de surveillance

Le rôle premier du parlementaire est de légiférer. Il doit élaborer des lois pour mieux vivre en société. Ces lois touchent toutes les facettes de la vie en société et les besoins des individus. Elles concernent les finances, la santé, l'éducation, les politiques familiales, les programmes sociaux, la justice, l'environnement, le travail, les relations internationales, le commerce, etc. L'éventail de connaissances pour être en mesure de réfléchir et de prendre des décisions éclairées doit donc être très large. Ces parlementaires doivent avoir de bonnes connaissances dans ces domaines, ou à tout le moins, être capable de se saisir très rapidement des enjeux précis concernant un sujet dont ils possèdent déjà une connaissance générale.

Cette connaissance générale, l'expertise dans plusieurs domaines et la capacité de se saisir rapidement des enjeux de société de la part des parlementaires doivent être bonifiées par une formation qui se renouvelle tous les quatre ans, donc avec chaque nouvelle entrée au Parlement après les élections générales. Cette formation de perfection permettra aux parlementaires de se tenir à jour sur l'actualité du Québec et internationale. Des experts québécois et internationaux sur différents sujets sont les mieux placés pour discuter de ces sujets.

Les parlementaires doivent également assurer un rôle de surveillance de l'action et de la gestion gouvernementales. Par conséquent, les parlementaires doivent connaître la structure gouvernementale et le fonctionnement de l'État, pour être en mesure de bien intervenir dans le processus et ainsi, être le plus efficace possible.

Le rôle d'intermédiaire

Le parlementaire est également l'intermédiaire entre la population et l'État. Pour bien remplir ce mandat, il est important qu'il y ait une prise de conscience que le but premier de la démocratie représentative est justement de représenter ses commettants. Il doit donc être à l'écoute de ses électeurs et doit les représenter au parlement. Il doit également établir un contact permanent avec eux pour bien les informer de ce qui se passe au niveau de l'État et de l'impact que les décisions prises ont sur eux.

Les règles de l'Assemblée nationale et du Conseil des régions

L'endroit où se concrétisent les pouvoirs des parlementaires est à l'Assemblée nationale et au Conseil des régions. C'est là qu'ils ont le droit de parole et qu'ils peuvent remplir les trois fonctions qui sont énumérées plus haut. Par contre, les règles du Parlement sont très complexes et elles doivent être bien maîtrisées pour que les parlementaires puissent exercer leurs pouvoirs au maximum. Ce n'est donc pas en une demi-journée qu'ils peuvent maîtriser 327 règlements et ainsi fonctionner efficacement. Une bonne formation des nouveaux parlementaires serait donc nécessaire afin qu'ils possèdent les habiletés nécessaires au travail en chambres.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 assure aux parlementaires une formation avant de siéger au Parlement, afin qu'ils soient le mieux outillés possibles pour accomplir leur rôle.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que cette formation soit plus exhaustive pour les nouveaux élus, et qu'elle ne soit constituée que d'une mise à jour pour les parlementaires occupant un deuxième mandat ou plus.
- Nous proposons que dans le Québec de 2018, la formation reçue par les députés aborde les trois rôles des parlementaires (législation, surveillance et intermédiaire entre le commettant et le gouvernement) et les règles de l'Assemblée nationale et du Conseil des régions.

Formation des juges

Nous croyons qu'il sera également nécessaire de mettre sur pied une École nationale de la magistrature⁵. Cet établissement d'enseignement sera un lieu de passage obligatoire pour les personnes aspirant à occuper un jour la fonction de juge de l'une des cours de justice du Québec.

Nous pensons en effet qu' à l'exemple de nombreux pays dont la France, la fonction de juge exige des qualités distinctes de celle d'avocat : juger n'est pas plaider. Ainsi, nous estimons qu'il serait tout à fait normal que la société québécoise exige de ceux qui jugent les lois une compétence reconnue et sanctionnée par une école nationale.

Les critères retenus pour l'admission tiendrait certainement en compte l'expérience et les qualifications précédentes (accréditation de l'ordre professionnel par exemple) afin de sélectionner les candidats. La formation ne serait pas très longue, mais très soutenue.

Les aspirants juges pourraient ainsi peaufiner leur connaissance du droit, mais également être informés des grandes tendances sociales ayant cours dans la société québécoise, afin de mieux les outiller pour comprendre les situations difficiles vécues par certaines des personnes dont ils auraient à juger le dossier.

Enfin, l'École nationale de la magistrature pourrait également assurer une mission de formation continue des juges déjà en poste, sous un strict contrôle éthique, afin de les informer des modifications dans les différentes facettes de la réalité québécoise.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 comprenne une École nationale de la magistrature qui aura comme mandats de former les aspirants juges et de les déclarer aptes à exercer, et d'assurer la formation continue des juges déjà en place.

5. Actuellement, le Conseil de la magistrature a entre autres mandat de mettre sur pied des programmes de perfectionnement à l'intention des juges déjà nommés par le Québec.

Formation des hauts fonctionnaires

Nous croyons également qu'il est nécessaire que le Québec de 2018 s'assure de la compétence et de la qualité des hommes et des femmes qui seront appelés à servir la population au sein de l'administration publique.

Ainsi, nous estimons que toute personne aspirant à être nommée à l'un des postes d'ambassadeurs ou de dirigeant de société d'État par la commission parlementaire compétente devra avoir suivi avec succès une formation dispensée par l'École nationale d'administration publique. Les capacités de ces individus à prendre les bonnes décisions en tenant compte de la réalité québécoise, de ses lois, règlements et façons de faire, serait ainsi sanctionnée.

De la même façon mais sans le rendre obligatoire, nous estimons qu'il serait très fortement suggéré aux individus aspirant à une charge de sous-ministre, de sous-ministre adjoint ou de dirigeant d'organisme gouvernemental, de suivre avec succès cette même formation.



PROPOSITIONS

Nous proposons que dans le Québec de 2018, soit obligatoire la réussite d'une formation appropriée pour toute personne voulant être nommée à un poste d'ambassadeur ou de dirigeant d'une société d'État.

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que soit fortement suggérée la réussite de cette même formation pour toutes les personnes aspirant un jour à occuper une fonction de sous-ministre, sous-ministre adjoint ou dirigeant d'organisme gouvernemental.

Rémunération de l'exécutif, du législatif et du judiciaire

Au même titre que les députés, le président et les ministres ont de très grandes responsabilités dans la société québécoise. C'est à eux que revient le mandat de diriger la nation. Ils appliquent les lois, ils s'organisent pour prendre des décisions, ils doivent en contrôler les résultats et ils gèrent les fonds publics. Cette façon de gouverner doit tenir compte de l'ensemble de la population, car les actions gouvernementales ont des effets directs sur elle. Celles-ci doivent donc être prises pour le bien-être et pour l'équité des personnes.

Pour bien remplir de telles fonctions, ces dirigeants doivent posséder de bonnes habiletés. La gouvernance d'un état est très complexe et les actions posées peuvent avoir d'énormes répercussions sur la population. Cette dernière a pour intérêt que le président et les ministres soient de la plus grande qualité possible et qu'ils soient d'une compétence rare.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire que l'État québécois de 2018 révise de fond en comble ses politiques de rémunération afin d'attirer les meilleurs candidats potentiels sans que, pour aucun, la question pécuniaire soit un obstacle.

De la même façon, la rémunération des juges devrait être ajustée à celle des autres hommes et femmes œuvrant dans le système démocratique québécois.

Pour attirer et garder des candidats de qualité pour diriger notre nation, il est fondamental de leur offrir un traitement adéquat et qui équivaut à leurs responsabilités dans la société québécoise. La rémunération du président, des ministres, des députés et des juges doit ainsi être augmentée, car elle doit aller de pair avec le caractère exigeant et les responsabilités de leurs fonctions. De plus une rémunération plus adéquate aurait pour effet d'éloigner plus efficacement une corruption éventuelle. Nous sommes également d'avis que le Québec, au même titre que le Canada doit se doter d'une loi pour fixer les relations entre les traitements des différents acteurs de nos institutions.

Enfin, nous estimons nécessaire que soit prévue, pour chaque élu battu après un mandat complet, un montant forfaitaire permettant de retourner à la vie non publique sans subir un préjudice en raison de son dévouement pendant quelques années à la nation québécoise.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 se dote d'une loi fixant les montants de rémunération des différents acteurs de nos institutions démocratiques, en prévoyant une révision régulière et fixe de ces montants.

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que la rémunération du président du Québec, du juge en chef de la Cour suprême du Québec, du président de l'Assemblée nationale et du président du Conseil des régions soit égale l'une à l'autre et soit augmentée.

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que la rémunération des ministres, des présidents de commissions parlementaires, des juges en chef des différentes cours de justice du Québec (sauf la Cour suprême) soit égale l'une à l'autre et soit augmentée.

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que la rémunération des secrétaires d'État, des députés et des juges soit égale l'une à l'autre et soit augmentée.

Nous proposons que le Québec de 2018 prévoie des montants forfaitaires pour les élus battus après un mandat complet, afin de leur permettre de réintégrer le plus facilement possible la vie non publique.

Administration de la justice

Fusion des tribunaux administratifs et des cours de justice et création de la Cour suprême du Québec

Le système judiciaire représente pour la grande majorité des citoyens québécois un énorme casse-tête. Étant une valeur démocratique essentielle, il ne faut plus que la justice soit presque exclusivement une affaire d'initiés. Au même titre que la santé et l'éducation, la justice doit être à la portée de tous. Tout citoyen devrait pouvoir y accéder librement et aisément.

Actuellement, le citoyen n'a pas nécessairement les moyens financiers et ne sait pas toujours comment et où s'adresser lorsqu'il veut faire entendre sa cause devant des tribunaux de droits communs et des tribunaux et organismes administratifs. Par exemple, s'il veut porter plainte contre son propriétaire, pour une hausse trop élevée de son loyer, ou contre son employeur, pour le non respect d'une condition de travail, ou encore s'il doit régler une question d'héritage, une dette d'argent ou une incapacité résultant d'une faute médicale, il doit s'adresser à l'un ou l'autre des multiples tribunaux. Or, ils sont souvent peu ou mal connus des citoyens. De plus, les formulaires à compléter et les documents et preuves à fournir varient d'un tribunal à l'autre. Il devient donc très difficile de s'y retrouver. Plusieurs de ces constats ont d'ailleurs été faits par le Comité Ferland chargé récemment de la révision de la procédure civile. Il conclut à la nécessité d'une nouvelle culture judiciaire dans toute la communauté juridique afin de mieux répondre aux attentes de la société québécoise.

Dans le Québec de 2018, toutes ces difficultés devront avoir été aplanies pour permettre aux citoyens du Québec d'avoir facilement accès au système judiciaire. Pour ce faire, les coûts, les délais et la complexité de ce système ne doivent plus constituer un frein pour quiconque souhaite faire entendre sa cause devant la justice. Pour bien desservir la population, il faut donc revoir le fonctionnement de ce système.

Une porte d'entrée unique

Une des mesures à mettre de l'avant serait de créer une porte d'entrée unique pour aider le citoyen à s'orienter et à faciliter sa démarche lorsqu'il souhaite porter plainte seul pour obtenir justice. Ce guichet unique, le Bureau des greffes, pourrait recevoir toutes les causes déposées par les citoyennes et les citoyens et les acheminer au bon endroit avec toutes les informations requises au dossier. On simplifierait ainsi de beaucoup le travail pour le citoyen.

Une telle mesure permettrait également de briser le paradigme actuel du système judiciaire : une citoyenne ou un citoyen cherchant justice pour un préjudice lui ayant été causé n'aura plus à se faire conseiller pour s'y retrouver. L'administration de la justice devrait faire du citoyen le centre d'attention, le focus de tout le système de justice.

Le Bureau des greffes deviendrait donc ainsi la seule porte d'entrée de tout le système judiciaire, qu'il soit civil, criminel ou administratif. Même les plus grandes corporations internationales devraient venir y enregistrer leurs plaintes ou leurs requêtes afin que celles-ci soient acheminées à la cour compétente.

Les étapes suivies par une demande déposée au Bureau des greffes seraient les suivantes :

- Acheminement vers le tribunal compétent par le Bureau des greffes.
- Une fois la demande jugée recevable par le tribunal compétent, nomination d'un médiateur pour tenter d'obtenir un règlement du litige entre les parties impliquées.
- En cas d'échec de la médiation, un premier procès aurait lieu.
- Si le jugement rendu en première instance ne satisfaisait pas l'une des parties impliquées, un recours pourrait ensuite être déposé en Cour d'appel selon certaines conditions.
- Et finalement, si l'une des parties voulait contester le jugement de la Cour d'appel, elle pourrait le faire sur une base constitutionnelle seulement en présentant une demande à la Cour suprême du Québec.

Une diminution du nombre d'instances de décision

Par ailleurs, pour alléger le système, tous les tribunaux administratifs, chambres civiles et chambres criminelles pourraient être regroupés au sein de la Cour du Québec, subdivisée en deux Chambres : l'une civile, l'autre criminelle et pénale.

Ainsi, au lieu de multiplier les lieux de règlement et de jugement, on s'assurerait d'une cohérence certaine dans l'administration de la justice et d'une plus grande efficacité dans le traitement des dossiers.

Tous les cas relevant du droit criminel seraient ainsi référés par le Bureau des greffes à la Chambre criminelle et pénale, comme tous ceux relevant du droit civil seraient transmis à la Chambre civile. Les cas qu'ont dit aujourd'hui administratifs seraient eux aussi transmis à la Cour civile, qui pourraient s'adjoindre d'experts.

Nous croyons sincèrement qu'il faut non pas réduire, mais fusionner tous les tribunaux administratifs en une seule cour de justice. L'important n'est pas de réduire le nombre de gens travaillant dans ces tribunaux ou d'économiser de l'argent. Nous croyons que ce qui est fondamental, c'est de rendre la justice aussi accessible que l'éducation ou les soins de santé dans une société qu'on veut démocratique.

Évidemment, ces modifications entraîneraient des modifications profondes aux procédures civiles et pénales actuellement en cours, pour le plus grand bien du citoyen.

Une première médiation obligatoire pour réduire l'engorgement

Nous croyons fermement en l'approche de médiation qui est de plus en plus encouragée et utilisée au Québec. C'est pourquoi nous pensons que le Québec de 2018 devrait faire de la médiation une étape obligatoire dans tous les dossiers, afin de favoriser le règlement non-judiciaire de plaintes.



- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure de la création d'une porte d'entrée unique dans le système de justice du Québec, en instituant un Bureau des greffes accessible à tous les citoyens, individus ou corporations.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fusionne toutes les cours de justice et les tribunaux administratifs en une seule cour, la Cour du Québec.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que la Cour du Québec soit séparée en une Chambre criminelle et pénale, et en une Chambre civile.
- Nous proposons que le Québec de 2018 rende obligatoire la médiation pour toute demande jugée admissible par le système judiciaire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 maintienne une Cour d'appel pour entendre les parties insatisfaites d'un jugement de première instance.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure de la création d'une Cour suprême du Québec, habilitée notamment à juger toutes les causes reliées à la Constitution du Québec et de la *Charte des droits et devoirs de la citoyenneté*, et habilitée également à entendre les renvois provenant du gouvernement québécois.

Équilibrage des forces en présence dans le système judiciaire

Dans une démocratie équitable et juste, chaque citoyen a le droit d'être représenté par un avocat. De plus, pour s'assurer d'un traitement équitable, il faut que tout citoyen puisse y avoir recours, sans égard à ses moyens financiers. Le Québec actuel offre déjà ce coup de main aux plus démunis qui cherchent assistance.

Mais le Québec de 2018 devra faire de l'accessibilité à la justice une obsession. Ainsi, il ne faudra plus qu'une des parties représentées puisse avoir accès à une avalanche de services juridiques comparative-ment à la partie adverse. Pour atteindre un tel objectif d'équité, nous envisageons la mise sur pied d'un système de contribution pour disparité de moyens.

Ce que nous croyons nécessaire, c'est que dans le cas où l'une des parties d'un litige bénéficie clairement de plus de moyens que la partie adverse, cette partie devra verser un montant visant à combler les différences de moyens des parties. Nous voulons ainsi éviter qu'une compagnie multinationale polluant les eaux du puits artésien d'un fermier québécois puisse convaincre un juge à coup de témoins experts internationaux et d'expertises coûteuses que le crime n'a pas été commis alors qu'il l'aurait été.

Il faut que dans le Québec de demain, les faibles et les pauvres puissent avoir autant accès à la justice que les riches et les compagnies. Nous jugeons inadmissible que dans une société dite démocratique, basée sur la prévalence du droit et empreinte d'une longue tradition de respect des lois, on puisse encore assister à des combats épiques où ce n'est pas la justice qui l'emporte, mais bien les moyens.

Ainsi, nous croyons donc que le Québec de 2018 devra avoir mis en place un système de péréquation entre les parties fortunées et celles qui ne le sont pas en instaurant une contribution pour disparité de moyens forçant les riches à donner un coup de pouce aux pauvres.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 mette en place un système de contribution pour disparité de moyens visant à combler les différences de moyens des parties.

Élimination des procès avec jury

Nous croyons que dans le Québec de 2018, les efforts nécessaires auront été faits afin d'assurer la compétence et l'excellence des juges des différentes chambres de la Cour du Québec.

De plus, nous observons qu'en matière criminelle et pénale, plusieurs avocats choisissent de subir un procès avec jury dans le seul but, maintes fois avoué, de gagner la sympathie de ceux-ci et soutirer un verdict d'acquittement. Nous croyons que l'administration de la justice devrait relever des personnes compétentes pour le faire, c'est-à-dire les juges. Sans dénigrer les citoyennes et citoyens qui ont donné de nombreuses heures de leur vie dans les dernières années pour constituer un jury, nous estimons que très peu d'entre eux sont réellement qualifiés pour le faire.

L'idée de base du jury, de constituer un panel de gens « ordinaires » pour représenter les intérêts de la population, ne nous semble plus nécessaire considérant le fait que les citoyens qui estimeront qu'un jugement porté ne répond plus aux valeurs de la société pourront toujours utiliser d'autres moyens (référendum d'initiative populaire, démarches auprès de leur député, etc.) afin de modifier les lois en vigueur.

Dans la même veine, la mission de formation continue de l'École nationale de la magistrature permettra également d'assurer aux juges une continuelle mise à niveau avec les pratiques sociales en cours à ce moment-là.

De plus, un accusé qui se sentira lésé dans ses droits pourra toujours en appeler du verdict, jusqu'à la Cour suprême du Québec s'il le faut.

Et finalement, l'élimination des procès avec jury aurait également pour effet d'alléger le processus de traitement des dossiers pénaux.



PROPOSITION

Nous proposons que dans le Québec de 2018 soient abolis les procès avec jury.

Favoriser la réhabilitation en revoyant le système carcéral

La justice sociale et la paix sont deux valeurs centrales de la société québécoise que nous souhaitons voir promues en 2018 par une intervention appropriée de l'État et par une responsabilisation de tous les citoyens qui fassent la promotion des relations harmonieuses afin de contrer la violence sous toutes ses formes. Cela doit également se refléter dans l'approche privilégiée en matière de prise en charge des problèmes de la criminalité dont l'objectif est de viser la sécurité des citoyens et le mieux être de la communauté.

L'échec des approches répressives

Nous croyons que la réhabilitation comme approche corrective doit être privilégiée aux approches répressives. Ces dernières apparaissent clairement comme étant coûteuses et ne diminuent en rien les taux de criminalité. En effet, les coûts liés à l'approche punitive, qui impliquent la construction de bâtiments et les coûts d'entretien des détenus, sont beaucoup plus élevés que ceux liés à une approche qui favorise la réhabilitation. Au Canada en 2000, il en coûtait en moyenne 149 \$ pour maintenir un contrevenant dans une institution de détention, comparativement à 57 \$ en maison de transition. Aux États-Unis, les américains ont opté massivement pour l'incarcération. En Californie par exemple, les budgets des services correctionnels, qui monopolisent 18 % des budgets de l'État, sont maintenant plus élevés que ceux consacrés à l'éducation supérieure (1 %). Pourtant, la Californie enregistre un nombre d'homicides de 7,5 par 100 000 habitants, comparativement au Canada, où le taux d'homicide est de 2 par 100 000 habitants.

La réhabilitation et la libération conditionnelle : une approche gagnante à moyen et à long terme

Nous pensons également que la réhabilitation et la libération conditionnelle se posent comme la meilleure façon d'assurer la protection de la communauté à moyen et à long terme par une réinsertion sociale réussie des détenus au terme de leur sentence. Le Québec en est déjà un ardent défenseur en ce qui concerne les jeunes contrevenants. Les exemples des états américains qui ont décidé d'abolir la libération conditionnelle sont éloquentes : lorsqu'ils sont remis en liberté au terme de leur sentence, de nombreux contrevenants, fortement institutionnalisés, ont des difficultés à se trouver un emploi et à reconstruire leur milieu de vie. Par opposition, une réintégration graduelle faisant suite à un programme de détention ayant contribué à changer le comportement du délinquant est plus susceptible de connaître du succès. Lorsqu'elles sont appliquées correctement, la réhabilitation et la libération conditionnelle connaissent au Canada un taux de succès de 90 % dans les cas se retrouvant sous juridiction fédérale pour des sentences de 2 ans et plus. Les études montrent par ailleurs que les contrevenants ayant participé à un programme de réinsertion sociale sont moins susceptibles que les autres de récidiver.

Les limites de l'approche

Cependant, l'approche actuelle reste à parfaire. Une évaluation de qualité de la personne contrevenante et une bonne gestion des informations recueillies sont à la base d'une gestion adéquate des sentences et des remises en libertés conditionnelles. Or, l'évaluation souffre parfois d'un manque de rigueur méthodologique qui nuit à son caractère uniforme. Elle ne prend en compte que le dernier

délict du contrevenant et ne se base que sur l'observation de leur comportement en détention. Finalement, le dossier des personnes concernées ne comporte pas les expertises psychiatriques, psychologiques et les antécédents judiciaires des prévenus et ces dossiers ne sont conservés que sur une période de cinq ans, ce qui empêche le suivi des cas de récidives. Ces éléments peuvent nuire à une évaluation adéquate de la véritable dangerosité de l'individu, conduire à une mauvaise gestion des sentences, à un mauvais calibrage du niveau d'intervention requis et à un encadrement inadéquat.

Dans le même sens, le pouvoir de remise en liberté des différentes instances décisionnelles et la coordination entre ces instances et les organismes communautaires gagneraient à être bonifiés. Actuellement, il y a chevauchement des pouvoirs entre le directeur de prison ou de pénitencier et les Commissions des libérations conditionnelles provinciales et fédérales (indépendantes du pouvoir du directeur du centre de détention), qui détiennent tous le pouvoir d'octroyer des remises en liberté selon différentes mesures.

Sur le plan financier, la promotion des approches basées sur la réhabilitation sociale et la libération conditionnelle doit s'accompagner de ressources budgétaires suffisantes permettant l'atteinte des objectifs visés. Les rationalisations budgétaires qu'ont subies les services correctionnels au tournant du XXI^e siècle ont mis fin à de nombreux programmes de réhabilitation et aux services professionnels dans certains établissements, le financement des programmes de travaux compensatoires et de certains programmes de réinsertion s'est vu réduit. Le manque de ressources compromet la mise en œuvre des améliorations et des réformes susmentionnées et, en bout de piste, la réussite même de la réinsertion sociale et l'assurance d'une protection réelle de la société.

Il nous apparaît donc que la réinsertion sociale doit être considérée comme la meilleure façon d'assurer la protection de la communauté et que le Québec de 2018 doit dans ce sens chercher à favoriser la réhabilitation sociale des criminels.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 privilégie la réhabilitation et la libération conditionnelle aux approches répressives.

Nous proposons que le Québec de 2018 assure l'individualisation de la sentence par l'évaluation de la personne contrevenante, et que cette évaluation tienne compte de la problématique délictuelle de chaque individu dans son ensemble et non seulement de son dernier délit.

Nous proposons que le Québec de 2018 assure une bonne gestion de l'information recueillie sur toute personne prévenue ou contrevenante.

Nous proposons que le Québec de 2018 assure l'existence d'un système plus cohérent, clair et rigoureux entre les différentes instances : services correctionnels, organismes communautaires, Commission québécoise des libérations conditionnelles.

Ajuster les conditions de vie des détenus

Nous pensons qu'en 2018, la société québécoise aura fait le choix de favoriser la réhabilitation sociale aux approches répressives. La réhabilitation doit allier une intervention appropriée de l'État et la responsabilisation des individus. Cela doit se traduire dans les conditions de vie des détenus.

Trop bien traités nos détenus ? Entre répression et réhabilitation : le principe de compensation

Ajuster les conditions de vie des détenus, cela signifie en premier lieu établir un équilibre entre la répression et la réhabilitation. Nous avons posé un peu plus haut la réhabilitation comme étant la meilleure façon d'assurer la protection de la société à moyen et à long terme, et démontré l'échec des approches répressives en matière de lutte à la criminalité. Pourtant, les membres de la collectivité sont plusieurs à réclamer que les châtiments soient adaptés à la gravité des crimes commis et aient un effet dissuasif et que, dans ce sens, le système carcéral soit moins souple à l'égard des détenus.

Dans ce sens, la justice sociale et le système carcéral doivent instaurer un principe de compensation qui contraigne les délinquants à redonner à la collectivité et qui responsabilise les criminels face à leurs actes.

Redonner à la collectivité : les programmes actuels

Le Service correctionnel du Canada (SCC), en développant des moyens innovateurs de travailler au sein de la communauté et de donner des heures bénévolement en services à la collectivité, offre aux délinquants incarcérés ou sous liberté surveillée cette possibilité de redonner à la collectivité. Cependant, les détenus ne sont pas tenus d'y participer.

Par ailleurs, ces programmes permettent aux contrevenants d'acquérir des compétences et une éthique du travail qui favorisent la réinsertion sociale réussie des détenus au terme de leur sentence et contribue à diminuer les risques de récidives, tout en alliant les principes de responsabilisation individuelle et de compensation à la collectivité.

L'indemnisation des victimes et le remboursement de l'État

Mais l'entretien des détenus, l'accès à des programmes de formation et d'employabilité et les mesures d'aide à la réinsertion sociale supposent des coûts financiers importants. D'aucuns diront même que les délinquants sont privilégiés par rapport aux citoyens moins bien nantis : ils sont logés, nourris, bénéficient de mesures d'aide et d'encadrement et reçoivent même un salaire ! En effet, en 2002, les détenus qui travaillent en milieu carcéral gagnent, selon leur rendement, entre 5,25 \$ et 6,90 \$ l'heure. Les détenus sans emploi reçoivent une allocation quotidienne d'un dollar. Les détenus qui ne peuvent trouver un emploi en milieu carcéral peuvent recevoir une allocation quotidienne allant jusqu'à 2,50 \$.

C'est pourquoi nous pensons qu'une responsabilisation individuelle doit s'articuler notamment autour d'un principe financier compensatoire envers la société, l'État et les victimes d'actes criminels et ce, dans un souci d'équité entre les membres de la société.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 instaure le travail compensatoire obligatoire des détenus aptes au sein de la collectivité suivant un nombre minimal d'heures par semaine comme outil de réhabilitation et de réinsertion sociale et dans l'optique de redonner à la collectivité.
- Nous proposons que le Québec de 2018 contraignent les détenus à consacrer à la société un nombre minimal d'heures par semaine à une activité bénévole qui contribue au bien-être de la communauté.
- Nous proposons que le Québec de 2018 exige la participation des contrevenants à des programmes d'emploi pour pouvoir indemniser leurs victimes suivant la gravité des crimes commis et rembourser l'État pour le coût de leur détention.

Soutenir les victimes d'actes criminels

Nous croyons que dans le domaine judiciaire, il est nécessaire que dans le Québec de 2018, l'État et la société soutiennent mieux les victimes d'actes criminels.

Les droits des victimes d'actes criminels

Si le Québec de 2018 reconnaît le droit aux prisonniers à la libération conditionnelle et favorise la réinsertion sociale des contrevenants, ces droits doivent s'articuler avec ceux conférés aux victimes d'actes criminels, lesquelles doivent pouvoir bénéficier de moyens leur permettant elles aussi un retour à la vie normale.

La *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* promulguée en 1988 vise notamment à informer les victimes sur leurs droits et recours et à leur fournir une aide et un accompagnement à travers le processus judiciaire. Cependant, actuellement, les victimes d'actes criminels ne sont pas entendues et leurs voix ne sont pas prises en compte lorsque les autorités compétentes étudient la possibilité de libérer un détenu en vertu du programme de permission de sortir. Elles n'ont pas par ailleurs la possibilité de faire réviser ces décisions. Plus encore, les « nouvelles » victimes ne peuvent poursuivre les autorités décisionnelles en matière de liberté conditionnelle pour leur erreur si elles ont été victimes d'un contrevenant au moment où ce dernier bénéficie d'une liberté conditionnelle. Dans le Québec de 2018, nous estimons que les droits des victimes d'actes criminels devront être reconnus à tout le moins de manière équivalente aux droits des détenus. Une reconnaissance plus adéquate de ces droits doit également trouver son expression dans les régimes d'indemnisation.

Les lacunes du régime d'indemnisation actuel

Le régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels est régi par la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*. Cette loi, mise en place en 1971, repose sur les bases de la *Loi sur les accidents de travail* de 1931. Contrairement à la *Loi sur les accidents de travail*, la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* n'a jamais été réformée depuis son implantation. En 1993, une *Loi sur l'aide et l'indemnisation des victimes d'actes criminels* a bien été adoptée, mais n'a jamais été promulguée. Il s'ensuit un régime d'indemnisation désuet et inéquitable.

Désuet, le régime l'est notamment du fait que le portrait des victimes a considérablement changé depuis son implantation. Lorsque la loi a été mise en place, le régime visait surtout à indemniser les victimes adultes contraintes à un arrêt de travail. Aujourd'hui, seulement le tiers des victimes d'actes criminels occupent un emploi, alors que le nombre de mineurs, de personnes âgées ou au foyer victimes d'actes criminels augmente. Le régime d'indemnisation doit donc viser à la fois le remplacement du revenu, mais également la prestation de services de soutien.

Par ailleurs, le portrait des types de violence s'est lui aussi modifié de sorte que l'on a assisté à l'apparition de nouvelles catégories de victimes ayant des besoins différenciés. Dans près de 70 % des cas, leurs besoins sont avant tout de nature psychologique. D'autre part, l'Annexe de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* – qui sert à déterminer la recevabilité des demandes d'indemnisation – n'a pas été indexée depuis 1985 pour tenir compte de l'évolution de la criminalité.

Finalement, les proches subissent également les préjudices des actes criminels, surtout lorsque ces derniers comporte de haut taux de violence, par exemples, dans les cas d'agressions sexuelles, d'enlèvement ou d'homicide. Or, la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* exclu les proches des victimes et ne leur offre aucune aide. Par comparaison, la *Loi sur l'assurance automobile* reconnaît le droit à une indemnisation des proches et des victimes indirectes dans les cas suivants : lorsque la personne qui fait la réclamation a été directement témoin de l'accident ou est arrivée sur les lieux de la scène encore active, ou encore, lorsqu'un membre de la famille immédiate a des séquelles de la suite de l'annonce de l'accident. Dans le Québec de 2018 favorisant l'égalité sociale, il y a lieu de se questionner sur l'équité de traitement entre les régimes s'adressant aux différents types de victimes.

L'iniquité de traitement entre les différents bénéficiaires et entre les différents régimes d'indemnisation

Inéquitable, le régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels l'est d'abord entre les différents types de victimes elles-mêmes bénéficiaires du régime : selon leur âge, leur statut au moment de l'acte criminel (en emploi ou non) et selon leur revenu au moment de l'acte criminel. Le régime apparaît aussi inéquitable lorsqu'on le compare à d'autres régimes d'indemnisation, notamment avec le régime d'indemnisation des victimes d'accidents de la route, plus avantageux sur de nombreux aspects : prestations plus élevées et règles de calcul des indemnités plus avantageuses.

Dans le Québec de 2018, nous pensons que les victimes d'actes criminels devraient pouvoir bénéficier d'un régime d'indemnisation à tout le moins équivalent et comparable à celui des victimes d'accidents de la route. Cela, afin d'assurer un traitement juste et équitable pour tous les citoyens.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 puisse ordonner aux contrevenants d'indemniser leurs victimes suivant la gravité des crimes commis.

Nous proposons que le Québec de 2018 confère aux victimes d'actes criminels le droit d'être informées et entendues si elles le souhaitent à chaque fois que les autorités compétentes étudieront la possibilité de libérer un détenu en vertu du programme de permission de sortir; de faire réviser les décisions.

Nous proposons que dans le Québec de 2018 soit modifiée la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* de façon à assurer une équité entre les différents régimes d'indemnisation et de tenir compte de l'évolution de la criminalité et des besoins des victimes, notamment en faisant en sorte que la liste des infractions prévues soit actualisée pour tenir compte de l'évolution de la criminalité; en faisant en sorte que la notion de victime soit élargie pour inclure les proches; et en révisant les montants des prestations, des indemnités de décès et des frais funéraires, les règles de calculs et les modes de versement des indemnités, de façon à les actualiser pour qu'ils se rapprochent des balises prévues à la *Loi sur l'assurance automobile*.

Question autochtone

Nous croyons sincèrement que la question des relations entre les peuples autochtones et non-autochtones dans le territoire est une question vitale, difficile et qu'il faut aborder avec lucidité et courage.

On désigne comme « autochtones » les quelques 80 000 Amérindiens et Inuits habitant le territoire du Québec. Ces autochtones sont les descendants des premiers habitants du territoire Québécois, arrivés au lendemain de la dernière glaciation il y a près de 10000 ans.

Depuis de nombreuses années, les relations entre les autochtones et les non-autochtones ont fluctué grandement en fonction des dossiers discutés, des interlocuteurs en place et des périodes historiques.

La loi constitutionnelle canadienne de 1982 pousse très loin la reconnaissance des droits des autochtones, en y introduisant la notion de droits ancestraux, ainsi que la notion de droits issus des traités. Le Québec n'a pas signé cette loi constitutionnelle, mais a clairement mis de l'avant des principes reconnaissant l'existence de onze nations autochtones distinctes, dans une déclaration ministérielle de 1983 ainsi que par une résolution unanime de l'Assemblée nationale en 1985. Plus récemment, la *Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec* reprenait cette reconnaissance dans son préambule, mais allait plus loin, en reconnaissant les droits existants -issus de traités ou ancestraux- des nations autochtones, tout en s'engageant à promouvoir et maintenir des relations harmonieuses avec ces nations, ainsi qu'à favoriser leur développement et l'amélioration de leur situation socioéconomique.

Malgré cela, la situation réelle des autochtones au Québec reste très problématique. Il faut dire que la résistance des autochtones à l'accord du Lac Meech⁶, la crise d'Oka qui a nécessité l'intervention de l'armée canadienne, la campagne des Cris de la Baie James contre le projet hydroélectrique de Grande Baleine, ainsi que certains problèmes récurrents de contrebande ont sérieusement miné les relations entre Québécois d'origine européenne et autochtones.

Beaucoup de Québécois acceptent mal que les autochtones ne paient pas de taxes, reçoivent des transferts plus généreux de l'État, et détiennent des droits, notamment de chasse et de pêche, que les autres Québécois n'ont pas. De nombreux Québécois déplorent que les autochtones soient traités différemment. On accepte le fait qu'ils aient leurs traditions et leur culture, mais on comprend mal en quoi ceci justifie un traitement différent des autres citoyens, surtout dans une démocratie basée sur une citoyenneté pleine et entière.

Bien sûr, cette impression n'est pas toujours fondée sur des faits réels. Il importe de préciser, par exemple, que les exemptions fiscales s'appliquent uniquement sur le territoire des réserves. Un autochtone travaillant hors réserve paiera de l'impôt comme tous les autres citoyens. De plus, il faut reconnaître la situation socioéconomique tragique d'une trop grande partie des communautés autochtones, ainsi que leur éloignement, qui cause des problèmes de développement.

6. Qui reconnaissait une société distincte au Québec mais qui ne réglait aucunement le statut des peuples autochtones.

Quant aux droits de chasse et de pêche, ils découlent directement de traités ou encore de droits ancestraux, tous deux reconnus par la constitution canadienne. C'est donc dire que si les gouvernements ignorent le problème, ils laisseront tout le champ libre à la Cour suprême, qui n'aura d'autre choix que d'appliquer la loi constitutionnelle. Il est donc préférable que ces arrangements soient négociés par les représentants du peuple, et que ceux-ci informent correctement la population des véritables enjeux.

Des solutions

Dans le Québec de 2018, les autochtones devront vraiment être des citoyens à part entière. Cependant, il serait illusoire qu'ils puissent être des citoyens comme les autres. Leur reconnaissance en tant que nations leur confère une citoyenneté différente, qu'il faudra cependant définir de façon équitable, dans le cadre de la citoyenneté québécoise.

Le Québec de 2018 abolira le statut d'Indien, prévu par la loi fédérale actuelle. En lieu et place, les autochtones seront des citoyens de nations autonomes faisant partie de l'ensemble québécois à titre de partenaires. L'État québécois négociera avec chacune des nations des ententes et des traités particuliers, conformément aux besoins et aux situations qui varient d'une nation à l'autre. L'aboutissement en sera le règlement des revendications autochtones, ces derniers ayant certains droits déjà reconnus par le Québec.

Dans tout le Québec, les réserves actuelles seront agrandies et transformées en domaines autochtones, qui appartiendront en pleine propriété aux communautés. Celles-ci se regrouperont pour former des Conseils nationaux autochtones, au lieu des Conseils de bande actuels, qui n'ont pour assise que chacune des réserves prises séparément. Ces gouvernements autochtones seront composés de représentants des communautés et pourraient, dans le cadre d'une négociation d'égal à égal avec le gouvernement du Québec, obtenir une représentation significative au sein du Conseil des régions du Québec.

Ces accords devront toutefois être conclus dans le respect des lois québécoises, tout en prévoyant des champs de compétence spécifiques aux autochtones.

Ce qui importe clairement, c'est que dans le Québec de demain, la question autochtone soit complètement réglée, à la satisfaction de toutes les parties impliquées, avec quittance complète, totale et finale de la part de tous les acteurs en présence.

Nous croyons fermement qu'il est nécessaire et sain que les nations autochtones et non autochtones habitant le Québec se parle d'égal à égal, et règle une fois pour toutes les questions relatives à notre devenir commun.



PROPOSITIONS

Nous proposons que dans le Québec de 2018, la Constitution du Québec reconnaisse l'existence des nations abénaquise, algonquine, attikamek, crie, huronne, innue, malécite, micmaque, mohawk, naskapi et inuit; ces nations ayant le droit à l'autonomie gouvernementale au sein du Québec, et voyant garantis leurs droits ancestraux ainsi que tous les droits reconnus par traités.

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que soient signées avec ces nations des ententes visant l'établissement de gouvernements autonomes qui leur accorderont des terres en pleine propriété ainsi que des droits spécifiques sur un plus large territoire, considéré comme leur territoire traditionnel, qui resterait toutefois sous pleine juridiction québécoise.

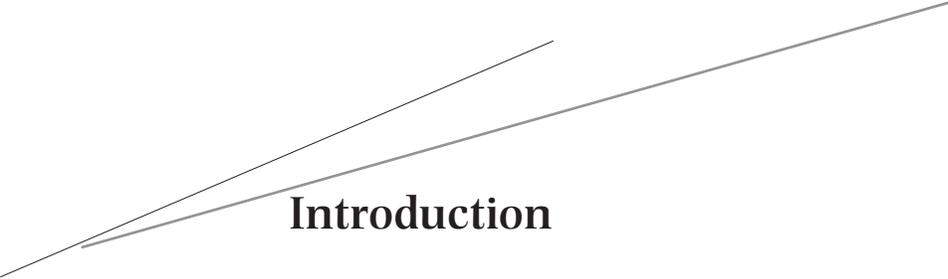
Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que les nations autochtones contribuent davantage à la société québécoise, que ce soit sur les volets sociaux, économiques, politiques ou culturels, afin qu'ils soient des citoyens à part entière, bien que différents.

Chapitre

2

JE RÊVE D'UN QUÉBEC **SOLIDAIRE!**





Introduction

Nous ne pouvons discuter du futur du Québec sans aborder le thème fondamental de la solidarité. Valeur chère aux Québécoises et aux Québécois de tout temps, nous estimons que les jeunes d'aujourd'hui sont tout autant attachés à cette idée de collectivité et d'aide au prochain que les générations précédentes.

Aux solidarités du passé qui sont bien connues comme la lutte à la pauvreté, la lutte contre le suicide, les mesures d'aide sociale, les différents services offerts aux familles québécoises et bien d'autres encore, les jeunes d'aujourd'hui ouvrent les horizons d'autres terrains d'entraide : la solidarité internationale et la solidarité entre les générations, par exemple.

Nous pensons que ces nouveaux intérêts représentent un réel changement de paradigme quant aux actions que doit poser la société québécoise. Nous sommes fermement convaincus que le Québec de demain peut jouer un rôle déterminant dans la construction de solidarités internationales et dans le respect des actions présentes, futures ou passées.

Il nous faut remettre de l'avant des valeurs essentielles comme le respect de la famille, l'empathie envers son voisin, qu'il soit au coin de la rue ou sur un autre continent, et d'autres encore. Dans le contexte démographique que vit actuellement le Québec, un recentrage sur la famille est d'autant plus nécessaire afin d'assurer la pérennité de nos choix sociaux.

De plus, le Québec de 2018 devra selon nous continuer d'être la terre d'accueil qu'il est actuellement, afin de profiter au maximum des diverses influences qui peuvent enrichir notre tissu social. Les dernières décennies nous ont clairement démontré la richesse potentielle que représentent les différentes communautés qui forment le Québec d'aujourd'hui.

Le présent chapitre traite de plusieurs sujets reliés à la solidarité telle qu'on l'exprime au Québec. Nous traiterons notamment du filet de protection sociale idéal pour le Québec de 2018, des possibilités infinies d'innovation dans le domaine international, du soutien apporté aux familles québécoises et de toute la question de l'adoption internationale.

Nous croyons que le Québec de demain devra continuer de faire de la solidarité l'un des piliers de son identité, tout en laissant place aux nouvelles priorités de la génération montante. Il faut que le Québec de 2018 s'impose mondialement comme un exemple à suivre à l'égard du support apporté à ses citoyennes et citoyens.

Un filet de protection sociale sans failles

Instaurer un revenu de citoyenneté

Nous sommes fermement convaincus que le Québec de demain doit se permettre de faire tout ce qui est possible afin de supporter tous ceux qui ont besoin d'aide. Mais encore plus : nous pensons que l'État québécois a la possibilité et le devoir de supporter d'une façon particulière d'autres catégories de citoyennes et citoyens : les étudiants, les familles et les artistes, par exemple.

Il faut pour cela se remémorer les origines de nos mesures de protection sociale et voir où peut nous mener une évolution de celles-ci.

La naissance de l'État providence

L'État providence tire ses racines dans la crise profonde qu'ont subi les économies occidentales, suite au krach boursier de 1929. Cette faillite apparente du système capitaliste a remis en question la pertinence de maintenir un État qui n'intervient pas dans l'économie.

La Seconde Guerre mondiale et la montée du communisme ont provoqué de nouvelles pressions sur le capitalisme, qui a répondu en augmentant la présence de l'État dans l'économie. Il jouera désormais un rôle accru en créant toute une panoplie de programmes sociaux qui tendront vers l'égalité des chances entre les individus. On convient alors pour la première fois que tous les individus n'ont pas la même chance au départ et que l'État est le seul acteur capable de réparer cette injustice.

La révolution tranquille et le modèle québécois

L'État se fera donc de plus en plus présent dans l'économie et dans la société. Depuis les années 1960, l'État providence québécois s'est notamment traduit par la démocratisation de l'éducation, l'assurance-maladie et l'assurance hospitalisation et la création d'un imposant réseau public de santé et de services sociaux, ainsi que par l'instauration de nombreux programmes et services publics

Mais l'État providence a également instauré une foule de programmes d'aide directe aux citoyens. On y retrouve du côté fédéral l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse, le supplément de revenu garanti et la prestation fiscale pour enfants. De son côté, le Québec a instauré d'autres programmes complémentaires : le régime de rentes du Québec (RRQ), les allocations familiales, le régime d'indemnisation en cas d'accidents de travail (CSST), d'accidents de la route (SAAQ), le régime de prêts et bourses et finalement, mais non le moindre, l'aide sociale, récemment renommé assistance-emploi.

La crise de l'État providence

À partir des années 80, la crise des finances publiques et la compétitivité internationale ont placé l'État québécois devant des choix difficiles, tout comme ses voisins. Sont apparues à cette époque de fortes pressions visant à modifier le rôle de l'État providence, qui pour cause d'étranglement financier avait fini par voir ses possibilités d'intervention réduites. Depuis, on a assisté au redressement de la situation financière, mais les ressources suffisent difficilement à maintenir un niveau acceptable de services alors que selon plusieurs critiques, l'intervention de l'État est trop compliquée, favorise une culture de la dépendance et surtout, coûte excessivement cher.

Le renouvellement de l'État providence

Pour nous, il n'est pas question de baisser les bras devant cette pression, et de laisser de côté la solidarité inhérente au modèle québécois. Mais d'un autre côté, il faut reconnaître que les critiques de l'État providence n'ont pas tort à tous les niveaux. Ils ont raison de pointer du doigt certains problèmes, tels la complexité et la lourdeur du système.

Mais ils ont tort lorsqu'ils affirment que la solidarité coûte trop cher, et ils proposent la marche arrière comme réponse aux difficultés actuelles. La solidarité et la justice sociale ont un prix. Mais selon nous, le Québec de 2018 devra se faire un devoir de payer ce prix. Nous avons également la conviction profonde que le Québec doit continuer à innover sur le plan social. Cependant, cette innovation ne peut se traduire uniquement sur une accumulation de nouveaux programmes.

Un filet de protection sociale troué, emmêlé, pesant et piégé !

Le filet de protection sociale actuel est une accumulation de protections diverses, qui forment un ensemble qui n'est pas toujours cohérent. C'est une superposition de mesures particulières, qui se chevauchent mais qui laissent aussi des trous. Par exemple, l'accès au programme d'assurance emploi a strictement été limité lorsque celui-ci a pris le relais de l'assurance-chômage. Depuis, de nombreux chômeurs inéligibles, particulièrement des jeunes, tombent dans les mailles du filet et doivent se retourner vers l'assistance-emploi, qui n'a pas été conçu pour jouer ce rôle de soutien en cas de chômage prolongé.

Le filet de protection sociale n'est pas seulement troué : il est également emmêlé. La multitude de mesures et de programmes complique la vie d'un grand nombre de citoyens. Chacun des programmes fonctionne selon sa propre logique, et le citoyen moyen risque fort de s'y perdre. Par ailleurs, d'autres citoyens réussissent à profiter de la complexité du système, afin d'en tirer le maximum de profit. Cette situation est foncièrement injuste : un citoyen qui « joue le système » est avantagé au détriment de celui qui tente de se débrouiller seul⁷.

D'autres problèmes du filet de protection sociale sont plus pernecieux. Par souci d'équité, il faut pouvoir moduler l'aide offerte aux plus démunis en fonction de leurs besoins réels. Mais pour évaluer le besoin de ces personnes, il faut contrôler leur situation. Cela fait en sorte que l'État doit s'immiscer dans la vie privée des prestataires, en exerçant des contrôles administratifs lourds, tatillons et humiliants pour ceux qui les subissent. C'est le troisième problème majeur du filet de sécurité sociale, celui de la bureaucratiation.

Les gouvernements justifient habituellement le maintien des prestations à un niveau minimal, nettement inférieur au seuil de la pauvreté, par un souci de garder un incitatif au travail. Par souci d'équité, il ne faut pas que l'aide aux sans-emploi soit supérieure au revenu des travailleurs pauvres. Le raisonnement est fort simple : la situation des prestataires est tellement difficile qu'elle devrait les inciter à travailler.

Mais il y a une faille, qui devient souvent un piège : le prestataire de l'assistance-emploi ne peut toucher de salaire sans voir ses prestations coupées. Les revenus d'emplois entraînent une diminution quasi-automatique et équivalente de son chèque d'assistance. En ajoutant à la perte des prestations les frais relatifs à l'emploi, l'ancien prestataire peut même voir son revenu réel diminuer, suite à son entrée

7. On constate par exemple ces effets dans le cas du régime de prêts et bourses, dont la générosité varie en fonction de critères externes aux études. Certains esprits astucieux en profitent davantage que d'autres, en décidant de se marier ou encore d'étudier à temps partiel, le temps d'être déclarés indépendants du support parental !

sur le marché du travail ! C'est particulièrement vrai pour ceux qui ne peuvent trouver qu'un emploi précaire et mal payé. Or, ce genre d'emploi est souvent la seule option pour les prestataires de l'assistance-emploi.

Le revenu de citoyenneté : une solution d'avenir pour l'État providence !

Parmi toutes les avenues explorées au cours des dernières années en Occident pour renouveler l'État providence, une idée se démarque : le revenu de citoyenneté. Qu'on l'appelle allocation universelle, revenu d'existence, revenu de base, revenu minimum garanti ou dividende social, la définition du revenu de citoyenneté reste la même : c'est un *revenu versé par un État à tous ses membres*.

Quelle serait l'importance de ce revenu ? La plupart de ses partisans visent l'instauration d'un revenu décent, qui permettrait à tous de subvenir à leur besoins de base. Ce revenu serait versé à tous les citoyens sans exception. Certains proposent un montant uniforme, d'autre proposent que le montant soit ajusté en fonction certaines caractéristiques. On penserait alors aux familles monoparentales, aux personnes handicapés ou invalides, aux enfants mineurs ou aux personnes âgées.

Pourquoi instaurer un revenu de citoyenneté ?

Nous estimons que le premier argument majeur en faveur du revenu de citoyenneté est sa clarté, sa transparence, sa simplicité. Avec le revenu de citoyenneté, chacun aura droit à une allocation versée chaque mois et permettant de répondre aux besoins de base. Cette allocation sera versée inconditionnellement, ce qui simplifie de façon spectaculaire la gestion des transferts aux citoyens. Au lieu d'offrir une aide spécifique aux plus défavorisés, l'État ne fera plus que redistribuer à chacun des citoyens une juste part de la richesse collective. En retour, chaque citoyen contribuera à la richesse collective selon ses moyens, par la fiscalité.

Avec le revenu de citoyenneté, l'ère dans laquelle l'État devait s'immiscer dans la vie privée des personnes à faible revenu sera révolue. Les gens à faible revenu seront traités de la même façon que tous les autres citoyens. Cela ne signifie pas que l'État n'effectuera plus aucune vérifications. Mais celle-ci sera effectuée uniquement par la fiscalité. De cette façon, l'État ne stigmatisera plus les citoyens les plus pauvres.

Libéré d'une grande partie de son rôle d'administration et de vérification, l'État pourra recentrer sa mission de solidarité sur des mesures adéquates d'aide à l'emploi, de formation et d'accompagnement des individus. De plus, avec l'allègement de la bureaucratie, l'État pourra économiser à long terme et mieux contrôler ses dépenses. Mais surtout, l'amélioration marquée des conditions de vie des citoyens les plus défavorisés engendrera des économies à long terme dans la santé et les services sociaux.

En effet, le revenu de citoyenneté va nettement améliorer le sort des personnes à faible revenu. Ce sera notamment le cas pour les travailleurs à faible salaire et pour ceux qui occupent un emploi précaire. Quant à ceux qui n'ont pas d'emploi actuellement, ils seront davantage encouragés à réintégrer le marché du travail. Leurs revenus d'emploi, même faibles ou intermittents, ne mettront plus en péril leur prestation d'assistance-emploi⁸. En conséquence, le revenu de citoyenneté sera un moyen de lutte efficace contre le travail au noir.

8. Les effets du scénario proposé par le Conseil permanent de la jeunesse sur la répartition de la richesse seront discutés dans la prochaine partie.

Enfin, le revenu de citoyenneté permettra à ceux qui le désirent de contribuer à la société par d'autres moyens que le travail salarié. L'époque où le salariat représentait l'unique mode de participation sociale est révolue. De plus en plus, les citoyens veulent se définir par autre chose que leur emploi. Avec le revenu de citoyenneté, il sera plus facile de se réaliser autrement, que ce soit par le bénévolat, l'implication sociale ou communautaire, l'aide aux proches, l'éducation des enfants, le travail créatif ou encore la formation personnelle.

Le revenu de citoyenneté permettra à chacun de se livrer plus librement à ces activités, qui sont tout autant rentables socialement que le travail salarié. Le revenu de citoyenneté permettra donc une meilleure conciliation entre le travail, la famille, les études et les autres activités. Il sera par la même occasion une bonne façon de réduire le temps de travail, que ce soit en permettant à ceux qui le veulent de réduire leur semaine de travail, ou encore de prendre de plus longues vacances.

Un projet réaliste : l'étude de Blais et Duclos

Une étude détaillée, menée par les professeurs François Blais et Jean-Yves Duclos de l'Université Laval, propose un scénario dans lequel un revenu de citoyenneté de 6 500 \$ serait établi. Ce montant représente une allocation mensuelle d'environ 540 \$, soit la prestation de base actuelle de l'assurance-emploi pour une personne. Les chefs de famille monoparentale et les personnes âgées recevraient quant à elles respectivement 9 100 \$ et 12 000 \$ par année, tandis que les familles recevraient 2 730 \$ par enfant mineur. Cette étude comprend des projections économiques fort détaillées. Celles-ci montrent que l'instauration d'un tel revenu de citoyenneté est réalisable dans le contexte budgétaire actuel, donc sans entraîner de déficit.

Selon cette hypothèse, le revenu de citoyenneté serait d'abord financé par l'abolition de la quasi totalité des programmes de transferts aux particuliers, tant fédéraux et québécois. Ainsi, l'assurance-emploi, la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti, la prestation fiscale pour enfants, l'assistance-emploi et les allocations familiales seraient tous abolis.

L'instauration du revenu de citoyenneté entraînera également une réforme majeure de la fiscalité. Depuis l'instauration de l'impôt sur le revenu, tant fédéral que québécois, de nombreuses mesures ayant des incidences sociales ont été mises de l'avant. On songe d'abord aux exemptions de base, qui soustraient environ les premiers 6 000 \$ de revenu au calcul de l'impôt. Mais il existe également une foule de crédits d'impôts qui ont été introduits au fil des années. Certains sont accordés en fonction de la situation familiale : les crédit d'impôt relatif à la famille, pour enfants à charge, celui accordé en fonction de l'âge, pour une personne vivant seule, pour frais de garde ou encore pour des soins apportés à un proche ainsi que ceux accordés pour rembourser une partie de la TVQ et de la TPS. D'autres crédits sont accordés pour les frais relatifs aux études, aux frais de scolarité et aux intérêts payés sur un prêt étudiant. Depuis peu, il existe également un crédit d'impôt forfaitaire pour la déclaration simplifiée du Québec.

L'abolition de ces crédits d'impôts et des programmes mentionnés précédemment feraient économiser 24 milliards de dollars par année, selon le professeur Duclos. Ceux-ci serviraient à financer le revenu de citoyenneté. Cependant, le niveau élevé du revenu de citoyenneté dans ce scénario requiert une autre modification à la fiscalité. Il faudrait élever sensiblement le taux d'imposition. En considérant un taux unique afin de faciliter le calcul, les chercheurs de l'université Laval fixent celui-ci à 60 %.

Cela peut certes sembler élevé! Mais il faut premièrement noter qu'il s'agit d'une hausse modérée relativement au taux d'imposition actuel des tranches de revenu supérieures à 60 000\$. En effet, ce taux est évalué à 55 %, lorsque l'on prend en considération tant la fiscalité fédérale que provinciale. Ensuite, il faut prendre en considération le fait que les cotisations à l'assurance emploi, qui représentent plus de 5 % du salaire, seront elles aussi abolies.

De plus, le taux d'imposition pourrait être sensiblement baissé si d'autres crédits d'impôts étaient abolis, notamment ceux relatifs aux REER et aux cotisations à des régimes d'assurance collective. Enfin, on doit noter que toutes les projections effectuées dans le cadre de l'étude mentionnée ne prennent pas en compte le grand potentiel d'économie de gestion engendré par l'abolition de nombreux programmes et la simplification de la fiscalité. L'étude ne prend pas non plus en compte les économies à long terme qu'entraînera inévitablement la réduction des inégalités socioéconomique de la population québécoise.

Tous ces facteurs réunis nous permettent de croire qu'il serait possible de faire débiter l'échelle de taxation à 50 % pour les faibles revenus, et d'atteindre un maximum de 60 % pour les revenus élevés, avec un ou plusieurs niveaux intermédiaires (ou encore un impôt progressif linéaire de 50 % à 60 %). Cette progressivité s'ajouterait au fait que l'introduction d'un revenu de citoyenneté rendrait la structure réelle d'imposition plus progressive⁹.

Des effets bénéfiques sur la répartition de la richesse

Le revenu de citoyenneté ne favoriserait pas seulement les plus pauvres de la société. Selon les calculs présentés dans l'étude de Blais et Duclos, l'effet du revenu de citoyenneté, même jumelé avec un taux d'imposition à 60 %, serait bénéfique plus de 75 % des citoyens. C'est ce que démontre le tableau suivant.

TABLEAU 1
Effet du scénario sur la redistribution de la richesse

Centile* des revenus	Revenu disponible** 1999	Revenu disponible avec RC
5	7 099 \$	6 928 \$
25	11 308 \$	11 805 \$
50	15 436 \$	16 354 \$
75	21 001 \$	21 490 \$
95	33 911 \$	32 328 \$

* le centile représente le rang qu'occupe un individu dans la répartition de la richesse sur une échelle de 100, 1 étant le plus pauvre, 50 étant l'individu médian, et 100 le plus riche.

** le revenu consommable est égal au revenu total par équivalent adulte (revenu d'emploi + transferts gouvernementaux) moins l'ensemble des taxes et impôts.

Toutefois, on doit noter que le tableau prend en considération la population en général. Lorsque les effets du même scénario sont calculés selon la situation familiale (familles monoparentales, biparentales, personnes seules, couples sans enfants, et personnes âgées), on observe des résultats beaucoup plus différenciés.

9. Puisque le revenu de citoyenneté représente une plus grande proportion de l'impôt payé chez les contribuables à faible revenu que chez ceux à revenu élevé.

TABLEAU 2

Effets du revenu de citoyenneté sur la répartition de la richesse, calculé d'après les données de 1999 (Blais et Duclos)

CENTILE	REVENU, famille monoparentale		REVENU, famille biparentale	
	ACTUEL	RC	ACTUEL	RC
5	8 168 \$	8 572 \$	7 944 \$	8 151 \$
25	9 806 \$	10 671 \$	12 029 \$	12 992 \$
50	11 902 \$	14 121 \$	15 869 \$	16 921 \$
75	15 241 \$	17 635 \$	20 632 \$	21 492 \$
95	22 315 \$	26 360 \$	32 123 \$	31 459 \$

CENTILE	REVENU, personnes seules		REVENU, couple sans enfants	
	ACTUEL	RC	ACTUEL	RC
5	3 293 \$	4 476 \$	7 200 \$	8 647 \$
25	7 570 \$	6 274 \$	14 167 \$	14 496 \$
50	11 526 \$	9 735 \$	19 566 \$	19 430 \$
75	16 445 \$	14 585 \$	26 064 \$	24 983 \$
95	26 947 \$	24 484 \$	41 349 \$	37 755 \$

CENTILE	REVENU, 65 ans et plus	
	ACTUEL	RC
5	8 510 \$	8 240 \$
25	10 658 \$	11 152 \$
50	13 344 \$	14 602 \$
75	17 768 \$	19 556 \$
95	28 825 \$	29 042 \$

Les familles monoparentales et biparentales obtiendraient des gains importants, à presque tous les niveaux de revenu. Les familles monoparentales seraient gagnantes peu importe le niveau de revenu. Celles occupant une position médiane (au 50^e centile) auraient un revenu disponible nettement supérieur, avec 14 121 \$ plutôt que 11 902 \$. Le membre d'une famille biparentale médiane aurait quant à lui 16 921 \$, au lieu de 15 869 \$ sous le régime actuel.

Par contre, environ les trois quart des personnes seules et des couples sans enfants les plus fortunés seraient pénalisés par le nouveau revenu de citoyenneté. Quant à elles, les personnes âgées de 65 ans et plus ne subiraient que des changements minimes à leur situation.

Introduction progressive d'un revenu de citoyenneté

Si plusieurs préconisent l'instauration immédiate du revenu de citoyenneté, nous proposons une approche progressive. Avant de remplacer toute une gamme de programmes par un revenu de citoyenneté, il serait possible de procéder à une première étape.

Le professeur François Blais propose dans son livre *Un revenu garanti pour tous*, un revenu de 300 \$ par mois, financé par l'abolition de crédits d'impôt, des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse, ainsi qu'une partie de l'assistance-emploi. Avec cette première étape, un bénéficiaire de la sécurité du revenu verrait son revenu de citoyenneté majoré par l'assistance-emploi, afin de recevoir globalement le même montant. Mais la moitié de ses revenus seraient désormais inconditionnels, et ne seraient pas réduits en cas de retour sur le marché du travail.

Cette première étape permettrait aux citoyens de s'habituer au principe et au fonctionnement du revenu de citoyenneté, sans trop bouleverser la fiscalité et le filet de protection auquel les citoyens se sont habitués.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 instaure un revenu de citoyenneté d'un montant de 500 \$ par mois en dollars de 2002 à tous les citoyens et citoyennes majeurs.
- Nous proposons que le Québec de 2018 instaure un revenu de citoyenneté prévoyant les majorations suivantes : 100 \$ par mois pour toute personne inscrite à un programme de formation; 200 \$ pour un chef de famille monoparentale; 300 \$ par enfant à charge; et 400 \$ pour une personne âgée ou souffrant d'une incapacité.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que le revenu de citoyenneté soit indexé selon l'inflation et la richesse collective.
- Nous proposons que le Québec de 2018, afin de financer l'instauration du revenu de citoyenneté, abolisse les allocations familiales et l'ensemble des prestations pour les enfants, le crédit d'impôt personnel (ou exemption de base), le crédit d'impôt pour personne à charge, le crédit d'impôt pour conjoint, le crédit d'impôt pour la TPS et la TVQ, le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées, le programme d'assistance-emploi ainsi que ses cotisations, le régime de prêts et bourses, la sécurité de vieillesse, les crédits d'impôts pour participation à un RÉER ainsi que pour participation à un régime de retraite complémentaire ou public (RRQ).
- Nous proposons que le Québec de 2018 révise la fiscalité afin de tenir compte de l'instauration du revenu de citoyenneté en augmentant le taux de taxation de 50 % à 60 % selon les échelles de revenu.



Solidarité internationale

Les jeunes Québécoises et Québécois sont de plus en plus conscients des questions liées à la situation internationale. Que ce soit au niveau du développement durable, de la mondialisation des marchés ou de l'aide aux peuples plus défavorisés, il est clair que les jeunes sont extrêmement sensibles aux questions de solidarité mondiale.

Nous croyons vital que le Québec de demain fasse de la diplomatie internationale, du développement humanitaire et de l'aide aux pays défavorisés une priorité.

Instaurer un gouvernement mondial

Nous sommes fermement convaincus de la nécessité de poser des gestes agressifs d'ici les quinze prochaines années afin de mettre fin au monopole du syndicat financier qui dicte actuellement nos choix planétaires.

La problématique que nous vivons actuellement, sous le joug de quelques organisations internationales contrôlées par des non élus, est absolument insoutenable. Nous croyons qu'il est aberrant que la race humaine puisse avoir créé une telle situation : nous sommes collectivement prisonniers d'un système économique que nous avons nous-mêmes créé; ce système engendre d'énormes problèmes de toutes sortes de natures et accentue grandement les inégalités entre humains. Et malgré cela, peu de gens parmi nos dirigeants travaillent réellement à trouver une solution réaliste.

Les organisations comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce sont les outils qui ont réussi en économie ce dont la race humaine n'a jamais été capable auparavant dans aucun autre domaine : créer un système d'encadrement accepté ou subi par une très grande majorité d'États, avec un contrôle démocratique diffus.

Nous pensons que ces organisations ne sont que le fer de lance d'une idée qui se répand rapidement, de façon presque virale : l'adéquation entre la consommation et le bonheur. Une personne heureuse est une personne qui possède beaucoup de choses. Et cette idée contre-nature nous amène aujourd'hui à envisager le plus sérieusement du monde, sans même en rire, à privatiser nos ressources naturelles les plus précieuses comme l'eau et les forêts.

Une pensée pour le futur

Nous estimons qu'en ce domaine, les habitants de la Terre s'engage dangereusement dans la voie de la facilité. Ce qui ne les touche pas directement ou maintenant n'est pas important : d'autres s'en occuperont.

Et bien nous sommes ces autres. Nous refusons que le Québec de 2018 s'inscrive dans une globalité où les seules valeurs partagées par tous sont le dollar américain ou l'euro. Nous pensons qu'il est fondamental que le développement économique revienne à la place qui est la sienne et qui aurait toujours dû l'être : une des nombreuses facettes de l'activité humaine.

Dans les gouvernements « locaux » (nationaux), la méthode que toutes les démocraties ont mises sur pied afin de contrôler et d'atténuer les effets pervers du laisser-aller et de la course au profit est simple : mettre en place des gouvernements élus démocratiquement qui promulguent des lois et des règlements qui contrebalancent la facilité trop attrayante de la course au dollar.

Un gouvernement pour la Terre

Nous estimons qu'il faut faire de même au niveau mondial. Seule la création d'une entité politique reconnue par tous et démocratiquement constituée pourra servir de contre-pouvoir contre ces lois du marché qui règlent tout aujourd'hui.

Ce gouvernement mondial aurait un pouvoir de coercition sur les États afin que soient respectés ses lois et règlements. Ce pouvoir lui viendrait d'une légitimité indiscutable puisque tous les citoyens de la planète participerait directement à son fonctionnement lors d'élections prévues à cette fin. Son fonctionnement serait donc éminemment démocratique et transparent, afin que toutes les cultures de la Terre puissent s'y associer.

Ce palier mondial de gouvernement fonctionnerait dans un premier temps sur la base d'une représentation nationale, à la manière d'une confédération : un pays, un vote. Chaque nation élirait régulièrement son représentant afin qu'il siège à l'instance suprême de cette organisation.

Ce gouvernement pourrait s'attaquer à de nombreux problèmes : la protection des ressources naturelles de la Terre ; la disparition des iniquités entre les travailleurs de différents états ; la mise en place de mécanismes qui assurent que ce n'est pas que l'appât du gain qui motivent les actions des dirigeants ; l'aide active et directe aux pays en voie de développement ; etc. Les pouvoirs du gouvernement mondial pourraient par exemple être les suivants : protection des droits sociaux et des droits démocratiques, promotion et développement des institutions scolaires et sanitaires ainsi que d'une accessibilité décuplée, protection de l'environnement dans un contexte de développement durable, humanisation du marché (régulation) et luttes aux inégalités qu'il produit, définanciarisation de l'économie planétaire, protection contre le marchandage humain (entre autres réglementation du clonage humain), démilitarisation des nations, adoption d'une Charte de préservation de l'humanité doublée d'un pouvoir de sanction sur les États membres en matière de non-protection de l'environnement, promotion et protection de la diversité culturelle et meilleure répartition de la richesse planétaire et des besoins alimentaires, etc.

De plus, un tribunal international serait rattaché à ce gouvernement afin de juger les nations manquant à leurs devoirs tel que promulgués par l'instance suprême du gouvernement mondial. Ce tribunal aurait notamment compétence pour juger tous les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Son mode de fonctionnement serait déterminé de façon consensuelle par les différentes nations du monde.

Les grandes organisations internationales actuellement existantes pourraient ainsi être mises sous le contrôle de ce gouvernement : Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce, Organisation mondiale de la santé, Organisation internationale du travail, etc.

Québec, chef de file

Nous pensons que le Québec peut très bien se faire l'apôtre d'une telle vision. Les valeurs de pacifisme et d'ouverture des Québécoises et des Québécois seraient ainsi tout naturellement transposées au niveau mondial. Nous estimons que le Québec, que ce soit à titre de province du Canada ou comme pays indépendant, pourrait très bien consacrer des ressources importantes à l'édification d'un projet aussi stimulant. En ce sens, nous recommandons d'ailleurs que le Québec de 2018 élise au suffrage universel son représentant à l'Organisation des Nations Unies, le cas échéant.

Nous pensons finalement que ce rêve constitue un projet réellement porteur pour l'avenir.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 soit extrêmement actif dans la mise sur pied d'un gouvernement mondial.

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que le gouvernement mondial redonne au citoyen son pouvoir perdu dans le processus actuel de mondialisation et régule les anomalies produites par les marchés internationaux.

Nous proposons que le Québec de 2018 mette de l'avant les caractéristiques suivantes pour l'instauration d'un gouvernement mondial : structure de type confédéral, élection de chaque représentant national au scrutin universel, subordination de toutes les organisations internationales actuellement existantes à ce gouvernement, délimitation précise des pouvoirs conférés au gouvernement mondial, création d'un tribunal indépendant chargé d'interpréter les lois promulgués par le gouvernement.

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que le gouvernement mondial ait un pouvoir réel de coercition sur les États du monde de par sa légitimité démocratique reconnue.

Mise en place d'une taxe sur les échanges de capitaux

Nous estimons que la mise en place d'un gouvernement mondial en 2018 faciliterait grandement la mise sur pied d'une mesure désirée par beaucoup de gens : une taxe sur les échanges internationaux de capitaux, communément appelée taxe « Tobin ».

Depuis l'avènement et le développement de l'informatique la spéculation sur les monnaies nationales a connu un essor fulgurant. Des capitaux volatils font plusieurs fois le tour de la planète en récoltant, au passage, de substantielles plus values. 1400 milliards de dollars transitent chaque jour sur les marchés internationaux. Ces sommes sont pour la plupart placées à très court terme (en moyenne moins d'une semaine et parfois dix minutes). Les États ne peuvent plus lutter contre les attaques spéculatives car ils n'ont pas les réserves suffisantes pour combattre de tels montants.

Les spéculateurs n'ont encore là qu'un seul objectif : faire le plus d'argent dans le moins de temps possible. Les conséquences humaines et sociales de ces attaques financières sont terribles car elles provoquent une augmentation générale des taux d'intérêts néfastes aux investissements. Plusieurs monnaies nationales ont été attaquées par les spéculateurs comme le baht thaïlandais en 1997, entraînant dans la tourmente l'économie de plusieurs pays asiatiques.

La taxe sur les échanges de capitaux : un outil pour mondialiser la justice fiscale

La taxe Tobin sera instituée et gérée par une structure démocratique issue du gouvernement mondial. Elle devra être appliquée uniformément dans tous les pays. Elle sera unique, de faible montant et collectée à la source par chaque État membre sur toutes les opérations concernant le marché des changes.

Le taux que nous pensons pertinent est de 0,2 %. Malgré sa valeur relativement faible, il réussirait à décourager la spéculation d'un jour. Avec un taux fixé à ce niveau, plus de 250 milliards de dollars seront ainsi amassés chaque année par tous les gouvernements nationaux. De ce montant, une partie restera entre les mains du gouvernement national et l'autre servira à financer le développement économique des pays en développement.

La création d'une telle taxe devra cependant être associée à la disparition des paradis fiscaux qui permettent à certains financiers de soustraire leur fortunes colossales à répartition plus équitable par le biais des taxes et impôts.

Nous pensons qu'il s'agit là d'une mesure qui s'inscrit en parfaite harmonie avec une mondialisation des solidarités et qui sera le levier principal pour soutenir concrètement les pays en voie de développement.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse la promotion de la mise sur pied d'une taxe sur les échanges de capitaux afin de soutenir financièrement les pays en voie de développement.

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que la perception et le contrôle de cette taxe soit effectué par le gouvernement mondial.

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que l'instauration d'une telle taxe sur les échanges de capitaux soit accompagnée d'une disparition des paradis fiscaux.

Revoir les modalités de financement de la dette des pays en développement

Nous estimons que la mise sur pied d'un gouvernement mondial devra aller de pair avec une complète réforme des modalités de financement de la dette des pays en voie de développement. Nous estimons qu'il s'agit d'une simple question de justice sociale et de solidarité.

Loin de se résorber, la dette des pays en développement a augmenté au cours des dernières décennies et les conséquences de cette situation sont désastreuses pour les habitants de ces pays. Enfin, bien que des initiatives visant à alléger la dette des pays en développement aient été mises en place au cours des dernières années, les effets escomptés n'ont pas été atteints.

C'est la dette qui se développe et non les pays

C'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que la planète prend conscience de ce qu'on nomme alors le Tiers monde. Ce Tiers monde correspond à l'ensemble des pays en voie de développement qui n'appartiennent ni au groupe des États socialistes ni à celui des États d'économie libérale très industrialisés.

L'endettement des pays en développement va devenir critique au début des années 1980. En 1982, le Mexique est le premier pays à annoncer qu'il ne peut plus rembourser ses emprunts, le système bancaire mondial est alors ébranlé. Cette crise de l'endettement est due aux effets conjugués d'une hausse subite des taux d'intérêt décidée par la Réserve fédérale des États-Unis et d'une baisse des revenus d'exportation pour les pays en développement. Ces pays entrent alors dans un cycle de dépendance sans précédent, ils empruntent pour payer leurs emprunts. Ainsi, en 1980, la dette des pays en développement était de 530 milliards US \$ alors qu'en 2000, elle a quadruplé, son estimation étant de 2 044 milliards US \$.

Une dette qui participe au sous-développement

Lorsqu'un pays en développement rembourse sa dette, sa disponibilité pour développer les services d'éducation et de santé dont sa population a grandement besoin est sévèrement restreinte. Ainsi, entre 1990 et 1993, la Zambie a dépensé 1,3 milliard de dollars pour le service de la dette alors qu'elle a investi seulement 37 millions de dollars pour l'enseignement primaire. En 1995, ce même gouvernement dépensait 6 fois moins pour l'éducation primaire et 30 % moins pour la santé que 10 ans auparavant. Ce sous-financement des programmes sociaux n'est pas sans conséquence puisque la Zambie a enregistré, pour la même période, une augmentation de 20 % de sa mortalité infantile.

Revoir les modalités de financement de la dette des pays en développement

Les coûts humains et sociaux de la dette des pays en développement sont importants et moralement inacceptables. De plus, malgré une relance de la réflexion et d'une action des pays riches sur la problématique de la dette, les initiatives mises en place sont trop timides pour contrer de manière durable l'endettement des pays en développement. Nous pensons que le Québec de demain doit jouer un rôle actif dans la redéfinition des modalités de paiement de la dette et dans la recherche de solutions préservant la santé et le bonheur des populations vivant dans les pays en développement.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que le financement de la dette des pays en développement se fasse en partie par les sommes provenant de la taxe sur les échanges de capitaux.

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse la promotion auprès des États plus riches d'une augmentation de l'aide consentie aux pays en développement pour que celle-ci approche 1 % du produit intérieur brut de chaque pays.

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure de la cessation complète de toutes conditions d'emprunt qui outrepassent les seules questions monétaires (coupures en santé, en éducation, etc.)

Création de traités sociaux incluant les traités économiques

Nous pensons que le Québec de 2018, empreint des valeurs de démocratie, de solidarité et d'équité, doit travailler à modifier la façon de traiter entre États. Au-delà des structures régulatrices comme le gouvernement mondial, nous estimons qu'il est également nécessaire que dans leur discussion bilatérales, les pays du monde mettent en œuvre d'autres manières de faire de la mondialisation.

En bref, nous croyons qu'il faut agir dans les deux sens : création d'un gouvernement mondial légitime chargé de tracer les règles du jeu et modification sentie de nos us et coutumes au niveau des relations internationales.

Vers une autre manière de faire la mondialisation

Pour le Québec, il est clair que l'établissement de liens commerciaux plus serrés ne doit pas se réaliser au détriment de la souveraineté des États, des droits humains et sociaux, de la diversité culturelle et de la protection de l'environnement. Ainsi, il faut que le Québec de 2018 soit un pionnier afin que les échanges entre pays portent sur autre chose que la seule libéralisation économique.

Nous estimons ainsi que tout traité international du Québec de 2018 devra comporter un volet social, un volet démocratique, un volet culturel, un volet environnemental et un volet économique. En obligeant la discussion sur chacun de ces sujets, on s'assurera que ce n'est pas seulement l'économie qui mène. Il faudra par exemple que chaque traité affirme la primauté des droits humains sur les droits économiques et l'existence de normes minimales de travail dans tous les pays signataires de l'entente.

Nous pensons nécessaire que soient posés de tels gestes en raison des conséquences déjà visibles de la libéralisation. Mentionnons entre autres le recours plus systématique des entreprises aux mesures de flexibilité et de précarisation de l'emploi, le peu de transparence des processus de négociation d'ententes commerciales, l'importance capitale que représente l'environnement pour le futur du Québec, etc.

Le contrôle démocratique

Nous croyons qu'il est de plus nécessaire que tous les traités internationaux que signera le Québec de 2018 soient soumis au vote de l'Assemblée nationale. Dans un premier temps, cette étape nous assure d'un contrôle démocratique plus étendu sur toutes les ententes internationales signées par le Québec. Mais cela nous permet également de contrebalancer le pouvoir important du président du Québec en matière de relations internationales, en créant un autre contrepoids dans la gestion des affaires de l'état québécois.

Dans le Québec de 2018, les traités entre États devront affirmer que certains aspects de la vie ne peuvent se réduire qu'à une seule dimension commerciale. Les processus de négociation d'ententes commerciales entre les pays devront respecter les règles de la démocratie. Les nouveaux traités se fixeront des objectifs sociaux, culturels et environnementaux. Les services de santé et d'éducation, les services publics ainsi que la conservation de nos ressources naturelles seront exclues de toutes ententes commerciales. La signature de ces ententes, quant à elle, se fera au vu et au su de tous en raison de leur caractère public.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que tous les traités internationaux dont il est signataire comportent tous les volets suivants : démocratique, environnemental, culturel, social et économique.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que tout traité commercial entre les dont il est signataire contienne une clause affirmant la primauté des droits humains sur les droits du commerce et fasse la promotion de l'application de normes minimales de travail.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que tous les traités internationaux dont il sera signataire soient approuvés par l'Assemblée nationale.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure de l'exclusion des services de santé, des services sociaux, des services d'éducation et de tout ce qui concerne une exploitation abusive de nos ressources naturelles.

Faire du Québec le maillon entre l'Europe et l'Amérique du Nord

Le Québec possède une histoire ainsi qu'une situation géographique particulières qui lui permettent d'aspirer à un rôle important sur la scène internationale. De par ses origines françaises, il est capable de jouer un rôle majeur à l'intérieur de la francophonie internationale. Berceau de la civilisation française en Amérique du Nord, il est le défenseur parfait, le pivot de la promotion de cette culture en Amérique.

Depuis la Conquête anglaise de 1763, le Québec fait partie de la grande famille anglo-saxonne ce qui lui procure des connaissances particulières de cette culture. Pendant longtemps, il a vécu de relations commerciales prépondérantes avec l'Angleterre, chef lieu de l'empire anglo-saxon. De par cette situation et de par son appartenance au Commonwealth, il a des relations privilégiées avec le Royaume-Uni.

On pourrait ajouter que le Québec maintient beaucoup d'autres liens avec plusieurs pays européens. Avec l'Irlande, qui a vu beaucoup de ses ressortissants venir s'établir ici. Avec la Wallonie qui partage une langue et une présence dans un État binational. Avec l'Italie, le Vatican avec lesquelles il partage une même religion et des traditions latines communes.

Au XIX^e siècle le Québec a considérablement développé ses liens avec les États-Unis et avec les autres provinces canadiennes. Même si la plupart de ces relations sont principalement d'ordre économique, il n'en demeure pas moins qu'il ne se limite pas qu'à cela. Par contre, il est à noter que plus de 80 % de nos échanges économiques se font avec les États-Unis ce qui constitue un niveau inégalé de dépendance à l'égard d'un seul marché.

Nous estimons que cette dépendance à l'égard du marché américain jumelée à la volonté des États-Unis d'être l'unique puissance mondiale plonge trop souvent le Québec sous le joug de la politique américaine. Par contre, il se développe de plus en plus des liens politiques importants avec les États du Nord-Est américain. Des rencontres ont lieu régulièrement pour améliorer l'environnement régional, pour faciliter le commerce transfrontalier et pour gérer le niveau des eaux du bassin des Grands-Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Une situation géographique et historique exceptionnelle

Nous croyons fermement que le Québec a tout le potentiel nécessaire pour devenir un acteur déterminant dans les relations entre l'Europe et l'Amérique du Nord. De par sa position géographique stratégique, il doit jouer le rôle de plaque tournante entre les économies américaine et européenne, entre les diplomaties américaine et européenne. Il doit tabler sur ses atouts pour occuper adéquatement cette fonction. Comme les relations sont souvent tendues entre l'Union Européenne et les États-Unis, le Québec peut se positionner comme intermédiaire de premier plan pour arbitrer les différends. À cet égard il pourrait jouer un rôle analogue à celui de la Norvège qui a développé une diplomatie originale et non-alignée.

Le Québec de 2018, de par ses origines européennes et de par sa nord-américanité, sera un joueur important entre ces deux continents. Nous estimons qu'il est vital qu'il prenne toute la place qu'il peut assumer afin de profiter pleinement de sa situation privilégiée.

Nous pensons que le Québec devrait ratifier un traité de coopération internationale avec l'Union Européenne. Cette entente permettrait de développer davantage les relations économiques avec l'Europe et diminuerait le niveau de dépendance à l'égard du marché américain. Une politique fiscale avantageuse pourrait attirer des entreprises européennes au Québec et faire de celui-ci une véritable plaque-tournante entre Amérique et Europe.

De la même façon, des discussions pertinentes et des initiatives avant-gardistes pourraient être mises de l'avant dans les volets culturel, social et environnemental du traité.

Nous sommes d'avis que le Québec de 2018 a bon nombre de qualités qui lui permettent d'aspirer à un rôle de médiateur politique et de plaque tournante économique entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Il sera ainsi très bien positionné entre les deux grands ensembles politiques, culturels et économiques du monde.



Nous proposons que le Québec de 2018 développe une diplomatie originale et audacieuse afin de se positionner clairement comme interlocuteur entre l'Union Européenne et l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et comme médiateur privilégié entre ces deux grands ensembles.

Nous proposons que le Québec de 2018 ratifie un traité de coopération internationale avec l'Union Européenne comprenant des volets culturel, social, démocratique, économique et environnemental, et ce afin de servir de tête de pont aux initiatives européennes désireuses de conquérir l'Amérique du Nord.

Affirmer le rôle du Québec au sein des Amériques

Les pays des Amériques, au même titre que le Québec, ont tous été influencés par la colonisation européenne. Cette colonisation a laissé des traces tangibles les États américains. Tous ces pays ont eu maintes difficultés à retrouver leur indépendance après le passage des Européens. Les structures sociales traditionnelles ont été remplacées par les valeurs et le mode de vie issus de la civilisation occidentale. Juxtaposé aux pillages des ressources naturelles, la plupart des États américains ont eu beaucoup de difficultés à assumer leur nouvelle indépendance dans le cadre d'une idéologie qui n'était souvent pas la leur. Devant tant de problèmes politiques plusieurs pays ont vu leur fragile démocratie plonger dans la dictature, parfois éclairée, mais trop souvent axée dans la défense des intérêts économiques étrangers. Même si le portrait d'aujourd'hui n'est pas toujours rose, ces pays font de nouveau le pari de la démocratie avec tous les risques que cela comporte.

Québec: pôle de reconnaissance des différences

Nous pensons que le Québec doit table sur ses particularités historiques et sur sa maturité politique pour s'affirmer partout dans les Amériques. Il doit devenir un chef de file en matière de respect humain pour permettre à toutes les différences de fleurir et de contribuer équitablement au processus d'intégration des Amériques. Ce processus doit faire place à toutes les cultures, tous les peuples des Amériques et ne pas viser à construire des humains semblables, des « homo americanus ».

Le Québec de 2018 fera donc la promotion à la fois des droits individuels mais aussi des droits collectifs. Tous les humains américains et tous les peuples doivent y trouver leur compte.

Nous estimons que le Québec doit tout d'abord miser sur son caractère francophone pour défendre cette culture démocratique et d'ouverture en Amérique. Tantôt avec les autres provinces canadiennes, occasionnellement avec la Louisiane mais toujours avec Haïti et la Martinique, le Québec a le potentiel pour devenir le leader de la promotion du fait français en Amérique. De plus, beaucoup d'immigrants haïtiens habitent notre territoire ce qui facilite le développement et le maintien de liens durables.

Ensuite le Québec doit continuer de développer ses liens avec l'Amérique latine. Déjà des liens solides existent avec le Mexique et il faut étendre à l'ensemble des pays hispanophones la qualité de cette relation. Des missions économiques, sociales, culturelles et politiques doivent être organisées régulièrement pour construire des relations durables.

Le Québec doit également mieux articuler sa relation avec le Brésil. Le Brésil, c'est le géant de l'Amérique du Sud et il faut absolument mettre les énergies nécessaires au développement de relations harmonieuses et permanentes.

Le Québec jouera un rôle important dans les Amériques dans la mesure où il respectera les traditions des autres pays. Par contre, le Québec ne traitera jamais avec des pays qui ne mettent pas en place un système politique démocratique. La clause démocratique est le préalable à toute relation, ce qui ne veut pas dire que le Québec restera indifférent aux peuples soumis aux aléas des dictatures ou des régimes politiques corrompus.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 développe et maintienne des liens durables avec l'ensemble des pays d'Amérique, notamment les pays francophones.

Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied de nombreuses missions culturelles, sociales, politiques et économiques chez nos voisins de toutes les Amériques.

Nous proposons que le Québec de 2018 ouvre des délégations du Québec dans les principaux pays des Amériques.

Promouvoir la paix

Tout comme c'est déjà le cas présentement, la promotion de la paix sera un élément important des valeurs que le Québec de 2018 prônera. Cette volonté d'un idéal pacifiste se manifeste à l'intérieur d'un cadre concret dans lequel nous proposons quelques mesures spécifiques. Tout d'abord, le Québec devra devenir un acteur incontournable pour la cessation du financement du développement militaire offensif, c'est à dire tout armement destiné à attaquer un autre État (armes de destruction massive, missiles à longue portée, bombardiers, etc.). Pour atteindre cette mesure, le Québec devra jouer un rôle proactif grâce à des stratégies diplomatiques. Il redéfinira également le rôle de l'armée et proposera la création d'un service d'intelligence.

Cessation du financement du développement militaire offensif

Le Québec de 2018 jouera un rôle important au niveau de la promotion de la paix dans le monde et du rôle défensif des armées. Profitant d'une situation géographique et historique avantageuse, c'est-à-dire d'un lien entre Europe et Amérique, il pourra ainsi assumer un leadership important en matière de diplomatie et de promotion de la paix. De plus, le processus d'intégration des Amériques sera très avancé et le Québec aura à y jouer un rôle prépondérant de par son statut particulier et de par l'originalité de sa culture. Son caractère francophone et ses origines latines, sa teinte anglaise, ses populations autochtones, le positionneront avantageusement comme acteur incontournable de la nouvelle diplomatie des Amériques. Nous estimons que le Québec de 2018 pourra articuler ce leadership sur trois secteurs plus particuliers : les stratégies diplomatiques, le rôle de l'armée et la création d'un service d'intelligence.

Stratégies diplomatiques

Au niveau diplomatique le Québec de demain continuera à cultiver des liens politiques dans plusieurs secteurs et plus particulièrement dans la promotion du rôle des élus dans le processus d'intégration des Amériques. Déjà un joueur important dans la création et le fonctionnement de la Conférence des parlementaires des Amériques (COPA), le Québec travaillera toujours à la poursuite de cet objectif de démocratisation de ce processus d'intégration. Cette volonté d'accroître la participation de tous les élus des Amériques vise à permettre à chaque parlementaire d'avoir son mot à dire et ainsi mieux défendre les besoins particuliers de ses commettants dans le processus d'intégration. Cette volonté de démocratisation vise aussi à limiter voire à contrecarrer la mainmise des pouvoirs exécutifs. Elle permet au Québec d'occuper une place de choix sur l'échiquier de la protection des différences culturelles et sociales.

De la même façon, la participation du Québec aux travaux de la Francophonie lui ouvre un autre réseau international de qualité. Donc, de par sa situation particulière et originale, le Québec se fera toujours le défenseur des minorités et des exclus grâce à son positionnement stratégique et ses liens politiques entre Europe et Amérique et entre Amérique du Nord et Amérique du Sud.

Grâce à ce bon positionnement géopolitique, le Québec de 2018 sera à même d'exercer un rôle diplomatique important. Une des premières interventions du Québec sera de défendre l'interdiction de l'exportation des armes qu'il aura mise en application sur son territoire au préalable. Il travaillera ensuite pour que chaque pays soit appelé à produire uniquement les armes dont il a besoin pour assurer sa défense. Pour atteindre cet objectif, des mesures diplomatiques seront favorisées pour confronter les États délinquants. Cet objectif de production d'armes sans possibilité d'exportation s'appliquera au départ dans les Amériques et ensuite au restant de la planète.

Le triple rôle de l'armée

Cette compréhension des Amériques permettra au Québec de proposer un modèle différent d'armée à l'ombre du modèle « gendarme » étasunien. Sous les pulsions d'une vision pacifiste, le Québec possédera un corps militaire essentiellement défensif. Ainsi, l'armée québécoise assurera la défense de son intégrité territoriale.

L'armée québécoise continuera également de jouer un rôle important dans les missions de maintien de la paix, dans la mesure de son budget militaire, sous l'égide de l'ONU uniquement. Elle sera plus sensible aux missions de paix en Afrique et dans les Amériques; en Afrique pour un souci de justice sociale et de redistribution de la richesse et en Amérique dans le but de jouer un rôle proactif dans le processus d'intégration. Ce qui ne veut pas dire que le Québec et son armée resteront indifférents aux autres réalités régionales mais se concentreront, à des fins de spécialisation et d'une meilleure qualité d'intervention, sur les continents mentionnés précédemment. Son objectif sera à long terme de créer une structure panaméricaine d'intervention dans laquelle les États-Unis ne seront pas les seuls décideurs.

Finalement, l'armée québécoise sera partie prenante dans les stratégies d'intervention nationales et internationales dans l'éventualité de catastrophes naturelles. Les militaires québécois recevront une formation appropriée leur permettant d'intervenir efficacement sur le territoire québécois et dans les pays qui en feront la demande. Notre armée possèdera une sensibilité plus importante aux problématiques environnementales. Le nombre de catastrophes étant appelées à s'accroître avec les années en raison des changements climatiques, cette capacité d'intervention rapide et adéquate sera des plus utiles. Ainsi l'armée pourra être appelée à répondre à des alertes de tout acabit : inondations, verglas, feu de forêt, ouragan, déversement de produits dangereux, tremblement de terre et sauvetage de toute sorte. L'armée québécoise sera ainsi une des plus modernes au monde, non pas par la qualité de ses armes mais bien par son utilité sociale et son rôle de maintien de la paix.

Création d'un service d'intelligence

Le Québec de 2018 se dotera également de son propre service d'intelligence pour protéger sa population ainsi que son territoire contre d'éventuelles agressions. Qu'ils s'agissent d'agressions armées ou environnementales, le service d'intelligence devra identifier les acteurs potentiels d'actes malveillants. L'idée principale étant de prévenir plutôt que de guérir. Bien évidemment lorsque le service d'intelligence jouera ce rôle il devra respecter la *Charte des droits et devoirs de la citoyenneté*. Le Vérificateur général du Québec, qui relève directement et exclusivement de l'Assemblée nationale, aura tous les pouvoirs nécessaires pour vérifier si ce service respecte cette condition.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 joue un rôle diplomatique actif dans la promotion de la paix et plus particulièrement pour l'interdiction de l'exportation d'armes.
- Nous proposons que le Québec de 2018 modifie le rôle de l'armée afin d'en faire une armée défensive, spécialisée dans les missions de paix et l'intervention en cas de catastrophes naturelles.
- Nous proposons que le Québec de 2018 crée un service d'intelligence pour protéger la population et l'intégrité du territoire québécois.

Faire du commerce équitable une norme

Nous estimons que l'un des meilleurs moyens pour supporter les pays en développement et ne pas exploiter injustement leur situation est de transiger avec eux en appliquant des normes sociales élevées et en s'assurant que les revenus provenant de nos achats soient utilisés pour le support aux plus démunis et le développement social et nos le développement militaire, par exemple.

Depuis quelques années, on assiste à l'apparition d'un nouveau type de commerce, basé sur d'autres valeurs que la seule recherche du profit. Ce commerce exige par exemple la suppression de nombreux intermédiaires qui n'ont pour effet direct que de diminuer la part de revenus retournant aux travailleurs; il assure également aux consommateurs que les produits présentés sous sa houlette ont été

fabriqués par des gens qui se sont organisés entre eux, le plus souvent en coopératives, et qui utilisent les revenus générés par leurs activités commerciales pour faire du développement social de base (construction d'écoles, d'infrastructures sportives, etc.). Mais la plus grande caractéristique de ce commerce est sans nul doute le fait qu'il refuse toute spéculation sur ses produits: un taux fixe est décrété pour chaque type de produit. Les transactions ainsi effectuées échappent donc aux spéculateurs qui ne peuvent plus s'attaquer à une industrie en particulier (ou aux quelques industries fonctionnelles d'un État donné) afin de faire chuter les prix et d'affamer les habitants d'un pays. Il s'agit du commerce équitable.

Une habitude saine qui commence à prendre sa place

Le commerce équitable fait tranquillement son chemin dans les habitudes de consommation des Québécoises et des Québécois. Déjà, l'Assemblée nationale ne sert plus que du café équitable. De plus en plus de compagnies font progressivement une place aux produits issus de ce type d'activité économique. Le café, le premier produit qui a été ciblé par les organismes communautaires qui administrent le commerce équitable, est maintenant disponible en version équitable dans toutes les grandes chaînes distribuant des cafés.

Nous pensons qu'il est tout à fait possible d'attirer les gens vers un produit de qualité dont la conception est assurée de respecter certaines normes sociales minimales même si ce produit est vendu un peu plus cher en raison de son coût fixe. Et nous estimons que le Québec de 2018 doit mettre en place tous les mécanismes possibles afin de supporter ce commerce citoyen.

Qu'est-ce qui est équitable ?

Mais il faut faire attention: comme le « commerce équitable » n'est pas en soi une marque de commerce, certaines compagnies peu scrupuleuses s'affichent équitables alors qu'elles ne le sont pas.

Au Québec, c'est l'organisme ÉquiTerre qui administre le commerce équitable. Cet organisation et toutes les autres qui lui sont apparentées dans le monde sont rassemblées internationalement dans une organisation non gouvernementale qui peine à lutter contre les multinationales qui commencent à les trouver dérangeants.

C'est pourquoi nous croyons que dans le Québec de 2018, les représentants du Québec au gouvernement mondial devraient se faire les défenseurs de la création d'un organe international chargé d'accréditer les compagnies ou les coopératives désirant se faire reconnaître comme équitables. Une liste de critères pourraient ainsi être mise sur pied afin d'analyser les demandes, et un contrôle démocratique serait exercé ainsi sur les contrevenants qui tenteraient de subtiliser l'appellation contrôlée « équitable ».

Nous pensons qu'il s'agit d'un défi qui s'inscrit en droite ligne avec nos valeurs de respect de l'humain et de respect de l'environnement. Et il s'agit de plus d'une façon très honnête et pas du tout paternaliste de supporter les pays en développement.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que sur son territoire, nul compagnie n'utilise l'appellation équitable sans l'être réellement.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que dans toutes les institutions publiques, pour les produits disponibles de façon équitable, que ce soient ces produits qui soient utilisés de façon exclusive.
- Nous proposons que le Québec de 2018 se fasse le défenseur auprès du gouvernement mondial de l'instauration d'un processus d'accréditation des organismes équitables et de pénalités pour les fraudeurs.

Promouvoir l'investissement responsable

Comme nous l'avons vu plus haut, plusieurs citoyennes et citoyens et plusieurs groupes de la société civile questionnent l'impact de l'évolution de la mondialisation économique sur notre capacité à faire des choix sociaux. Nous partageons cette inquiétude et soumettons que l'investissement responsable est l'une des pistes de solution que le Québec de 2018 doit emprunter.

L'investissement responsable est la combinaison de préoccupations sociales et environnementales et de la performance financière dans les décisions d'investissement. Nous pensons que la seule recherche du profit de la part des entreprises ne doit pas constituer un dogme, mais devra plutôt s'accompagner d'une plus grande responsabilisation de la part de ces organisations corporatives dans le Québec de 2018. Il s'agit de joindre au bilan financier d'une entreprise un bilan social, éthique et environnemental.

Il s'agit donc de recentrer les entreprises dans une juste perspective, celle où leurs actions se positionnent en adéquation avec l'ensemble des autres composantes de la société.

Cette idée d'investissement, en plus de répondre à des besoins sociaux clairs et souhaitables, pourra également selon nous aider les entreprises à présenter une plus value aux consommateurs de plus en plus exigeants. Ces exigences accroissent singulièrement les pressions sur les nouveaux modes de gestion des entreprises :

- Attentes de plus en plus élevées de la part des citoyens et des consommateurs dans un contexte de mondialisation.
- Prise en compte par les gouvernements de critères sociaux dans le développement économique.
- Détérioration accélérée de l'environnement.
- Amélioration des technologies de l'information qui entraîne une plus grande transparence dans la gestion des entreprises.

Tous ces facteurs jumelés à la volonté populaire de redonner au politique ses lettres de noblesse face à l'économique et aussi à la nécessité de rendre plus éthique notre système économique changent considérablement le portrait du type d'entreprise que nous souhaitons voir se développer dans le prochain siècle. Nous pouvons ajouter que certaines études indiquent clairement que les entreprises ont tout à gagner à s'engager sur la voie de la responsabilité sociale parce que cela améliore leur santé financière et a un effet positif sur la réputation à long terme, les relations de travail, l'accès au crédit, la perception des produits, la loyauté des clients et des fournisseurs.

La création de plusieurs fonds de placement éthiques dans le monde, représentant aujourd'hui plus 3000 milliards de dollars américains dont cinquante au Canada, est un élément clef dans la volonté des entreprises de développer leurs responsabilités sociales. De plus, le glissement progressif des caisses de retraite vers plus grand un interventionnisme auprès des entreprises a contribué également à placer celles-ci sur de nouvelles tangentes de gestion.

Le rôle de l'État québécois dans le développement de l'investissement responsable

Nous pensons que le Québec de 2018 devra demander de son gouvernement qu'il joue un rôle actif dans la promotion de l'investissement responsable. Seul l'État peut réellement jouer le rôle d'arbitre du jeu et proposer des règles qui tiennent compte de tous les intérêts présents et futurs.

Nous pensons qu'il est possible d'agir de plusieurs façons afin de promouvoir l'investissement responsable. Tout d'abord, l'État québécois doit modifier la législation sur les caisses de retraite afin de contraindre les fonds issus de ces caisses à assumer leurs responsabilités sociales et environnementales. L'imposition d'une présentation de leur choix de placement en fonction, outre du critère financier, d'un bilan social et environnemental devra être mise en place.

Par ailleurs, le bras financier de l'État québécois, la Caisse de dépôts et de placements et la Société générale de financement, doit aussi répondre aux impératifs de l'investissement responsable. L'utilisation de normes d'investissement responsable doit être imposée. Cette stratégie implique l'utilisation de critères de responsabilité sociale et environnementale dans la sélection des titres d'entreprises où l'État québécois choisira d'investir.

Troisièmement, autant les grandes caisses de retraite publiques que la Caisse de dépôts et de placements et la Société générale de financement doivent utiliser le militantisme d'actionnaires pour pousser les entreprises à assumer leurs responsabilités sociales et environnementales. Ils doivent utiliser leur droit d'actionnaire pour poser des questions pertinentes aux entreprises dans lesquelles ils ont investi, sur leur mode de gestion et en lien avec leurs responsabilités sociales.

Finalement, le gouvernement doit obliger les détenteurs de fonds à consacrer un pourcentage donné à l'investissement communautaire. Par exemple, un fonds investit dans la construction de logements sociaux et le gouvernement garantit en retour l'investissement à la hauteur du rendement d'une obligation d'épargne. Cette stratégie permet des investissements dans des secteurs nouveaux où le rendement devient social en plus de financier.

Nous sommes convaincus que de telles mesures permettront au Québec de demain d'être un leader international quant à la responsabilité sociale des entreprises et d'ainsi améliorer les pratiques des compagnies privées.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que le gouvernement applique les principes de l'investissement responsable dans sa gestion quotidienne.
- Nous proposons que le Québec de 2018 modifie la loi pour obliger les fonds issus des caisses de retraite à assumer leurs responsabilités sociales, c'est-à-dire de faire une présentation annuelle de leur bilan social et environnemental.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que le gouvernement pratique l'investissement responsable, c'est-à-dire utilise le militantisme d'actionnaire et l'investissement communautaire et oblige la Caisse de dépôts et placements et la Société générale de financement à le faire également.

Remettre sur pied l'Observatoire de la mondialisation

Comme on vient de le voir, les jeunes du Québec se sentent grandement interpellés par ce qui se passe dans le monde. Citoyens de la Terre, ils sont touchés par les fléaux qui frappent certaines régions du monde. Les Québécoises et les Québécois veulent savoir ce qui se passe ailleurs et mieux le comprendre.

Car la compréhension des phénomènes internationaux n'est plus aussi facile qu'elle a pu déjà l'être. À une époque, deux grandes puissances se partageaient les zones d'influence sur le globe et on pouvait relier presque tous les enjeux à ce conflit entre deux systèmes de pensée. La « Guerre froide », comme on l'a appelé, conditionnait toutes les relations internationales. Même les institutions internationales étaient prises au jeu des deux blocs : l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord avait par exemple son vis-à-vis, le Pacte de Varsovie.

Mais depuis la chute du mur de Berlin, les réalités internationales évoluent rapidement. Après la défaite du fascisme à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la chute du communisme a amené les relations internationales à un nouveau stade. Les réalités d'aujourd'hui sont donc plus complexes et plus mouvantes. Il est selon nous capital, afin de jouer pleinement notre rôle au niveau international, de se doter d'un centre voué à l'étude de ces phénomènes mondiaux.

Le gouvernement du Québec avait déjà fait état de sa volonté de mettre sur pied un Observatoire de la mondialisation. Cet observatoire public, composé de gens de différentes tendances idéologiques et originaires de différents milieux, aurait assuré un rôle de veille sur les transformations qui façonnent notre monde. Il aurait ainsi permis de mieux situer le Québec dans le monde et surtout, d'éclairer son action internationale.

Nous pensons que cette avenue était porteuse. Le Québec de 2018 devra s'outiller afin de bien assumer son rôle au concert des nations; un investissement en temps et en ressources financières et humaines est donc selon nous nécessaire.



PROPOSITION

- Nous proposons que le Québec de 2018 remette sur pied l'Observatoire de la mondialisation afin de bien situer l'action internationale du Québec.

Démographie et famille

Dans un Québec qui appréhende un problème démographique majeur, nous pensons que toute la question du support à la famille en est une fondamentale. Le Québec de 2018 sera aux frontières d'un « mur » démographique important : en 10 ans, de 2020 à 2030, la proportion de travailleurs actifs versus le nombre de retraités sera deux fois et demie moins grande. C'est donc dire qu'il y aura deux fois et demie moins de travailleurs payant des impôts pour le même nombre de retraités.

Nous croyons donc qu'il est nécessaire de mettre en place toutes les conditions permettant un rétablissement de cette situation préoccupante.

Élargir le concept de famille en aidant les familles avec personnes âgées

On considère généralement la famille comme la cellule de base de la société. Elle représente le premier lieu de socialisation de l'enfant, le milieu initial duquel il puisera les valeurs qui orienteront son comportement pour de nombreuses années. En 1996, près de 4 millions de Québécoises et de Québécois vivaient dans une famille avec enfants. Tout en encourageant la multiplication des modes de vie familiaux, nous croyons que la famille, quelque que soit sa forme, demeurera une valeur fondamentale pour le Québec de 2018.

Nous constatons toutefois que la société québécoise semble parfois éprouver certaines malaises à moduler son fonctionnement en fonction des nouvelles réalités familiales. Pour que la famille puisse évoluer sainement et continuer à être porteuse des valeurs propres à la société québécoise, nous pensons qu'il importe de la considérer dans son évolution et de la reconnaître dans ses nouvelles compositions. Les familles avec des parents âgés doivent notamment être reconnues et accompagnées adéquatement dans leur fonctionnement quotidien.

Le vieillissement de la population

La société québécoise est vieillissante; il s'agit là d'un phénomène qui teinte et continuera de marquer profondément notre tissu social au cours des prochaines décennies.

Cette situation interpelle toute la société et nous considérons qu'il est temps d'adapter le Québec aux nouvelles réalités familiales caractérisées par la présence de parents âgés. La pression sociale exercée par le vieillissement de la population est forte et elle se fait particulièrement sentir sur les besoins d'hébergement et de prises en charge des aînés. Nous pensons qu'au-delà des sempiternelles demandes de réinvestissement dans les mécanismes de soutien et d'hébergement pour les personnes âgées, nombre de celles-ci se retrouveront bientôt sans abri ou viendront gonfler la population des centres hospitaliers. Des solutions de rechange doivent être trouvées et mises en place pour le Québec de demain; il est temps de faire autrement et de fournir aux aînés un milieu de vie répondant à leurs attentes tout en les soutenant dans leur choix et ce, sans pour autant hypothéquer l'ensemble de la société.

Il est largement reconnu que les personnes âgées éprouvent de la difficulté à quitter leur milieu. Ils repoussent le plus longtemps possible le moment de « casser maison » et lorsqu'ils le font, ils préfèrent s'installer dans leur localité d'origine, si possible à proximité de leurs proches. Pour plusieurs cependant, ce déménagement forcé ne s'accompagnera pas nécessairement de services adéquats leur permettant de contrer leur perte d'autonomie. En plus d'avoir à porter le poids du déracinement, ils se retrouveront donc dépendantes des ressources communautaires institutionnelles, connaissant cette insécurité qui accompagne trop souvent un état de santé fragile ou une situation financière difficile.

Le Québec de 2018, solidaire, devra retrouver dans la cellule familiale le germe de cette valeur qui lui est chère. La prise en charge des aînés apparaît dès lors comme un projet de société qui donnera un Québec où il fera bon vivre pour tous, un modèle d'entraide et de solidarité, un milieu de vie s'illustrant par des relations intergénérationnelles harmonieuses et profitables pour tous.

Les logements intergénérationnels ou complémentaires de même que les pavillons-jardins apparaissent comme deux moyens qui peuvent selon nous réduire considérablement le problème d'hébergement des personnes âgées tout en leur permettant d'évoluer de façon autonome dans un cadre sécuritaire qui leur est propre. Il faudra cependant s'assurer que dans le Québec de demain, les municipalités adaptent leurs règlements afin de permettre la construction de tels logements.

Toutefois, de telles mesures resteront lettre morte si elles ne sont pas accompagnées par des mesures de soutien adaptées aux besoins. Les aidants naturels ne doivent pas être laissés à eux-mêmes lorsqu'ils décident de favoriser l'hébergement de leurs parents âgés. Ils doivent être orientés et encouragés par les autorités municipales et pouvoir compter sur les ressources du milieu dans l'accompagnement de leurs parents. Ce n'est qu'en partageant nos ressources que notre transition vers une population plus vieille sera réussie.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que les municipalités modifient leurs règlements afin de permettre la construction de pavillons-jardins et de logements intergénérationnels sur leur territoire, de promouvoir de telles formules d'habitation pour les familles avec des parents âgés et de fournir le soutien technique requis à leurs réalisations.

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse une priorité du support apporté aux aidants naturels qui souhaitent héberger leurs parents âgés en assurant que les conseils requis soient dispensés aux familles concernées.

Élargir le concept de famille en aidant les familles homoparentales

L'image traditionnelle de la famille composée d'un père, d'une mère et d'enfants se retrouve de moins en moins dans la réalité québécoise et nous pensons qu'elle sera de plus en plus accompagnée par d'autres modèles familiaux. C'est au Québec que l'union libre est pratiquée presque deux fois plus que dans l'ensemble du Canada. De plus, le pourcentage de familles monoparentales est de un point plus élevé au Québec que dans le reste du Canada et les couples de même sexe sont proportionnellement plus nombreux au Québec (1 sur 167) que dans le reste du pays (1 sur 200).

Nous pensons que ces tendances actuellement observables seront toujours présentes dans le Québec de demain. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut agir sans retenue afin que ces familles puissent être reconnues à part entière.

Notre société ne peut plus se priver de l'apport de toutes ses familles. Les mentalités et les lois doivent évoluer en fonction des nouveaux modèles familiaux, la cellule familiale demeurant la courroie de transmission des valeurs profondes d'un peuple. Si le Québec de ce début de millénaire accueille positivement ces familles au visage différent, il ne contrôle cependant pas nécessairement tous les leviers juridiques nécessaires à la reconnaissance officielle et au soutien efficace des familles dont les parents sont de même sexe, dont les pères et mères vivent en union libre ou des familles monoparentales. Il lui importe donc, dès à présent, de se faire le chef de file de l'acceptation de ces nouvelles réalités familiales et d'exercer toute l'influence requise aux changements législatifs nécessaires à leur prise en compte.

En 2018, tous les couples québécois désirant fonder une famille devraient ainsi pouvoir contracter une union, choisir leurs légataires ou entreprendre des démarches menant à l'adoption d'un enfant. Et la société québécoise devrait être là pour les accompagner et les soutenir.

Ressources adaptées

De plus, la société québécoise de 2018 devra être parfaitement au fait des besoins spécifiques que certaines familles pourront avoir. Les ressources conseil appropriées devront être disponibles et parfaitement formées à ces nouveaux modèles de familles, un peu comme dans le cas des familles avec personnes âgées.

Ainsi, nous pensons que la société québécoise de demain devra avoir adapté ses façons de venir en aide aux familles en s'assurant d'être en mesure de supporter tous les nouveaux modèles familiaux.



PROPOSITIONS

— Nous proposons que le Québec de 2018 offre des services adaptés aux familles homoparentales.

— Nous proposons que le Québec de 2018 fasse la promotion des nouveaux modèles familiaux, que ce soit les familles avec personnes âgées ou les familles homoparentales.

Des services de garde adéquats

Démographes et historiens s'entendent : un indice de fécondité de 2,1 est nécessaire au renouvellement d'une génération. Au Québec, cet indice était de 3,9 en 1960, de 2,1 en 1970, de 1,7 en 1980 et de 1,47 en 2001. Le nombre de naissances de Québécois et de Québécoises ne suffit donc pas à assurer le renouvellement générationnel. Actuellement, le recours à l'immigration ne réussit pas davantage à combler ce manque. Le Québec doit donc, s'il veut atténuer le vieillissement de sa population et assurer sa pérennité, mettre de l'avant des mesures concrètes répondant aux aspirations des jeunes Québécois et des jeunes Québécoises en matière de fécondité.

Soulignons par ailleurs que le désir d'enfants est toujours bien ancré chez les jeunes Québécoises et les jeunes Québécois. Le Conseil de la famille et de l'enfance signale à cet effet que depuis le milieu des années soixante-dix, ces derniers souhaitent avoir deux enfants en moyenne. L'inadéquation entre leur désir et sa réalisation pourrait en grande partie être attribuable à l'incapacité de la société de mettre en place les conditions propices à la venue d'enfants.

Pour nous, la présence de services de garde adéquats, flexibles et en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire québécois représente un moyen susceptible de permettre aux jeunes de réaliser leur désir d'enfants. Considérant que 70 % des familles québécoises sont des familles à double revenu, nous estimons qu'il importe de mettre en place dès à présent des moyens permettant à celles-ci de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles. N'ayant plus à se tracasser au sujet de la prise en charge éventuelle de leurs jeunes enfants, les parents poursuivront leur objectif de fonder une famille nombreuse tout en réalisant leurs ambitions professionnelles.

Une nombre suffisant de places en garderie à un tarif universel et à horaire flexible

Malgré la quantité apparemment considérable de places disponibles au Québec, de nombreux parents voient le nom de leurs enfants s'inscrire sur des listes d'attente pratiquement interminables. Selon certains observateurs, il manquerait ainsi actuellement 70 000 places pour répondre au besoin des familles. La région de Montréal serait particulièrement touchée avec une pénurie de 15 000 à 25 000 places. Face à cette lacune, les parents sont dans l'incapacité de choisir le service qui leur convient et la menace de voir se développer des services de garde au noir resurgit.

Nous estimons également que ces places doivent être offertes à un prix modique et que ce prix doit être le même sur tout le territoire québécois. Évidemment, en 2018, ce prix sera sans nul doute ajusté au coût de la vie afin de refléter l'évolution de l'économie. Mais peu importe le nombre de dollars, nous sommes fermement convaincus qu'il faut que le tarif soit accessible et universel.

De plus, il est clair selon nous que les garderies du Québec de 2018 devront posséder un horaire très flexible afin d'accommoder tous les parents. Les énormes transformations subies par le marché du travail comme l'accroissement du travail atypique ont brisé le schème habituel du travail. De moins en moins de Québécoises et de Québécois travaillent de 8 heures à 4 heures du lundi au vendredi; les horaires de travail sont beaucoup moins réguliers. L'horaire des services de garde devra absolument tenir compte de cette réalité en 2018.

Nous pensons que tous les éléments sont là pour que le Québec de 2018 remonte la pente démographique. Les jeunes Québécoises et Québécois souhaitent avoir des enfants, et la société québécoise tient à ce qu'une partie de sa richesse collective soit consacrée à soutenir les jeunes familles. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire que le Québec de demain mette en place un système complet de service de garde accessible à tous les revenus.

Pour nous, le nouvel objectif est clair : le Québec devra répondre complètement à la demande de services de garde exprimée par les jeunes familles. Le Québec de 2018 devra avoir mis sur pied toutes les places nécessaires pour les familles.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure de développer, en quantité suffisante, des places en services de garde pour toutes les familles de l'ensemble du territoire québécois.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que l'horaire de ces places soit extrêmement flexible afin de tenir compte de la réalité du marché du travail.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que ces places en garderie soit offertes à un tarif modeste et universel.

Favoriser l'accès aux nouvelles techniques de reproduction

Nous estimons que le problème démographique que devra affronter le Québec de demain justifie les mesures les plus agressives afin de surmonter le déficit démographique qu'on prédit déjà. À cet égard, nous jugeons pertinent que la société québécoise de 2018 apporte un soutien particulier aux parents qui ont le malheur de ne pas pouvoir avoir d'enfants en raison de problèmes de fertilité ou des organes de reproduction.

La science des dernières années a mis de l'avant plusieurs techniques et méthodes qui permettent aux parents, dans certains cas, de déjouer les problèmes de fertilité qu'ils éprouvent. Que ce soit l'insémination artificielle avec ou sans donneur, la sélection d'embryon, les injections intracytoplasmique de sperme, les mères porteuses, etc., les progrès enregistrés dans le domaine des techniques de reproduction sont remarquables. Il nous semble évident que ces avancées technologiques et scientifiques ne pourront qu'être plus grandes encore dans le Québec de 2018.

Cependant, ces merveilles de la science ont un coût très souvent prohibitif. Plusieurs de ces techniques font appel à des équipements et à des spécialistes qui entraînent des dépenses importantes. Actuellement, une certaine forme de support est offert aux parents se retrouvant dans cette situation par le biais d'une déduction fiscale, pour certains types précis de mesures.

Dans d'autres pays, en France par exemple, l'État assume entièrement les coûts liés aux principales techniques de reproduction. Nous pensons qu'étant donné le contexte démographique propre au Québec, la société de demain devra également faire le choix de supporter sans retenue les parents aux prises avec des problèmes de fertilité.

Nous croyons donc qu'il importe que l'État québécois de 2018 assume complètement les coûts associés aux nouvelles techniques de reproduction pour les parents dont c'est le dernier recours afin d'avoir des enfants.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 étende aux nouvelles techniques de reproduction la couverture offerte par l'assurance maladie, afin que ces techniques soient offertes gratuitement aux parents incapables autrement d'avoir des enfants.

Exempter de taxe les produits pour bébé

Nous pensons que le Québec de 2018 doit mettre en place toutes les mesures possibles afin de supporter les familles souhaitant avoir des enfants.

Au Québec, les familles constituent les contribuables les plus importants de la société. Pour nous, le Québec de 2018 doit accorder priorité à la famille, et cette préoccupation sociale doit se traduire par des mesures fiscales tangibles illustrant le support que chacun et chacune d'entre nous apportons aux parents qui décident de mettre au monde ou d'adopter des enfants. Compte tenu de sa situation démographique actuelle, le Québec ne peut ignorer les besoins particuliers des familles qui ont décidé d'avoir des enfants; le régime fiscal actuel ne peut demeurer « neutre » à l'égard des contribuables qui choisissent de fonder une famille. Un parti pris clair envers les familles doit être la marque de la société québécoise.

Nous voulons pour 2018 l'instauration de mesures concrètes de support aux parents. L'indice de natalité des Québécoises doit se situer au-delà du seuil de renouvellement d'une génération et un solide coup de barre doit être donné afin de soutenir les parents dans leur choix, un choix qui bénéficie à l'ensemble de la société. La famille avec enfant doit devenir une priorité pour le Québec des 15 prochaines années et des mesures de soutien tangibles doivent venir concrétiser cette primauté.

Nous estimons que la taxation des produits pour bébés est une cible privilégiée pour aider les parents. Nous croyons qu'il sera possible d'éliminer toute taxe sur les produits pour bébés; cette mesure n'aura que peu d'effets pervers sur la fiscalité en général.

Il s'agira là selon nous d'une autre preuve concrète du support que la société québécoise apporte aux parents.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 abolisse toute taxe sur les produits qui sont exclusivement destinés aux bébés de moins de 3 ans.

Des mesures concrètes afin d'harmoniser le travail et la famille

La démonstration n'est plus à faire : le développement imprévisible du monde du travail entraîne la prolifération d'emplois précaires majoritairement occupés par une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable. En 1999, près d'un jeune travailleur de 15 à 29 ans sur deux occupait ainsi un emploi atypique. Si la tendance se maintient, et rien n'indique que cela ne soit pas le cas, la part de l'emploi atypique sera supérieure à l'emploi typique en 2018.

S'ils donnent du travail et assurent un revenu, les emplois à temps partiel, temporaires et autonomes n'offrent toutefois pas la sécurité nécessaire à la réalisation du désir d'enfants. Fragilité, incertitude et insécurité sont en effet le lot du travail atypique. Dans un tel contexte, nous pensons qu'il est difficile pour un jeune ménage d'envisager fonder une famille avec enfants, condition à la hausse de la natalité au Québec. Il importe donc de mettre ce nouveau mode de travail en relation avec le faible taux de natalité que connaît le Québec et d'envisager des mesures susceptibles d'en atténuer les effets indésirables.

Tout comme l'aménagement des horaires de service de garde dont nous parlions plus tôt, l'aménagement des horaires de travail constitue une mesure susceptible de favoriser une meilleure harmonisation famille – travail. Nous pensons que les comités de travail patronaux – syndicaux peuvent promouvoir de nouvelles formules d'aménagement du temps de travail. De telles accommodations, comme la priorité de choix de vacances par exemple, ne peuvent que favoriser les parents et les entreprises, tout en permettant aux familles de donner suite à leur désir d'enfants, facteur important de la hausse de la natalité au Québec.

Par ailleurs, il faut reconnaître que parents et entreprises exercent conjointement une responsabilité de premier niveau au regard de l'harmonisation famille – travail. Il leur importe de collaborer étroitement à la poursuite d'objectifs partagés dont l'atteinte bénéficiera aux deux parties de l'union. Nous préconisons donc la responsabilisation des parents et des patrons. Pour sa part, le gouvernement du Québec de 2018 devra favoriser la mise en place des conditions nécessaires à de tels échanges. C'est ainsi qu'à chaque fois qu'il sera appelé à jouer son rôle de conciliateur, l'État devra mettre de l'avant cette préoccupation sociale qu'est l'harmonisation famille – travail et faire en sorte que les parties en conflit aient ce souci lors de la renégociation de leurs conventions collectives.

De plus, les comités paritaires patron – employés devront mettre de l'avant des mesures tenant compte des nouveaux modèles familiaux et de familles vivant des problématiques plus lourdes. Les familles accueillant par exemple une personne âgée dans leur demeure ou encore les parents dont les enfants sont affligés d'handicaps sérieux devront également être soutenues par leur employeur.

Nous souhaitons également que le Québec de 2018 donne réellement le choix aux parents de fonder une famille et d'avoir le temps de s'en occuper. C'est pourquoi nous pensons qu'une des mesures d'aménagement du temps de travail qui pourrait être mise sur pied est la réduction de 20 % de la semaine de travail sans pénalités, aussi appelée « semaine de quatre jours ».

Effectivement, nous estimons qu'il serait pertinent que l'État québécois permette aux parents de réduire leur nombre d'heure (et conséquemment leur salaire) sans cependant avoir à subir des contre-coups à long terme. Une formule qui permettrait de conserver les bénéfices sociaux comme les assurances malgré la réduction du nombre d'heures travaillées serait donc bien avisée selon nous.

Enfin, l'État québécois comme employeur devra à cet égard être un modèle. Si dans le Québec de 2018 le gouvernement québécois comme employeur n'offre pas à ses employés des conditions de travail permettant une excellente harmonisation travail – famille dans tous les cas de figure (enfants, personnes âgées, enfants affectés d'un handicap lourd), ce même État sera bien peu crédible de demander ou d'imposer des normes afin de faciliter la concertation travail – famille.

Nous sommes ardemment convaincus de l'absolue nécessité que le Québec de 2018 relègue le travail à sa juste valeur : une activité humaine permettant d'assurer sa subsistance, et non plus le centre de nos vies et de nos inquiétudes. Il faut remettre la famille à sa place dans nos valeurs, et c'est par un ensemble de mesures concrètes que cela s'avèrera possible.



PROPOSITIONS

Nous proposons que dans le Québec de 2018 les patrons et les employés mettent conjointement en place différentes mesures telles l'instauration de garderies en entreprises, la réduction ou la compression des journées ou des semaines de travail, ou encore la primauté du choix de la période de vacances.

Nous proposons que le Québec de 2018 assure aux familles accueillant une personne âgée ou aux parents dont l'enfant souffre d'un handicap sérieux des mesures comme l'instauration de garderies en entreprises, la réduction ou la compression des journées ou des semaines de travail, ou encore la primauté du choix de la période de vacances afin de les supporter réellement.

Nous proposons que le Québec de 2018 mette en place une formule d'aménagement du temps de travail permettant aux parents de réduire de 20 % leur semaine de travail et leur salaire sans affecter leurs bénéfices sociaux.

Nous proposons que dans le Québec de 2018, l'État québécois soit exemplaire et serve de modèle en matière d'harmonisation travail – famille.

Adoption au Québec

Une autre façon de lutter contre le déficit démographique qui va nous accabler consiste selon nous à encourager fortement l'adoption, qu'elle soit internationale ou au Québec. Pour certains parents, le seul moyen de pouvoir partager la joie d'avoir des enfants réside en l'adoption. Cette volonté de fonder famille doit tout de même être encouragée afin que se développe réellement dans le Québec de demain une culture de la famille bien enracinée.

Nous pensons que plusieurs mesures peuvent être mises de l'avant afin de faciliter le recours à l'adoption et ainsi créer de nouvelles cellules familiales. L'adoption doit devenir un acte accepté à part entière par la société dans le Québec de 2018.

Faciliter l'adoption d'enfants nés au Québec

De nos jours, peu d'enfants sont offerts à l'adoption au Québec, contrairement aux années 1930 à 1960. Plusieurs raisons historiques expliquent ce fait, mais ce qu'il est important de reconnaître est qu'il est fort probable que cette situation soit aussi réelle dans le Québec de 2018.

Nous soumettons également que la perception de l'adoption véhiculée socialement reste à améliorer au Québec. Une éducation reste à faire, des mentalités doivent être transformées dans un Québec de 2018 qui souhaite encourager l'adoption.

Par ailleurs, le Québec et les Maritimes sont parmi les derniers endroits en Amérique du Nord à interdire les ententes privées entre les mères biologiques et les parents adoptifs. La loi ne permet pas aux mères qui souhaitent confier leur enfant à l'adoption de choisir elles-mêmes la famille adoptive qui accueillera leur enfant. Une situation qui a pour effet de diminuer le nombre d'enfants confiés à l'adoption au Québec, de diminuer le nombre d'adoptions régulières possibles et d'augmenter les délais d'attente. Nous pensons qu'il s'agit là d'un choix de société que le Québec doit faire pour 2018.

En 2002, 70 % des adoptions sont réalisées à l'international, contre 30 % constituées d'enfants nés au Québec. Pourtant, alors qu'un processus d'adoption à l'international coûte en moyenne 20 000 \$, adopter un enfant né au Québec est gratuit à toute fin pratique. Entre 1990 et 1999, près de 8 000 adoptions internationales ont été réalisées (7 899). Par comparaison, depuis 1993, environ 400 enfants nés au Québec ont été adoptés.

Chez les parents qui ont décidé d'opter pour l'adoption d'enfants nés au Québec, le fait d'être informés qu'il y a des enfants québécois qui ont besoin d'être adoptés a joué un rôle déterminant dans leur prise de décision. Il est selon nous clair que le manque d'information des parents adoptants est donc un facteur explicatif clef de cette situation. La complexité du processus d'adoption au Québec en lui-même et les interminables délais d'attente en sont un autre.

Le parcours à obstacles de l'adoption au Québec

Sur le plan légal, ce sont les Centres jeunesse du Québec qui sont responsables de l'adoption au Québec. Les parents qui désirent adopter un enfant né au Québec peuvent procéder de trois manières: par le biais de l'adoption régulière, de l'adoption en famille d'accueil ou de l'adoption en banque mixte. Pour être éligibles, les parents doivent se qualifier par le biais d'une évaluation psychosociale.

Dans le cadre d'une adoption régulière, les parents s'inscrivent sur une liste d'attente au Centre jeunesse pour adopter un enfant confié à l'adoption de plein gré par les parents biologiques. Très peu d'enfants sont confiés à l'adoption dans ce cadre. On dit de l'adoption qu'elle est ouverte lorsque les parents biologiques peuvent continuer d'avoir des contacts avec l'enfant. À noter par ailleurs qu'il n'est pas légal au Québec de faire de la publicité ou des démarches privées pour compléter une adoption; celle-ci est toujours faite sous le contrôle de l'État. Tous ces éléments combinés font en sorte que le processus dans le cadre d'une adoption régulière peut s'étendre de sept jusqu'à dix ans.

Il peut aussi arriver qu'un enfant placé en famille d'accueil devienne légalement adoptable par la suite. C'est ce qui se produit dans le cadre d'une adoption par des familles d'accueil. Les parents peuvent alors faire une demande en adoption. Cependant, rien ne garantit qu'un enfant placé en famille d'accueil deviendra adoptable.

La phobie de la banque mixte

La troisième forme d'adoption est une adoption par le biais de la banque mixte. Cette dernière a été mise en place seulement depuis les années 1990 et n'est pas accessible dans toutes les régions du Québec. Les parents qui désirent adopter s'inscrivent à la banque mixte et acceptent de recevoir un enfant qui n'est pas légalement adoptable au moment où il est présenté, mais qui présente un haut risque d'abandon. Ainsi, la majorité des enfants confiés à l'adoption au Québec dans le cadre de la banque mixte proviennent de familles en difficulté, de parents toxicomanes ou alcooliques. Souvent négligés, victimes d'abus physiques ou sexuels, ils ont été retirés à leur famille d'origine. Certains présentent des carences physiques, affectives ou mentales.

Les parents adoptifs agissent donc à titre de famille d'accueil jusqu'à ce que l'enfant soit déclaré légalement adoptable. L'enfant peut leur être retiré pour être confié à nouveau à ses parents biologiques si leur situation change. Dans les faits, de 7 % à 10 % des enfants confiés à des familles d'accueil par le biais de la banque mixte retournent dans leur milieu familial biologique. Un élément de risque important qui fait en sorte que de nombreux parents adoptants préfèrent l'adoption régulière, en dépit des interminables délais qu'elle suppose.

Cela fait également en sorte que le processus qui mène à l'adoption est d'une durée extrêmement variable: il faut compter en moyenne 18 mois pour avoir la garde de l'enfant en famille d'accueil, jusqu'à deux ans. Le délai pour que l'adoption soit complétée s'étend en moyenne de trois à quatre années, mais peut aller jusqu'à dix ans dans certains cas! Pendant cette période, l'enfant peut avoir des contacts avec ses parents biologiques, lesquels ont les pleins pouvoirs décisionnels tant que l'adoption n'est pas légalement prononcée.

Nous pensons que ces procédures extrêmement lourdes amènent beaucoup de parents désirant adopter à opter pour l'adoption internationale. Nous croyons que le Québec de 2018 devra mettre en place des mesures qui faciliteront l'adoption au Québec afin que jamais un enfant québécois ne se voit refusé l'accueil par une famille en raison de dédales administratifs.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 démystifie l'adoption en mettant sur pied des campagnes de sensibilisation et d'information, et en publicisant le fait qu'il est possible d'adopter un enfant au Québec.

Nous proposons que le Québec de 2018 légalise en partie les démarches privées pour compléter une adoption, notamment en permettant aux mères qui désirent confier leur enfant à l'adoption de choisir la famille d'accueil.

Nous proposons que le Québec de 2018 établisse certains paramètres pour la banque mixte, comme un nombre maximal d'années pendant lesquelles l'enfant peut retourner à son milieu familial biologique avant d'être déclaré légalement adoptable.

Faciliter l'adoption aux familles homoparentales

Dans la même veine que le support aux familles homoparentales dont nous parlions plus tôt, nous pensons que le Québec de 2018 doit également briser certains tabous non fondés quant à l'adoption d'enfants par des familles homoparentales.

De nombreuses réticences subsistent à l'endroit des personnes homosexuelles désirant adopter. L'approbation toute récente du projet de loi 84 a fait ressurgir le débat sur l'homoparentalité et les vieux sujets d'inquiétudes sur : les capacités parentales des personnes homosexuelles, l'identité sexuelle des enfants issus de familles homoparentales, leur développement personnel, les relations sociales des enfants avec leurs camarades et avec les adultes. Les résultats de nombreuses recherches portant sur les parents homosexuels ont jusqu'à maintenant échoué à confirmer ces croyances.

Dans les faits, en dépit de cette loi, l'adoption interne québécoise qui relève de chacun des 17 Centres Jeunesse régionaux est très difficile pour les homosexuels. On observe que l'une ou l'autre des régions du Québec sont plus ou moins ouvertes à l'adoption homoparentale, bien que cela se fasse dans la plus grande discrétion possible.

En ce qui concerne l'adoption internationale, celle-ci étant astreinte aux conditions d'admissibilité fixées par les pays d'origine des enfants rend l'adoption par des familles homoparentales pratiquement impossible officiellement. Par ailleurs, dans un souci de respecter les ententes conclues avec les pays d'origine, le gouvernement a émis une directive quant à l'évaluation psychosociale des personnes homosexuelles désirant adopter un enfant, en recommandant aux psychologues et aux travailleurs sociaux d'aborder la question « de façon objective », tout en leur demandant de préciser l'orientation sexuelle du ou des parent(s). Malgré tout, plusieurs familles homoparentales issues de l'adoption internationales ont été constituées. On peut supposer que plusieurs ont recours à l'adoption en tant que célibataires.

En 2002, au Québec, si la législation reconnaît légalement le droit à l'adoption aux personnes homosexuelles, ces dernières rencontrent encore de trop nombreuses réticences dans la pratique. Par ailleurs, les exigences à l'international déterminées par les pays d'origine sont discriminantes pour une partie de la population du Québec, homosexuelle, désireuse d'adopter un enfant. Dans ce sens, le Québec de 2018 doit démocratiser l'adoption à l'ensemble des personnes qui en ont les capacités sans égard à leur orientation sexuelle, tout en ne perdant pas de vue que l'enjeu primordial demeure avant toute chose le bien-être de l'enfant.

Nous pensons qu'il importe que l'adoption d'enfants québécois ou provenant de l'adoption internationale soit entièrement accessible aux familles parentales. Pour le Québec de 2018, cela signifie surtout que des barrières sociales devront être franchies, puisque les barrières légales le sont déjà toutes.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 ait mis de l'avant une meilleure sensibilisation des intervenants sociaux afin que les familles homoparentales ne subissent aucun préjudice dans le processus d'adoption.

Nous proposons que le Québec de 2018 établisse, dans les traités de coopération internationale qu'il signe avec les pays permettant l'adoption internationale, des dispositions permettant explicitement aux familles homoparentales d'adopter un enfant.

Assouplir les conditions d'admissibilité à l'adoption internationale

Dans un Québec qui vivra bientôt un choc démographique important, nous pensons qu'il est nécessaire que la société soutienne de toutes les façons possibles les parents désirant adopter un enfant dans un autre pays. À cette fin, nous pensons qu'il faudra revoir notre façon d'encadrer l'adoption internationale.

Notre cadre législatif devra donc être assoupli afin de faciliter la démarche des parents souhaitant soumettre une demande d'adoption à l'international.

Les principes qui sous-tendent les conditions d'admissibilité

Sur le plan législatif, l'adoption internationale est encadrée par le *Code civil du Québec*, la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la *Loi sur les adoptions d'enfants domiciliés en République populaire de Chine* et le *Code de procédure civile*. De manière générale, les conditions d'admissibilité à l'adoption visent à s'assurer que la famille adoptive est apte à répondre, de manière permanente et durable, aux besoins moraux, intellectuels, affectifs et physiques d'un enfant en tenant compte de son âge, de son état de santé, de son caractère et de son environnement familial et social.

Au Québec la loi demande à l'adoptant de se conformer à trois exigences : être majeur, avoir plus de dix-huit ans de différence d'âge avec l'adopté et être domicilié au Québec. L'adoptant doit aussi se soumettre à une évaluation psychosociale, déterminante pour l'acceptation ou le refus de sa candidature. Depuis les changements législatifs de 1990, les adoptants peuvent recourir à un psychologue agréé ou à un travailleur social pour effectuer l'évaluation. Certains pays exigent par ailleurs que cette évaluation soit sous le contrôle de l'État; ce sont alors les Centres jeunesse qui les réalisent. Cependant, lorsque le parent choisit le pays où il souhaite adopter un enfant, il doit aussi répondre aux exigences de ce pays en matière d'adoption internationale.

À l'international

Ainsi, les conditions d'admissibilité varient considérablement en fonction du pays d'origine de l'enfant adopté. En 2002 par exemple, la situation qui prévaut fait en sorte que, sauf quelques rares exceptions où les conjoints de faits sont acceptés, les couples doivent être mariés pour pouvoir adopter. Dans certains pays, les célibataires peuvent aussi adopter, par exemple en Chine, au Viêt Nam, en Haïti, en Russie et en Roumanie, mais souvent, seules les femmes célibataires sont acceptées. Dans certains autres, l'adoptant ne peut adopter s'il n'a déjà lui-même des enfants, et dans d'autres pays encore, il doit produire un certificat d'infertilité. L'âge de l'adoptant fait également partie des exigences variables des pays d'origine. Dans tous les cas, le pays d'origine fixe l'obligation – ou non – aux parents adoptifs de se rendre sur place, une ou deux fois, un ou l'autre ou les deux parents, et détermine la durée de leur séjour.

Des conditions d'admissibilité dictées par des référents culturels qui, bien que l'on se doive de les respecter, dépassent parfois largement la recherche du bien-être de l'enfant et qui, discriminantes, limitent l'accès à l'adoption. Un contexte qui commande la nécessité d'agir dans l'optique de promouvoir l'adoption au Québec.

La nécessité d'agir

L'adoption internationale s'effectue dans le cadre d'ententes bilatérales qui se doivent de s'inscrire dans le respect des différentes cultures. Cependant, les exigences fixées par les pays d'origine peuvent être discriminantes pour une partie de la population du Québec désireuse d'adopter un enfant à l'international. Dans ce sens, le Québec de 2018 doit poursuivre le dialogue de façon à démocratiser l'adoption, tout en ne perdant pas de vue que l'enjeu primordial demeure avant toute chose le bien-être de l'enfant.

Nous pensons qu'il faut absolument que le Québec de 2018 ait mis en place des conditions plus accessibles pour les parents désirant adopter un enfant à l'international.



Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que le traitement des parents voulant adopter lors de l'évaluation psychosociale soit uniforme, peu importe l'intervenant impliqué : psychologues, travailleurs sociaux et centres jeunesse.

Nous proposons que le Québec de 2018 conclue des ententes avec les pays d'origine des enfants adoptés afin que leurs exigences se rapprochent des conditions d'admissibilité fixées par le Québec afin de reconnaître les couples en union de fait, de permettre aux célibataires d'adopter, de permettre aux parents ayant déjà des enfants d'adopter, d'abaisser l'âge minimum requis pour adopter, de permettre aux couples homosexuels d'adopter et d'abroger l'obligation de produire un certificat d'infertilité.

Soutien financier aux personnes désirant adopter un jeune enfant à l'international

Dans la même veine que les corrections apportées au cadre législatif, nous croyons que le Québec de demain devra également mettre en place des mesures financières permettant aux parents adoptant d'être concrètement supporté dans leurs démarches. Cette démarche doit être accompagnée et soutenue, de la même façon que nous soutenons l'immigration au Québec et que nous acceptons d'y consacrer des ressources importantes.

Les coûts liés à l'adoption

En 2002, les coûts liés à l'adoption internationale varient de 7 000 \$ à 25 000 \$ selon les pays d'origine des enfants. En moyenne, ils se chiffrent à près de 20 000 \$. Des frais qui se trouvent majorés de 3 à 4 000 \$ lorsque les adoptants habitent en région parce qu'ils doivent recourir à des services accessibles seulement à Québec ou à Montréal. Ces frais servent à couvrir les dépenses liées au voyage, à la production des diverses pièces au dossier, à l'administration au Québec et dans le pays d'origine et aux démarches post-adoption. Une des charges financières majeure est le don – obligatoire – que doivent effectuer les parents adoptants à l'orphelinat du pays d'origine de l'enfant : un don qui varie de 2 000 \$ à 5 000 \$ selon les pays. Plus des 3/4 des coûts de l'adoption sont donc liés à des dépenses encourues dans le pays d'origine, selon la tarification imposée par ce dernier. Le Québec a par conséquent très peu d'emprise pour les diminuer.

Or, les coûts liés à l'adoption sont l'un des premiers facteurs qui limitent l'accessibilité à l'adoption. Et il y a fort à parier qu'ils seront beaucoup plus élevés dans quinze ans, si le Québec ne mets pas en place des mécanismes pour freiner leur progression.

La démocratisation de l'adoption

Ces coûts exorbitants expliquent que 70 % des couples adoptant ont un revenu familial de plus de 75 000 \$ et 56 % des célibataires adoptant ont un revenu de plus de 50 000 \$, alors que le salaire moyen au Canada est d'environ 30 000 \$. On comprend aisément que l'adoption n'est pas accessible à tous. Nous sommes d'avis qu'il importe donc de démocratiser l'adoption de façon à ce qu'elle ne demeure pas le privilège d'une classe aisée en axant sur des mesures de soutien aux parents adoptant, insuffisantes pour l'heure.

Les limites du crédit d'impôt

Actuellement, une mesure fiscale du gouvernement du Québec prévoit un crédit d'impôt de 30 % du total des frais d'adoption, ne pouvant pas excéder 6 000 \$ par enfant pour une année d'imposition : un crédit d'impôt largement insuffisant en regard des coûts importants liés à l'adoption. De plus, ce crédit d'impôt qui n'est par ailleurs accessible que lorsque le processus d'adoption est complété, alors que le contexte international peut parfois faire avorter des démarches d'adoption entamées depuis plusieurs années qui ont déjà nécessité d'importants investissements financiers.

Dans un autre ordre d'idées, les mesures fiscales actuelles ne permettent pas aux parents adoptants d'obtenir une déduction pour le don important qu'ils font à l'orphelinat du pays d'origine de l'enfant, parce que ce don est effectué hors Québec.

L'inégalité du congé parental

En dehors des mesures financières, les adoptants ont accès à un congé parental. En 2002, le salarié qui adopte un enfant n'ayant pas atteint l'âge de fréquenter l'école a droit à un congé parental sans salaire d'au plus 52 semaines. La durée des prestations parentales pour les parents adoptifs est de 35 semaines, avec une période d'attente de deux semaines, soit une durée en deçà de celle accordée aux parents biologiques.

L'insuffisance de la prestation fiscale canadienne et de l'allocation familiale québécoise

Les parents adoptants ont également accès à la prestation fiscale canadienne pour enfants, qui est un paiement mensuel non imposable versé aux familles admissibles par le gouvernement fédéral, pour chaque enfant de moins de 18 ans.

L'allocation familiale québécoise est versée en complément aux familles à faible revenu pour couvrir les besoins essentiels des enfants de moins de 18 ans : une allocation familiale minimale et dont les parents adoptants bénéficient peu. Nous croyons que cette dernière doit être au cœur d'une intervention appropriée de l'État dans un Québec de 2018 qui veut encourager la famille et promouvoir son développement.

La famille est la cellule de base de la société. Dans un Québec de 2018, la société devra avoir fait son choix. Nous souhaitons que ce choix soit celui de promouvoir la famille comme valeur fondamentale constituant l'assise de notre devenir collectif. Ce choix devra s'articuler par un soutien accru à la famille, qui soit approprié aux différents modèles familiaux. En ce sens, nous souhaitons que le support apporté aux parents adoptant des enfants dans d'autres pays soit accru.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 mette en place un programme de prêts garantis avec conditions de remboursement pour les parents désirant adopter, qui pourrait par exemple s'inspirer du régime actuel de prêts et bourse pour les étudiants.

Nous proposons que le Québec de 2018 que le support financier du gouvernement québécois pour les parents adoptant à l'international tienne compte de la provenance géographique des parents, dans le cas où ils demeurent dans une région éloignée des centres urbains de Québec et Montréal.

Nous proposons que le Québec de 2018 assouplisse la notion de « don » sur le plan fiscal afin d'y inclure les « dons » faits à des orphelinats étrangers dans le cadre d'une adoption internationale.

Nous proposons que le Québec de 2018 allonge la durée des prestations parentales pour les parents adoptifs de façon à ce qu'elle soit équivalente à celle des parents biologiques.

Immigration au Québec

Nous sommes fermement convaincus que le Québec de 2018 sera une terre d'accueil tant pour les immigrants que pour les réfugiés. Plusieurs raisons motivent selon nous cet idéal. Ainsi, l'immigration a toujours été une source d'enrichissement collectif pour notre société par ses multiples apports au plan social, culturel, économique et démographique. De plus, dans un souci humanitaire le Québec a régulièrement abrité des réfugiés. Enfin, le déclin démographique du Québec est un incitatif supplémentaire à l'accroissement et à l'intégration des immigrants et des réfugiés à notre société. Nous estimons donc que le Québec de 2018 devra tout mettre en œuvre afin de recruter, accueillir et intégrer les nouveaux arrivants à la société québécoise.

Une stratégie de recrutement agressive

Selon les prévisions démographiques de l'Institut de la statistique du Québec de janvier 2000, la population québécoise se maintiendrait, sans migration, aux alentours de 7,3 à 7,4 millions entre 1996 et 2026. Sans être une panacée, l'immigration peut contribuer à contrer les effets du déclin de la natalité, du vieillissement de la population, de la diminution relative de la part de la main-d'œuvre active dans la population globale et des déséquilibres démographiques régionaux.

Au cours des dernières années, le Québec a accueilli annuellement 28 000 immigrants, pour passer à 33 000 au tournant du millénaire, dont 25 % sont des réfugiés. Les prévisions pour les prochaines années sont de 35 000 à 45 000 arrivants. Il faut cependant mentionner qu'un bon pourcentage des immigrants et réfugiés ne s'installent pas définitivement au Québec, préférant après un certain temps aller vivre ailleurs soit dans une autre province canadienne ou dans un nouveau pays.

Nous estimons nécessaire d'instaurer des mesures pour recruter activement, accueillir et mettre en place toutes les conditions pour assurer l'intégration des immigrants et des réfugiés et leur participation pleine et entière à la société québécoise.

Des cibles à privilégier

Nous croyons qu'il faut faire la promotion du Québec dans les pays francophones et francophiles afin de permettre le recrutement du plus grand nombre d'immigrants répondant aux critères de sélection prédéterminés. C'est le réseau du Québec à l'étranger qui peut le mieux jouer ce rôle avec ses six délégations générales, ses quatre délégations, ses sept bureaux et ses douze antennes. Présentement, les services d'immigration sont offerts dans huit villes à travers le monde (Bruxelles, Buenos Aires, Damas, Hong-Kong, Mexico, Paris et Vienne). Pour accroître le nombre d'immigrants au Québec, il faut que ce réseau puisse disposer de toutes les ressources et de tous les moyens nécessaires.

Il est de notre avis que les ressources nécessaires à l'accomplissement de plusieurs mesures et activités devront être disponibles dans les délégations, les bureaux et antennes du Québec à l'étranger. Ces mesures et activités devront selon nous être les suivantes : identification des personnes intéressés à immigrer au Québec; recrutement et assistance à la migration; formation des futurs immigrants quant à l'histoire du Québec, sa géographie, sa culture, ses habitudes et modes de vie, la situation du marché de l'emploi et la situation particulière du français.

Nous sommes également d'avis que toutes les activités reliées à l'immigration devront être centralisées au sein d'un guichet unique de services dont nous reparlerons au chapitre V du présent document.

Le Québec de demain doit continuer à mettre de l'avant les valeurs de solidarité internationale qui nous ont amené depuis plusieurs dizaines d'années à accueillir des gens de toutes les origines. Cette situation permettra au Québec de 2018 de tirer profit des multiples influences culturelles, sociales et économiques qui composeront sa réalité.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied un guichet unique de services relativement à l'immigration, et que ce guichet unique soit présent dans toutes les délégations générales, délégations, bureaux et antennes du Québec à l'étranger.

Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied une campagne agressive de recrutement dans les pays francophones et francophiles.

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que les services suivants soient dispensés dans tous les délégations générales, délégations, bureaux et antenne du Québec à l'étranger : identification des personnes intéressés à immigrer au Québec; recrutement et assistance à la migration; formation des futurs immigrants quant à l'histoire du Québec, sa géographie, sa culture, ses habitudes et modes de vie, la situation du marché de l'emploi et la situation particulière du français.

Un accueil de qualité et des mesures facilitant l'intégration des immigrants et des réfugiés

Nous pensons qu'il est indispensable que le Québec de 2018 déploie des énergies supplémentaires afin de mieux soutenir les nouveaux arrivants et faciliter leur intégration à la société québécoise.

Dans le Québec d'aujourd'hui, les immigrants rencontrent des obstacles majeurs à leur intégration au marché du travail : ils ont plus de difficulté que le reste de la population à obtenir un emploi, ils ont des revenus plus faibles et ils sont davantage touchés par le chômage¹⁰. Pourtant, en raison de la sélection des candidats à l'immigration, les nouveaux arrivants sont en général plus scolarisés que la population d'accueil et œuvrent davantage dans les secteurs économiques névralgiques.

La méconnaissance de la langue française constitue également un facteur contribuant au départ des personnes ayant immigrées au Québec. Ceux connaissant le français à leur arrivée ont plus de chance de s'intégrer sur le marché du travail. Actuellement, 44 % des nouveaux arrivants sont de culture francophone, soit 66 % des travailleurs sélectionnés et 11,5 % des réfugiés. Toutefois, dans un esprit de solidarité dont nous voulons voir le Québec de 2018 imprégné, il est évidemment essentiel de poursuivre notre accueil aux réfugiés.

Nous croyons tout de même que la connaissance de la langue française facilite l'intégration des immigrants à la vie du Québec. Il faut donc qu'ils puissent rapidement l'apprendre et la maîtriser. Il s'agit d'une base essentielle pour permettre aux immigrants de devenir des citoyens québécois à part entière.

10. D'après les données d'une enquête de Statistique Canada réalisée en 1998, le taux annuel de chômage au Québec pour les personnes nées hors du Canada se situaient à 21,0 % comparativement à 6,2 % pour celles nées au Canada.

Il nous faut donc développer programme d'accueil complet permettant d'adoucir au maximum l'intégration des nouveaux arrivants et de minimiser les effets négatifs qu'ils vivent en changeant de milieu de vie.

Les mesures contenues dans ce programme devront également tenir compte du fait que ces immigrants et réfugiés n'arrivent pas au Québec dans les mêmes conditions : les immigrants sont généralement aptes à occuper rapidement le marché du travail alors que les réfugiés se retrouvent au Québec après avoir vécu des situations de détresse. L'offre de services dans l'accueil et l'intégration de ces deux types de clientèles devra donc tenir compte de leurs spécificités respectives.

De plus, nous croyons que ces services devront être offerts par le guichet unique de services cité précédemment afin d'assurer un arrimage optimal entre les actions posées à l'étranger dans les délégations, bureaux et antennes du Québec, et celles posées au Québec après l'arrivée des immigrants et des réfugiés.

Pour tirer parti de l'ensemble de la capacité d'accueil du Québec, il faut également selon nous mettre l'accent sur la régionalisation de l'immigration, et ce, en concertation avec tous les partenaires régionaux. Plusieurs facteurs influencent la décision des immigrants de s'installer en région, notamment la possibilité de trouver un emploi et d'y retrouver des membres de leur communauté d'appartenance. En 2000, de tous les immigrants arrivés au Québec, 16 % se sont installés à l'extérieur du Montréal métropolitain.

Nous sommes convaincus que le Québec de 2018 doit accroître les ressources destinées à l'accueil et à l'intégration des immigrants et des réfugiés afin de leur permettre d'être des citoyens à part entière et de participer au devenir de la société québécois.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 instaure un guichet unique offrant le programme d'accueil aux nouveaux arrivants ainsi que tous les services offerts aux immigrants et aux réfugiés et s'assurer que ce guichet unique a des points de services dans toutes les régions du Québec.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que le programme d'accueil aux nouveaux arrivants offre les mesures suivantes aux immigrants et aux réfugiés : apprentissage ou perfectionnement de la langue française; connaissance sur l'histoire du Québec, de la région d'adoption, de la vie culturelle et démographique et des modes de vie; offre de parcours volontaires d'insertion.
- Nous proposons que le Québec de 2018 accentue ses efforts afin d'accueillir des réfugiés au Québec, et que l'accueil de ces réfugiés soit adapté en fonction de leur situation particulière (aide psychosociale, soutien à la reconstitution des familles, etc.)
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que le guichet unique de services, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, reconnaisse les acquis académiques et professionnels des nouveaux arrivants pour faciliter leur recherche d'emploi.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse la promotion des régions du Québec auprès des nouveaux arrivants et soutienne de façon particulière la régionalisation de l'immigration en concertation avec les partenaires régionaux.

Étudiants étrangers au Québec

Dans un monde qui sera de plus en plus influencé par l'économie du savoir, nous pensons que le Québec de 2018 ne pourra faire l'économie d'un accueil chaleureux aux étudiants étrangers venus suivre des formations post secondaires au Québec. Nous croyons que nous devons mettre en place une stratégie efficace afin que ces étudiants décident de s'établir de façon permanente au Québec afin d'enrichir notre société de jeunes gens formés et prêts à affronter le marché du travail.

Nous constatons aujourd'hui que les jeunes venant compléter leurs études au Québec n'ont pas tendance à y demeurer par la suite. Ainsi, seulement 17 % des 11 500¹¹ étudiants étrangers inscrits en 1998 sont toujours au Québec, les autres n'ayant choisi le Québec que pour compléter leur scolarité.

Il faut donc selon nous songer à des mesures incitatives pour encourager des jeunes à venir poursuivre leurs études post secondaires au Québec et à s'y établir. Une fois leurs études complétées, ils pourront grandement contribuer à l'essor économique et démographique du Québec. Il faudra bien sûr leur simplifier les démarches d'obtention du statut d'immigrant. Actuellement, ils doivent quitter le Québec le temps de déposer une demande d'immigration.

Nous pensons qu'il faut donc que le Québec de demain fasse un effort particulier afin d'inciter les jeunes du monde entier à venir étudier au Québec, puis à s'y installer.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 donne le mandat aux délégations, bureaux et antennes du Québec à l'étranger de recruter davantage d'étudiants étrangers afin que ceux-ci viennent compléter leur scolarité au Québec.
- Nous proposons que le Québec de 2018 prévoit une procédure accélérée pour les étudiants étrangers souhaitant obtenir le statut d'immigrant, notamment en ne leur demandant plus de quitter le territoire du Québec pour déposer une demande.
- Nous proposons que le Québec de 2018 offre aux étudiants étrangers ayant complété avec succès leur formation un remboursement de leurs frais de scolarité (plus élevés que ceux des Québécoises et Québécois) sous forme de crédit d'impôt pour ceux qui auront choisi de s'établir au Québec.

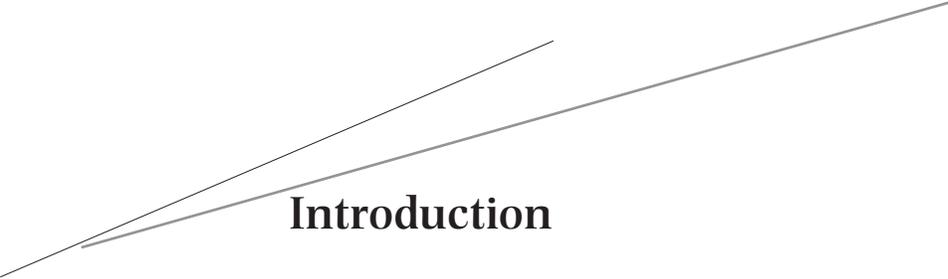
11. Mentionnons que de ces 11 500 étudiants étrangers, 7 300 provenaient de pays francophones (majoritairement d'Europe francophone).

Chapitre

3

JE RÊVE D'UN QUÉBEC **DE CULTURE,**
DE SAVOIR ET DE SAGESSE !





Introduction

Les arts et la culture représentent des points de repères quant à l'histoire, la mémoire, l'identité et le devenir de toute nation. En ce sens, nous pouvons affirmer que les arts et la culture constituent une richesse collective, un héritage commun. Or, la mondialisation et la libéralisation des échanges exercent des pressions énormes sur les diverses cultures s'exprimant à l'échelle planétaire et si rien n'est entrepris pour contrer cette tendance, celle-ci conduira à leur homogénéisation. Dans un tel contexte, nous sommes d'avis que le Québec de 2018 doit défendre et promouvoir le principe du respect de la diversité culturelle à l'échelle internationale. De plus, nous croyons que le Québec de 2018 doit soutenir de manière concrète et significative les artistes et les organismes culturels, faciliter l'expression, la diffusion et la promotion de la culture et des arts en région, inciter les entreprises privées à acheter des œuvres d'artistes québécois et, enfin, encourager et soutenir la relève artistique.

Par ailleurs, la globalisation des marchés, l'utilisation accrue des technologies de l'information et des communications et les avancées scientifiques et technologiques provoquent des changements sociaux considérables. La société dans laquelle nous évoluons en est une de plus en plus axée sur le savoir et résolument ouverte sur le monde. Force est de constater que loin de s'atténuer ces réalités s'accroîtront au cours des prochaines années.

Évidemment, cette conjoncture modifie considérablement les conditions à travers lesquelles s'exerce dorénavant la participation des citoyens à la société et à son devenir. Ceux-ci doivent détenir une solide formation de base et des compétences transversales et de pointe. Une part de plus en plus importante des emplois disponibles nécessitera une formation qualifiante et, par la suite, une formation continue.

Dans ce contexte, le Québec de 2018 n'a d'autre choix que de tout mettre en œuvre pour contrer le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative de tous les jeunes afin qu'ils puissent participer activement au développement de la société. Par conséquent, l'État québécois doit assurer un accès universel à une formation de qualité, à tous les niveaux de scolarité, et ce, tant sur une base géographique que régionale. Bref, nous sommes fermement convaincus, que le Québec de demain doit inscrire l'éducation au rang de ses priorités collectives et, par conséquent, la considérer non pas comme une dépense mais comme un investissement social majeur, garant de notre avenir commun.

De plus, toujours dans la perspective d'avancées technologiques rapides, nous estimons qu'un plus grand soin doit être apporté aux critères moraux qui gouvernent notre développement et aux questions éthiques qui sont soulevées par les nombreux progrès scientifiques. Le Québec de 2018 devra donc s'assurer de bien peser tous les aspects d'une décision avant de prendre position sur un sujet donné.



Soutenir les arts et la culture

Les arts et la culture constituent à la fois des symboles de l'imaginaire collectif, des points de repères et des voies de dépassement pour une société et ses citoyens. En effet, si les arts nous permettent de nous référer, de nous situer et de nous distinguer, ils nous offrent aussi les possibilités de dépasser la réalité.

L'expression culturelle des créateurs et des artistes forge l'identité d'un peuple et cimente sa mémoire. Véhicule privilégié des signes qui nous distinguent, la culture fait contrepoids aux tendances d'une époque où l'uniformisation des manières de penser et d'être s'impose.

L'art permet de dépasser nos limites, il offre de nouvelles visions du monde et, en conséquence, est un espace privilégié d'ouverture à l'autre, à la différence. Par ses valeurs de liberté et de pluralisme, l'art et la culture sont à la base de la démocratie.

Enfin, parce que l'art et la culture agrémentent et embellissent la vie, nous pouvons dire qu'ils contribuent à nous rendre meilleurs. Nous sommes convaincus que soutenir les arts et la culture est fondamental pour le Québec de 2018.

Soutenir les artistes et encourager la relève

Le Québec est une terre fertile de créateurs et d'artistes. Plusieurs ont contribué au rayonnement culturel du Québec, que nous pensons, entre autres, aux mises en scène de Robert Lepage, aux œuvres de Michel Tremblay, à l'art du cirque réinventé par le Cirque du Soleil, aux spectacles de danses de La La La Human Steps, à la voix divine de Karina Gauvin et aux effets spéciaux de Soft-image. Peu de nations de la taille du Québec sont aussi présentes sur la scène culturelle internationale. Cependant, malgré ses succès remarquables et bien que l'État se soit engagé par diverses actions de soutien, nous constatons que la vie culturelle et artistique québécoise manque parfois de souffle.

Des études sur la situation des artistes ont démontré la précarité qu'ils subissent dans leurs conditions salariales et de travail. Même après plusieurs années, les conditions de travail de plusieurs ne s'améliorent pas.

Nous pensons que le Québec de demain doit faire le choix d'apporter un soutien réel aux artistes afin d'encourager les jeunes à s'engager dans la voie de la création. Dans la perspective où le Québec de 2018 mettra sur pied un revenu de citoyenneté offert à tous les Québécois assumant leurs devoirs de citoyen tel que défini dans la *Charte des droits et devoirs de la citoyenneté*, nous pensons qu'il faut permettre aux artistes désirant se consacrer à temps plein à leur œuvre et partager le résultat de leur création avec leur concitoyens d'avoir accès au revenu de citoyenneté sur cette seule base.

Ainsi, nous estimons qu'une personne, ayant fait le choix de consacrer la plus grande partie de son temps à la création artistique et proposant lors d'expositions, de spectacles ou sous toute autre forme les résultats de son art, serait ainsi complètement qualifiée à recevoir le revenu de citoyenneté de l'État québécois.

Cette aide concrète, bien que modeste, constituerait néanmoins une forme de soutien réel aux gens souhaitant contribuer à l'avancement de la société par la création de richesses culturelles.

Par ailleurs, nous appréhendons la question de la relève artistique. D'aucuns affirment que la vigueur d'une société peut se mesurer à la vitalité de la création artistique en son sein. Nous croyons que tel est le cas, et qu'il faut que le Québec de demain ait posé des actions énergiques afin de mieux soutenir la relève en ce domaine.

À cet égard, nous pensons que l'instauration de mesures incitatives au compagnonnage est certainement une voie de solution intéressante. Nous pourrions ainsi offrir aux artistes déjà établis des avantages financiers afin qu'ils prennent sous leur aile de jeunes débutants. Les artistes bien ancrés pourront ainsi conseiller directement leurs compagnons, les faire profiter de leurs réseaux de contacts, etc.

Finalement, nous croyons possible de mettre sur pied une École des arts et de la culture, possédant des pied-à-terre partout au Québec. Les cours dispensés dans cette école ne serait pas de nature magistrale. Nous demanderions plutôt à des artistes bien implantés ou particulièrement habiles dans leur domaine de venir partager leurs réflexions, leurs connaissances et surtout leur amour des arts et de la culture auprès des gens intéressés à une carrière artistique. Ainsi, l'École des arts et de la culture serait davantage un agora d'échanges, un forum interactif où les artistes de tous les domaines pourraient venir discuter.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 reconnaisse la contribution sociale importante des artistes en leur donnant droit au revenu de citoyenneté.

Nous proposons que le Québec de 2018 mette en place des mesures de soutien favorisant la relève artistique telles le compagnonnage.

Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied une École des arts et de la culture qui serait un lieu d'échanges et de construction de réseaux de contacts pour les artistes établis et les personnes souhaitant embrasser une telle carrière.

Consolider le financement des organismes culturels

Plusieurs organisations jouent un rôle fondamental dans les processus de création et de diffusion de la culture. Au niveau de ces organismes culturels, outre l'insuffisance des ressources, nous déplorons la multiplication des sources de financement en matière de programmes de subvention et d'emploi offerts par les paliers de gouvernements municipal, provincial et fédéral. Cela n'est pas sans provoquer des difficultés de planification pour les organismes culturels et un gaspillage d'énergies lesquelles pourraient être investies de manière beaucoup plus profitable.

En conséquence, nous pensons que le Québec de demain devra pallier à cette situation en instaurant un guichet unique pour tout ce qui relève de l'implication de l'État dans les arts et la culture. Nous reparlerons de ce guichet unique dans le chapitre V du présent document. De plus, nous croyons que le Québec de demain devra soutenir le loisir culturel en finançant adéquatement les organismes culturels.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 mette fin au cafouillis administratif en matière de programmes de subvention et d'emploi en créant un guichet unique géré par un organisme gouvernemental pour tout ce qui relève de l'implication de l'État dans les arts et la culture.

Nous proposons que le Québec de 2018 soutienne le loisir culturel en finançant adéquatement les organismes culturels.

Inciter les entreprises privées à soutenir les arts et la culture

Nous croyons que le Québec de 2018 devra également inciter les entreprises privées à jouer un rôle actif dans la promotion et la diffusion des œuvres d'artistes québécois. L'exemple de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* nous apparaît à cet égard être une piste d'action fort intéressante. Cette politique prévoit actuellement que dans tout projet de construction effectué par l'État, une somme représentant 1 % de l'investissement total doit être investie afin de réaliser une œuvre artistique destinée à être exposée sur le lieu de la construction.

Nous pensons qu'il est tout à fait raisonnable de demander aux entreprises privées d'adopter une pratique équivalente, à une exception près. En effet, nous pensons qu'il serait pertinent d'inclure dans une telle norme que pour y être soumis, un projet de construction doit dépasser une valeur de un million de dollars. Ainsi, nous serions assurés de l'absence d'effets pervers sur les petites et moyennes entreprises dont les marges de manœuvre sont plus restreintes.

Par ailleurs, il serait également intéressant, selon nous, d'offrir des reçus déductibles d'impôt pour les entreprises privées qui soutiennent de façon plus active les artistes québécois.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 assujettisse les entreprises privées à une norme les obligeant à investir un montant représentant 1 % de la valeur de tout projet de construction supérieur à un million de dollars.

Nous proposons que le Québec de 2018 incite les entreprises privées à soutenir activement les arts et la culture par des mesures fiscales.

Assurer la protection de nos sites patrimoniaux

L'identité d'un peuple comme le peuple québécois est intimement liée à son histoire. Les références historiques, qu'elles soient physiques ou intellectuelles, nous rappellent à tous d'où nous venons et les sacrifices qu'ont subi les gens qui nous ont précédés. Ces mêmes références nous servent aussi de modèles lorsque nous nous concentrons sur les héros qui ont bâti le Québec.

Un bon exemple de cela est la maison natale de René Lévesque, à New Carlisle en Gaspésie. Cette maison constitue un héritage patrimonial permettant de commémorer un personnage d'importance nationale. C'est par de telles acquisitions que le Québec inscrira sa spécificité dans l'histoire, jalonnée par l'action de grands hommes et femmes politiques, tel monsieur René Lévesque, premier ministre du Québec de 1976 à 1985.

Nous estimons que le patrimoine religieux devra également être conservé. Le Québec de 2018 sera une société laïque; mais il ne faudra pas que ce choix collectif implique de renier le passé. Les lieux historiques religieux devront donc également être protégés.

Nous sommes d'avis que des lieux physiques comme ceux-ci doivent être préservés afin de nous rappeler notre passé. Nous pensons que le Québec de 2018 devra s'assurer de la préservation de nos sites patrimoniaux.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure de la protection et de la préservation des sites patrimoniaux, incluant le patrimoine religieux, sur tout le territoire du Québec.

Favoriser l'expression artistique et culturelle en région

Nous constatons actuellement que la vitalité de la vie artistique varie d'une région à l'autre. Pour les régions plus éloignées des grands centres, certaines difficultés sont clairement identifiées : l'inadéquation des lieux de diffusion, les coûts élevés liés aux déplacements à l'intérieur d'un même territoire ou à l'extérieur de la région, le départ massif des jeunes artistes des régions vers les grands centres, etc.

Nous pensons que le Québec de 2018, dans tous les domaines et notamment au niveau de la diffusion de la culture et des arts, se devra de manifester un préjugé favorable pour les régions du Québec.

La première étape que nous estimons nécessaire pour stimuler l'expression culturelle dans les régions du Québec est la consolidation des organismes culturels régionaux afin que ceux-ci puissent agir sans crainte de lendemains difficiles. Cette démarche de consolidation devra notamment viser à stabiliser les mécanismes appuyant la diffusion des arts et de la culture dans les régions et à induire un effet d'attraction pour les artistes et les promoteurs désireux de diffuser leur œuvres.

Ainsi, il importe que le guichet unique destiné à coordonner les efforts de soutien et de diffusion des arts et de la culture, dont nous avons parlé un peu plus haut, aie des points de services dans toutes les régions du Québec. Ce guichet unique deviendra l'axe autour duquel s'articuleront le développement de pôles de spécialisation artistique, de construction d'infrastructures, de soutien aux artistes locaux, etc. De plus, les emplois qui y seront rattachés devront être considérés comme intouchables afin de lancer un message clair : la culture sera accessible partout au Québec et des emplois de qualité seront disponibles pour les jeunes dans leur région d'origine.

Pour permettre la création, l'expression et la diffusion de la culture d'ici et d'ailleurs, nous pensons qu'il faut d'abord et avant tout disposer de lieux physiques : bibliothèques, ateliers de création, musées, cinémathèques, salles de théâtres et de spectacles, etc.

Les Québécois sont friands de spectacles de toutes sortes : cinéma, représentations théâtrales, concerts de musique et de chants, spectacles d'humour, etc. En 1999, environ 70 % de la population est allée au cinéma et autant a assisté à un spectacle. Pour que le Québec de 2018 poursuive sur cette lancée et même vise une plus grande participation, il faudra favoriser la création et la diffusion d'une diversité de produits et de services culturels sur l'ensemble du territoire québécois. Pour ce faire, une des conditions de base entre autre est l'accès à des infrastructures culturelles appropriées.

Si le Québec a investi beaucoup au cours des dernières années dans la construction de lieux culturels (Grande Bibliothèque de Montréal, salle pour l'Orchestre symphonique de Montréal, salles de théâtres), il n'en demeure pas moins que les régions hors des grands centres urbains, et plus particulièrement de Montréal, sont souvent négligées. Leur population a un accès moindre à des activités culturelles, et ce, tant en terme de quantité que de diversité. Depuis 1992, la *Politique culturelle municipale* élaborée par le ministère de la Culture et des Communications propose aux municipalités

un partenariat dans le développement de la culture. Une récente étude de l'Université du Québec à Trois-Rivières a démontré que les municipalités qui se sont dotées d'une telle politique investissent davantage que la moyenne dans le domaine culturel, soit 4,2 % contre 2,7 %¹². Des retombées intéressantes sur la vie culturelle de ces localités sont perceptibles et elles se traduisent notamment par l'ajout ou la rénovation d'infrastructures. Il est de notre avis que toutes les municipalités du Québec devront s'être dotées en 2018 d'une politique culturelle.

L'investissement dans les infrastructures culturelles est actuellement surtout du ressort de l'État québécois et des municipalités. Les investissements futurs doivent, d'une part, offrir de nouveaux espaces de création et de diffusion des arts et des cultures d'ici et d'ailleurs et, d'autre part, assurer la préservation et la restauration de notre patrimoine. En effet, s'il est primordial de créer de nouveaux espaces culturels, il est tout aussi essentiel de préserver notre héritage culturel en lien notamment avec les monuments et sites culturels classés, les arrondissements historiques ou le patrimoine religieux. Par ailleurs, nous pensons qu'une avenue intéressante à explorer serait l'instauration de maisons de la culture dans chacune des régions du Québec dont le mandat serait de présenter l'histoire et les diverses activités reliées à l'art et à la culture de leur territoire respectif.

Il ne faut cependant pas oublier que même si de tels investissements sont essentiels, ils ne constituent qu'une prémisse de base. Nous estimons que l'État et tous ses partenaires ne doivent pas négliger toutes les autres conditions requises mentionnées précédemment pour favoriser la création, l'expression, la promotion et la diffusion artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire québécois.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 investisse les ressources et les sommes nécessaires afin de développer, dans chaque région du Québec, des pôles artistiques régionaux assurant le développement et la consolidation d'organismes culturels clés.

Nous proposons que le Québec de 2018 consolide les emplois au sein des organismes culturels en région afin notamment de contrer l'exode des jeunes et des jeunes artistes en particulier.

Nous proposons que le Québec de 2018 mette en place un guichet unique, ayant des points de services dans chacune des régions du Québec, dont le mandat serait de coordonner le soutien aux arts et à la culture.

Nous proposons que le Québec de 2018 mette en branle une phase intensive d'investissement afin de doter toutes les régions du Québec d'infrastructures culturelles de qualité dont les maisons de la culture.

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que chaque municipalité adopte une politique culturelle.

12. En mars 2002, on dénombrait 75 municipalités et 18 municipalités régionales de comté s'étant dotées d'une politique culturelle municipale.

Assurer le respect de la diversité culturelle

La mondialisation et la libéralisation des échanges ainsi que la globalisation des marchés exercent des pressions énormes sur les diverses cultures s'exprimant à l'échelle planétaire et si rien n'est entrepris pour contrer cette tendance, celle-ci conduira à leur homogénéisation. D'ailleurs, d'aucuns constatent aujourd'hui qu'il est parfois difficile pour des artistes dont les créations se situent en marge de la « tendance » de percer et d'arriver à diffuser leurs œuvres.

Actuellement, plusieurs États défendent le principe du respect de la diversité culturelle étant donné que celle-ci constitue le fondement même de l'identité, de la mémoire et du devenir de leurs nations respectives. En ce sens, nous soutenons que cette hétérogénéité contribue à l'épanouissement des nations, des collectivités et des individus et, en bout de ligne, à l'enrichissement de tous.

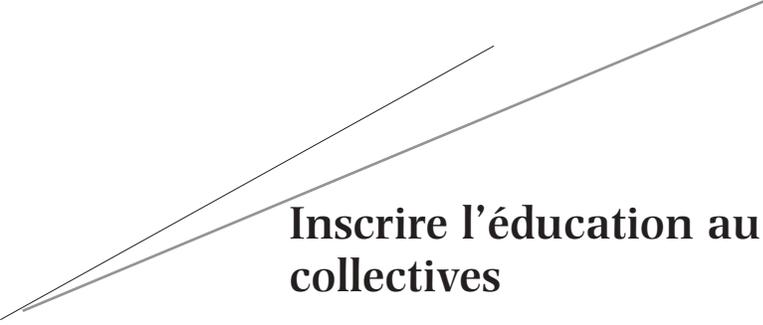
Tel qu'abordé sommairement dans une section du chapitre II, nous pensons que le Québec de 2018 devra s'assurer que tout traité international qu'il paraphera contienne une clause soustrayant les biens et les services culturels aux ententes économiques.

Nous croyons, encore là, qu'il est nécessaire que certaines activités telles que la culture et les arts soient hors d'atteinte des pouvoirs économiques, afin de préserver leur intégrité et d'assurer leur pérennité.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 promeuve le respect de la diversité culturelle à l'échelle planétaire et que cette préoccupation se retrouve dans tous les traités internationaux qu'il signera lorsque cela s'applique.



Inscrire l'éducation au rang des priorités collectives

Jadis, la plupart des Québécois, hormis les mieux nantis, ne restait guère longtemps sur les bancs d'école en raison notamment de l'inaccessibilité financière et géographique des institutions scolaires. Depuis la Révolution tranquille, la situation a fort progressé : la création du ministère de l'Éducation du Québec, la publication du rapport Parent et la mise sur pied d'un réseau public d'éducation à l'échelle du territoire ont permis la démocratisation de l'accès pour tous à une formation de base (correspondant au diplôme d'études secondaires) et à une formation qualifiante (correspondant aux diplômes d'études professionnelles, techniques et universitaires).

À notre avis, le Québec de 2018 devra poursuivre sur cette lancée et offrir un accès universel à une formation de qualité sur une base géographique et financière, et ce, à tous les niveaux de scolarité. En ce sens, nous sommes résolument convaincus que l'éducation doit s'inscrire au rang des priorités collectives du Québec de 2018.

Par ailleurs, nous estimons que l'école primaire et secondaire a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves afin de les préparer, en tant que citoyens de demain, à une participation pleine et entière au devenir de la société québécoise, et ce, aussi bien sur le plan social, politique, culturel qu'économique. En ce sens, le Québec de 2018 devra s'assurer constamment que les enseignements prodigués aux élèves et que le milieu éducatif dans lequel ils évoluent répondent à cet impératif.

Défi d'actualité, il le sera certes également en 2018. En effet, les nouvelles technologies de l'information et des communications, la mondialisation et la libéralisation des échanges et les avancées scientifiques et technologiques provoquent des changements sociaux considérables. D'aucuns disent que nous vivons dans une société de plus en plus axée sur le savoir et que cette tendance n'ira qu'en s'accroissant dans les années à venir. Cela se répercutera sur l'ensemble des facettes sociétales et nécessitera de la part des citoyens d'acquérir des compétences transversales et de pointe ainsi qu'une solide formation de base. À titre d'illustration, les perspectives du marché du travail démontrent qu'une part de plus en plus importante des emplois disponibles nécessitera une formation qualifiante et, par la suite, une formation continue. Dans ce contexte, le Québec de 2018 n'a d'autres choix que de tout mettre en œuvre pour contrer le décrochage scolaire, particulièrement chez les garçons, et pour favoriser la réussite éducative de tous les jeunes.

En somme, nous croyons que l'éducation devra être au cœur des priorités du Québec de 2018 puisqu'elle constitue le meilleur investissement social pour assurer son devenir. Nous soumettons qu'il est d'ores et déjà possible de cibler des pistes d'action s'adressant au réseau d'éducation afin qu'il réponde adéquatement à sa mission première.

Revoir le rôle et la mission de l'école primaire et secondaire

Le Québec a subi de profondes transformations sur les plans social, culturel, économique et politique et il se caractérise dorénavant par son ouverture sur le monde ainsi que par son pluralisme culturel. Ces changements redéfinissent les conditions à travers lesquelles s'exerce la participation des citoyens dans la société. Dans ce contexte, nous sommes d'avis que le rôle et la mission de l'école primaire et secondaire, en tant qu'acteur clé dans le développement des jeunes, doivent être révisés afin de tenir compte de ces mutations et de leurs conséquences. De plus, nous sommes résolument convaincus que l'éducation doit s'inscrire au rang des priorités du Québec de 2018.

Favoriser l'acquisition d'une culture générale

Favoriser l'acquisition d'une culture générale constitue certainement l'un des grands défis du système éducatif. En effet, la maîtrise de savoirs, de connaissances diversifiés et de compétences transversales telles l'analyse, le sens critique et le jugement est déterminante pour l'insertion sociale et professionnelle de l'individu. Pour ce faire, il nous apparaît primordial de procéder au renforcement des connaissances de base.

Ainsi, il importe, à notre avis, que les élèves, lors de leur passage à l'école primaire et secondaire, acquièrent une solide formation de base afin d'assurer leur avenir et leur pleine participation à la société québécoise. En ce sens, nous estimons que l'école primaire et secondaire doit non seulement viser à instruire, socialiser et qualifier mais également à former des citoyens à la fois critiques, responsables et ouverts à la fois sur le monde et aux diverses communautés composant la société québécoise. De plus, l'école primaire et secondaire doit contribuer à la prise de conscience par les élèves des valeurs de base du Québec comme la démocratie, la solidarité, l'équité, la justice sociale et le respect ainsi que des réalités telles que la langue française et le pluralisme culturel. Il en va du devenir de la société ainsi que de celle de la planète.

Favoriser une éducation citoyenne, pleine et entière

Outre l'acquisition d'une culture générale, nous croyons que l'école primaire et secondaire doit également outiller l'élève afin que celui-ci soit en mesure d'exercer une citoyenneté active et responsable au sein de la société. Ainsi, il apparaît nécessaire de développer une approche sociétale situant le rôle central de l'école dans cette formation citoyenne. De plus, le Québec devra innover par des formes diversifiées d'évaluation et de reconnaissance des savoir-faire et des compétences en cette matière.

La pratique de la citoyenneté repose sur des valeurs, des droits, des responsabilités qui réfèrent à des qualités, des attitudes, des comportements et des connaissances, traditionnellement acquis à travers la famille et la collectivité, mais où l'école a de plus en plus un rôle supplétif prépondérant à jouer. C'est à partir de ces valeurs que pourra s'édifier un espace civique permettant de concilier le respect des particularismes et le partage des valeurs communes, tout en préparant chaque individu à s'engager activement dans l'exercice d'une citoyenneté responsable. De même, le fait de concilier la diversité culturelle et l'appartenance commune favorisera la participation de tous au fonctionnement et au développement de la société de manière à préserver l'identité culturelle tout en étant réceptif à une ouverture sur le monde.

Nous estimons que l'éducation à la citoyenneté permettra de sensibiliser les élèves à l'importance de leur participation active à la vie démocratique et d'améliorer leur confiance envers les institutions politiques. De plus, favoriser le développement d'une citoyenneté pleine et entière conduira chaque élève à prendre conscience de son rôle comme acteur social et favorisera sa participation à la communauté locale, régionale, nationale ou internationale.

Cette éducation devra également comprendre des volets relatifs entre autres aux programmes d'études offerts à la formation professionnelle, technique et universitaire, aux perspectives d'emploi, aux métiers et professions, au fonctionnement de l'État québécois, aux lois du travail, à la santé et sécurité au travail et aux droits et devoirs des citoyens québécois afin d'outiller et de préparer les élèves à la vie en société.

Par ailleurs, une éducation à la citoyenneté doit également comporter un volet de saines habitudes de vie relatives notamment à l'alimentation, à la pratique d'activités physiques et à la santé physique et mentale.

Reconnaître le rôle de socialisation

Mentionnons aussi qu'au cours des dernières décennies, les changements multiples de la société, notamment l'éclatement des familles, ont modifié considérablement le rôle de l'école. À sa mission d'enseignement, de transmission des connaissances et des apprentissages et de délivrance du diplôme, s'est greffé un ensemble de rôles autrefois dévolus à la famille et à la collectivité, notamment la prise en charge des enfants par la constitution d'un « espace protégé pour les échanges et les jeux, la socialisation, le tri et la sélection » – pour reprendre les propos de Hutmacher (1999).

C'est pourquoi nous croyons que revoir la mission et le rôle de l'école c'est d'abord d'inscrire l'éducation au rang des grandes priorités collectives du Québec en reconnaissant l'important rôle de socialisation de l'école au cœur même de sa mission.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 inscrive l'éducation au cœur de ses priorités collectives.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que l'école primaire et secondaire prodigue aux élèves une solide formation de base qui leur permettra d'assurer leur avenir et leur pleine participation à la société québécoise tant sur les plans social, culturel, économique que politique.
- Nous proposons que le Québec de 2018 revoie le rôle de l'école en y inscrivant la formation citoyenne au cœur de sa mission afin de préparer les élèves à l'exercice d'une citoyenneté active et responsable au sein de la société.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que la formation citoyenne des élèves à l'école secondaire contribue à l'apprentissage par ceux-ci des valeurs de base du Québec comme la démocratie, la solidarité, l'équité, la justice sociale et le respect.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse de l'école un lieu privilégié de développement humain, de lutte à l'exclusion et à la discrimination et d'ouverture au pluralisme culturel d'ici et d'ailleurs.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que la formation citoyenne des élèves à l'école secondaire comporte des volets relatifs notamment aux programmes d'études offerts à la formation professionnelle, technique et universitaire, aux perspectives d'emploi, aux métiers et professions, au fonctionnement de l'État québécois, aux lois du travail, à la santé et sécurité au travail et aux droits et devoirs des citoyens québécois afin d'outiller et de préparer les élèves à la vie en société.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que la formation citoyenne des élèves à l'école primaire et secondaire comporte un volet de saines habitudes de vie relatives notamment à l'alimentation, à la pratique d'activités physiques et à la santé physique et mentale.
- Nous proposons que le Québec de 2018 innove en matière d'évaluation et de reconnaissance des savoir-faire et des compétences en ce qui concerne la formation citoyenne des élèves à l'école secondaire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 reconnaisse l'important rôle de socialisation de l'école primaire et secondaire.

Contrer le décrochage scolaire et social des jeunes

En raison des nouvelles réalités auxquelles le Québec doit dorénavant faire face telles la dénatalité, le vieillissement de la population et, par ricochet, le vieillissement de la main-d'œuvre, les nouvelles exigences du marché du travail en terme de formation et de qualification et une société axée sur le savoir, il est impératif que le Québec lutte activement pour contrer le décrochage scolaire et social des jeunes. En effet, dans quinze ans, la société québécoise aura besoin de toutes ses forces vives pour préserver sa prospérité et son dynamisme.

Dans ce contexte, l'école primaire et secondaire représente certainement un acteur clé pour lutter contre le décrochage scolaire et social des élèves puisque tous les jeunes la fréquentent, du moins la très grande majorité. À titre d'illustration, mentionnons que 97 % d'entre eux parviennent à la première année du secondaire¹³. Toutefois, nous sommes d'avis que la réussite éducative ne relève pas uniquement de l'école : d'autres acteurs tels que les parents, les communautés locales et régionales et les entreprises doivent également être interpellés. En conséquence, nous proposons de susciter, de soutenir et de renforcer la collaboration entre l'école primaire et secondaire, les parents et les autres partenaires afin de favoriser la réussite des élèves.

Pour l'instant, nous ne développerons pas sur les façons et les mécanismes visant à contrer le décrochage scolaire et social des jeunes puisque cette préoccupation transcende les actions proposées dans les pages qui suivent. Cela dit, nous croyons que le Québec de 2018 doit renforcer ses actions visant à lutter contre cette problématique lourde de conséquences tant pour l'individu que sa collectivité.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 renforce ses actions visant à contrer le décrochage scolaire et social des jeunes et qu'il en fasse une priorité.
- Nous proposons que le Québec de 2018 reconnaisse le rôle clé de l'école primaire et secondaire relativement à la lutte au décrochage scolaire et social des jeunes.
- Nous proposons que le Québec de 2018 suscite, soutienne et renforce la collaboration entre l'école primaire et secondaire, les parents, les communautés locales et régionales et les entreprises afin de favoriser la réussite éducative des élèves.

13. Gouvernement du Québec, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Les indicateurs de l'éducation édition 2001*.

Faire de l'école primaire et secondaire un véritable milieu de vie

Le système éducatif fait face à des problématiques fort préoccupantes telles les taux de réussite et de diplomation insatisfaisants et les taux d'abandon et de décrochage scolaire élevé, et ce, particulièrement chez les garçons. Nous estimons qu'un des moyens à envisager pour y remédier est de faire l'école primaire et secondaire un véritable milieu de vie ouvert sur la communauté où les élèves pourront y développer un sentiment d'appartenance et s'y reconnaître.

En effet, l'école ne peut être qu'une boîte à cours : les élèves qui la fréquentent ne sont ni des acteurs uniformes et passifs ni des codes permanents ou des petites machines à gober des connaissances. Nous sommes d'avis qu'il faut raccrocher l'école primaire et secondaire aux besoins des élèves et, en ce sens, l'école doit être à l'écoute des jeunes qui la fréquentent, tenir compte de leur avis et favoriser leur participation. L'école ne doit jamais perdre de vue qu'à la base de sa mission et de ses actions, il y a d'abord et avant tout des élèves.

De plus, d'aucuns reprochent à l'école d'évoluer en vase clos et d'être peu encline à s'ouvrir à la communauté, aux organismes, aux parents et aux citoyens désireux de contribuer à la réussite éducative et à la formation citoyenne des élèves. Or, bien que l'école en soit la première responsable, nous croyons qu'elle n'est pas l'unique acteur en ce domaine et qu'elle tirerait avantage à s'associer la collectivité laquelle détient des expertises diversifiées. C'est pourquoi nous estimons que l'école primaire et secondaire du Québec de 2018 devra être ouverte sur son milieu et devenir, par la même occasion, un véritable milieu de vie.

Pour réaliser ces desseins, nous pensons que le nombre d'heures passées à l'école doit être augmenté. Par exemple, une plage horaire pourrait être dégagée en fin d'après-midi afin de permettre la tenue d'activités diverses (sportives, artistiques, culturelles, scientifiques, académiques, etc) auxquelles prendraient part les élèves, le personnel de l'école et la collectivité. Cela comporterait, selon nous, plusieurs avantages, dont celui de raccrocher certains élèves qui, rebutés par la nature strictement académique de l'école, développeraient un sentiment d'appartenance à leur milieu de vie scolaire.

De plus, en lien avec la formation citoyenne évoquée précédemment, nous croyons que ces périodes nouvellement créées pourraient également viser à favoriser et à encourager l'engagement et le bénévolat des élèves dans leur communauté. Cela contribuerait certainement à enrichir leurs apprentissages acquis en classe. Conséquemment, nous croyons qu'une reconnaissance formelle de cet engagement par l'école primaire et secondaire devra être élaborée et mise en place et que cela pourrait également conduire à l'instauration d'un cours sur l'engagement communautaire.

Qui plus est, en collaboration avec l'école, toute personne issue de la communauté et désireuse de partager ses expériences de vie personnelle et professionnelle pourrait profiter de cet espace pour le faire. Nous pensons, par exemple, aux aînés lesquels pourraient établir un dialogue intergénérationnel en venant raconter leurs vécus aux élèves.

Enfin, cet allongement des heures d'école faciliterait pour nombre de parents la conciliation entre la famille et le travail : plusieurs travaillent jusqu'à cinq heures tandis que les classes prennent fin habituellement en milieu d'après-midi. Ainsi, sachant que leurs enfants prennent part à des activités structurées et encadrées, ils n'auraient plus à s'inquiéter de les laisser seuls après l'école.

En somme, nous pensons que l'ajout d'une telle plage horaire permettrait aux élèves de développer un véritable sentiment d'appartenance à l'égard de leur milieu de vie scolaire, de mettre en pratique ce qu'ils apprennent sur les bancs d'école et de s'ouvrir à leur communauté, de bénéficier de son savoir et de s'y engager. Bref, pour raccrocher l'école primaire et secondaire aux besoins des élèves, il faut qu'elle devienne un véritable milieu de vie ouvert sur la communauté.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse de l'école primaire et secondaire un véritable milieu de vie ouvert sur la communauté où les élèves pourront y développer un sentiment d'appartenance et s'y reconnaître.

Nous proposons que le Québec de 2018 raccroche l'école primaire et secondaire aux besoins des élèves et qu'en conséquence celle-ci soit à l'écoute des jeunes la fréquentant, qu'elle tienne compte de leur avis et qu'elle favorise leur participation.

Nous proposons que le Québec de 2018 incite et soutienne l'école primaire et secondaire à s'ouvrir sur son milieu et à collaborer avec les parents, la communauté locale et régionale, les organismes du milieu et les citoyens désireux de contribuer à la réussite éducative et à la formation citoyenne des élèves.

Nous proposons que le Québec de 2018 incite et soutienne l'école primaire et secondaire à multiplier les occasions d'échanges intergénérationnels entre les élèves et leurs aînés.

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse la promotion de l'engagement des élèves dans leur milieu, et qu'à cette fin il instaure un cours sur l'engagement communautaire, qu'il reconnaisse les différentes formes d'implication sociale des élèves et qu'il encourage le bénévolat dans la communauté selon les champs d'intérêts des élèves.

Nous proposons que le Québec de 2018 ajoute à l'école secondaire une plage horaire en fin d'après-midi à chaque jour afin de permettre la tenue d'activités diverses (sportives, artistiques, culturelles, scientifiques, académiques, etc) auxquelles prendrait part les élèves, le personnel de l'école et la collectivité.

Accroître les ressources en orientation scolaire

La jeunesse représente une période déterminante pour l'individu en regard du développement de sa personnalité et de ses choix d'avenir tant sur les plans personnel que professionnel. Nous sommes d'avis que l'école secondaire constitue encore une fois un acteur clé pour accompagner et soutenir les élèves dans ce processus. De plus, nous croyons qu'un élève qui a déterminé ses objectifs de carrière sera davantage motivé à poursuivre ses études ce qui peut grandement contribuer à développer son plein potentiel et à prévenir le décrochage scolaire. Bref, à faire en sorte qu'il puisse participer activement au devenir de la société.

Or, selon l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, le ratio conseiller/élèves à l'école secondaire était de 1 pour 1200 à 1700, en 1995, comparativement à 1 pour 875, en 1989. Pourtant, il a été largement démontré qu'intervenir tôt (soit lorsque le jeune est à l'école secondaire) dans le processus d'orientation scolaire et professionnel des élèves était bénéfique à plusieurs égards.

Actuellement, plus du tiers des étudiants du cégep changent de programmes chaque année, notamment parce qu'au secondaire ils ont été mal préparés ou mal informés. Un certain nombre aussi abandonne carrément leurs études par déception ou en raison d'échecs répétés. L'ignorance, la méconnaissance ou encore les préjugés vis-à-vis le marché du travail peuvent avoir des répercussions négatives sur l'avenir personnel et professionnel des jeunes. L'absence d'orientation et d'information scolaire et professionnelle entraîne donc plusieurs effets négatifs pouvant aller jusqu'au décrochage scolaire des jeunes et, à plus long terme, à leur décrochage social.

Les jeunes doivent disposer de tous les outils pour avoir l'heure juste sur les programmes de formation qualifiante et les perspectives d'avenir sur le marché du travail. Nous estimons essentiel de s'assurer de la présence permanente de ressources de qualité et en quantité suffisante pour améliorer les services offerts aux jeunes et répondre à leurs besoins d'information et d'orientation, et ce, alors qu'ils fréquentent l'école secondaire.

Il faut créer un milieu de réussite pour tous les jeunes afin de contrer la démotivation, le prolongement inutile de leurs études et surtout le décrochage scolaire. À ce propos, le gouvernement du Québec a entrepris une vaste réforme de l'éducation en accordant une attention particulière à l'école secondaire¹⁴. Le programme d'études *Éducation au choix de carrière*, implanté depuis plusieurs années, n'a pas atteint les résultats escomptés et il sera retiré dans le cadre de la nouvelle réforme. Celle-ci est basée sur une nouvelle approche, dite « orientante », conçue pour optimiser les services offerts aux jeunes en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles et pour leur offrir un soutien intégré et continu.

14. Cette réforme doit s'amorcer lors de la rentrée scolaire de 2004-2005, pour le 1^{er} 2^e et 3^e années et de 2004 à 2006, pour les 4^e et 5^e années du secondaire.

Il reste à voir si cette réforme au chapitre de l'orientation et de l'information scolaire et professionnelle se concrétisera rapidement et si elle aura des retombées positives sur les premiers concernés, les élèves. Une foule d'activités et de moyens devront être mis en place pour les aider à faire le lien entre leurs parcours scolaires et leurs rêves de carrière. Cela peut se traduire par une association entre les apprentissages faits en classe et les professions ou encore par la participation à diverses activités en milieu scolaire ou en collaboration avec la communauté lesquelles viseront à développer les habiletés des élèves en fonction de leurs intérêts. Il peut s'agir d'activités rattachées à la radio étudiante, à la troupe de théâtre, aux équipes sportives, aux visites et aux stages en entreprises, à des conférences sur des professions, à des journées portes ouvertes dans des centres de formation professionnelle ou dans des cégeps, à des programmes d'alternance études-travail, etc.

Cependant, nous nous inquiétons à savoir si les ressources humaines et financières seront suffisantes pour bien implanter cette nouvelle approche. Il faut absolument qu'une évaluation rigoureuse de l'implantation et de l'impact de cette nouvelle approche soit réalisée et que les ajustements et les corrections soient apportés au fur et à mesure pour répondre adéquatement et rapidement aux besoins des jeunes en cette matière.

Par ailleurs, bien que l'école secondaire joue un rôle de premier plan en matière d'orientation scolaire et professionnelle, nous pensons que d'autres acteurs doivent intervenir dans ce processus. Nous faisons référence notamment aux parents, aux communautés locales et régionales, aux organismes du milieu et aux entreprises. Par conséquent, nous proposons qu'une collaboration plus étroite s'instaure entre l'école secondaire et ces acteurs afin d'accompagner et de soutenir les élèves dans la détermination de leurs choix de carrière.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 accroisse les ressources d'aide en information et en orientation scolaires et professionnelles à l'école secondaire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse une évaluation rigoureuse de la nouvelle approche, dite « orientante », instaurée récemment à l'école secondaire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 offre aux jeunes divers moyens pour explorer les différentes professions, notamment par des visites et des stages en milieu de travail.
- Nous proposons que le Québec de 2018 suscite et favorise une collaboration plus étroite entre l'école secondaire et les acteurs de la communauté (organismes, entreprises, parents, etc) afin d'accompagner et de soutenir les élèves dans la détermination de leurs choix de carrière.

Instaurer un cadre de vie à l'école primaire et secondaire

L'instauration d'un cadre de vie suppose qu'un groupe de personnes se donne des règles communes à suivre afin de réguler les rapports sociaux et de créer un environnement viable et respectueux. Ces règles sont des normes et des conventions sociales inspirées de valeurs; elles promulguent les comportements à adopter et ceux à éviter. D'ailleurs, c'est de cette manière que la vie en société est possible.

Les acteurs faisant partie de l'école primaire et secondaire tels les élèves et le personnel forment un groupe social et interagissent entre eux. Dans la vie scolaire, il est tout à fait impératif qu'il y ait un cadre de vie et que celui-ci soit respecté afin que la mission de l'école, soit de former de futurs citoyens, puisse être réalisée.

À titre d'exemple, pour démontrer l'importance de faire respecter un certain ordre social par des règles et des sanctions formelles, un criminologue a fait un portrait de la violence dans les écoles secondaires par rapport à la présence ou à l'absence d'un code de conduite. Ses recherches démontrent que les écoles où l'application des règles est laissée à la discrétion des enseignants vivent les pires problèmes de violence. À l'opposé, les écoles non violentes présentent une caractéristique commune: elles sont dotées d'un code valable pour tous. Ainsi, les écarts de conduite sont assortis de sanctions immédiates.

Selon la *Loi sur l'instruction publique*, l'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. Cette mission ne peut être remplie que si les acteurs qui interagissent dans ce processus, autant le personnel enseignant et non-enseignant que les élèves, jouent leur rôle convenablement.

L'instruction et la qualification des élèves nécessitent un climat où les enseignants ont vraiment la possibilité de remplir leur rôle, c'est-à-dire transmettre le savoir. Pour ce faire, les élèves doivent par exemple être tranquilles en classe, exécuter les travaux demandés et être présents et ponctuels à leurs cours. De leur côté, les enseignants doivent veiller à ce que les élèves aient accès à la formation prévue par le programme du gouvernement. Ainsi, nous jugeons que l'instauration d'un cadre de vie et son respect par tous constituent l'une des prémisses d'un environnement éducatif favorable.

L'école représente l'un des principaux lieux de socialisation des jeunes et celle-ci doit être consciente du rôle déterminant qui lui est ainsi dévolue. En conséquence, les élèves doivent y apprendre à vivre en société ce qui implique entre autre de se conformer à des règles sociales, d'être en mesure de gérer des situations de conflit ainsi que d'adopter un comportement responsable. En ce sens, l'école peut être envisagée comme le lieu où se construit la société future. Pour atteindre cet objectif, il importe, à notre avis, non seulement de mettre en place un cadre de vie mais de s'assurer également de son respect.

Dans le Québec de 2018, l'élaboration du cadre de vie sera sous la responsabilité des conseils d'établissement des écoles lesquels seront toujours composés d'élèves, de parents, du directeur, du personnel enseignant et non-enseignant et de représentants de la communauté. Ainsi, il est permis de croire que le cadre de vie déterminé par cette instance prendra en considération les valeurs de chacune des catégories d'acteurs qui y sont représentés et qui interagissent à l'école.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que chaque école secondaire, par le biais de son conseil d'établissement, se dote d'un cadre de vie et que cette dernière s'assure de son respect par tous les acteurs concernés.

Parler plus d'actualités à l'école

Le Québec de 2018 devra s'assurer qu'il fait de ses futurs citoyens des gens informés, conscients de ce qui se passe autour d'eux. C'est à l'école que des habitudes en ce sens devront être développées chez les jeunes.

Nous pensons que de façon régulière, les enseignants du Québec de 2018 pourront consacrer quelques minutes le matin pour présenter les différents événements de l'actualité à leurs étudiants. De tels périodes pourraient devenir des moments d'échange privilégiés entre les enseignants et leurs étudiants, stimulant chez ces derniers le désir d'en apprendre toujours plus.

Tous les sujets devraient selon nous être traités, afin d'attirer le plus de jeunes possibles : politique, culture, sport, économie, etc, rien ne devrait être laissé de côté.

Le Québec de 2018 devra donc consacrer une petite période de façon régulière dans les classes du Québec afin de discuter de l'actualité.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 consacre un peu de temps dans les classes du Québec, de façon régulière, afin que les professeurs et les élèves discutent des événements de l'actualité.

Assurer une maîtrise adéquate de la langue française par les élèves

La langue française constitue l'un des piliers de la société québécoise : elle représente l'un des véhicules de l'expression de son identité culturelle et de son originalité. Elle est le pivot sur lequel repose notre façon de s'ouvrir sur le monde. Le français est également la langue citoyenne du Québec, celle par qui s'exerce l'expression des opinions, des différences et de l'intégration à la société québécoise.

Outre la famille, nous considérons que l'école est l'institution appelée à enseigner convenablement les rudiments du français. Son rôle est très important pour assurer la pérennité de notre langue. L'école est avant tout un lieu d'éveil et de rigueur où l'on doit transmettre le goût d'apprendre et la curiosité intellectuelle. Or, pour réussir à développer ces aptitudes intellectuelles, il faut posséder obligatoirement le langage qui nous y conduit. L'apprentissage du français est la clef qui nous permet d'ouvrir la porte de la connaissance. L'école doit chercher à développer l'autonomie chez l'élève et pour atteindre cet objectif il est primordial de bien maîtriser sa langue maternelle.

Les exemples de mauvaises utilisations du français foisonnent dans notre quotidien. Beaucoup trop d'enseignants, de journalistes, de vedettes ont des lacunes graves dans leur façon de s'exprimer. La télévision et la radio ne veulent qu'attirer des clientèles jeunes et branchées et ont choisi de privilégier le langage populaire pour augmenter leurs auditoires. Il s'agit pratiquement d'une mode que de parler un français approximatif. Cela dit, il ne s'agit pas d'exclure les couleurs du langage québécois et ses expressions qui lui sont propres.

Notre école souffre de manquement à l'une de ses missions initiales, celle d'enseigner convenablement la langue française et de développer une solide et vaste culture générale. Notre langue est menacée par les incapacités de notre système d'éducation à en faire un apprentissage réussi.

Les difficultés d'apprentissage du français se perçoivent à tous les niveaux de notre système éducatif. Dès la troisième année du primaire des lacunes importantes sont décelées chez la majorité des élèves. Des lacunes qui resteront les mêmes tout au long de leurs études. L'appropriation du code linguistique (orthographe et grammaire) est une lacune récurrente. Au secondaire, 50 % des élèves a des problèmes importants en français et, au collégial, 25 % échoue le premier cours de langue et de littérature. Finalement, cette tendance se confirme à l'université où 40 % des nouveaux étudiants a une connaissance nettement insuffisante du français.

Notre système d'éducation doit maintenant viser l'excellence et doter tous les étudiants des outils indispensables afin de leur permettre de s'offrir tous les choix de carrières possibles. Présentement, notre système d'éducation ne rend pas service à nos jeunes en leur permettant trop souvent, pour des raisons économiques, de passer à travers les mailles du filet et de poursuivre leurs études sans une maîtrise acceptable du français. La langue française au Québec est celle qui permet d'apprendre, de s'exprimer, de comprendre, d'exercer sa citoyenneté et d'un jour aspirer à l'autonomie. N'est-il pas là le vœu le plus cher de notre système d'éducation que de rendre autonome nos jeunes et de leur offrir toutes les chances possibles de réussite ?

Un objectif

Le programme de français dispensé à l'école primaire et secondaire devra être repensé pour qu'il insiste davantage sur l'apprentissage du code linguistique (orthographe et grammaire) et qu'il développe le goût d'apprendre la langue française chez les jeunes. L'objectif ultime est qu'au terme de son secondaire l'élève démontre clairement sa capacité à écrire, à lire et à communiquer oralement en français. À l'exception du code linguistique, il convient de préciser néanmoins que les élèves du Québec sont actuellement en progression dans les autres facettes de la langue française notamment au chapitre du choix de l'information et du vocabulaire, de la cohérence et de la ponctuation lors de l'élaboration d'un texte.

Ainsi, nous croyons que les exigences à l'égard de la maîtrise du code linguistique devront être rehaussées. Pour ce faire, nous proposons d'exiger de l'ensemble du corps professoral qu'il fasse preuve de rigueur en ce qui concerne la langue française, et ce, peu importe la matière enseignée; d'accroître le nombre d'heures d'enseignement du français au primaire et au secondaire; de réviser le programme de français afin que les élèves soient appelés à lire et à écrire fréquemment; de développer chez les élèves le désir de parler et d'écrire une langue française de qualité; d'introduire de nouveaux examens nationaux de français pour venir confirmer l'atteinte des objectifs linguistiques par l'élève à plus d'une reprise dans son cheminement scolaire.

Au sujet de cette dernière proposition, nous amenons l'idée suivante : ces examens seraient au nombre de quatre soit après la troisième année du primaire, à la fin du primaire, après le deuxième secondaire et à la fin du secondaire IV. Le premier permettrait le dépistage précoce des élèves ayant des difficultés majeures en français ainsi que ceux qui sont particulièrement talentueux en français. Des mesures pourraient être rapidement déployées pour corriger les lacunes des élèves en difficulté. À titre d'illustration, leur nombre d'heures consacré à l'étude du français serait augmenté et ils seraient encadrés étroitement par des professeurs. Les élèves les plus doués en français se verraient proposer de donner des cours de rattrapage aux élèves en difficulté ou d'approfondir leurs connaissances.

La réussite du deuxième examen de français sera conditionnelle à l'admission de l'élève au secondaire. Quant à lui, le troisième examen permettra d'évaluer le niveau de maîtrise de la langue française et de son code linguistique. Cela permettra à l'élève d'apporter les correctifs nécessaires. Finalement, la réussite du quatrième examen de français sera nécessaire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Avec l'institutionnalisation de ces nouveaux examens, nous croyons que l'épreuve uniforme de français du collégial n'aura plus sa raison d'être car le parcours académique en français aura maintes fois été vérifié et l'élève aura eu la possibilité de bénéficier de mesures pédagogiques concrètes pour corriger ses lacunes.

Pour développer le goût de la langue française, de la lecture, du bien écrire, du bien s'exprimer, des événements linguistiques doivent être organisés pour faciliter ces apprentissages. Il serait ainsi pertinent de créer des concours littéraires, des dictées publiques, des conférences, des joutes oratoires, des pièces de théâtre, des activités de création artistique (poèmes ou chansons). Toutes ces activités stimuleraient l'apprentissage et la maîtrise de notre langue tout en l'associant à la découverte de notre culture.

De plus, pour apprendre, les élèves doivent pouvoir compter sur des outils linguistiques de qualité. Chaque élève devra donc avoir en sa possession une grammaire et un dictionnaire récents dans le Québec de demain. Pour les élèves sans moyen, l'État devra fournir gratuitement ce matériel pédagogique incontournable.

Les professeurs ont finalement d'énormes responsabilités à l'égard de l'apprentissage de la langue. Le français ne doit pas s'apprendre que dans les cours de français. Nous reviendrons sur ce point particulier un peu plus loin.

Dans le Québec de 2018, l'objectif ultime est que lors de l'obtention de son diplôme d'études secondaires, l'élève démontre sa capacité à écrire, à lire et à communiquer oralement, et ce, en maîtrisant les rudiments de base de la langue française.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 accroisse considérablement le nombre d'heures consacrées à l'étude du français au primaire comme au secondaire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 instaure quatre examens nationaux de français durant le primaire et le secondaire (après la 3^e année du primaire, après la 6^e année du primaire, après le secondaire II et après le secondaire IV) pour venir confirmer l'atteinte des objectifs linguistiques par l'élève à plus d'une reprise dans son cheminement scolaire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette particulièrement l'accent sur la maîtrise du code linguistique, du savoir écrire et du savoir lire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 soutienne et encourage la tenue d'événements linguistiques afin de développer le goût d'apprendre la langue française chez les élèves à l'école primaire et secondaire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que chaque élève possède une grammaire et un dictionnaire récents et que dans le cas où un élève n'aurait pas les moyens de s'en procurer, que l'État québécois lui en fournisse.
- Nous proposons que le Québec de 2018 propose aux élèves les plus doués en français à l'école primaire et secondaire de donner des cours de rattrapage aux élèves en difficulté ou d'approfondir leurs connaissances.

Améliorer la qualité de l'enseignement

Depuis la nuit des temps, la transmission du savoir entre les générations et les individus d'une même collectivité a toujours occupé une place importante puisque la survie et l'évolution de celle-ci en dépendait. Bien qu'aujourd'hui cette fonction demeure capitale, la réalité s'est fort complexifiée. Nous vivons dans une société du savoir où de multiples découvertes s'effectuent à chaque minute, et ce, dans tous les domaines et elles affectent à terme nos manières de penser, de faire et d'agir. Alors, pour qu'une société soit en mesure de s'adapter rapidement aux changements ainsi provoqués et d'être elle-même en mesure d'innover, elle doit nécessairement posséder un mécanisme de transmission du savoir capable de gérer, de classer et de traiter cette immense masse d'informations. Tel est le rôle dévolu à notre système d'éducation.

À l'intérieur de celui-ci, divers acteurs interagissent mais il y en a un qui, à notre avis, est incontournable : l'enseignant. S'il ne réussit pas à transmettre convenablement la connaissance, la chaîne se brisera : la mission ultime du système d'éducation ne sera pas atteinte et, en bout de ligne, l'ensemble de la société en sera affecté. Bien que l'enseignant ne soit pas le seul acteur de ce système, nous estimons néanmoins que dans le Québec de 2018 la profession d'enseignant devra être hautement valorisée et que des mesures devront être prises afin de s'assurer de la compétence des enseignants.

Rehausser les compétences exigées pour enseigner

Ainsi, les enseignants du Québec en 2018 devront maîtriser parfaitement une discipline, être d'excellents pédagogues et créer, dans leur classe, un climat propice à la transmission du savoir. Dans un monde idéal, il faudrait également que ceux-ci soient passionnés par leur vocation et par leur discipline et qu'ils transmettent à leurs élèves le goût d'apprendre. D'ici 2018, près de 40 % des effectifs du corps professoral partira à la retraite, de la maternelle au collégial. Voilà une occasion en or d'introduire de nouvelles exigences à la profession d'enseignant. L'excellence doit devenir le nouveau leitmotiv en ce domaine.

Pour ce faire, un changement de mentalité devra s'opérer au sein de la société. Trop de Québécois considèrent encore l'éducation comme trop peu importante et les enseignants trop payés. Et pourtant ! Tel qu'amené précédemment et à maintes reprises auparavant, l'éducation devrait être au cœur des priorités collectives. Exiger l'excellence du système d'éducation, particulièrement des enseignants, a un coût qui devra être supporté par tous.

Concrètement, viser l'excellence des enseignants implique entre autre de viser l'amélioration de leurs compétences disciplinaires, particulièrement de ceux qui enseignent à l'école secondaire. Nous croyons que cela passe par un accès facilité pour les meilleurs étudiants universitaires, toutes disciplines confondues, à cette profession. En ce sens, nous proposons en quelque sorte de revenir à l'ancienne façon de faire laquelle procurerait l'avantage de permettre à tous bacheliers d'enseigner au secondaire. Toutefois, en plus du baccalauréat, une formation d'une année en pédagogie sera exigée pour obtenir le droit d'exercer cette profession. Ainsi nous souhaitons accroître la maîtrise des connaissances disciplinaires par ces futurs enseignants à l'école secondaire.

Aussi, comme notre système d'éducation aura été recentré sur l'acquisition d'une bonne culture générale, les nouveaux enseignants devront démontrer une excellente connaissance de celle-ci en plus d'être d'excellents communicateurs. Être professeur c'est donner l'exemple à des jeunes en quête de repères, et cette tâche vitale ne saurait souffrir de problèmes majeurs de communication.

La profession d'enseignants doit aussi être revalorisée pour attirer les meilleurs candidats. Nous souhaitons que le Québec de 2018 améliore les conditions de travail des enseignants en mettant un terme à la précarité d'emploi, en revoyant l'échelle salariale, en diminuant la taille des groupes-cours, en fournissant des services adéquats aux élèves en difficulté, etc. Le Québec de 2018 devra s'assurer que les enseignants sont bien outillés pour transmettre leurs connaissances aux futurs citoyens que sont leurs élèves.

Améliorer la formation des futurs enseignants quant à la maîtrise de la langue française

Nous sommes d'avis que notre système d'éducation doit mieux enseigner le français aux élèves. Pour ce faire, tous les enseignants, quelle que soit leur matière, doivent être en mesure de contribuer à l'apprentissage de la langue française. Mais les enseignants sont pour la plupart issus de notre système éducatif qui ne leur a pas ou peu transmis les bases suffisantes pour une bonne maîtrise de la langue française autant à l'oral qu'à l'écrit. Notons par exemple qu'en 1999 à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal plus de 50 % des étudiants inscrits ont démontré une connaissance moyenne (15 %) ou médiocre (40 %) de la langue française.

Nous pensons qu'il faudra absolument rehausser les exigences relatives à la maîtrise du français par les actuels et futurs enseignants. Concernant ces derniers, il importe de rappeler que nous préconisons que dorénavant, pour enseigner à l'école primaire et secondaire, un individu devra être diplômé au baccalauréat dans la discipline qu'il souhaite enseigner et suivre, par la suite, une formation en pédagogie d'une année. C'est pourquoi nous proposons de rehausser les critères d'admission à l'université en regard de la maîtrise de la langue française, d'une part, et d'introduire dans le cadre de la formation en pédagogie un examen qui permettra d'évaluer les compétences linguistiques des futurs enseignants, d'autre part. De plus, nous proposons que les futurs enseignants qui se destinent à enseigner le français à l'école primaire et secondaire aie une formation en latin afin de parfaire leur maîtrise des rudiments de la langue française.

Formation continue pour les enseignants déjà sur le marché du travail

Les enseignants du Québec de 2018 devront pouvoir bénéficier de programmes de formation continue. Les universités offriront plusieurs programmes de perfectionnement et/ou d'initiation. Nous sommes d'avis que tout le monde peut profiter de la création de tels programmes : les universités en accroissant leur clientèle et leur financement, les professeurs d'université en étant davantage en contact avec les enseignants des autres niveaux, les enseignants en demeurant à la fine pointe de la connaissance et de la technologie et les élèves en pouvant compter sur l'excellence renouvelée des enseignants.

Ces programmes seront variés et toucheront différentes facettes de la tâche des enseignants. Des formations seront offertes pour le perfectionnement disciplinaire, la maîtrise de la langue française, la bonification de la culture générale, la pédagogie (l'école « orientante », le décrochage scolaire, les difficultés particulières des garçons, la compréhension de nouvelles réformes, etc.), l'ouverture aux autres langues et cultures et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Être professeur dans le Québec de 2018, ce sera beaucoup plus que de maîtriser des savoirs disciplinaires, ce sera d'être étudiant pour la vie.

Nous proposons donc que l'horaire des enseignants prévoit l'accès à de telles formations, et ce, sans accroître leur nombre d'heures de travail. Nous pensons que les enseignants devraient suivre au minimum 45 heures de formation à chaque année, qu'ils pourraient par ailleurs faire durant les mois d'été s'ils le préfèrent.

Par ailleurs, nous proposons de jumeler les nouveaux et les anciens enseignants pour une période de deux ans afin de favoriser le transfert d'expertise. Les tuteurs enseignants se verront octroyer des libérations pour pouvoir encadrer adéquatement leurs nouveaux collègues de travail. Cette mesure permettra aux nouveaux enseignants de bénéficier de judicieux conseils et de corriger rapidement certaines de leurs lacunes. Ce jumelage sera obligatoire et nous recommandons qu'une évaluation s'effectue à la fin de celui-ci. La réussite de cette évaluation par les nouveaux enseignants sera conditionnelle à leur embauche permanente.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 vise à améliorer les compétences disciplinaires des enseignants à l'école primaire et secondaire et que pour ce faire il exige dorénavant de la part des futurs enseignants un baccalauréat dans la discipline qu'ils désirent enseigner en plus d'une année en pédagogie.

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que les nouveaux enseignants aient une bonne culture générale et soient de bons communicateurs et pédagogues.

Nous proposons que le Québec de 2018 valorise la profession d'enseignant en améliorant leurs conditions de travail, en mettant un terme à la précarité d'emploi, en revoyant l'échelle salariale, en diminuant la taille des groupes-cours, en fournissant des services adéquats aux élèves en difficulté, par exemple.

Nous proposons que le Québec de 2018 rehausse les critères d'admission à l'université en regard de la maîtrise de la langue française pour tous et qu'il introduise, dans le cadre de la formation en pédagogie pour les futurs enseignants, un examen permettant d'évaluer les compétences linguistiques et dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du permis d'enseignement.

Nous proposons que le Québec de 2018 exige des futurs enseignants, qui se destinent à enseigner le français à l'école primaire et secondaire, une formation en latin afin de parfaire leur maîtrise des rudiments de la langue française.

Nous proposons que le Québec de 2018 crée des programmes variés de formation continue pour tous les enseignants.

Nous proposons que le Québec de 2018 exige que chaque enseignant suive au minimum 45 heures de formation continue par année.

Nous proposons que le Québec de 2018 crée un programme de jumelage obligatoire entre les nouveaux et les anciens enseignants pour une période de deux ans afin de favoriser le transfert d'expertise.

Nous proposons que le Québec de 2018 exige la réussite du programme de jumelage par les nouveaux enseignants pour leur embauche permanente.

Favoriser l'apprentissage et la connaissance de trois langues

Les processus de mondialisation et de libéralisation des échanges et de globalisation des marchés impliquent de replacer l'éducation dans de nouvelles perspectives. En effet, la société québécoise de demain en sera une de savoir et verra ses rapports avec les autres nations s'intensifier. Par conséquent, nous croyons que le Québec de 2018 devra investir davantage en l'éducation et en recherche et, autant que possible, voir à ce que ses citoyens puissent dialoguer avec ceux des autres nations.

Cela dit, l'État québécois de demain devra s'assurer que l'école primaire et secondaire structure ses enseignements linguistiques vers deux pôles : d'abord, promulguer une solide formation au chapitre de la langue et de la culture nationale et, ensuite, entreprendre l'apprentissage de langues et de cultures étrangères lesquelles permettront à l'élève de s'ouvrir sur le monde.

Apprendre une langue c'est nécessairement découvrir une nouvelle façon de percevoir la réalité. Outre l'apprentissage des codes linguistiques, la découverte d'une langue constitue une belle façon de se connecter avec d'autres cultures, histoires et patrimoines. Il est important d'enseigner les langues en association avec la vie humaine dans le but de connaître et de comprendre l'autre et sa réalité.

En raison de la situation géographique particulière du Québec, nombre de francophones doivent absolument apprendre l'anglais pour aspirer à certaines carrières. L'inverse est pourtant faux ! L'apprentissage de l'anglais ne devient donc plus une question de survie, voire de possibilités d'emplois. Cette approche strictement utilitaire ne devrait pas dominer dans les enseignements linguistiques à l'école : l'objectif n'étant pas d'apprendre une langue pour l'apprendre mais de la maîtriser suffisamment pour pouvoir entrer en communication avec l'autre, comprendre sa réalité et être en mesure de la respecter.

Nous sommes d'avis que l'apprentissage des langues doit apparaître assez tôt dans le cheminement scolaire de l'élève. Nous proposons donc que l'apprentissage de l'anglais et l'histoire qui accompagne cette langue se fasse dès le début du primaire, en première année, pour les jeunes francophones et allophones. Ces cours devraient toujours être enseignés en anglais. Pour les jeunes anglophones l'apprentissage du français et de sa culture doit tenir compte des mêmes considérations. L'apprentissage de l'anglais ne doit pas être enseigné dans une perspective utilitaire mais plutôt dans le cadre d'une approche centrée sur l'acquisition de nouveaux savoirs et sur la connaissance de l'autre. À la fin de son secondaire IV, les élèves francophones, allophones et anglophones devront être en mesure de lire et de s'exprimer convenablement autant à l'écrit qu'à l'oral en anglais et en français.

Une fois rendu à l'école secondaire, les élèves devront débiter l'apprentissage d'une troisième langue. De plus, à l'instar des concentrations arts-études et sports-études offertes par certaines écoles secondaires, une concentration langues-études pourrait être instituée. Ainsi, les élèves les plus talentueux pourraient bénéficier de classes d'immersion et d'un enseignement linguistique à la fois plus approfondi et diversifié.

Pour nous, il est clair que le Québec de 2018 s'inscrira dans un monde ouvert, où se côtoieront des influences culturelles très diverses et où plusieurs langues serviront à échanger. Nous croyons primordial que les élèves maîtrisent aussi bien le français que l'anglais à la fin du secondaire et qu'ils puissent débiter également l'apprentissage d'une troisième langue.



Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que les jeunes francophones et allophones débutent leur apprentissage de l'anglais dès la première année du primaire et que les jeunes anglophones fassent de même pour ce qui est de l'apprentissage du français.

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que l'apprentissage d'une troisième langue soit obligatoire au secondaire.

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que tous les enseignements linguistiques promulgués par l'école primaire et secondaire comportent des volets historiques et culturelles.

Nous proposons que le Québec de 2018 favorise l'implantation de concentration langues-études dans les écoles secondaires afin que les élèves les plus talentueux puissent avoir accès à un enseignement linguistique plus approfondi et diversifié.

Permettre à des jeunes de vivre une expérience enrichissante à l'étranger

Comme nous l'avons répété à quelques reprises, le Québec de 2018 devra être une terre d'accueil, s'ouvrir sur le monde et être solidaire avec les autres peuples de la planète. Dans la même veine, nous pensons qu'il serait intéressant de donner la chance aux jeunes québécois de vivre une expérience à l'étranger.

Des stages variés devront, selon nous, être offerts aux jeunes pour leur permettre de bonifier leur formation sociale, linguistique, culturelle et professionnelle. Des stages éducatifs, des stages de travail, des échanges scolaires faciliteront la connaissance des autres cultures. Pour mieux comprendre l'autre, il est nécessaire d'aller le visiter et, dans ce contexte, la langue devient l'outil par excellence de la compréhension des différences culturelles. Ces stages peuvent même servir d'élément à une politique de réinsertion sociale pour les jeunes décrocheurs et/ou vivant l'exclusion.

Ces stages d'immersion devront être proposés aux élèves dès la fin du secondaire. Ils pourront ainsi aller acquérir de nouvelles expériences ailleurs.

Pour les étudiants en formation professionnelle et post-secondaire, des stages pratiques ou d'études à l'étranger, liés à leur domaine d'études, devraient leur permettre de bonifier l'apprentissage de leur futur métier et leurs connaissances linguistiques et culturelles.

Le Québec de 2018 contribuera financièrement à la réalisation de ces stages. De plus, il suscitera la présence de stagiaires étrangers.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied un programme d'échanges internationaux qui, bien que destiné plus particulièrement aux finissants du secondaire, sera offert à tous.

Nous proposons que le Québec de 2018 offre l'opportunité aux jeunes de faire des stages à caractère éducatif, professionnel, linguistique et culturel en contribuant financièrement à leur réalisation.

Nous proposons que le Québec de 2018 accueille lui-même les jeunes d'autres nations intéressés à venir faire un stage au Québec.

Revoir la structure du système d'éducation

Nous vivons dans une société du savoir et résolument ouverte sur le monde et force est de constater que ces réalités s'intensifieront au cours des années à venir. En 2018, la prospérité d'une société se mesurera selon sa capacité de faire face rapidement aux changements d'ordre technologique, social, économique et politique et de s'y adapter. Dans ce contexte, nous sommes fermement convaincus de la nécessité d'entretenir un réseau d'éducation de qualité et accessible tant sur une base géographique que financière. De plus, nous croyons que le développement de ce réseau doit reposer sur l'excellence de la formation offerte, sur l'acquisition de compétences de pointe par les étudiants, sur l'adéquation de la formation avec la réalité technologique, sociale, économique et politique du Québec et sur un arrimage réel et effectif entre les divers niveaux de formation.

Ainsi, nous sommes d'avis qu'il importe de revoir l'organisation du système d'éducation au Québec afin qu'il prépare plus adéquatement les élèves et les étudiants à jouer un rôle actif, comme citoyen, au devenir de la société.

Hiérarchisé et faisant preuve de peu de flexibilité et de souplesse (en raison notamment des conventions collectives parfois trop rigides sur certains aspects), nous croyons que le système d'éducation gagnerait à être recentré sur sa mission première qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier et à ne jamais perdre de vue ceux à qui il s'adresse : les élèves et les étudiants.

L'école primaire

À notre avis, la réforme scolaire entrée en vigueur dans les écoles primaires au début des années 2000 semble répondre à ce postulat de par ses nouvelles méthodes pédagogiques qui placent l'élève au cœur de son projet d'apprentissage. Étant donné sa récente application, nous estimons qu'il faudra évidemment s'assurer d'évaluer ses impacts régulièrement afin d'apporter des correctifs aussitôt que cela s'avérera nécessaire. Cependant, nous croyons que la voie empruntée actuellement est la bonne.

L'école secondaire

Quant à l'école secondaire, nous estimons que d'importants changements devront y être apportés puisqu'elle représente une étape cruciale dans le cheminement personnel et professionnel des élèves. En effet, c'est au cours de cette période qu'ils sont appelés à effectuer des choix qui orienteront ou affecteront le reste de leur vie.

Offrir des programmes de formation qualifiante et diversifier les parcours scolaires

Puisque les élèves ne sont pas tous pareils et, conséquemment, qu'ils n'apprennent pas tous de la même manière et qu'ils ont des intérêts et des habiletés qui leurs sont propres, nous sommes d'avis qu'il importe de diversifier les parcours scolaires et les méthodes d'enseignement.

À titre d'exemple, l'enseignement magistral ne convient peut-être pas à tous les élèves et particulièrement à ceux qui éprouvent d'importantes difficultés scolaires et qui sont potentiellement à risque de décrocher de l'école. Nous croyons que dans leurs cas bien précis des méthodes d'enseignement moins traditionnelles faisant appel à leurs habiletés manuelles pourraient certainement contribuer à capter leur attention et à rendre plus concret leur projet d'apprentissage, à lui donner un sens. Cette approche pourrait notamment prendre la forme d'un programme d'alternance travail-études lequel leur serait offert plus tôt dans leurs parcours d'études secondaires, bien avant le secondaire IV. Nous croyons donc qu'il faut offrir à ces élèves des parcours de formation qualifiante.

De leur côté, les élèves doués ne sont pas à l'abri du décrochage scolaire : certains s'ennuient en classe et auraient besoin de davantage de défis. Pour ces élèves, nous croyons que l'école secondaire doit mettre en place des programmes scolaires enrichis. Pour les autres élèves, nous sommes d'avis que l'école secondaire devrait leur offrir la possibilité de faire des parcours scolaires rejoignant davantage leurs intérêts. Cela pourrait se traduire par des programmes de sports-études, d'arts-études, de langues-études, de sciences-études, etc. Bien que ces programmes existent actuellement dans certaines écoles, nous croyons qu'ils devraient être accessibles sur l'ensemble du territoire québécois.

Décerner le diplôme d'études secondaires à la fin du secondaire IV

Dans un autre ordre d'idées, nous estimons que le diplôme d'études secondaires (DES) devrait être attribué lors de la complétion du secondaire IV coïncidant ainsi à la fois avec la fin de la fréquentation scolaire obligatoire et l'atteinte de l'âge de la majorité (voir le chapitre 1 où nous proposons d'établir l'âge de la majorité à 16 ans). En conséquence, nous proposons d'abolir le secondaire V.

Évidemment, il faudra adapter le cursus scolaire en conséquence en augmentant le nombre d'heures passées à l'école primaire et secondaire quotidiennement et le nombre de jours de fréquentation scolaire dans une année. Le contenu des cours ainsi que leurs exigences devront être rehaussés et les approches pédagogiques devront être diversifiées. Ainsi, les quatre premières années du secondaire seront donc consacrées à l'acquisition d'une culture générale, à la maîtrise des langues française et anglaise, à la formation citoyenne, aux mathématiques, aux sciences, à l'histoire, à la géographie, etc. Nous sommes d'avis qu'à la fin de son secondaire IV, l'élève possédera une solide formation de base l'outillant à titre de citoyen et que cette dernière l'aura préparé adéquatement à poursuivre son parcours scolaire s'il le désire.

L'école des métiers et des professions

Après l'obtention de son diplôme d'études secondaire, en quatrième secondaire, l'élève devra effectuer un premier choix : quitter l'école pour aller sur le marché du travail ou poursuivre ses études en vue d'obtenir une formation qualifiante. S'il décide de prendre cette dernière avenue, un deuxième choix se présentera à lui : entreprendre une formation à l'école des métiers et des professions ou se diriger vers le collège universitaire. Ce dernier sera explicité un peu plus loin.

L'école des métiers et des professions regroupera les programmes de formation professionnelle et technique actuels sous une même gouverne administrative et elle sera imputable régionalement de la gestion de cette offre de formation. Évidemment, cette nouvelle façon de faire sous-tend une refonte des programmes offerts en formation professionnelle et technique afin d'éliminer les doublons et les chevauchements, de rehausser les niveaux de compétences exigées et d'établir un maillage plus étroit et de réelles passerelles entre les deux niveaux de formation. Ainsi, un étudiant diplômé en formation professionnelle pourra passer directement à la formation technique s'il le désire. De plus, nous estimons que la formation pré-universitaire devrait être abolie pour les programmes de formation technique. Si un élève diplômé en formation technique souhaite entreprendre des études universitaires, il devra compléter une année d'étude dans un collège universitaire.

Pour chacun de ces métiers et de ces professions, nous pensons qu'il serait pertinent de présenter aux étudiants les possibilités de spécialisation et les perspectives de formation continue qui existent dans leurs domaines d'études. Ainsi, ceux qui auront gradué en formation professionnelle et technique sauront qu'ils est possible de revenir parfaire leurs savoir-faire plus tard et d'acquérir des connaissances supplémentaires.

Arrimer la formation professionnelle et technique avec le marché du travail

Nous sommes d'avis qu'il importe de réfléchir sur l'éternelle question qui assaille les dirigeants du réseau de l'éducation : jusqu'où devons-nous aller pour répondre aux exigences des entreprises en matière de formation professionnelle et technique ?

Bien que nous reconnaissons la difficulté à y répondre en raison notamment de la mission même de l'école qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier et qu'en ce sens celle-ci ne vise donc pas uniquement à adapter l'individu aux besoins du marché du travail, nous croyons néanmoins que des mécanismes de concertation et de collaboration entre les entreprises et l'école des métiers et des professions devraient être institués afin d'échanger et de partager sur les savoir-faire des uns et des autres. Évidemment, cela doit s'exercer dans le respect de l'autonomie et de l'indépendance de chacun. De plus, les visites en entreprises et les stages en milieu de travail sont des exemples de mesures qui mériteraient d'être davantage répandues afin que l'école des métiers et des professions demeure branchée sur les besoins, les méthodes de travail et la technologie des entreprises.

Arrimer les programmes de formation techniques et universitaires

Nous estimons que des efforts substantiels devront être faits afin que dans le Québec de 2018 les programmes de formation offerts par l'école des métiers et des professions et par les universités soient réellement arrimés. En effet, nous observons actuellement de nombreux chevauchements et doublons sur le plan des compétences à atteindre entre les formations techniques et universitaires. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'une refonte en profondeur de leurs programmes respectifs au chapitre des compétences à atteindre s'avère nécessaire. De plus, il faudrait également mettre en place un système de reconnaissance des acquis pour les étudiants diplômés en formation technique qui décident d'entreprendre des études universitaires dans un même domaine.

Les collèges universitaires et les universités : recentrer les objectifs de la formation pré-universitaire

Revenons à l'élève qui termine ses études secondaires. Suite à l'obtention de son diplôme d'études secondaires, l'élève qui désire entreprendre des études universitaires devra d'abord compléter une formation d'études pré-universitaires d'une durée de deux ans à temps complet. Celle-ci visera à préparer les étudiants pour la poursuite de leurs études à l'université. Ainsi, la première année en sera une d'exploration et de maturation du choix vocationnel de l'étudiant. De son côté, la seconde année sera destinée à familiariser l'étudiant avec le programme d'études universitaires qu'il aura choisi d'entreprendre.

La formation pré-universitaire sera dispensée dans les établissements collégiaux actuels afin de préserver et d'assurer le principe de l'accessibilité géographique et financière aux études post-secondaires. Cependant, nous croyons que l'offre de formation devrait non plus relever des cégeps mais des institutions universitaires afin d'arrimer les deux paliers de formation et d'éliminer les dédoublements et les chevauchements. En ce sens, nous préconisons l'abolition des cégeps actuels au chapitre de la gestion et de l'administration de l'offre de formation pré-universitaire et la création de collèges universitaires.

Arrimer les formations pré-universitaires et universitaires

Nous constatons avec dépit le peu de concertation existant entre les réseaux collégial et universitaire actuels quant au développement de leurs programmes respectifs : nous observons de nombreux chevauchements et des inadéquations. Est-ce normal que le même diplôme d'études collégiales « prépare » à un baccalauréat en droit, en histoire, en anthropologie, en communication ou en science politique, par exemple ? Nous sommes d'avis que ces deux réseaux représentent illustration patente du phénomène des « silos », où chaque organisation planifie son développement sans tenir compte de l'autre.

Par conséquent, nous recommandons de regrouper sous un même chapeau les formations pré-universitaires et universitaires de premier cycle offertes par les cégeps et les universités. Ainsi, le volet pré-universitaire des actuels cégeps relèverait des universités québécoises lesquelles seraient réunies au sein d'une structure efficace et imputable : le Conseil des universités. Dans le Québec de 2018, les collèges universitaires auront donc pour mandat de préparer leurs étudiants à entrer au baccalauréat. La fusion de ces deux ordres d'enseignement rejoindra ainsi plusieurs de nos préoccupations : l'élimination de la réflexion en silos et la création d'une véritable action concertée.

De plus, cette nouvelle façon de faire comporterait d'autres avantages tels que la mobilité accrue du personnel enseignant. En effet, les professeurs dûment qualifiés pourraient ainsi passer du niveau collégial à celui universitaire ou vice-versa puisque le corps professoral relèverait d'une même et unique structure : le Conseil des universités.

Spécialiser sur une base régionale les établissements post-secondaires

En raison de l'étendue du territoire québécois et de la densité fluctuante de la population d'une région à une autre, nous croyons qu'il faudra procéder à la spécialisation des établissements post-secondaires (école des métiers et des professions, collèges universitaires et universités) en tenant compte toujours du développement social et économique de chacune des régions et du Québec dans son ensemble. Nous pensons que cette approche permettra au Québec de 2018 d'employer de façon efficace et efficiente les ressources qu'il octroie pour le réseau d'éducation.

À titre d'illustration, nous sommes d'avis que les universités québécoises ne peuvent pas toutes offrir les mêmes programmes de formation. Elles doivent convenir, au sein du Conseil des universités, d'une meilleure répartition de l'offre de formation entre elles et que certains domaines d'expertises seulement soient partagés par deux ou trois universités.

De plus, il existe à l'heure actuelle une compétition féroce à l'échelle mondiale pour le recrutement des professeurs les plus talentueux. Ce phénomène exerce à n'en point douter une forte pression sur les universités québécoises. À cela, il faut ajouter la compétition qui se joue entre ces dernières. Nous estimons que cette situation sur le territoire québécois, à tout le moins, doit cesser. Pour ce faire, nous croyons que la spécialisation des universités est nécessaire.

Qui plus est, en raison de la petite taille de la population québécoise, nous ne pouvons tout simplement pas envisager de soutenir douze départements de science physique, par exemple, tout en sachant les investissements fort importants que chacun d'eux nécessite.

Les universités actuellement très impliquées en recherche et dans la formation de maîtres et de docteurs (nous pensons à Laval, Sherbrooke, McGill, et Montréal) devraient bénéficier de ressources supplémentaires afin de consolider leurs missions.

Par ailleurs, nous jugeons fondamental de souligner que cette séparation des tâches ne devra pas se faire au dépens de la liberté académique et de la disparition d'écoles de pensée dans certains domaines. En effet, il est important que le Québec continue à posséder plus d'une faculté de philosophie, par exemple, afin les Québécois puissent avoir accès à différentes visions d'une matière donnée.

Nous pensons que ce même raisonnement doit être appliqué pour l'école des métiers et des professions et les collèges universitaires. À notre avis, la spécialisation des établissements post-secondaires permettra à ces derniers de consacrer leurs ressources à des domaines de formation bien précis et d'améliorer la qualité des enseignements dispensés sans se soucier de se faire doubler par leurs comparses.

Assurer l'accessibilité à la formation post-secondaires

Nous souhaitons que chaque individu désireux d'entreprendre des études post-secondaires puisse le faire, et ce, quelque soit sa situation financière, géographique ou sociale. En ce sens, nous estimons que le Québec de 2018 doit inscrire le principe de l'accessibilité aux études post-secondaires au rang de ses priorités collectives et mette en place des mécanismes visant à assurer l'égalité des chances en ce domaine.

Assurer l'accessibilité financière

Tous les étudiants à temps plein soit à l'école des métiers et des professions, au collège universitaire ou à l'université doivent être éligibles au revenu de citoyenneté lequel est explicité dans le chapitre II du présent document. Toutefois, nous sommes d'avis que celui-ci devrait être bonifié afin que les étudiants puissent se consacrer pleinement à leurs études. Le revenu de citoyenneté bonifié pour les étudiants constituera donc une source de revenus fixe et stable. Comme celui-ci sera indexé annuellement en fonction du coût de la vie, nous nous assurerons ainsi de la capacité financière de toute personne d'entreprendre une formation qualifiante. Nous estimons que le métier d'étudiant doit être vigoureusement soutenu par l'ensemble de la collectivité québécoise car il s'agit d'un investissement et non d'une dépense. Enfin, pour respecter cette logique et dans un souci de solidarité intergénérationnelle, nous préconisons l'indexation annuelle au coût de la vie des frais de scolarité à l'université.

Assurer l'accessibilité géographique

Soucieux du développement social et économique régional et de l'accessibilité géographique aux programmes de formation dispensés par l'école des métiers et des professions, le collège universitaire et l'université, nous sommes d'avis qu'il importe de maintenir et de développer des pôles d'enseignement post-secondaire en région et d'utiliser davantage les technologies de l'information et des communications là où cela est requis. Nous croyons qu'une telle offre de formation en région est nécessaire dans une perspective de développement régional et de formation continue. De plus, il importe de consolider cette offre de formation à l'échelle du territoire québécois en tenant compte notamment du développement social et économique de chacune des régions.

Assurer l'accessibilité sociale

Tout en étant parfaitement conscients que tout ne peut être réglé d'un seul coup de baguette magique, nous estimons que la prestation d'un revenu de citoyenneté pour les étudiants à temps plein jouera un grand rôle afin d'assurer le principe de l'égalité des chances quant à l'accessibilité financière aux études post-secondaires. Ce revenu sera suffisant pour permettre à tous de se loger, de se vêtir, de se nourrir et de payer les frais reliés à la formation reçue. Plusieurs obstacles à l'accessibilité sociale tomberont donc ainsi d'eux-mêmes.

Le Québec de 2018 aura fait le choix d'ouvrir grandes les portes du savoir à tous ceux qui ont la capacité intellectuelle d'y entrer en y consacrant les efforts et les investissements nécessaires puisque l'éducation sera au cœur des ses priorités collectives.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 assure pour tous un accès universel à une éducation de qualité tant sur une base financière, géographique que sociale, et ce, de l'école primaire à l'université.
- Nous proposons que le Québec de 2018 suive avec précaution la mise en application des nouvelles méthodes pédagogiques à l'école primaire, tout en s'assurant de préserver l'esprit de la réforme en cours.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que l'école primaire et secondaire place l'élève au cœur de son projet d'apprentissage à l'aide de nouvelles méthodes pédagogiques inspirées de la réforme en cours à l'école primaire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 offre des parcours scolaires diversifiés répondant aux besoins et aux intérêts des élèves à l'école secondaire et que cela se traduise en offrant des programmes d'alternance travail-études et des occasions de qualification professionnelle pour les élèves éprouvant des difficultés scolaires, en permettant aux élèves ayant de la facilité à l'école de suivre des programmes scolaires enrichis et en donnant l'opportunité à tous les élèves de suivre des programmes de sports-études, d'arts-études, de langues-études, de sciences-études, etc.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que le diplôme d'études secondaires soit remis à la fin du secondaire IV coïncidant ainsi à la fois avec la fin de la fréquentation scolaire obligatoire et l'atteinte de l'âge de la majorité établi à 16 ans.
- Nous proposons que le Québec de 2018 abolisse le secondaire V à l'école secondaire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 adapte le cursus scolaire de l'école primaire et secondaire afin que l'élève à la fin du secondaire IV possède une solide formation de base qui lui permettra de participer pleinement à titre de citoyen à la vie en société ou de poursuivre ses études en vue d'acquérir une formation qualifiante.
- Nous proposons que le Québec de 2018 regroupe les actuels programmes de formation professionnelle et technique sous une même gouverne administrative dorénavant appelée « l'école des métiers et des professions » laquelle sera imputable régionalement de la gestion de cette offre de formation.
- Nous proposons que le Québec de 2018 procède à une refonte des programmes de formation professionnelle et technique afin d'éliminer les dédoublements et les chevauchements, de rehausser les niveaux de compétences exigés et d'établir un maillage plus étroit et de réelles passerelles entre les deux niveaux de formation.
- Nous proposons que le Québec de 2018 instaure des mécanismes de concertation et de collaboration entre l'école des métiers et des professions et les entreprises afin de favoriser les échanges, le partage de savoir-faire et les visites et les stages en milieu de travail par les élèves, et ce, dans le respect de l'autonomie et de l'indépendance de chaque entité.
- Nous proposons que le Québec de 2018 abolisse la formation pré-universitaire pour les programmes de formation technique et qu'il exige de l'élève diplômé en formation technique de compléter une année au collège universitaire afin d'être admis dans un programme d'études universitaires.
- Nous proposons que le Québec de 2018 procède à une refonte des programmes de formation technique et universitaire afin d'éliminer les nombreux chevauchements et dédoublements sur le plan des compétences à atteindre.
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette en place un système de reconnaissance des acquis pour les étudiants diplômés en formation technique qui décident d'entreprendre des études universitaires dans un même domaine.



- Nous proposons que le Québec de 2018 remplace les cégeps actuels par des collèges universitaires dont le mandat serait uniquement de préparer l'étudiant à entreprendre des études universitaires.
- Nous proposons que le Québec de 2018 confie au réseau universitaire, et plus précisément au Conseil des universités, la gestion, l'administration et la responsabilité de l'offre de formation pré-universitaire dispensée par les actuels cégeps dorénavant appelé les collèges universitaires, et ce, afin de permettre un arrimage réel et effectif entre les formations pré-universitaires et universitaires.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure qu'en transférant au Conseil des universités la gestion, l'administration et la responsabilité de l'offre de formation pré-universitaire qu'aucune baisse d'offre de formation ne soit permise sur une base régionale.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que les professeurs enseignant soit dans les collèges universitaires, soit dans les universités puissent facilement accéder, travailler et enseigner à l'un ou l'autre de ces niveaux de formation.
- Nous proposons que le Québec de 2018 accorde aux étudiants à temps complet à l'école des métiers et des professions, au collège universitaire ou à l'université un revenu de citoyenneté bonifié et indexé au coût de la vie sur une base annuelle afin d'assurer le principe de l'accessibilité financière aux études post-secondaires.
- Nous proposons que le Québec de 2018 indexe annuellement au coût de la vie les frais de scolarité à l'université.
- Nous proposons que le Québec de 2018 maintienne et développe des pôles d'enseignement post-secondaire en région afin d'assurer le principe de l'accessibilité géographique aux programmes de formation dispensés par l'école des métiers et des professions, les collèges universitaires et les universités et de contribuer au développement social et économique des régions.
- Nous proposons que le Québec de 2018 lutte activement contre la pauvreté, les inégalités sociales et leurs conséquences pernicieuses afin d'assurer le principe de l'accessibilité sociale aux études post-secondaires.
- Nous proposons que le Québec de 2018 spécialise en fonction du développement social et économique de chacune des régions l'offre de formation dispensée par l'école des métiers et des professions, les collèges universitaires et les universités afin d'employer de manière efficace et efficiente les ressources dévolues pour la formation post-secondaire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 demande du Conseil des universités qu'il définisse des secteurs d'activités exclusifs ou partagés par quelques institutions universitaires afin de cesser tout dédoublement inutile dans l'offre de programmes d'études, tout en respectant la liberté académique et la diversité de pensée.

Soutenir les étudiants adultes à l'école secondaire

Dans le Québec de 2018, le diplôme d'études secondaires sera remis après le secondaire IV. Bien que de nombreux efforts seront mis de l'avant afin de contrer le décrochage scolaire et social des jeunes, il serait irréaliste pour nous de prétendre que tous les jeunes Québécois finiront leur secondaire IV dans les temps prescrits sans aucun échec. C'est pourquoi nous jugeons important d'aborder la question des étudiants adultes, de leur statut et des services qui leur seront offerts dans le Québec de demain.

Les élèves qui n'auront pas terminé leur secondaire IV avant l'âge de 16 ans seront légalement soustraits de l'obligation de fréquentation scolaire. Malgré le fait qu'il leur manquera des outils primordiaux, ils seront citoyens québécois et auront donc droit, s'il leur est fourni de leur côté une contribution citoyenne, à un revenu de citoyenneté.

Ce que nous proposons, pour le Québec de 2018, est d'offrir aux élèves âgés de plus de 16 ans et n'ayant pas terminé leur études secondaires, de recevoir un revenu de citoyenneté s'ils sont à temps plein aux études. Ce geste concret leur permettra de se consacrer uniquement à la complétion de leur diplôme d'études secondaires, sans autres tracasseries. Il importe également de considérer ce soutien non pas comme une dépense mais comme un investissement : la formation et la qualification constituent des outils importants pour l'insertion sociale et professionnelle des individus au sein de la société, d'autant plus qu'une part de plus en plus importante des emplois sur le marché du travail nécessiteront une formation qualifiante.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 accorde le revenu de citoyenneté à toute personne âgée de plus de 16 ans qui désire terminer ses études secondaires à temps plein.

Éliminer l'analphabétisme

Un analphabète complet est une personne qui ne sait ni lire, ni écrire, ni compter et qui ne comprend pas un exposé simple en rapport avec la vie quotidienne. Pour sa part, un analphabète fonctionnel est une personne qui malgré de profondes lacunes réussit tant bien que mal à se débrouiller en société mais qui éprouve de sérieuses difficultés à s'insérer socialement et professionnellement.

Au Québec, en 2001, nous estimions à environ un million le nombre de personnes qui éprouvaient des difficultés à lire, à écrire et à compter, ce qui représente l'impressionnante proportion d'un adulte sur cinq. De ce nombre, 610 000 ont moins de 65 ans et n'ont pas terminé leur 3^e secondaire. Pour ce qui est des jeunes âgés entre 16 et 29 ans, ils représentent 14 % des personnes analphabètes au Québec, soit 140 000. Ainsi, la problématique de l'analphabétisme ne touche pas seulement les personnes plus âgées. Nous pouvons donc affirmer que ce n'est pas avec le temps que le problème se réglera, mais grâce à des actions concrètes.

Impacts de l'analphabétisme dans la vie en société

Les personnes analphabètes rencontrent divers problèmes minant leur épanouissement dans leur vie personnelle, sociale et professionnelle. Par exemple, de façon générale, elles éprouvent plus de difficultés à se trouver un emploi en raison de leurs faibles capacités ou de leur incapacité à lire et à écrire. Par surcroît, les emplois connaissant la plus forte croissance dans les années à venir seront ceux qui exigent une formation qualifiante (professionnelle, technique ou universitaire). Autrement dit, une part de plus en plus importante des emplois offerts sur le marché du travail demanderont une spécialisation. C'est donc dire que l'insertion professionnelle des personnes analphabètes sera de plus en plus ardue et, si la chance leur sourit, elles seront certes contraintes à occuper des emplois très précaires.

Par ailleurs, une certaine partie du rôle parental est également plus difficile à remplir pour cette catégorie de personnes. En effet, un parent analphabète est difficilement en mesure d'accompagner et d'aider adéquatement son enfant dans son cheminement scolaire. De plus, ce type de modèle familial n'en est pas un où la lecture et l'écriture sont prédominantes, ce qui peut avoir un impact négatif sur le goût d'apprendre et de s'instruire de l'enfant.

Qui plus est, ne sachant ni lire ni écrire ou éprouvant de grandes lacunes à ces égards, les petites actions de la vie quotidienne peuvent devenir de véritables casse-tête pour ces individus. Pensons seulement à la lecture de panneaux routiers, à la signature de contrats divers et au fait de faire l'épicerie. Il apparaît donc évident que les personnes analphabètes ne sont pas en mesure de développer leur plein potentiel et de participer activement à la vie démocratique et sociétale et qu'elles sont plus susceptibles d'être exclues et marginalisées.

Deux principales causes de l'analphabétisme

La première cause de l'analphabétisme est, à n'en point douter, une faible scolarisation : nous entendons par là 9 ans et moins de scolarité ce qui équivaut à un secondaire 3. Ainsi, un individu quittant l'école dans une telle condition ne maîtrisera pas suffisamment les habiletés reliées à la lecture, à l'écriture et au calcul. Il apparaît donc, selon nous, impératif de combattre le décrochage scolaire des jeunes au secondaire.

La deuxième cause de l'analphabétisme survient lorsque dans les activités quotidiennes la lecture, l'écriture et le calcul disparaissent et nul diplômé n'est à l'abris. C'est pourquoi nous estimons que dès leur jeune âge, les enfants doivent développer le goût de la lecture afin que cette habitude demeure une fois rendu à l'âge adulte.

Moyens pour éliminer l'analphabétisme

Pour contrer l'analphabétisme dans le Québec de 2018, nous estimons que deux approches doivent être déployées : l'intervention et la prévention.

Depuis 1992, le nombre de personnes ayant recours à des services d'alphabétisation est en constante diminution. Ainsi, en moins de 10 ans, le nombre des personnes recourant à ces services dans les commissions scolaires a diminué du tiers, passant de 31 657 en 1992 à 10 566 en 1999. Pour ce qui est des services offerts par les groupes populaires, 4 200 personnes y ont eu recours en 1999. Il faut mentionner que le budget alloué pour ces services, dans la même période, a diminué de plus de la

moitié. Ainsi, le nombre total des personnes rejointes par les services d'alphabétisation dans les commissions scolaires et les groupes populaires ne représente à peine plus de 1 % des personnes ayant besoin de ce genre de services, ce que nous considérons tout à fait insuffisant.

Pourtant, ces services constituent l'un des principaux moyens pour éliminer l'analphabétisme au Québec. Nous estimons donc que l'État québécois doit investir massivement afin que les services d'alphabétisation se consolident et s'accroissent, d'une part, et qu'ils soient connus et utilisés par les personnes analphabètes, d'autre part. Les chapitres régionaux d'Éducation Québec (voir chapitre V) et les groupes populaires seront responsables de cette prestation de services.

Nous pensons que la prévention est également très importante pour lutter contre l'analphabétisme. Les habitudes de lecture et d'écriture devront être acquises dès le jeune âge afin que celles-ci demeurent pendant toute la vie. Ces habitudes devront être transmises autant à la garderie, à l'école que dans le milieu familial. Les adultes sont responsables de développer le goût à la lecture chez les enfants et ils devront les mettre en contact avec celle-ci le plus tôt possible, même si les enfants ne sont pas encore en âge d'apprendre à lire. L'alphabétisation des parents prend ici tout son sens afin de reproduire un modèle familial favorable pour l'enfant. La prévention de l'analphabétisme se fait également par une lutte active pour contrer le décrochage scolaire chez les jeunes.

Ce n'est qu'au prix d'investissements majeurs en temps, en énergie et en ressources financières que nous parviendrons à créer une société québécoise où tous pourront lire, écrire et compter sans difficulté. C'est là un combat que nous estimons vital.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 augmente le budget alloué pour les services d'alphabétisation pour les chapitres régionaux d'Éducation Québec et les groupes populaires afin qu'ils puissent offrir des services de qualité, diversifiés et en quantité suffisante et que ceux-ci soient connus et utilisés par les personnes analphabètes.
- Nous proposons que le Québec de 2018 accroisse ses efforts pour prévenir l'analphabétisme en développant très tôt chez l'enfant le goût pour la lecture, l'écriture et le calcul et en combattant le décrochage scolaire au secondaire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 sensibilise les parents sur le rôle important qu'ils jouent dans la transmission du goût à la lecture chez leurs enfants.

Mettre fin au financement public de l'école privée au primaire et au secondaire

Le Québec de 2018 devra, selon nous, avoir mis un terme à une situation paradoxale qui perdure depuis trop longtemps : le financement par l'État des écoles privées au primaire et au secondaire. Bien que cette situation ait pu pendant un temps pallier aux problèmes réels d'accessibilité, nous sommes d'avis que cette stratégie n'aura plus sa raison d'être dans le Québec de 2018 : l'État québécois aura mis tout en œuvre pour assurer le principe de l'accès universel à l'école primaire et secondaire.

Nous sommes tout à fait à l'aise avec la coexistence au Québec d'écoles privées et d'écoles publiques cependant nous estimons que le financement des premières ne doit plus être du ressort de l'État québécois en 2018.

L'État a la responsabilité d'assurer l'égalité des chances pour tous en matière d'accessibilité géographique, financière et sociale au réseau d'éducation public et de fournir des enseignements et des formations qualifiantes de qualité. De plus, comme le réseau public d'éducation disposera des moyens nécessaires pour s'adapter et répondre aux différents besoins des élèves, l'école privée ne sera plus la seule alternative. Selon nous, il ne sera donc plus du ressort de l'État de financer, même en partie, un réseau parallèle d'éducation. Le recours à l'école privée constitue un choix individuel que la société doit respecter, sans nécessairement avoir à le supporter financièrement.

Nous pensons donc que le Québec de 2018 doit cesser le financement des écoles privées au primaire et au secondaire au profit du réseau public d'éducation afin que ce dernier dispose des moyens financiers nécessaires pour réaliser sa mission.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 cesse le financement des écoles privées au primaire et secondaire au profit du réseau public d'éducation.

Une plus grande sensibilité à l'éthique

Dans un monde de plus en plus globalisé où la raison occupe une place de plus en plus importante, il peut parfois sembler difficile de régler certaines questions. En effet, nous nous rendons compte que dans plusieurs cas, la science seule ne peut dicter les choix de la société. Il existe des questions où l'ensemble des données scientifiques sont connues (risques, avantages et désavantages, etc.) mais où le Québec hésite encore à faire des choix. Un exemple de cela pourrait être l'avortement.

Dans d'autres cas, c'est la situation contraire qui se produit : certains débats sont résolus par nos dirigeants sans que tous les éléments scientifiques ne soient disponibles, comme dans le cas des organismes génétiquement modifiés (OGM) dont l'inscription sur les étiquettes des aliments n'est toujours pas obligatoire.

Nous estimons que le Québec de 2018 devra s'être doté de mécanismes lui permettant d'aborder avec lucidité les enjeux éthiques qui se présenteront à lui. C'est à la jonction de la morale, des connaissances scientifiques et des valeurs de la société québécoise que des débats éthiques longtemps évités pourront trouver solution.

Mise en place d'un Conseil de l'éthique

Nous pensons que le premier geste que devra poser le Québec de 2018 en matière d'éthique sera de constituer un Conseil de l'éthique. Ce Conseil aura pour mandat de soumettre des propositions au gouvernement du Québec dont il relèvera directement. Le Conseil de l'éthique sera notamment tenu de soumettre un avis sur toute question référendaire concernant un enjeu éthique (chapitre I). Il pourra également, de son propre chef, soumettre des propositions au gouvernement quant à des questions relatives aux grands débats sociaux. Enfin, le gouvernement pourra lui conférer des mandats sur certaines questions particulières, dont particulièrement celui de rédiger des clauses d'impact éthique pour tous les projets de décret du gouvernement,

Le Conseil devra être constitué de personnes reconnues pour leur sagesse, leur humanisme et comme étant proches des valeurs généralement représentatives du Québec. Ces gens devront notamment provenir de domaines académiques comme la philosophie, l'éthique, la sociologie et l'histoire. Mais certains membres du Conseil devront également être des biotechniciens, des médecins, des agronomes, etc. La table du Conseil de l'éthique devra être large. Elle devra également pouvoir rencontrer toute personne qu'elle jugera utile.

Les propositions du Conseil de l'éthique n'auront évidemment pas un caractère coercitif sur le gouvernement. Mais elles seront toujours rendues publiques afin de susciter le débat dans la population.

Enfin, le Conseil de l'éthique jouera un rôle conseil très fort auprès des différents comités d'éthique dans les institutions universitaires du Québec et dans les centres hospitaliers. Il tracera les grandes lignes de conduite à suivre lors de l'évaluation de projets de recherche en regard des questions éthiques.

Nous sommes convaincus que le Québec de 2018 devra s'obliger à effectuer plus régulièrement des débats sociaux sur des questions sensibles. La création d'une instance conseil dans ce domaine nous semble aller de soi et fournira au Québec de demain une partie de l'information nécessaire à la résolution de ces questions.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied un Conseil de l'éthique qui relèvera du gouvernement et dont les mandats seront de conseiller le gouvernement sur toute question éthique, de soumettre un avis au gouvernement sur toute question référendaire, de rédiger sur demande des clauses d'impact éthique pour les décrets gouvernementaux et d'exercer un rôle de conseil auprès des comités d'éthique de la recherche dans les milieux universitaires et hospitaliers.

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que la composition du Conseil de l'éthique reflète bien la société québécoise et tienne en compte une représentation de chercheurs des sciences humaines et des sciences de la vie.

Favoriser un encadrement éthique du développement scientifique

Nous souhaitons fortement que le Québec de 2018 fasse de l'éthique une préoccupation de tous les instants. Il faut selon nous que toutes les composantes de la société se sentent interpellées par le respect de certaines valeurs chères aux Québécois sans que nécessairement des normes réglementaires ou légales viennent tout encadrer.

Nous souhaitons ainsi pour le Québec de demain que toutes les organisations, qu'elles soient publiques, parapubliques ou privées, respectent certains principes élémentaires afin de protéger la population et de mieux entourer les progrès technologiques.

La précaution

L'éthique évolue au fil du temps mais surtout au fil des valeurs sociétales du moment. Ce qui était acceptable à un moment donné (l'esclavage ou la peine de mort par exemple) ne le sera plus quelques décennies plus tard. C'est d'ailleurs pourquoi il faut à tout prix éviter, lors de débats éthiques, de tomber dans l'absolutisme. Rien n'est jamais vraiment complètement mal ni complètement bien.

Le principe de précaution que nous souhaiterions voir appliqué par tous dans le cadre du développement scientifique est fort simple : il s'agit d'agir avec prudence dans tous les cas où les réponses scientifiques ne sont pas complètes, suffisantes ou rassurantes. Ainsi, lorsque par exemple nous ne sommes pas en mesure de savoir exactement quelles seront les conséquences de l'implantation d'organismes génétiquement modifiés dans nos aliments, la prudence la plus élémentaire serait à tout le moins d'aviser le citoyen quels aliments contiennent des organismes génétiquement modifiés et quels n'en contiennent pas.

Il s'agit donc de minimiser les risques engendrés par le développement scientifique tout en distribuant le plus d'informations possible à la population.

La responsabilité

De la même façon, nous souhaitons que tous les organismes qui œuvreront au développement scientifique dans le Québec de demain soient bien conscients de leur responsabilité à l'égard des produits, des technologies ou des informations qu'ils produisent. Ainsi, s'il s'avérait que l'introduction de tel composé organique dans une substance donnée a des conséquences sérieuses sur la santé des consommateurs, il nous semble évident que la compagnie concernée aurait à subir les conséquences de ses choix.

Il s'agit donc de responsabiliser les entreprises publiques et privées à l'intérêt général de la population.

Avis de la population sur des questions éthiques

Comme nous l'indiquions au chapitre I, nous sommes également d'avis que la population puisse se prononcer de sa propre initiative sur des questions qu'elle jugera importantes. Ainsi, si un développement scientifique particulier (le clonage à des fins thérapeutiques par exemple) suscitait une opposition féroce chez certains Québécois, il leur serait possible de provoquer la tenue d'un référendum sur cet enjeu particulier.

Cet élément contribuerait également à encadrer d'une certaine manière le développement scientifique en donnant directement voix aux citoyens.

Nous réitérons que le Québec de 2018 devra bien entourer le développement de la science et s'assurer du respect de certains principes dans le quotidien des chercheurs québécois.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 respecte les principes de précaution et de responsabilité dans le développement de la science.

Établir un contrepois au niveau des médias

Déjà aujourd'hui, plusieurs considèrent que les médias de toutes sortes (électroniques, papier, alternatifs, etc.) jouent le rôle d'un quatrième pouvoir dans la société québécoise, après les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif. Plusieurs ont questionné la concentration de plusieurs médias dans les mains des mêmes compagnies privées, et le manque de fermeté des organismes chargés de réguler le fonctionnement des médias.

Nous pensons qu'il est nécessaire que dans le Québec de 2018, des mesures concrètes soient mises de l'avant afin de tempérer toute influence excessive que pourrait avoir deux ou trois propriétaires majeurs de médias. Par ailleurs, il faudra évidemment être extrêmement prudent dans le développement de telles mesures afin de n'entraver en rien la liberté de presse.

Un ombudsman impartial

Nous estimons que l'un des gestes à poser afin de mieux encadrer le milieu des médias est de créer un poste d'ombudsman. Cet ombudsman serait responsable de veiller à l'intérêt du public. Il aurait notamment la responsabilité de veiller à ce que l'information diffusée par les médias soit de qualité.

Il s'assurerait de la diversité des sources d'information pour le public, et aurait un pouvoir de proposition auprès du gouvernement afin que celui-ci puisse sévir ou adopter les mesures jugées nécessaires.

Empêcher la concentration de la presse

Il est également de notre avis que le gouvernement du Québec de 2018 devra adopter des règlements clairs afin de d'empêcher la concentration de la presse dans les mains de quelques personnes. Ainsi, le gouvernement devra établir des normes quant à la concentration verticale (plusieurs types de médias différents) et à la concentration horizontale (plusieurs médias d'un même type).

Nous craignons qu'un trop grand rassemblement de sources d'information puisse en venir à nuire à la démocratie. Prenons par exemple le cas hypothétique qu'une personne contrôlant plusieurs médias de plusieurs types différents décide de prendre position contre un projet particulier du gouvernement et mette la même ardeur à le combattre que d'autres ont mis à promouvoir un concours comme *Star Académie* ! Il y aurait là selon nous un déséquilibre patent dans l'exercice de la démocratie et dans la capacité pour chaque Québécois de faire valoir son opinion.

C'est pour éviter des scénarios comme celui-là que nous sommes convaincus qu'il faut mieux encadrer les fusions et les acquisitions de médias sans cependant affecter en quoi que ce soit la liberté de presse.

Multiplier les sources d'information

Enfin, nous pensons qu'il faudra que le Québec de 2018 fasse des efforts particuliers afin de multiplier les sources d'information disponibles pour les citoyens. À cet égard, la création d'un fonds pour supporter les médias alternatifs serait de mise. Des sommes récurrentes d'argent pourront ainsi être mises à la disposition des médias qui créeront des emplois sans être contrôlés par des consortium aux proportions gigantesques. Ce fonds pourra également donner de l'aide aux médias de rue gratuits afin, encore là, de rendre accessible une information différente.

Par ailleurs, afin de donner la chance aux hommes et aux femmes politiques de s'adresser directe-

ment aux citoyens, il faudra prévoir des occasions où il sera possible pour les membres du gouvernement de s'adresser directement à la population. Un peu comme le modèle américain où le président effectue une déclaration radiophonique à chaque semaine, il sera donc possible pour nos dirigeants de bénéficier d'un contact direct avec la population de façon régulière, alors qu'actuellement les seules allocutions diffusées largement sont celles durant les situations d'urgence (verglas) ou durant les élections générales.

Nous pensons que ces différentes mesures, bien équilibrées, permettront d'un côté un meilleur équilibre quant au nombre et à la qualité des sources d'information et préserveront de l'autre côté la liberté de presse fondamentale à l'exercice de la démocratie.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied un ombudsman pour le contrôle des médias afin de préserver le droit du public à une information de qualité et en quantité suffisante.
- Nous proposons que le Québec de 2018 édicte des règles afin d'empêcher une concentration abusive des médias dans les mains de quelques personnes, tout en préservant la liberté de presse.
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied un fonds afin de supporter les médias alternatifs et d'encourager la diversité de l'information.
- Nous proposons que le Québec de 2018 prévoise un moment précis afin que les dirigeants politiques du Québec puissent s'adresser directement à la population.

Mettre sur pied un réseau d'information québécois

Le Québec de 2018 devra s'assurer, avec toutes les précautions que cela impose, que la population bénéficie de sources d'information variées et crédibles. Plusieurs réflexions ont eues lieu ces dernières années sur des sujets comme la concentration de la presse ou l'avenir des médias alternatifs. Nous estimons que le Québec de 2018 devra avoir mis en œuvre des stratégies permettant d'éviter les écueils et les biais d'une presse monopolistique.

Création d'un réseau national d'information

Nous pensons que le Québec de 2018 devra d'abord s'assurer de bâtir un réseau national d'information présent dans toutes les régions du Québec. La structure de Télé-Québec peut selon nous servir de base à la constitution de ce réseau.

La Télé-Québec de 2018 sera dotée d'une salle des nouvelles solide, implantée solidement sur tout le territoire québécois. Les journalistes se spécialiseront dans la couverture des événements politiques, culturels, scientifiques et sociaux du Québec. Les informations seront de qualité et devront représenter une norme de qualité pour leurs confrères journalistes.

Ce réseau de télévision sera aussi doublé d'une radio présente elle aussi partout au Québec. Les ressources informationnelles de Télé-Québec pourront donc être utilisées par Radio-Québec.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 dote Télé-Québec d'une salle de nouvelles présente sur tout le territoire québécois, destinée à la couverture des événements domestiques.

Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied Radio-Québec, un réseau de radio présent sur tout le territoire québécois et qui s'alimentera à même les ressources informationnelles de Télé-Québec.

Gestion éthique de l'administration municipale

En politique municipale, une des fonctions du comité exécutif, à l'intérieur de l'administration publique dont il a la charge, est d'octroyer des contrats qui doivent être réalisés dans cette même municipalité. Cette opération doit se réaliser de façon transparente et efficace afin d'éviter qu'une forme de patronage s'installe. Ainsi, les personnes au pouvoir ne doivent pas avoir la liberté d'octroyer des contrats à qui elles veulent sans avoir à se conformer à des règles précises. Des mécanismes législatifs doivent être établis afin d'encadrer l'octroi de contrats par les élus municipaux et ainsi limiter les contrats accordés seulement sur une base discrétionnaire.

Quelques efforts ont déjà été entrepris par le gouvernement du Québec afin que la gestion municipale soit réalisée de façon plus transparente et des mesures pour encadrer l'octroi des contrats ont été établies (Loi 106, [2002, chapitre 37], Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal). Depuis 2002, les principaux règlements sont les suivants: les contrats de moins de 25 000 \$ peuvent être conclus de gré à gré; les contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ ne peuvent être adjugés que s'ils sont précédés d'une demande de soumission faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou fournisseurs; pour les contrats de 100 000 \$ et plus, le règlement prévoit le recours obligatoire à un appel d'offres public, publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement, à l'exception des contrats relatifs aux notaires et aux avocats qui doivent faire l'objet d'un appel d'offres par invitation écrite à au moins trois fournisseurs; l'ensemble des contrats soumis à des normes doit être évalué selon un système de pondération et d'évaluation des offres à deux étapes, soit la qualité et le prix des soumissions; finalement, le comité exécutif doit déposer au conseil de ville une liste mensuelle des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et ceux comprenant une dépense de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble des contrats conclu avec un même fournisseur depuis le début de l'exercice financier excède 25 000 \$.

Si un élu municipal ne respecte pas les règles, il pourra être démis de ses fonctions pour une période de deux ans et il pourra également être tenu personnellement responsable de toute perte ou préjudice subie par la municipalité.

Malgré l'entrée en vigueur de cette loi en 2002, les mesures d'encadrement lors de l'octroi des contrats ne sont pas encore assez serrées. L'octroi de contrats peut malheureusement encore se faire sur une trop grande base discrétionnaire. Ainsi, nous sommes d'avis que ces mesures doivent être renforcées

afin d'encadrer davantage l'octroi de contrats et ainsi limiter le choix arbitraire du comité exécutif lors de la gestion des affaires municipales, d'autant plus qu'avec la vague des fusions, les villes sont de plus en plus grosses et par conséquent, de plus en plus de contrats vont être offerts par ces villes.

Renforcement des mesures d'encadrement

Un des principaux mécanismes d'encadrement à établir serait d'abaisser la limite des montants des contrats qui doivent être offerts suite à un appel d'offres. Cette limite est beaucoup trop élevée, car un très grand nombre de contrats en dessous de cette limite est réalisé. À titre d'exemple, en 2001, pour ce qui est des contrats offerts pour la fourniture de biens et pour les services professionnels, 99 % des contrats octroyés se font sans appel d'offres, car ils sont inférieurs à 25 000 \$, et la valeur monétaire de ceux-ci est de 20 % du total des montants des contrats octroyés. Ainsi une très grande majorité des contrats, en 2001, était offert sur une base discrétionnaire et la proportion de la valeur monétaire de ceux-ci n'est quand même pas négligeable. Il est donc essentiel d'abaisser les limites des montants des contrats qui doivent être régis par des règles d'appel d'offres, tout en considérant le coût inhérent à la tenue d'un appel d'offres.

Pour ce qui est des contrats qui doivent être octroyés suite à une invitation écrite à au moins deux fournisseurs ou entrepreneurs, il est recommandé que ces invitations écrites soient envoyées à plus de personnes. Les règlements de 2002 ne permettent pas de faire entrer en jeu assez de concurrents pour que le patronage soit repoussé, car ça peut toujours être les mêmes firmes, amies de l'administration en place, qui peuvent recevoir ces invitations écrites pour soumissionner. Il faut ainsi étendre les règles pour obliger l'administration en place à faire appel à un plus grand nombre de potentiels contractants. De cette façon, les élus s'assurent d'obtenir le meilleur prix possible pour un contrat et ils permettent également à plus d'entrepreneurs ou fournisseurs d'obtenir celui-ci.

Concernant la liste mensuelle qui doit être déposée au conseil de ville à chaque mois, cette pratique devra continuer. Par contre, les montants des contrats qui devront apparaître sur ces listes devront concorder avec les nouveaux montants qui régiront l'octroi de contrats. De plus, pour ce qui est des sanctions reçues par les élus municipaux qui ne respecteront pas les règles, les années que ces derniers pourront être démis de leurs fonctions devraient être augmentées afin de décourager le plus possibles ce genre de pratiques.

Finalement, une clause assurant l'ajustement des montants régissant les règles d'octroi de contrats devra être instaurée. Ainsi, ces montants pourront suivre l'inflation et ceux-ci reflèteront toujours la même proportion peu importe les années.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 abaisse la limite des montants des contrats qui doivent être octroyés suite à un appel d'offres afin qu'un plus grand nombre soit assujéti aux normes relatives aux appels d'offres, tout en tenant compte du coût engendré par la tenue d'un appel d'offres.

Nous proposons que le Québec de 2018 augmente le nombre d'invitations écrites faites à des fournisseurs ou entrepreneurs afin de soumissionner sur des contrats.

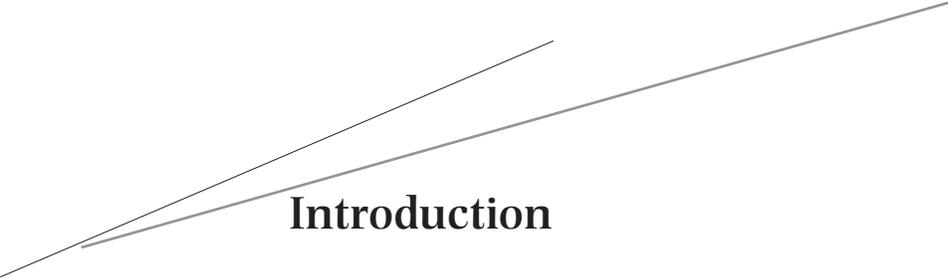
Nous proposons que le Québec de 2018 instaure une clause pour assurer l'ajustement des montants régissant l'octroi de contrats pour qu'ils suivent l'inflation.

Chapitre

4

JE RÊVE D'UN QUÉBEC **DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE!**





Introduction

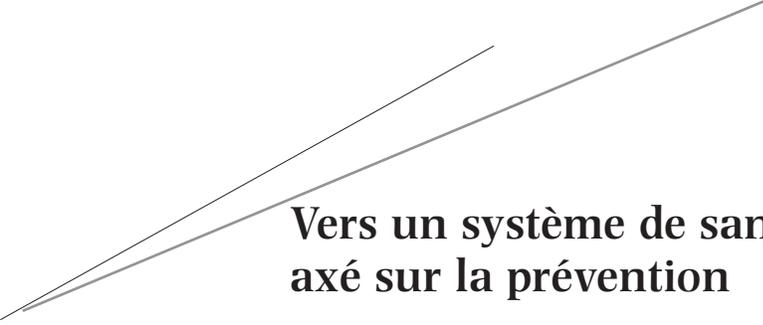
La société québécoise de demain devra s'assurer de bénéficier d'un climat social serein. La vie moderne apporte son lot de stress et de complications; nous pensons que le Québec de 2018 devra prendre tous les moyens nécessaires afin d'améliorer les milieux de vie des gens. On devra également prendre soin des personnes malades et leur fournir toute l'aide appropriée, et agir en santé de manière préventive.

Le présent chapitre abordera donc plusieurs questions reliées de près ou de loin à la qualité de la vie en société ainsi qu'aux soins prodigués aux citoyens. Nous traiterons de la vie dans les centres urbains du Québec. Nous soumettrons que plusieurs améliorations pourraient être apportées aux grandes villes du Québec afin d'y rendre la vie plus attrayante et d'améliorer le bien-être de leurs habitants.

Nous aborderons par la suite quelques sujets reliés à notre façon de vivre ensemble au Québec, notamment sur le plan des valeurs pacifistes. Les questions reliées à la violence et aux outils de celle-ci (i.e. les armes à feu) seront traitées.

L'activité physique en général et le sport amateur en particulier seront également abordés. Les infrastructures sportives en région et la promotion d'activités physiques et de sport auprès des jeunes seront les sujets touchés. Nous insisterons sur la dimension préventive que représente la pratique d'activités physiques régulières pour la santé d'une population.

Enfin, toute la question du système des services sociaux et de soins de santé sera abordée dans la dernière partie du chapitre. Les grands maux qui affligent notre époque (maladies mentales, cancer, sida, etc.) seront également discutés, le tout dans une optique de prévention.



Vers un système de santé et de services sociaux axé sur la prévention

La santé est à la fois physique et mentale. Elle est conditionnée par de nombreux facteurs, dont la pratique d'activités physiques et la présence d'un environnement de qualité.

Orienter le système de santé et de services sociaux vers la prévention

Au Québec, la santé est un droit et non un privilège. C'est sur la base de ce principe que notre système de santé s'est développé en assurant l'accessibilité aux services sans tenir compte des capacités individuelles à payer. Un système qui, comme partout ailleurs en Occident, s'est construit principalement sur une expertise médicale et une approche curative. Une perspective qui a fait le choix d'intervenir par le biais d'une artillerie technologique lourde sur le malade et sa maladie. D'ailleurs, l'importance des ressources humaines et financières investies à cet égard en a amené plus d'un à qualifier ce système « de maladie » plutôt que « de santé ».

Certes, l'approche médicale a eu et a toujours ses succès. L'utilisation des antibiotiques a contribué à diminuer la mortalité par maladies infectieuses. Les neuroleptiques ont permis à de nombreux malades psychiatriques de se libérer des hôpitaux et de retourner dans la communauté. Les techniques chirurgicales moins agressives conjuguées à une pharmacopée plus efficace ont permis d'écourter les durées de séjour en milieu hospitalier et par conséquent, contribué à diminuer les coûts de santé. Il demeure malgré tout qu'il est préférable d'éviter la maladie plutôt que de se soumettre à ces différents succès bien souvent coûteux et fort peu agréables.

Il est clair que depuis déjà plusieurs années tous les systèmes de santé du monde occidental sont confrontés aux pressions inflationnistes des industries oeuvrant dans le domaine de la santé qui ont tout intérêt à mettre en place de nouveaux produits et services afin d'élargir les besoins de santé des populations. Ces pressions, exercées notamment par les lobbies de l'industrie de la santé, ne diminueront pas, bien au contraire. Avec le vieillissement de la population et les possibilités de clonage thérapeutique, l'offre de services va continuer à augmenter en volume et en coûts contraignant ainsi les sociétés à faire de plus en plus des choix éthiques et économiques. Et pourtant, déjà les sociétés industrialisées sont à bout de souffle dans le financement de leurs systèmes de santé. Toute société, comme tout individu, possède une limite dans ses capacités à payer. Il est clair que l'heure des choix à sonner.

La prévention, un virage qui s'impose

Le Québec de 2018 aura fait le choix du virage préventif. L'approche curative participera toujours au combat, mais elle devra partager le champ de bataille avec d'autres intervenants, d'autres perspectives. Cette réorientation de notre système de santé s'impose d'autant plus qu'on reconnaît les limites du monopole d'une approche curative et médicale. On sait désormais que la santé est le résultat de l'interaction de plusieurs déterminants. En fait, une société qui s'occupe vraiment de la santé de sa population cherche à stabiliser l'emploi, à faire de ses enfants des citoyens à part entière, à élaborer des stratégies visant à contrer la pauvreté, l'isolement social et l'exclusion, à lutter contre les préjugés et à promouvoir de saines habitudes de vie. Cette approche agit en amont de la maladie, elle favorise la croissance économique et sociale. Elle propose que la vie dans la Cité soit, le plus possible, conviviale, solidaire, équitable, inventive et réjouissante.

Des programmes préventifs ont d'ailleurs démontré leur rentabilité et cela autant d'un point de vue économique qu'humain. C'est le cas notamment de l'intervention visant un développement sain dans l'enfance. Par exemple, il y a déjà plusieurs années, l'État du Michigan avait mis en place un programme de renforcement à l'école pour des enfants de familles à faibles revenus. L'évaluation de ce programme a révélé des retombées fort positives lorsque ces enfants sont devenus adultes : scolarité plus élevée, recours moindre aux services sociaux, taux d'arrestation moins élevé. Ainsi, les chercheurs ont estimé que chaque dollar investi dans le programme rapportera à la société plus de sept dollars. Dans la même veine, nous proposons que les étudiants soient tenus dès l'école secondaire à suivre un cours de réanimation cardio-respiratoire (RCR).

Au Québec, depuis déjà plusieurs décennies, des experts soutenus par d'innombrables rapports se font les promoteurs de la nécessité de développer et d'investir dans les services préventifs. Malgré cela, un fossé impressionnant demeure entre le discours et les réalisations. Pendant ce temps, personne ne s'étonne de l'augmentation de jeunes élèves traités au Ritalin alors qu'en parallèle les écoles qui reçoivent ces mêmes élèves doivent abolir des postes de psychologues, de conseillers en orientation, etc. Rien de quoi faire les manchettes non plus, à constater que le budget d'un seul centre hospitalier, celui de l'université de Montréal, équivaut à celui de tous les budgets des CLSC du Québec. Les CLSC représentent, contrairement aux hôpitaux, une instance privilégiée pour adapter et promouvoir des programmes de prévention et de promotion de la santé et lutter contre les problèmes sociaux.

Nous sommes à l'heure des choix. Nous pensons que le Québec de 2018 devra opter pour la prévention, pour un véritable système de santé et de bien-être. Pour nous, il est clair que la santé ne relève pas d'un seul ministère, nous reconnaissons la nécessité d'une approche globale qui tienne compte de l'environnement social et économique. Cette approche globale doit toutefois se traduire par le biais d'interventions concrètes, de programmes préventifs dont l'efficacité sera démontrée par le biais de recherches évaluatives. De plus, nous insistons sur l'importance d'associer les individus et les communautés dans les choix d'approches préventives qui devront être mises en place. Cette participation s'inscrit dans une optique démocratique et de responsabilisation du citoyen.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 privilégie une approche préventive aux problèmes de santé et aux problèmes sociaux des Québécoises et des Québécois.

Nous proposons que le Québec de 2018 implique les différents ministères dans l'actualisation de l'approche préventive.

Nous proposons que le Québec de 2018 associe étroitement les communautés dans le choix et le développement de programmes préventifs.

Nous proposons que le Québec de 2018 renforce le mandat de prévention des CLSC.

Nous proposons que le Québec de 2018 oblige les élèves du secondaire à suivre un cours de réanimation cardio-respiratoire (RCR).

Nous proposons que le Québec de 2018 crée un fonds de recherche sur la prévention alimenté à partir d'une contribution des industries pharmaceutiques et des technologies médicales. Ce fonds devra accorder une attention particulière à la recherche évaluative ainsi qu'à la diffusion des résultats.

Promouvoir des saines habitudes de vie

La santé dépend souvent de nos habitudes de vie. En effet, de saines habitudes peuvent grandement contribuer à se sentir bien dans sa peau, tant physiquement que psychologiquement. Elles peuvent permettre d'éviter plusieurs maladies chroniques¹⁵. Or, nous estimons que prévenir ces maladies par l'adoption de comportements sains pourrait grandement améliorer l'état de santé de la population québécoise et entraîner une importante diminution des coûts, tant humains et sociaux que financiers, dans le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que dans les divers milieux de vie (familial, communautaire, scolaire, travail, etc.).

Depuis les 20 dernières années, le taux de mortalité a diminué de 30 % entraînant une augmentation de l'espérance de vie de 5,2 années pour les hommes et de 3,3 ans pour les femmes. Cependant, plusieurs problèmes de santé persistent dont un certain nombre pourraient être évités, ou du moins atténués, par de saines habitudes de vie. Ainsi, les problèmes les plus fréquemment déclarés et qui affectent chacun environ 10 % de la population sont les suivants : allergies, maux de tête, problèmes ostéoarticulaires, hypertension artérielle, blessures, troubles digestifs fonctionnels, asthme et maladies cardiaques. À ces problèmes de santé en lien avec les habitudes de vie, il faut ajouter l'excès de poids et l'obésité qui sont en forte croissance.

15. Plusieurs déterminants de la santé sont à l'origine des maladies chroniques, leurs effets étant souvent reliés. Ce sont les déterminants :

- biologiques (par ex. les caractéristiques génétiques)
- individuels (notamment l'âge)
- psychosociaux (le sentiment de maîtriser sa vie, le soutien affectif, ...)
- comportementaux (les habitudes de vie)
- environnementaux (entre autres les conditions de vie, l'accès aux ressources, l'environnement physique).

La plupart de ces maladies, toutes d'origine non contagieuse, sont en partie évitable par des activités axées principalement sur trois habitudes de vie : le tabagisme, la mauvaise alimentation et la sédentarité. Elles représentent les trois premières causes directes de la mortalité. Au sujet du tabagisme, mentionnons que 24 % des Québécois sont fumeurs, ce taux frôlant même le 30 % chez les jeunes du secondaire. Concernant la mauvaise alimentation combinée à la sédentarité, indiquons qu'au cours des dernières années elle a conduit à un excès de poids pour plus d'un Québécois sur quatre (28,9 %). Finalement, près d'une personne sur deux (46,5 %) ne pratiquent pas régulièrement de l'activité physique.

Nous pensons qu'il faut mettre en place des mesures préventives pour sensibiliser et inciter la population à développer des comportements sains. Ces mesures doivent s'adresser aux individus pour les responsabiliser davantage face à leur état de santé et les inciter à améliorer leurs habitudes de vie.

La volonté personnelle n'est cependant pas seule en cause puisque l'environnement, tant socioéconomique, culturel, social que physique, est un déterminant majeur dans les modes de vie adoptés par les individus. Par exemple, si on considère l'alimentation, il faut savoir qu'en 1998, 8 % des ménages québécois ont été confrontés à une situation d'insécurité alimentaire et que 10 % des jeunes ne mangeaient pas assez. Un des obstacles majeurs à cette situation était l'incapacité de ces ménages et de ces jeunes à se procurer des aliments nutritifs et en quantité suffisante.

Nous estimons que des mesures agressives pourraient être mises en place afin de « désinciter » les gens à consommer des aliments à faible valeur nutritive. Nous pensons que le Québec de 2018 devrait mettre en place une taxe sur la « malbouffe », afin de la rendre moins accessible financièrement et ainsi encourager le recours à des aliments de meilleure qualité. Dans le même ordre d'idées, nous recommandons qu'il soit interdit aux cafétérias de tous les établissements publics (incluant les écoles) de servir des aliments qui ne sont pas d'une valeur nutritive suffisante.

Enfin, nous pensons qu'il faudrait mettre à jour le *Guide alimentaire canadien* afin de tenir compte des dernières découvertes en nutrition et médecine.

Nous estimons que plusieurs mesures déjà en place ou annoncées dans les dernières par le gouvernement du Québec peuvent permettre d'atteindre cet objectif de la disparition des inégalités sociales. Si elles sont bien implantées d'ici 2018, avec les ressources suffisantes et dans les conditions requises, non seulement la promotion de saines habitudes de vie aura été largement menée auprès de la population mais divers moyens auront été mis en place pour en faciliter l'acquisition.

Les déterminants environnementaux, de même que les autres déterminants de la santé étant traités ailleurs dans ce projet de société, les mesures recommandées ici s'en tiendront aux trois habitudes de vie qui sont les principales causes de mortalité : le tabagisme, la mauvaise alimentation et la sédentarité.

Pour promouvoir de saines habitudes de vie, nous sommes conscients qu'il existe une multitude de mesures de diverses envergures et efficacités. Il ne s'agit pas ici d'en faire un inventaire, aussi sommaire soit-il. Il faut d'abord et avant tout s'assurer que tous les éléments sont réunis pour permettre une promotion de saines habitudes de vie qui influence positivement la population québécoise. Le programme national de santé publique 2003-2012, semble avoir été conçu avec une telle détermination et propose de plus toute une série de mesures éprouvées.



- Nous proposons que le Québec de 2018 organise des campagnes de sensibilisation portant sur l'acquisition de saines habitudes de vie, en lien avec la saine alimentation, la pratique régulière d'activité physique et le non usage du tabac.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure de la conception et de l'organisation dans les écoles primaires et secondaires d'activités axées sur l'acquisition de saines habitudes de vie dans le cadre d'une intervention globale et intégrée en promotion de la santé et en prévention.
- Nous proposons que le Québec de 2018 révise, mette en œuvre et fasse connaître la Politique québécoise en matière de nutrition (qui date de 1977) et les Orientations en matière d'alimentation dans le milieu scolaire (datant de 1988).
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure du respect des mesures contenues dans la *Loi sur le tabac*, notamment les mesures concernant l'interdiction de vendre du tabac aux mineurs et les mesures qui restreignent l'usage du tabac dans la plupart des lieux publics.
- Nous proposons que le Québec de 2018 promeuve et soutienne des pratiques cliniques préventives via du counselling, des services de consultation et des services téléphoniques d'information sur le tabagisme, les habitudes alimentaires et l'activité physique.
- Nous proposons que le Québec de 2018 impose une taxe sur les aliments dits « malbouffe » afin d'inciter les gens à les substituer par des aliments de meilleure qualité nutritive.
- Nous proposons que le Québec de 2018 interdise aux cafétérias des établissements publics (et en particulier des écoles) de servir de la « malbouffe ».
- Nous proposons que le Québec de 2018 publie un Guide alimentaire québécois qui viendrait mettre à jour les récentes découvertes en nutrition et en médecine.

Assurer les services des psychologues jusqu'à l'âge de 16 ans

Au Québec, les indicateurs de l'état de santé traduisent des améliorations notables depuis plusieurs décennies. Plus encore, d'ici le milieu du présent siècle, on prévoit que la durée moyenne de la vie devrait continuer d'augmenter pour atteindre près de 87 ans chez les femmes et de 82 ans chez les hommes. Alors que les maladies infectieuses sont pratiquement vaincues, aujourd'hui, les principales causes de la mort s'attaquent surtout aux personnes très âgées. Bref, avant l'âge de 65 ans, voire même de 75 ans, les gens sont relativement à l'abri d'une mort par cancer ou maladies cardiovasculaires.

Malgré ce portrait enthousiaste, la souffrance et le mal de vivre continuent à faire leurs victimes et notamment de jeunes victimes. Des données révèlent que les jeunes d'aujourd'hui vivent davantage de problèmes psychosociaux que les générations qui les ont précédés. Les jeunes sortent également plus rapidement de l'enfance et confrontent des événements qui parfois les dépassent. Certains subissent la violence de plus âgés, d'autres décrochent de l'école et d'autres encore, étouffés sous le poids des difficultés familiales, ne rêvent plus. La souffrance de ces jeunes doit trouver une réponse

adéquate. Assurer l'accès aux services psychologiques pour les jeunes de moins de 18 ans représente un moyen efficace de désamorcer des situations critiques, de prévenir la détérioration d'un problème et d'offrir aux jeunes un accompagnement lorsqu'ils subissent des événements troublants ou plus simplement lorsqu'ils sont au seuil de certaines étapes de leur vie.

Des besoins criants

Sans dessiner le portrait complet de l'état de bien-être des jeunes, diverses données traduisent la présence et la précocité croissantes de problèmes de nature psychosociale : détresse psychologique, hyperactivité, troubles de comportement, présence de plus en plus grande de situations multiproblématiques, consommation abusive de drogues et d'alcool, suicide, etc. Par exemple, *l'Enquête sociale et de santé de 1998* a démontré que le vécu d'événements traumatisants durant l'enfance ou l'adolescence fluctue selon l'âge. En 1998, 57 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans rapportaient avoir vécu de tels événements alors que chez les 65 ans et plus le taux n'était que de 30 %. Les jeunes Québécois sont plus nombreux que leurs aînés à avoir vécu le divorce de leurs parents et avoir subi le chômage de ces derniers lorsqu'ils étaient enfants ou adolescents.

Les événements traumatisants vécus durant l'enfance ou l'adolescence ne sont pas nécessairement sans conséquence, ils peuvent représenter des facteurs de vulnérabilité importants pour le jeune et l'adulte de demain. D'ailleurs, les données de l'enquête mentionnée précédemment établissaient un lien entre le vécu d'événements traumatisants durant l'enfance ou l'adolescence et un niveau élevé de détresse psychologique ainsi que la présence d'idées suicidaires.

Les services psychologiques : une approche rentable à tous les points de vue

Au Québec, peu de psychologues sont financés par le système de soins public et leurs services ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie. De plus, bien que des régimes privés d'assurance offrent ce type de services, la couverture demeure bien souvent limitée. Pour plusieurs personnes, cette situation rend compte d'une difficulté à recourir de manière adéquate aux soins psychologiques requis. En fait plus souvent qu'autrement, la personne aux prises avec un trouble émotif ou anxieux, par exemple, ira consulter un médecin omnipraticien dont les services sont couverts par l'État. Toutefois, ce professionnel ne réussira peut-être pas à identifier le problème. Des recherches ont effectivement démontré la difficulté, pour un médecin omnipraticien, à reconnaître un trouble de santé mentale. Par exemple, une étude a montré que peu importe le domaine de compétences, les pédiatres de premier recours ne réussissaient à déceler que 11 à 27 % des cas d'enfants souffrant d'un trouble psychologique connu et pouvant être diagnostiqué. Cette recherche et bien d'autres démontrent que les troubles psychologiques ne reçoivent pas l'attention nécessaire ni le service pertinent, sans compter le coût de l'improductivité associée à une utilisation inadéquate des services offerts par des médecins qu'ont dit déjà surchargés.

Les services psychologiques contribuent au maintien de la santé d'une population. Il a été démontré que l'intervention psychologique réduit l'utilisation des services médicaux et permet de prévenir la détérioration de plusieurs problèmes. Il existe également des évaluations et des traitements psychologiques pour les troubles de développement et les difficultés d'apprentissage scolaire. Les services psychologiques s'avèrent également une alternative très intéressante à la médication. Par exemple, au Québec, on estime que 5 % à 8 % des enfants d'âge scolaire sont traités au Ritalin, un médicament utilisé pour contrôler le trouble de déficit d'attention et d'hyperactivité. Si cette médication rend l'enfant plus attentif, elle ne lui permet toutefois pas de développer certaines habiletés, n'efface pas son retard d'apprentissage ni ses problèmes d'interrelations. Puisque, pour la vaste majorité de ces jeunes, les causes de leur hyperactivité seraient d'ordre psychosocial, une intervention psychopédagogique serait plus complète et plus efficace, du moins c'est ce que laisse comprendre les résultats de certaines expériences.

Enfin, assurer une plus grande accessibilité aux services psychologiques pour les jeunes contribuera certes à familiariser ces derniers au recours à l'aide psychologique et, par conséquent, à démystifier les difficultés associées au mal être.

La souffrance psychologique de plusieurs jeunes Québécois existe au même titre que les cancers ou les maladies cardiovasculaires. Cette souffrance demande une réponse appropriée à laquelle les services psychologiques peuvent contribuer. Ces services font la démonstration de leur efficacité et s'avèrent, bien souvent, une alternative intéressante à la médication.



PROPOSITIONS

— Nous proposons que le Québec de 2018 assure les services de psychologue jusqu'à l'âge de 16 ans.

— Nous proposons que le Québec de 2018 assure une évaluation psychosociale annuelle à tous les jeunes Québécois jusqu'à l'âge de 16 ans.

Supporter les gens atteints de maladies mentales

La maladie mentale, comme toute conduite déviante, est toujours apparue comme une menace à l'ordre social. Mais plus que tout, elle effraie en nous rappelant cette certitude, profondément intime, de notre fragilité intrinsèque. Une peur qui tient également à cette difficulté d'identifier les signes d'un mal qui nous échappent davantage que ceux de l'infarctus, du diabète ou même du cancer.

Malgré les gains d'une approche scientifique et des efforts récents de démystification, la maladie mentale demeure toujours un interdit presque tout aussi puissant qu'à une époque, pas encore si lointaine, où elle faisait référence à l'emprise des démons. Aujourd'hui, l'intégration sociale des individus est largement canalisée par le marché du travail. La productivité, celle du cerveau et non pas tant celle des bras, est un critère déterminant de ce qui nous lie au social. La maladie mentale réussit à brouiller à la fois nos repères individuels et nos liens sociaux.

Les problèmes de santé mentale : une épidémie occidentale

Les sociétés occidentales connaissent une augmentation des problèmes de santé mentale. Certains parlent même d'épidémie. L'OMS affirme que cinq des dix grandes causes d'incapacité sont liées aux troubles mentaux.

Au Québec, *l'Enquête sociale et de santé de 1998* a dévoilé des proportions fort importantes de personnes se retrouvant avec un niveau élevé de détresse psychologique. En 1998, 20,1 % de la population de 15 ans et plus se classait dans la catégorie élevée de l'indice de détresse psychologique, soit une personne sur cinq. Les femmes, plus que les hommes, et les jeunes, plus que les personnes âgées, font partie de cette catégorie. Ainsi, une jeune fille âgée entre 15 et 24 ans sur trois se retrouve dans une catégorie suffisamment à risque pour nécessiter une consultation.

Des études ont également fait part de la détresse vécue en milieu de travail. En fait, les problèmes d'ordre psychologique entraînerait 60 % de l'absentéisme et 80 % à 90 % des accidents industriels.

Enfin, depuis déjà plusieurs décennies, le Québec est aussi complètement hébété par le drame du suicide qui frappe notamment ses hommes et ses jeunes. En fait, on constate une augmentation et un rajeunissement de la mortalité par suicide. Pour la seule année 1999, 1 610 personnes, dont 1 276 hommes, se sont enlevé la vie au Québec. De plus, si en 1977, chez les jeunes hommes âgés entre 10 et 19 ans, on comptait 53 décès par suicide, en 1997, soit vingt ans plus tard, le nombre s'élevait à 93.

Le trajet difficile du recours à l'aide

Selon certaines informations, la démarche de recours à l'aide traduit un trajet qui ne semble pas faire l'économie d'embûches. Une récente étude révèle qu'un Montréalais sur deux aux prises avec un trouble mental ou une souffrance psychique n'utilisait aucun service. À souffrance psychique similaire, les jeunes (18-24 ans), les plus âgés (65 ans et plus), les hommes ainsi que les individus ayant une scolarité plus faible étaient relativement moins nombreux à utiliser des services.

Plus étonnant encore, parmi les Montréalais ayant besoin de soins et utilisant les services, 61 % n'ont pas reçu les services requis. Cette inadéquation qui se traduit par l'irrégularité et la discontinuité des services est associée, notamment, à un état de santé mentale plus détérioré, aux troubles liés à l'alcool et à la drogue et à une scolarité plus faible du patient.

Les barrières pour recourir à l'aide réfèrent à un ensemble complexe de situations. On peut en appeler aux préjugés et au manque de connaissances sur les signes de la maladie de la part à la fois de la personne souffrante et de son entourage.

De plus, étant donné que la plupart des gens consultent le médecin généraliste, celui-ci apparaît comme un acteur clé pour détecter un trouble de santé mentale et y apporter une réponse appropriée. Cependant, certains médecins généralistes éprouvent de la difficulté à reconnaître les signes de ce type de souffrance. Ajoutons aussi qu'en fonction de leur formation et du cadre de leur pratique, les médecins peuvent être amenés à privilégier une réponse médicamenteuse plutôt qu'une approche psychologique.

Enfin, il semble clair que certaines personnes, pour des raisons culturelles ou économiques, éprouvent plus de difficultés à consulter que d'autres. Des interventions ciblées auprès des jeunes, des hommes et des personnes de milieux défavorisés doivent retenir notre attention, de même qu'un effort accru doit être apporté à la question de l'accessibilité et de la disponibilité des ressources.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 mette en place les mesures nécessaires à la diffusion d'informations visant à combattre les préjugés sur la maladie mentale, détecter les signes des troubles de santé mentale et de détresse psychologique et identifier les ressources d'aide disponibles.
- Nous proposons que le Québec de 2018 assure la diffusion de ces informations auprès de l'ensemble de la population et des élèves des cycles du primaire et secondaire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 bonifie la formation des médecins généralistes afin qu'ils soient mieux outillés pour détecter les troubles de santé mentale et de détresse psychologique chez le patient.
- Nous proposons que le Québec de 2018 offre à tous les médecins omnipraticiens l'accès au support d'un médecin psychiatre.
- Nous proposons que le Québec de 2018 développe des programmes préventifs auprès des groupes les plus à risque de ne pas consulter, notamment, les jeunes, les hommes et les personnes de milieux défavorisés.
- Nous proposons que le Québec de 2018 favorise le développement, en milieu de travail, des services d'aide aux employés vivant des événements difficiles.
- Nous proposons que le Québec de 2018 assure, dans tous les CLSC du Québec, la disponibilité des services d'un psychologue.
- Nous proposons que le Québec de 2018 assure que chaque groupe de médecine de famille ait accès aux services d'un psychologue.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fournisse aux médecins généralistes une grille d'analyse des troubles mentaux afin de les supporter dans le dépistage de maladies mentales.
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied des unités de logement supervisées pour les personnes atteintes de maladies mentales.
- Nous proposons que le Québec de 2018 assure un suivi serré des personnes qui ont été désinstitutionnalisées.
- Nous proposons que le Québec de 2018 supporte financièrement les aidants naturels.
- Nous proposons que le Québec de 2018 pousse la recherche en santé mentale dans une approche psychosociale.

Agir sur l'alimentation des jeunes dès l'école primaire

Le Québec de 2018 sera agressivement tourné vers la prévention et l'action en bas âge afin de promouvoir une meilleure santé physique. Plusieurs stratégies seront mises en œuvre afin de permettre à tous les citoyens d'être en bonne forme physique. Nous en présentons ici deux, qui sont rattachées à l'école primaire et secondaire.

Des déjeuners de qualité pour tous

Selon nous, l'une des actions qui devra être mise de l'avant dans le futur afin d'inciter les gens dès leur plus jeune âge à faire attention à leur santé sera d'offrir des déjeuners de qualité dans les écoles du Québec.

Comme cela a déjà été le cas avec les berlingots de lait, les Assemblées régionales pourraient s'assurer que sur leur territoire respectif, les jeunes de l'école primaire ait accès à un déjeuner simple mais santé qui leur permette de bien amorcer leur journée de travail. Trop de jeunes se présentent encore à l'école le ventre vide, ce qui affecte leur performance académique. Un tel projet pourrait être mené conjointement avec l'entreprise privée, comme dans le cas du *Club des petits déjeuners Ronald McDonald*.

Peu importe la formule retenue, le Québec de 2018 s'assurera que chaque jeune présent à l'école ait quelque chose dans le ventre avant de commencer sa journée.

Une nourriture de qualité dans les cafétérias

Un autre aspect sur lequel il faudra agir afin de donner des bonnes habitudes alimentaires aux gens dès leur plus jeune âge est la qualité de la nourriture offerte dans les cafétérias du Québec.

Nous pensons que le Québec de 2018 devra obliger les cafétérias scolaires à n'offrir que des aliments de qualité aux élèves. Il est difficilement concevable que dans des établissements publics d'enseignement on puisse offrir des aliments avec si peu de valeur nutritionnelle.

Le Québec de 2018 obligera donc les établissements à n'offrir que des repas de qualité aux jeunes élèves.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure d'offrir à tous les jeunes élèves un déjeuner de qualité au début de leur journée.

Nous proposons que le Québec de 2018 oblige les cafétérias des établissements scolaires à n'offrir que de la nourriture de qualité.

Augmenter les services d'aide visant à contrer le suicide

Le Québec détient le triste record du plus haut taux de suicide du Canada. Même chez les pays occidentaux, il se classe en tête de lice, dépassé seulement par la Hongrie et la Finlande. Longtemps identifié comme péché par l'Église catholique, le suicide se libère tranquillement de ses interdits. En effet, bien qu'au cours des dernières décennies des avancées certaines ont été réalisées dans la compréhension et l'intervention face au suicide, le sujet demeure tabou pour plusieurs. Des efforts soutenus doivent se poursuivre afin de contrer ce drame. Le Québec de 2018 prendra un engagement ferme en faveur de la vie.

Une situation alarmante

Chaque jour quatre Québécois se suicident. Chaque année plus d'un millier de personnes mettent fin à leur jour. En fait, c'est 30 000 personnes qui, au cours des vingt-cinq dernières années, se sont suicidées. Chez les moins de 40 ans, le suicide est devenue la première cause de mortalité. Pour chaque suicide on estime que six personnes sont touchées directement. Ces personnes deviennent plus vulnérables aux idées suicidaires. La froide description chiffrée de ce portrait pourrait se poursuivre longtemps, mais toutes les statistiques n'arriveront jamais à rendre compte de la profondeur de la souffrance associée à ce fléau.

Des populations plus vulnérables

Les efforts de recherche des dernières décennies ont contribué à comprendre la réalité complexe du suicide, bien que de nombreuses interrogations demeurent. Ainsi, il est désormais reconnu qu'une bonne partie des personnes ayant mis fin à leurs jours souffraient de troubles mentaux. Cette connaissance est déterminante et renforce l'importance d'une formation adéquate de divers intervenants dans la détection des troubles de santé mentale.

Nous savons également que les hommes se suicident quatre fois plus que les femmes, bien que ces dernières soient plus nombreuses à tenter de mettre fin à leurs jours. Les jeunes représentent un autre groupe dont la vulnérabilité grandissante inquiète particulièrement. Les taux de mortalité par suicide chez les jeunes, et même les très jeunes (moins de quinze ans), ont augmenté, laissant supposé un phénomène de « rajeunissement ». Il faut développer et soutenir des interventions spécifiques visant à rejoindre les hommes et les jeunes. L'école et les milieux de travail, notamment, doivent être mis à contribution.

Des statistiques troublantes ont aussi mis en exergue la fragilité des jeunes sous la responsabilité des centres jeunesse. Ces jeunes sont à très haut risque en ce qu'ils cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité associés au suicide. Des données parcellaires témoigneraient de taux de tentative de suicide de quatre à dix fois supérieurs à ceux que l'on observe dans la population des jeunes québécois en général. Des chercheurs ont observé qu'une proportion importante d'intervenants étaient incapables de se prononcer sur la présence ou l'absence de caractéristiques associées au risque suicidaire chez les jeunes dont ils avaient nouvellement la charge. La bonification de la formation des intervenants sociaux en la matière ainsi qu'un arrimage plus systématique entre les services sociaux et médicaux représentent des mécanismes pertinents.

Tout aussi alarmantes sont les données qui dévoilent que certaines populations autochtones, notamment les Inuits et les Innus, sont littéralement décimées par le suicide. La communauté Inuite aurait un des taux de suicide les plus élevés au monde. Certains spécialistes affirment que la détection des candidats au suicide chez les nations autochtones n'est pas vraiment efficace et qu'elle réfère à des facteurs culturels méconnus. La recherche devrait se pencher de manière plus systématique sur la compréhension du suicide chez les autochtones.

Des problèmes d'accès aux services et de discontinuité dans les suivis

Alors que le Québec se dotait, en 1998, d'une Stratégie d'action contre le suicide, beaucoup de lacunes demeurent. L'accès aux services de santé mentale est encore difficile. On estime que les trois quarts des suicidaires ne sont ni identifiés, ni traités. La formation des divers intervenants de première ligne à la détection des troubles de santé mentale demeure un enjeu majeur tout comme la hausse des effectifs en pédopsychiatrie.

Le suivi des personnes qui ont tenté de se suicider est souvent déficient, ce qui questionne sérieusement le maillage entre les différents intervenants et organismes. Une étude récente a estimé que 51 % des jeunes qui ont commis un suicide n'ont pas été suivis sur le plan psychologique après leur hospitalisation alors que 20 % ont été suivis mais de façon discontinue.

La situation n'est pas toujours rose non plus pour les endeuillés, qui en dehors des zones urbaines, éprouvent souvent des difficultés pour joindre des groupes de soutien. Les proches des personnes décédées par suicide sont plus susceptibles de développer des troubles anxieux, des dépressions et des idées suicidaires. Des services de support et de suivi à long terme pour ces personnes sont essentiels.

- Nous proposons que le Québec de 2018 se fixe comme objectif d'être, de tous les États américains et les provinces canadiennes, l'endroit avec le plus bas taux de suicide.
- Nous proposons que le Québec de 2018, dans le cadre d'une approche préventive, fasse de la lutte au suicide une véritable priorité et, en conséquence, y injecte les fonds nécessaires et y suscite la mobilisation et l'organisation des différents intervenants.
- Nous proposons que le Québec de 2018 maintienne l'accès, dans toutes les régions du Québec et cela sept jours sur sept et 24 heures sur 24, à des services d'intervention de crise.
- Nous proposons que le Québec de 2018 assure l'accès, la bonification et la mise en œuvre des services de support et de suivi à long terme pour les proches des personnes décédées par suicide et ce, dans toutes les régions du Québec.
- Nous proposons que le Québec de 2018 assure l'accès aux services des pédopsychiatres en favorisant, notamment, la hausse des inscriptions dans cette spécialité médicale.
- Nous proposons que le Québec de 2018 améliore, par le biais de la formation régulière et continue, les compétences professionnelles des divers intervenants de première ligne dans la détection des troubles de santé mentale et des risques suicidaires (médecins omnipraticiens, infirmières, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, enseignants, agents de services correctionnels).
- Nous proposons que le Québec de 2018 favorise la mise en place de programmes préventifs dûment évalués dans les milieux scolaires et de travail.
- Nous proposons que le Québec de 2018 développe des mécanismes systématiques de suivi des personnes hospitalisées pour tentative de suicide.
- Nous proposons que le Québec de 2018 développe et intensifie la recherche sur le suicide, notamment en tenant compte des problématiques des jeunes en centres jeunesse et des populations autochtones.

Faire la guerre à certaines maladies de civilisation

Pendant quelques décennies, l'Occident s'est cru libéré à jamais des grandes épidémies meurtrières. La médecine, armée de son attirail de vaccins et d'antibiotiques, avait enfin gagné un combat plus que millénaire. Quel ne fut pas le choc, lorsque dans les années 1980, le monde fut confronté à un virus mortel : le Sida. Les modes de transmission de cette maladie, bien que limités, ont ébranlé nos manières de penser, de soigner et d'aimer.

En 2001, 16 500 Québécois vivent avec le VIH et près de 6 000 sont déclarés atteints du Sida. Le Québec compte alors le taux le plus élevé du Canada. Chaque année, entre 500 et 2 000 personnes s'infectent.

Bien que depuis le milieu des années 1990, les taux de mortalité associés au Sida aient diminué, la maladie représente toujours une importante cause de décès, notamment chez les jeunes hommes. À titre d'illustration, au centre ville de Montréal, le Sida est la première cause de la mort chez les hommes de 30 - 49 ans. Bien qu'aucun groupe de la société ne soit à l'abri, les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes et les utilisateurs de drogues intraveineuses sont particulièrement touchés par le fléau.

Au début des années 1980, une personne atteinte du Sida avait une espérance de vie d'environ deux ans. Vingt ans plus tard, l'arsenal thérapeutique consommé par les personnes atteintes du VIH leur permet, pour la plupart, de vivre plus longtemps et en meilleure santé. Malgré ces succès incontestables, le nombre de patients qui résiste aux médicaments augmente. De plus, les traitements sont coûteux, ils doivent se poursuivre toute la vie et ils ne parviennent pas à guérir la maladie ni à éliminer complètement le virus. Si nous voulons enrayer définitivement le Sida, le Québec devra poursuivre ses efforts de recherche, et cela notamment dans la perspective de développer un vaccin anti-VIH.

En attendant la mise au point de ce vaccin, la prévention demeure le véhicule le plus efficace afin de contrer l'infection au VIH. Les progrès thérapeutiques notés précédemment, bien que fort encourageants, ont malheureusement leurs effets pervers en banalisant l'infection et en causant un relâchement des comportements sécuritaires. Le Québec doit, parallèlement à ces efforts de recherche, consolider ses connaissances et ses approches afin de prévenir la transmission du virus.

Développement d'un vaccin anti-VIH

Malgré une amélioration remarquable des traitements offerts aux personnes atteintes, l'arme la plus efficace pour enrayer la maladie demeure la mise au point d'un vaccin. Cette approche a déjà ses histoires à succès, qu'on pense à l'éradication presque complète de maladies telles que la poliomyélite et la variole. De plus, l'élaboration d'un vaccin préventif ou thérapeutique serait certainement moins coûteuse, à plus ou moins long terme, que l'arsenal thérapeutique consommé actuellement par les patients. Les économies seraient à la fois d'argent, de productivité et de souffrances.

Consolider nos connaissances et notre approche préventive du Sida

Tant qu'un vaccin anti-VIH ne sera pas mis au point, la prévention demeure l'approche la plus efficace pour se prémunir de l'infection. Le Québec s'est déjà doté d'un Centre de coordination sur le Sida ainsi que d'une Stratégie de lutte contre le Sida dévoilant des orientations préventives. Les efforts faits en matière de prévention et de promotion de comportements sécuritaires doivent se poursuivre et cela autant auprès de la population générale qu'auprès des groupes ciblés comme étant plus vulnérables.

Les activités de recherche sur la compréhension des comportements, l'environnement social et l'évaluation des programmes devront être soutenues constamment afin de s'adapter à l'évolution de la maladie et de rejoindre la population et les groupes identifiés comme plus vulnérables. Les intervenants de la santé et des services sociaux doivent également avoir accès à ces connaissances par le biais des programmes de formation continue. De plus, dans une perspective de réduction des méfaits, tout devra être mis en œuvre afin que les personnes déjà atteintes du VIH ne transmettent pas le virus.

Le Québec ne fait pas pâle figure dans la lutte contre le Sida, plusieurs chercheurs universitaires s'y consacrent, des entreprises pharmaceutiques s'y affairant et des fonds publics et privés y sont investis. Le Québec assure également un suivi médical serré de cohortes de personnes à risque ou infectées par le VIH. Ces cohortes, nécessaires aux essais cliniques, permettent de faire avancer les applications des recherches. Bref, le Québec a les outils nécessaires afin de mener à bien son objectif d'enrayer le Sida d'ici 15 ans et d'en faire profiter le reste de la planète.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 prenne un engagement politique formel à faire de l'éradication du Sida une priorité.
- Nous proposons que le Québec de 2018 accroisse considérablement ses investissements privés et publics dans la recherche d'un vaccin anti-VIH.
- Nous proposons que le Québec de 2018 élabore un plan national de développement d'un vaccin anti-VIH qui engagera la mise en place de partenariats entre les chercheurs universitaires et l'industrie pharmaceutique.
- Nous proposons que le Québec de 2018 oblige l'industrie pharmaceutique à fournir aux nations dans le besoin des médicaments pour lutter contre cette épidémie.
- Nous proposons que le Québec de 2018 transmette régulièrement, par diverses activités de communication, des messages de prévention auprès de la population générale et auprès de groupes cibles.
- Nous proposons que le Québec de 2018 développe et rende accessible des programmes de formation continue aux divers intervenants de la santé et des services sociaux.
- Nous proposons que le Québec de 2018 augmente le financement des projets de recherche sur la compréhension des comportements sexuels, des milieux des groupes cibles et sur l'évaluation des programmes déjà implantés.
- Nous proposons que le Québec de 2018 intensifie les formules visant la réduction des méfaits (accès aux seringues, condoms, etc).
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied des piqueries supervisées afin de réduire le risque de contamination par seringues souillées.

Enrayer le cancer

Qualifié de peste des temps modernes, le cancer fait peur. Il faut dire que cette maladie exerce une mainmise bien réelle sur l'état de santé des Québécois. Les cancers associés au poumon et au colon tuent davantage au Québec que dans le reste du Canada. De plus, loin de lâcher prise, le cancer est appelé à devenir la principale cause de la mort. En fait, on estime que le nombre de cas de cancer fera plus que doubler aux cours de la prochaine décennie.

Sans vouloir minimiser le drame humain et familial que représente la mort d'un proche, chaque décès par cancer coûte également très cher à la société. On pense, entre autres, aux années potentielles de vie perdue : chaque décès par cancer entraîne en moyenne une perte de 18 années de vie chez la femme et de 14 années chez l'homme. À cela doivent s'ajouter les frais majeurs pour notre système de santé : rémunération des médecins, hospitalisations, etc. Pour la seule année de 1993, on avait estimé les coûts sociaux entraînés par le cancer à 3,3 milliards de dollars. Nul doute, si nous voulons améliorer notre santé et assurer notre bien-être, qu'il faudra enrayer le cancer.

Le Québec : leader mondial en recherche sur le cancer

Le Québec possède de nombreux atouts afin d'assurer un leadership en matière de recherche sur le cancer. Son économie, orientée vers des secteurs de pointe, a su développer une expertise dans le champ des biotechnologies. Au Canada, une industrie pharmaceutique sur deux se situe au Québec. Plus de la moitié de la recherche canadienne fondamentale et clinique se fait au Québec. Un solide réseau de centres de recherche publics vient appuyer les entreprises pharmaceutiques et biomédicales. À cela s'ajoute une main-d'œuvre spécialisée et bilingue. Enfin, la situation géopolitique du Québec le place au carrefour de l'Europe et des Amériques. Nous devons miser sur ces atouts. Avec une volonté et les investissements nécessaires il est possible de faire du Québec le leader mondial en recherche sur le cancer.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 crée un fonds d'investissement stratégique dans des biotechnologies susceptibles d'enrayer le cancer.
- Nous proposons que le Québec de 2018 augmente substantiellement le financement public et privé des projets de recherche sur le cancer.
- Nous proposons que le Québec de 2018 finance des projets de recherche sur les types de cancer orienté en fonction des tendances et des projections sur cette maladie.
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied des programmes de collaboration internationale entre les centres de recherche sur le cancer.
- Nous proposons que le Québec de 2018 augmente le financement d'infrastructures majeures, d'espaces de recherche et de lieu de diffusion des connaissances, d'accueil des chercheurs étrangers.
- Nous proposons que le Québec de 2018 assure une bonification des programmes pour l'établissement de nouveaux chercheurs.

Agir sur ce qui nous fragilise au cancer

Nous avons une bonne connaissance de ce qui nous fragilise au cancer. Des experts affirment que par l'adoption de saines habitudes de vie, 50 % des cas de cancer et des décès par cancer peuvent être prévenus. Ce qui est loin d'être négligeable et cela d'autant plus si on se réfère aux économies potentielles pour le système de soins et aux inquiétudes et souffrances épargnées.

Parler d'habitudes de vie réfère spontanément à la responsabilité des individus, mais en aucun cas, elle ne peut s'y limiter. En effet, améliorer nos comportements en matière de santé implique l'individu et tout le contexte social et politique.

En matière de prévention et de promotion de la santé, le Québec a su au cours des dernières décennies développer une expertise et des infrastructures. Le Québec s'illustre par ses centres de recherche et la santé publique a ses structures nationales et régionales. Afin d'agir de manière cohérente sur ce qui nous fragilise au cancer, il faudra miser sur nos connaissances et nos infrastructures.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 élabore des campagnes médiatiques féroces et soutenues afin de diffuser l'information sur de saines habitudes de vie.

Nous proposons que le Québec de 2018 mette en place au sein de l'environnement scolaire des programmes visant la promotion de saines habitudes de vie.

Nous proposons que le Québec de 2018 effectue une bonification des investissements pour la recherche sur les facteurs sociaux associés aux comportements.

Nous proposons que le Québec de 2018 effectue une bonification des investissements pour la recherche sur le rôle des contaminants environnementaux.

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que les centres de santé publique assurent l'application et la transmission des connaissances en matière de pratiques préventives efficaces auprès des intervenants médicaux sur le terrain.

Nous proposons que le Québec de 2018 poursuive en dommages et intérêts les compagnies productrices de produits reconnus comme ayant un impact direct et nocif sur la santé (i.e., l'industrie du tabac) et cela afin de récupérer les coûts de santé liés à ces substances et de réinvestir les sommes obtenues dans des activités préventives.



Promouvoir l'activité physique partout au Québec

Mettre sur pied une politique gouvernementale de l'activité physique

Un danger bien réel qui guette les sociétés modernes est la sédentarisation des gens. Les citoyens font de moins en moins d'activités physiques et sont de moins en moins actifs. Cette situation, combinée à d'autres réalités (popularité de plus en plus croissante de la malbouffe, par exemple), est la cause de sérieux problèmes d'obésité.

Ce problème est maintenant répandu dans toutes les tranches d'âge de la population. En effet, de moins en moins de jeunes font de l'activité physique, étant 40 % moins actifs que la génération d'il y a 30 ans. Une des conséquences de cette inactivité est que l'obésité juvénile a augmenté de 50 % au cours de la même période. Nous sommes convaincus qu'il faut stopper cette désertion des jeunes vis-à-vis l'activité physique : les plus récentes études démontrent que seulement 57 % des jeunes de 12 et 13 ans peuvent être considérés actifs. Ce taux chute à 38 % chez les 15-16 ans et à 34 % chez les 20-24 ans. Il faut noter que les filles pratiquent encore moins de sport que les garçons. De plus, les jeunes actifs choisissent des activités physiques de moindre intensité que les générations précédentes.

Une politique gouvernementale agressive

Nous pensons que notre outil collectif, le gouvernement, doit agir de manière agressive dans ce dossier afin renverser la tendance. L'État québécois mettre en œuvre une campagne afin de tenter de renverser la tendance à la sédentarisation observée chez ses citoyens.

Nous estimons que le gouvernement devrait mettre sur pied une Politique gouvernementale de l'activité physique, qui aurait comme première cible le milieu scolaire. On a vu diminuer dans les dernières années le nombre d'heures moyen consacrées à l'éducation physique dans les écoles. Il faut exiger un retournement de situation. C'est à l'école qu'on a le plus de chances d'inculquer des habitudes de vie saines aux jeunes, et il faut utiliser ce moyen pour les sensibiliser à l'importance de l'activité physique. Il faut donc augmenter le nombre d'heures d'activités physiques à l'école.

La deuxième cible de la politique gouvernementale devrait être les médecins. En effet, dans la société actuelle, le nombre de prescriptions de médicaments ne cesse d'augmenter. On entend de moins en moins les médecins ordonner à leurs patients de prendre une marche par jour ou de pratiquer un sport. Les gens s'attendent à recevoir une prescription (nous y reviendrons un peu plus loin), et cela est dommage; mais il est encore plus dramatique de voir que les professionnels de la santé ont embarqué dans ce jeu au fil du temps. Est-ce de guerre lasse qu'ils prescrivent plus? Est-ce en raison du lobby agressif qu'entretiennent auprès d'eux les compagnies pharmaceutiques? Peu importe la raison, il faudra s'attaquer à cette situation.

La troisième cible de la politique devrait selon nous être les compagnies pharmaceutiques afin de les sensibiliser aux effets pervers que la surmédication entraîne. La politique pourrait les inviter à réduire leurs ardeurs auprès des médecins et à accepter qu'une pilule ne peut pas régler tous les maux.

Enfin, la quatrième cible de la politique serait le grand public en général. Il faudrait mettre sur pied une grande campagne de sensibilisation aux risques posés par l'obésité et aux bienfaits de l'activité physique. Cette campagne pourrait également mettre l'accent sur le fait que l'activité physique peut souvent être un meilleur remède à certains maux qu'un médicament.

Un objectif ambitieux

La politique gouvernementale pourrait fixer des objectifs ambitieux et stimulants pour la population québécoise. Par exemple, nous pourrions tenter d'atteindre le plus haut ratio d'athlètes olympiques par personne dans le monde. Peu importe les objectifs retenus, il faudrait stimuler dans la population le goût de se joindre à l'effort.

D'autres mesures concrètes

Dans le but de toucher des populations de jeunes, d'autres petites mesures pourraient être retenues. On pourrait par exemple interdire la diffusion d'émissions pour enfants après dix heures du matin afin de les inciter à aller jouer dehors. Dans la même veine, il pourrait être interdit aux services de garde de diffuser des vidéocassettes afin que les enfants ne prennent pas des habitudes de vie trop sédentaires.

Peu importe les choix qui seront retenus, nous sommes d'avis que le Québec de 2018 devra faire agressivement la promotion de l'activité physique et ce particulièrement auprès des jeunes.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure de la mise sur pied d'une Politique gouvernementale de l'activité physique qui ciblerait quatre groupes : les établissements d'enseignement, les professionnels de la santé, les compagnies pharmaceutiques et la population en général.
- Nous proposons que le Québec de 2018 augmente le nombre d'heures consacrées à l'éducation physique dans les écoles du Québec.
- Nous proposons que le Québec de 2018 incite les médecins à prescrire moins de médicaments et plus d'activités physiques aux patients qu'ils rencontrent.
- Nous proposons que le Québec de 2018 invite les compagnies pharmaceutiques à faire moins de pression commerciale auprès des médecins afin que ceux-ci utilisent leurs médicaments.
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied une campagne de sensibilisation aux dangers de l'obésité pour la population en général.
- Nous proposons que le Québec de 2018 se fixe des objectifs ambitieux en matière d'activités physiques, comme par exemple d'atteindre le plus haut ratio d'athlètes olympiques par personne dans le monde.
- Nous proposons que le Québec de 2018 interdise la diffusion d'émissions pour enfants après 10h le matin.
- Nous proposons que le Québec de 2018 interdise aux services de garde de diffuser des vidéocassettes durant la journée.

Développer des infrastructures sportives partout au Québec

L'activité humaine est composée de multiples facettes : sociale, culturelle, spirituelle, sportive, professionnelle, etc. Pour favoriser le plein épanouissement des gens et avoir une société composée de citoyens en santé et actifs, il faut au départ avoir accès à ces différentes facettes. C'est le cas notamment de l'activité physique dont une des conditions de base, pour permettre sa pratique, sa création ou sa diffusion réside en la disponibilité d'infrastructures, l'autre condition étant la sensibilisation des gens à la pratique d'activités physiques. Le sport contribue à l'apprentissage, au développement, au bien-être et au plein épanouissement physique et intellectuel des Québécoises et des Québécois, comme le dit si bien le fameux dicton : un esprit sain dans un corps sain !

Les infrastructures sportives

Pour favoriser les pratiques sportives, il faut offrir à la population l'opportunité d'acquérir de saines habitudes de vie afin de maintenir ou de recouvrer un bon état de santé et de se sentir bien dans sa peau. Pour ce faire, il faut notamment lui donner accès à des infrastructures sportives sécuritaires de qualité et en quantité suffisante, et ce, sur tout le territoire québécois : gymnases et salles de conditionnement physique, pistes cyclables et de patins à roues alignées, terrains de soccer, sentiers de randonnée pédestre, patinoires, arénas, courts de tennis et de badminton, sentiers de ski de fond, etc. Ces infrastructures doivent répondre tant aux besoins actuels que futurs de la population. Elles doivent aussi tenir compte du portrait démographique du Québec dans lequel on voit de plus en plus de personnes âgées, dont un certain nombre pratique diverses activités sportives. Ces habitudes de vie doivent être encouragées pour aider tout le monde à se maintenir en forme.

De plus, la présence d'infrastructures dans les milieux permet d'encourager l'éclosion d'une relève sportive qui deviendra à son tour un modèle pour les jeunes et les intéressera à la pratique de l'activité physique. Ces mêmes infrastructures doivent également être adaptées en fonction des nouvelles tendances et des modes qui se développent dans la pratique d'activités (rouli-roulant, soccer, etc.).

Au Québec, les activités sportives sont largement décentralisées et ne sont pas tributaires d'une seule entité mais relèvent de la planification, de l'organisation et du financement de plusieurs milieux, chacun organisant ses activités de son côté, la majorité du temps : gouvernemental, municipal, scolaire, associatif, privé, etc. Tous ces milieux ne sont pas concertés. Il y a le fait que certains milieux n'accordent pas la même importance au sport, par exemple le monde scolaire. Il y aussi le fait que l'implication du milieu associatif et de bénévoles peut grandement influencer la qualité et la quantité d'activités sportives pouvant être pratiquées dans un quartier, une ville ou une région donnée. L'accès aux activités sportives n'est donc pas la même pour tous les citoyens du Québec.

Par ailleurs, beaucoup d'infrastructures et d'équipements sportifs au Québec, en plus d'être en quantité insuffisante, sont désuets, ayant été construits il y a plus de 30 années. Également, de nouveaux besoins influencés notamment par la diversification des formes de pratiques d'activités de loisir et de sport se font de plus en plus sentir. Or, dans beaucoup de cas les responsables de ces équipements et infrastructures ne semblent pas vouloir ou pouvoir attribuer les ressources financières requises pour ce faire. Pourtant, il est essentiel qu'un programme de soutien financier aux infrastructures et équipements de sport soit créé selon des modalités à établir.

De plus, pour accroître leur accès, le gouvernement du Québec de demain pourrait rendre obligatoire l'aménagement d'infrastructures et d'équipements sportifs dans tout nouveau projet de construction d'édifices gouvernementaux, municipaux, scolaires et privés d'une certaine envergure. Cela pourrait se traduire par la construction de salles d'entraînement physiques dans les milieux de travail (comme dans les locaux de la Société d'assurance automobile du Québec) ou par l'aménagement de sentiers de randonnée pédestre là où l'environnement s'y prête (par exemple, dans le boisé à côté du ministère du Revenu de Québec).

Enfin, nous estimons que la gestion des infrastructures sportives devrait être dévolue au palier municipal de gouvernement. Cela inclurait les écoles et leurs infrastructures, afin d'assurer une utilisation optimale des ressources d'un milieu.

Il faut que dans le Québec de 2018, la population ait facilement accès à des infrastructures sportives.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 fournisse sur tout le territoire du Québec des infrastructures et des équipements qui soient de qualité et sécuritaire qui répondent aux besoins de la population et ce, en quantité suffisante afin d'assurer un accès maximal à la pratique régulières de diverses activités physiques.

Nous proposons que le Québec de 2018 crée un programme de soutien financier aux municipalités pour les infrastructures et équipements sportifs en vue de les rénover et d'en construire de nouvelles, selon des modalités à établir.

Nous proposons que le Québec de 2018 rende obligatoire l'aménagement d'infrastructures et d'équipements d'activités physiques dans tout nouveau projet de construction d'édifices gouvernementaux, municipaux, scolaires et privés d'une valeur supérieure à un million de dollars et ce, pour une valeur équivalant à 1 % de la valeur totale du projet.

Nous proposons que le Québec de 2018 dresse un portrait exact de la situation des infrastructures et planifie ses futurs développements sur la base de ce portrait.

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure de la conformité des infrastructures sportives avec les normes généralement reconnues (sécurité, matériaux conformes à l'activité pratiquée, etc.).

Nous proposons que le Québec de 2018 profite de toutes les opportunités majeures qui se présenteront à lui pour développer des infrastructures de niveau national.

Revoir l'avenir de l'activité physique et du sport amateur

Les avantages à faire régulièrement de l'activité physique, soit par la pratique d'un sport ou encore à travers des activités intégrées à la vie quotidienne, ont été très largement démontrés. En effet, être physiquement actif permet de maintenir ou d'améliorer la condition et la santé physique, de même que la santé mentale, des personnes qui s'y adonnent.

Des gestes à poser

La promotion et la valorisation du sport amateur doivent être mises de l'avant en offrant par exemple, une plus large couverture télévisuelle aux Jeux du Québec et en invitant les principaux quotidiens à se doter d'une section traitant du sport amateur et du développement de la relève.

Les jeunes désirant pratiquer un sport amateur à un plus haut niveau doivent aussi être en mesure de s'y adonner, en obtenant un soutien financier de l'État. Il faudrait aussi encourager les sociétés d'État et les grandes entreprises à embaucher ces athlètes et leurs entraîneurs. Les athlètes amateurs pourraient ainsi constituer des modèles pour tous les jeunes du Québec et créer un esprit d'émulation pour favoriser encore davantage la pratique de l'activité physique et du sport amateur dans la population québécoise.

De plus, il faut que les personnes responsables d'encadrer ces athlètes aient reçu une bonne formation tant du point de vue sportif que par rapport au développement des compétences sociales des jeunes. Ceux-ci, doivent pouvoir compter sur un encadrement professionnel compétent. Il s'agit là d'une autre condition pour leur permettre de parfaitement bien maîtriser la pratique de leur sport et accroître ainsi leur chance de performer et de devenir des modèles pour notre société.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 permette à tous de faire du sport et de l'éducation physique plusieurs heures par semaine dans le cadre de leurs activités scolaires et parascolaires, et ce, avec un bon encadrement.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse la promotion du sport amateur, par le biais de campagnes de sensibilisation et en accordant une place plus importante au sport amateur dans les médias.
- Nous proposons que le Québec de 2018 accorde davantage de subventions aux athlètes amateurs pour leur permettre d'atteindre un haut niveau de compétence et pour stimuler la pratique d'activités sportives et de sports amateurs parmi la population.
- Nous proposons que le Québec de 2018 incite les sociétés d'État et les grandes entreprises à soutenir les athlètes amateurs et les entraîneurs dans leur développement en les embauchant dans leur organisme et en les libérant de leur tâche pour leur entraînement et leur participation à diverses compétitions.
- Nous proposons que le Québec de 2018 se dote d'un plan de développement de la pratique des activités physiques.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure de s'adapter à toutes les nouvelles tendances sportives qui apparaîtront dans le futur.
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette en place un Conseil du sport composé de représentants gouvernementaux, de la société civile, des organisations à but non lucratif impliquées dans le sport et l'activité physique, afin de voir au développement de la pratique d'activités physiques au Québec.
- Nous proposons que le Québec de 2018 élargisse l'accès aux programmes sport-études, en ne se concentrant pas seulement sur le sport d'élite.

Une société pacifiste et non violente

Éliminer les armes sauf pour la chasse

Il a été démontré qu'il existe une augmentation du risque de suicide dans une maisonnée pourvue d'une arme à feu. Tel que le mentionne Antoine Chapdelaine et Michel Lavoie, il y a 4,7 fois plus de risque de suicide dans une maisonnée où il y a une arme à feu que dans celle où il n'y en a pas. Si une arme à feu est gardée chargée, le risque de suicide est multipliée par 9 mais descend à 3 si l'arme est verrouillée ou inopérante. Le fait de posséder une arme ou d'en faire l'acquisition augmente de 7 fois le risque de suicide par arme à feu. Cet effet est encore plus élevé chez les femmes où l'acquisition d'une arme à feu augmente de 38 fois le risque de se suicider dans l'année.

Le Québec de 2018 complétera le processus de limitation de l'accès aux armes à feu. Cette démarche visera à limiter le nombre de suicides causé par un accès trop facile aux armes à feu présentes dans l'environnement immédiat de la personne en crise.

Dans un premier temps, le Québec de demain mettra sur pied une nouvelle campagne de prévention pour sensibiliser tous les propriétaires d'armes à cette problématique.

Ensuite, le Québec de 2018 interdira la vente d'armes à feu autres que celles utilisées pour la chasse sportive et les compétitions sportives. Ainsi, les armes semi-automatiques seront pratiquement bannies, ainsi qu'une très grande proportion des armes de poing. Les marchands d'armes ne pourront ainsi plus vendre des armes qui ne sont pas destinées à la chasse ou à la pratique d'un sport de tir (biathlon, tir de précision, etc.).

De plus, le Québec de demain exigera que les armes soient placées dans des endroits sécuritaires et que chaque arme soit munie d'un cadenas de pontet. Cette démarche s'inscrira dans une volonté de faire du Québec une société pacifiste.

Mais ce mouvement devra également s'articuler en synergie avec les familles et le système d'éducation du Québec. Il faudra rapidement sensibiliser toute la population québécoise aux enjeux de la problématique de l'accès aux armes. Il faudra que le Québec de demain choisisse lucidement un autre chemin que celui de la pensée américaine, qui prône exactement le contraire. Des campagnes de sensibilisation, comme celle réalisée par la police avec « des armes pour la paix », serviront de base à nos programmes d'éducation à la non-violence.

Ces mesures ne viseront pas à faire des chasseurs des criminels. La pratique de la chasse demeure une activité traditionnelle importante plus particulièrement chez les populations autochtones. De plus son apport économique est inestimable et fort important pour plusieurs régions du Québec. Le but ultime sera de faire comprendre à nos utilisateurs d'armes qu'on ne laisse pas la même accessibilité à un fusil qu'à un jouet.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 mène une vaste campagne de sensibilisation pour informer la population des dangers de la possession d'une arme et pour indiquer la volonté des Québécois de vivre en paix et en sécurité.
- Nous proposons que le Québec de 2018 interdise la vente d'armes autre que celles dédiées à la chasse sportive ou aux compétitions sportives.
- Nous proposons que le Québec de 2018 limite l'accès aux armes à feu en obligeant les propriétaires d'armes à les entreposer dans un endroit sécuritaire et de munir chaque arme d'un cadenas à pontet.

Améliorer la qualité de vie dans nos milieux

Intégrer l'esthétisme dans l'aménagement des villes

Nous pensons que le Québec de 2018 devrait également prendre le temps de se soucier de l'apparence et de l'esthétisme dans les milieux urbains. Trop souvent les grandes villes ont-elles l'air d'assemblage de blocs de béton gris démoralisants. Nous pensons que des mesures simples pourraient être prises dans le Québec de demain afin de rendre nos milieux plus joyeux.

Les milieux urbains pourraient ainsi favoriser la création de quartiers piétonniers qui seraient exclusivement réservés aux citoyens à pied. Des quartiers comme le Vieux-Québec et le Vieux-Montréal, ou encore certaines sections des rues Ste-Catherine, Mont-Royal ou Cartier pourraient ainsi être fermées à la circulation automobile. La création de tels quartiers rendrait beaucoup plus intéressante la vie dans ces secteurs et améliorerait l'esthétisme général de ces villes.

On pourrait également tenter d'intégrer dans le centre des grandes villes du Québec de moyens de transport collectif plus apparents, comme les trains en hauteur. Évidemment, ces projets devraient être conçus afin de résister à nos hivers rigoureux.

Toujours pour améliorer l'esthétisme dans nos cités, on pourrait se donner comme objectif qu'en 2018, tous les taxis aient adopté la même couleur, afin de bien les distinguer dans le flot de véhicules circulant chaque jour dans les artères des villes. Au sujet du transport encore, on pourrait augmenter le nombre de pistes cyclables dans les villes.

Enfin, toujours dans une optique d'esthétisme, le Québec de 2018 pourrait se fixer comme objectif de doubler le nombre d'espaces verts dans les grands centres. Certains de ces espaces pourraient même devenir des « enclaves de tranquillité », c'est-à-dire des zones où le niveau de décibels et l'affichage commercial seraient maintenus très bas, pour ne pas dire inexistantes. Des havres de paix dans une ville toujours pressée...

Enfin, l'approbation des permis de construction et de rénovation par les municipalités devrait être assujettie à différents critères relatifs, notamment, à : l'intégration harmonieuse du bâtiment dans son environnement (hauteur, matériel, verdure); la vocation du bâtiment doit aussi être ajustée en fonction de l'environnement.

Bref, nous estimons que le Québec de 2018 pourrait mettre de l'avant des mesures simples afin d'améliorer l'esthétisme des milieux urbains.

Nous proposons que le Québec de 2018, dans le but d'améliorer l'esthétisme des milieux urbains, adopte une série de mesures : création de quartiers exclusivement piétonniers; mise sur pied de modes de transport publics visibles et esthétiques; exiger des taxis qu'ils adoptent la même couleur pour leur voiture; augmenter le nombre de pistes cyclables; doubler le nombre d'espaces verts et y créer des « enclaves de tranquillité »; assujettir l'approbation des permis de construction à des normes esthétiques.

Aménager les milieux urbains afin de profiter pleinement de l'hiver

Le Québec est une terre où les quatre saisons se côtoient chaque année; nous pouvons connaître de grandes chaleurs durant l'été et des froids mordants durant l'hiver. La saison hivernale est particulièrement longue de l'avis de plusieurs; elle fait cependant partie de notre identité comme peuple. Nous pensons que le Québec de 2018 pourrait mettre de l'avant quelques mesures afin de mieux vivre sa nordicité, de profiter pleinement de l'hiver.

Adapter certaines infrastructures afin de pouvoir les utiliser toute l'année

Nous pensons que les milieux qui disposent de pistes cyclables pourraient très bien transformer ces sentiers en pistes de ski de fond durant l'hiver. Ces deux modes de transport (bicyclette et ski de fond), tous deux très écologiques, nécessitent à peu près les mêmes infrastructures. Certains endroits ont déjà posé des gestes en ce sens, et nous pensons que cette habitude devrait être généralisée à tout le Québec. On pourrait même arrimer les différents modes de transport en commun afin de les interconnecter, en indiquant par exemple la localisation des pistes de ski de fond à la sortie des métros de Montréal ou des arrêts d'autobus ailleurs au Québec.

Si la transformation en pistes de ski de fond n'est pas souhaitable (le long des routes par exemple), on pourrait opter pour des pistes de motoneiges. Les sentiers balisés pour les bicyclettes durant l'été pourrait ainsi être utilisés par les motoneigistes durant l'hiver. Ceux-ci pourraient donc se déplacer à l'intérieur des villes par ces sentiers.

Fêter l'hiver québécois

Le Carnaval de Québec démontre depuis plusieurs décennies qu'il est possible de transformer nos froids rigoureux en occasions de célébrer. La ville de Québec a ainsi réussi à développer un créneau touristique unique. Nous estimons que plusieurs municipalités du Québec pourraient suivre l'exemple de Québec et mettre sur pied des festivals d'hiver. Ces événements permettraient de vaincre la morosité parfois ambiante des longs hivers.

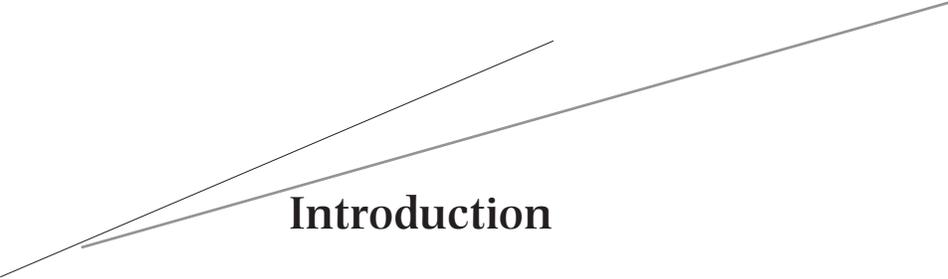
Nous proposons que le Québec de 2018 incite les municipalités du Québec à transformer leurs infrastructures estivales afin de pouvoir en profiter durant l'hiver.

Nous proposons que le Québec de 2018 développe les festivals d'hiver afin de briser la monotonie de l'hiver et de créer des opportunités de développement économique.

Chapitre
5

JE RÊVE D'UN QUÉBEC **PROSPÈRE ET EFFICACE !**





Introduction

Le présent chapitre abordera plusieurs questions liées à la prospérité économique des Québécois mais aussi au lien souhaité entre cette prospérité et la responsabilité sociale.

Nous aborderons d'abord un thème qui nous est très cher, le développement durable. Terre immense peuplée de seulement sept millions et demi de personnes, le Québec est déjà un producteur d'énergie propre très important. Nous pensons que cette voie doit être élargie. Que ce soit par le biais de l'énergie hydroélectrique ou éolienne, le Québec peut et doit être leader mondial dans le domaine de l'énergie propre. Des projets comme la voiture électrique devront également être au cœur de notre stratégie de développement.

Nous aborderons ensuite les questions relatives à la structure même de l'État québécois et à son organisation. Nous estimons qu'il est nécessaire non pas de réduire l'État, mais de le rendre plus accessible pour le citoyen. Ce n'est donc pas une opération de retrait de l'État que nous soutenons, mais plutôt une de services accrus aux Québécois.

Nous traiterons ensuite de la question particulière de la gouvernance dans les régions du Québec, abordée précédemment dans le chapitre I. Nous préciserons les mécanismes qui outilleront les régions du Québec afin de faire face aux nouvelles réalités d'aujourd'hui.

Nous aborderons enfin la question même du développement économique du Québec, que ce soit à l'interne ou au niveau international. Nous soumettrons quelques avenues possibles de développement économique qui soient respectueuses de nos préoccupations sociales et environnementales.



Faire du Québec un pôle international de développement durable

Développement durable

Pour faire du développement durable un succès au Québec, il est urgent que la protection de l'environnement soit parmi les préoccupations majeures du gouvernement et de l'ensemble de la population québécoise.

Ainsi, pour les quinze prochaines années, afin que cette protection de l'environnement devienne une réalité, le Québec aura à développer davantage une conscience environnementale. Celle-ci permettra d'engager activement la population du Québec au niveau environnemental.

Sensibilisation aux aspects environnementaux

C'est par la sensibilisation des populations aux questions environnementales qu'il est possible de favoriser une participation active de toute la communauté à la protection et à la restauration de l'environnement. Ainsi, les entreprises, les organisations non gouvernementales (ONG), les citoyens, le milieu de la formation ainsi que le gouvernement, doivent tous être mis à contribution et se mobiliser collectivement. Les actions en regard à la conservation des ressources et à la protection de l'environnement, doivent porter sur la responsabilisation de chacun des intervenants pour faire face à ce défi.

Par exemples, parmi les diverses actions de sensibilisation qui peuvent être menées notons : la protection d'espaces naturels, la réduction de la consommation d'eau, le recyclage (du papier, des canettes, de vêtements usés et d'objets normalement voués à l'élimination en jouets ou œuvres d'art, etc), le compostage de déchets, le nettoyage de parcs, la plantation d'arbres, le recours à des transports efficaces sur le plan environnemental et bien d'autres.

Au Québec, une sensibilité croissante des citoyens aux questions environnementales est de plus en plus perceptible. Plusieurs exemples confirment cet intérêt grandissant quant à la prise de conscience pour la protection de l'environnement. Ainsi, l'exemple de la collecte sélective a modifié les habitudes de la population, ce qui a permis de réduire la quantité de déchets et des nuisances associées à leur gestion. Cependant, il reste encore à développer davantage cette conscience environnementale pour l'ensemble de la population du Québec.

Miser sur l'éducation et la formation qualifiante relatives à l'environnement

L'éducation et la formation sont considérées comme des outils essentiels et prioritaires au niveau des actions visant à protéger et à sauvegarder l'environnement. Ainsi, une prise de conscience vis-à-vis de l'environnement, autant par les jeunes que par le public en général, auront certainement des effets positifs à ce niveau. Ce changement, notamment de valeurs, de comportements et d'attitudes font appel à la concertation de tous les intervenants au niveau de la société (entreprises, gouvernements, groupes communautaires, citoyens, etc).

Par ailleurs, il est indispensable de promouvoir l'éducation aux problèmes environnementaux dès le jeune âge. Ceci permettra de promouvoir une nouvelle citoyenneté contribuant à doter les jeunes d'attitudes et de comportements visant à respecter et à protéger l'environnement, et surtout, d'intégrer la notion de responsabilité et d'engagement dans ce domaine.

Ainsi, pour que l'école soit utilisée comme outil efficace pour une sensibilisation et une formation des élèves en éducation relative à l'environnement, plus d'attention et d'encouragement devront être accordés au développement des *Écoles vertes Brundtland* dites aussi « écoles propres ». Ces écoles, en grand nombre, peuvent contribuer davantage à la modification des habitudes et à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

De même, la mise en place de programmes de formation qualifiante axés sur l'aspect environnemental au niveau des institutions d'enseignement et de formation professionnelle sera d'une grande importance. Ceci contribuera certainement avec les autres mesures à promouvoir le développement d'une conscience environnementale au sein de la société.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 développe de façon significative la prise de conscience des citoyens vis-à-vis de l'environnement
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette en œuvre un plan stratégique d'éducation environnementale et des campagnes de sensibilisation et d'information du grand public et des milieux socioprofessionnels
- Nous proposons que le Québec de 2018 offre des incitatifs fiscaux et des subventions permettant de favoriser les comportements compatibles avec la protection de l'environnement
- Nous proposons que le Québec de 2018 rende plus accessible aux citoyens la *Loi sur la qualité de l'environnement*
- Nous proposons que le Québec de 2018 favorise l'intégration des préoccupations environnementales au sein des différentes institutions (établissements scolaires, associations d'éducation à l'environnement, organismes de formation, organismes professionnels, etc)

Favoriser le développement de voiture électrique

Dans les années 1970, la prise de conscience du problème de la pollution ainsi que la première crise pétrolière en 1973, ont mis en évidence les dangers que représente la dépendance énergétique, ce qui a contribué à donner davantage d'importance aux véhicules électriques par les pouvoirs publics, les constructeurs, les producteurs et les distributeurs d'énergie. Aujourd'hui, les progrès techniques, les difficultés de circulation urbaine et surtout la prise de conscience des impacts de la pollution, permettent d'envisager un usage rationnel du véhicule électrique dans un Québec de 2018.

Aperçu sur l'évolution technologique des voitures électriques

Ainsi, l'intérêt pour l'automobile électrique, délaissée par l'industrie jusqu'alors, réapparaît soudainement. Cette renaissance n'est pas due au hasard, elle est le résultat de plusieurs incitatifs dont les principaux sont les mouvements environnementalistes, les gouvernements et l'intérêt que suscite cette technologie émergente dans l'industrie.

Au Canada, la pile à combustible fabriquée par Ballard Power Systems (Colombie-Britannique), un leader mondial en la matière, pourrait être utilisée pour la voiture électrique. Cette pile qu'on alimente avec de l'hydrogène est non polluante – elle laisse comme seuls « déchets » de l'eau et de la chaleur – et produit de l'électricité tant que dure l'alimentation. Cependant, son développement nécessiterait davantage de recherches.

Quant à l'utilisation de la pile à hydrogène, celle-ci pose aussi certains problèmes, notamment sur le plan du stockage. Il faut remplir un réservoir un peu comme ce qui se fait avec le réservoir à essence, mais avec de l'hydrogène liquide, qui doit être maintenu à une température de -253 degrés Celsius. Ce procédé demande donc de nouvelles infrastructures et le système pour maintenir l'hydrogène à une si basse température est assez complexe.

Parmi les autres entraves au développement de la voiture électrique, notons qu'il prendrait de six à huit heures pour recharger une voiture électrique. Ces problèmes ne pourront être résolus que lorsqu'un chargeur rapide et des piles plus durables seront développés.

La voiture électrique un meilleur choix d'avenir

Au Québec comme ailleurs à travers le monde, l'industrie automobile n'a d'autres choix que de s'adapter à la nouvelle conscience sociale afin de sauvegarder l'environnement. Le développement de la voiture électrique en remplacement des voitures polluantes à gaz est une solution qui s'impose. Maintenant qu'il y a davantage d'incitatifs que de contraintes – on n'a qu'à penser au prix de l'essence – il y a fort à parier que la voiture électrique occupera d'ici peu une place de choix au cœur des budgets de fabrication des grands de l'industrie automobile. Plusieurs compagnies ont même déjà lancé des prototypes sur le marché.

En Europe, les grands de l'automobile sont déjà dans la course : Peugeot vante les performances de sa *106 électrique*; Citroën fait de même avec la Saxo et Renault avec une version électrique de la *Clio*; BMW et Fiat ont aussi des projets en ce qui concerne la voiture électrique; Volkswagen s'est associé à Swatch dans le but de produire une automobile hybride (électrique-Gasoline); et Audi aussi se concentre principalement sur des projets de voitures hybrides.

Dans le marché américain de l'automobile, l'entreprise GM a été une des premières à se lancer dans la production de voitures électriques en proposant son prototype *EV1*. Ford offre aussi un camion *Ranger* à moteur électrique et Chrysler une minivan *Epic*. Les constructeurs nord-américains ne sont donc pas en retard sur le plan de la technologie, mais plus dans la mise en marché. On peut supposer que si les taxes sur l'essence étaient aussi élevées en Amérique du Nord qu'en Europe, les constructeurs auraient commencé à développer la voiture électrique bien avant. Quant aux compagnies automobiles japonaises, Toyota a une version électrique du *RAV4*, Honda a lancé le *EV Plus* et Nissan le *Prairie Joy*.

Au Canada, des modèles hybrides fonctionnant à l'essence et à l'électricité – la *Toyota Prius* et la *Honda Insight* – ont déjà fait leur apparition. Cependant, leur prix de vente reste encore prohibitif. Par ailleurs, même si les voitures électriques sont très présentes en Europe et plus particulièrement en France, le mouvement tarde à arriver au Canada car les coûts de production sont très élevés et certaines piles sont encore fragiles sous le climat froid qui sévit ici.

Le marché pour les voitures électriques pourrait être très large. Cependant, les embûches demeurent encore nombreuses à sa commercialisation massive. Il sera donc important de mettre en place une infrastructure pour répondre aux inquiétudes des consommateurs quant aux stations de recharge et des voyages de longue distance et également de s'assurer que le véhicule électrique soit viable.

La voiture électrique d'Hydro-Québec

Au Québec, Hydro-Québec a marqué une avancée technologique remarquable en entreprenant un projet permettant de ramener le groupe propulseur de la voiture électrique à celui d'un moteur-roue. Cette innovation n'en est qu'une parmi d'autres. Plusieurs aspects révolutionnaires de la technologie derrière le concept de la voiture électrique d'Hydro-Québec ont déjà été mis en évidence. Les chercheurs de cette société d'État ont développé une expertise importante dans ce projet.

Encore plus d'importance donnée au véhicule électrique au Québec

Au niveau du Canada, le Québec a été la première province à avoir des concessionnaires accrédités pour la vente de véhicules électriques, à avoir établi un réseau de centres de recharge et un noyau d'utilisateurs.

Plus encore, le Québec, en se dotant d'institutions de recherches de pointe, va de l'avant en ce qui a trait à l'utilisation de la voiture électrique. Parmi ces institutions, on trouve : le Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CEVEQ), le Laboratoire des technologies électrochimiques et des électrotechnologies (LTEE) de Shawinigan et le centre de recherche sur l'hydrogène de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

Inauguré en 1996, le CEVEQ a été le 1^{er} centre canadien ayant pour mission de promouvoir l'utilisation des véhicules électriques ou hybrides dans une perspective de bénéfices environnementaux, économiques et énergétiques. En 1999, un projet-pilote portant sur l'utilisation d'une nouvelle génération de véhicules électriques en milieu urbain a été lancé en collaboration entre le CEVEQ, le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et Hydro-Québec. Aussi, en novembre 2001, le coup d'envoi pour une voiture électrique a été donné lors de la semaine de l'énergie qui s'est tenue en Mauricie. En s'associant avec le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et Hydro-Québec, le CEVEQ est ainsi devenu le gestionnaire du plus important programme d'expérimentation de véhicules électriques au Canada.

Dans la même veine, il ne faut pas oublier que le Québec regorge de travailleurs qualifiés pour œuvrer à la construction d'un modèle de voiture électrique. Malgré les décisions malheureuses des dernières années, il ne faut pas oublier que le Québec a déjà accueilli des usines de voiture à Bromont (Hyundai) et à Boisbriand (General Motors). Les hommes et les femmes qui y ont travaillé constituent un bassin d'expertise qu'il ne faut pas oublier.

Donc, s'il devient plus abordable, le véhicule électrique a un bel avenir au Québec. En effet, le prix à l'achat d'un véhicule électrique demeure encore supérieur à celui d'un véhicule à essence comparable. En ce qui concerne l'électricité nécessaire pour la recharge des batteries des voitures électriques, la situation du Québec comme grand producteur d'électricité lui confère un atout non négligeable pour favoriser le développement de la voiture électrique.

Le Québec de 2018 pourrait devenir un leader mondial dans la production et la distribution de véhicules électriques, soulignant ainsi avec brio notre engagement envers la protection de l'environnement.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 encourage la mise sur pied d'une compagnie vouée au développement, à la production et à la vente de voitures électriques sur son territoire.

Nous proposons que le Québec de 2018 fusionne toutes les unités ou les centres de recherche oeuvrant au développement des technologies nécessaires au véhicule électrique en un seul centre de calibre mondial.

Nous proposons que le Québec de 2018 exporte ensuite son expertise afin de consolider son statut de leader mondial dans le domaine de la production de véhicules électriques.

Faire de la voiture électrique une norme

La voiture à essence altère sévèrement notre environnement. Selon certaines études, les moteurs à combustion rejettent dans l'air des villes 80 % du monoxyde de carbone, 70 % des oxydes d'azote, 60 % des hydrocarbures et 80 % des oxydes de plomb. Ceci sans parler des huiles qui s'échappent et qui s'infiltrent dans le sol, de même que les poussières et les fumées noires qui causent des problèmes pour la santé. L'automobile à combustion est responsable du tiers des gaz à effet de serre. Par ailleurs, on sait aujourd'hui que les particules polluantes issues de la combustion des produits pétroliers peuvent augmenter les risques d'asthme et irriter les voies respiratoires.

Aussi, avec la réduction de la couche d'ozone et les réserves de pétrole qui diminuent rapidement, les gouvernements doivent chercher des méthodes alternatives pour continuer d'alimenter en énergie les véhicules de transport. Ces nouvelles sources d'énergie, comparées aux véhicules utilisant l'essence, devront être fiables et non polluantes pour l'environnement. D'importantes mesures devront être prises par le gouvernement dans le but de réduire la pollution causée par les industries polluantes. L'industrie automobile n'a d'autres choix que de se conformer à cette nouvelle réalité. La solution apportée par le gouvernement devra être radicale et exiger la construction de véhicules électriques.

Promouvoir des moyens de transport efficaces et non polluants

Les véhicules électriques ne produisent pas d'émissions dangereuses, ils ne requièrent pas de systèmes anti-pollutions et ils ne sont pas soumis aux inspections pour la qualité des gaz d'échappement, sauf bien entendu pour les véhicules utilisant les technologies hybrides. Par ailleurs, ces véhicules n'utilisent pas la moitié des pièces qui entrent dans la composition des véhicules à essence ou au diesel. En effet, en plus du combustible fossile, les voitures conventionnelles utilisent plusieurs pièces telles que le radiateur, les filtres à l'huile et à essence, le silencieux, la transmission, etc, qui finalement se retrouvent dans des sites d'enfouissement et laissent échapper des huiles et autres contaminants liquides dans le sol. Ces liquides nocifs finissent souvent dans les eaux souterraines et dans les cours d'eau et causent ainsi d'importants dommages à l'environnement. Par comparaison, l'automobile à propulsion électrique est silencieuse, économique et pratiquement sans entretien. Ce véhicule est considéré comme étant à 97 % propre et il ne produit aucun rejet de particules nocives dans l'atmosphère.

Dans un premier temps, on estime que les véhicules électriques sans émissions polluantes seront surtout destinés à des services bien précis, comme par exemple : le service des postes, les aéroports, les services gouvernementaux en général ou des entreprises de services qui voudront assumer leur rôle d'acteur social.

Opter pour une loi favorisant la norme zéro émissions pour les véhicules

En optant pour une loi qui favorise la norme zéro émissions pour les véhicules, le Québec de 2018 conscientisera tout le monde à trouver des solutions au problème de la pollution de l'air dans les transports. Les grands constructeurs devront produire des véhicules à émission réduite jusqu'à atteindre le niveau d'émissions atmosphériques zéro. Les voitures propulsées par un moteur à pile à combustible devront devenir la norme.

Le Québec a tout intérêt à faire un virage vers la voiture électrique comme solution durable. Le véhicule électrique a un très bel avenir au Québec en raison de l'abondance d'une énergie électrique à bon marché et de la préoccupation de la société au sujet des émissions de gaz à effet de serre. De plus, le Québec est le premier producteur mondial d'aluminium et de magnésium, deux métaux qui jouent un grand rôle dans la construction des modèles électriques. La province est donc une terre de premier choix pour la production de tels engins.

La pollution et la congestion augmentent continuellement dans les villes. Au Québec, les transports sont responsables d'environ 40 % des émissions de gaz à effet de serre. Lors de la signature du protocole de Kyoto, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 % par rapport aux niveaux de 1990, pour la période 2008-2012. Le Québec a pris l'engagement de faire sa part et de contribuer aux efforts internationaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, un plan d'action québécois a été mis en œuvre sur les changements climatiques favorisant notamment l'usage des véhicules plus performants sur les plans énergétique et environnemental.

Dans cette perspective, le Québec a fait de Saint-Jérôme une ville pilote pour l'expérimentation en situation réelle de véhicules écologiques. Le CEVEQ a porté à un niveau supérieur la filière du véhicule électrique comme alternative dans la stratégie de lutte aux gaz à effet de serre. L'approche utilisée est donc de travailler en partenariat avec les forces économiques du milieu pour trouver des solutions aux problèmes de pollution tout en favorisant l'utilisation rationnelle de ressources québécoises.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure de faire pression sur l'industrie automobile afin d'obliger les grands constructeurs à produire et à vendre des véhicules non polluants à émissions atmosphériques zéro.

Nous proposons que le Québec de 2018 soit un leader au sein de l'OCDE afin que soit ratifié un traité sur la norme émissions atmosphériques zéro.

Nous proposons que le Québec de 2018 offre des mesures incitatives à l'achat de véhicules électriques pour que le prix à l'achat diminue.

Nous proposons que le Québec de 2018 sensibilise la population, les industries, les institutions et les commerces aux moyens de transports économiques non polluants, fiables et sécuritaires.

Nous proposons que le Québec de 2018 transforme graduellement tout le parc de véhicules publics afin d'en faire des véhicules électriques.

Nous proposons que le Québec de 2018 mette en place une infrastructure d'entretien et de support permettant de commercialiser les véhicules électriques.

Exploiter l'énergie solaire

Le bilan énergétique du Québec a connu de grands changements pendant les dernières décennies. Les modes de consommation et d'approvisionnement en énergie ont été modifiés d'une façon fulgurante. Ainsi, en ce qui a trait aux énergies renouvelables, ces transformations ont touché les énergies écologiques solaire, éolienne et hydraulique. Parmi ces formes d'énergie, l'énergie hydraulique occupe maintenant le premier rang au Québec en terme d'utilisation.

Pour le Québec de 2018, dans une perspective de développement durable, ce bilan énergétique devra être plus diversifié, notamment en donnant davantage d'importance au développement et à l'exploitation de l'énergie solaire et éolienne. Ces dernières offrent en effet plusieurs avantages et les techniques, les matériaux et les procédés liés à l'exploitation de ces énergies renouvelables sont très nombreux et ont des niveaux d'avancement et des performances déjà démontrés.

L'énergie solaire

Avec un équipement approprié et une installation dans les normes, la puissance du soleil peut être exploitée. Ainsi, l'utilisation optimale de la chaleur solaire constitue une source d'énergie dont l'apport est toujours très rentable. Cette forme d'énergie renouvelable est sans pollution, et en mesure de contribuer à long terme aux besoins énergétiques du Québec. Elle constitue une source relativement abondante de chaleur qui peut être utilisée avec des systèmes relativement simples ou très complexes. Les technologies disponibles actuellement, dont plusieurs sont issues de l'aérospatial, ont fait leur apparition depuis plusieurs années déjà.

Il y a deux types d'énergie solaire : passive et active.

Au Canada, un *Programme de l'énergie solaire passive* a été élaboré et vise à optimiser les gains d'énergie solaire. Ce programme permet de réduire considérablement la consommation énergétique des bâtiments par un usage accru de l'énergie solaire pour compenser les besoins de chauffage dans les bâtiments résidentiels et les besoins d'éclairage dans les bâtiments commerciaux. Il constitue un moyen d'aider les innovateurs canadiens dans l'élaboration et le transfert rapide sur le marché de technologies améliorant l'efficacité énergétique et respectant l'environnement.

Les technologies de l'énergie solaire active, quant à elles, permettent de transformer le rayonnement solaire en d'autres formes d'énergie en utilisant un fluide de transfert d'énergie tel que l'eau ou l'air. Au Canada, les activités de recherche et développement ayant trait à des applications et à des technologies d'énergie solaire active sont en cours dans le cadre du *Programme de l'énergie solaire active*.

L'utilisation thermique de l'énergie solaire, en plus de posséder tous les avantages des énergies renouvelables, présente aussi ses propres avantages à savoir, des technologies aisément maîtrisables et adaptables aux situations de diverses régions. Il s'agit en fait d'une forme modulable de production d'énergie que l'on peut adapter en fonction de ses besoins.

Le solaire photovoltaïque, qui est la transformation directe de l'énergie solaire en électricité, est une technologie qui est déjà largement utilisée dans un très grand nombre d'applications. Ainsi, des panneaux permettent cette transformation directe du rayonnement solaire en courant électrique à basse tension pouvant être stocké et transformé, comme pour les éoliennes, avec lesquelles il est d'ailleurs possible de faire un couplage. Ainsi, la présence du vent et du soleil étant souvent complémentaires, l'éolienne et les photopiles pourront débiter dans les mêmes batteries de stockage. Les cellules photoélectriques sont cependant encore très coûteuses par comparaison aux sources conventionnelles d'électricité.

La place de l'énergie solaire au Québec

Au niveau pan-canadien, seule la province du Québec finance actuellement un programme de recherche et développement dans le domaine de l'énergie solaire active. Parmi les activités de ce programme, citons: les évaluations technologiques et les études de marché, le chauffe-eau solaire résidentiel, le chauffage solaire de l'air, le chauffage solaire pour les piscines, le chauffage de l'eau dans le domaine de l'aquaculture et la détoxification solaire des eaux contaminées.

Cependant, bien que le prix de l'équipement ait beaucoup baissé depuis plusieurs années, l'énergie solaire demeure chère par rapport à l'hydroélectricité. Malgré cela, cette forme d'énergie propre est appelée à occuper davantage une place importante parmi les autres types d'énergie renouvelables dont le Québec a besoin pour l'avenir. La technologie reliée à l'énergie solaire présente par ailleurs l'avantage de pouvoir être adaptée aux particularités de l'environnement nordique. Grâce à une diminution des coûts, les systèmes photovoltaïques pourront plus facilement pénétrer les marchés québécois et canadiens, parmi les plus prometteurs, surtout dans des régions comme celles du Nord québécois.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 finance agressivement la recherche sur l'énergie solaire passive et active.
- Nous proposons que le Québec de 2018 intègre au Code du bâtiment toutes les spécifications nécessaires afin de promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire sur les résidences québécoises.
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette en place des incitatifs financiers afin de soutenir les propriétaires (résidentiels, commerciaux ou industriels) qui souhaitent convertir leur édifice à l'énergie solaire.

L'énergie éolienne

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'énergie éolienne en tant que source prometteuse d'électricité connaît un essor important, notamment en Europe et en Asie. Des progrès majeurs ont été réalisés sur le plan technologique et le coût de production de l'énergie éolienne a baissé considérablement. Même si à court terme elle peut sembler plus onéreuse que les alternatives disponibles au Québec, la technologie éolienne a atteint une certaine maturité, qui rend possible son intégration dans le portefeuille des ressources énergétiques au Québec. Cette source d'énergie devenue une réalité commerciale incontournable, peut combler une partie importante des besoins énergétiques du Québec. Ainsi, l'électricité produite par la force des vents montre qu'un approvisionnement énergétique durable n'est plus seulement un rêve. Actuellement, dans plusieurs régions du monde, on trouve des milliers d'éoliennes parfaitement fiables comme c'est le cas au Danemark, en Allemagne et aux États-Unis, où l'industrie éolienne est en pleine expansion.

L'énergie éolienne est probablement la plus mature et la plus compétitive des sources d'énergie dites alternatives. Elle constitue un marché en progression rapide et devient de moins en moins chère. Avec les années, les éoliennes sont devenues de plus en plus efficaces et le prix de revient de leur fabrication a beaucoup baissé. Celles-ci ont considérablement augmenté en taille et en capacité de production, ce qui fait que l'énergie éolienne est devenue une technologie de pointe. Cette énergie constitue déjà une alternative rentable dans les régions éloignées.

Des équipements éoliens peuvent aussi être installés en zones côtières, même s'ils sont plus coûteux que ceux installés sur la terre ferme en raison des coûts additionnels de construction et des coûts d'entretien et d'exploitation plus élevés. Par conséquent, au Québec, la production d'énergie éolienne en mer ne présente pas globalement d'attrait à court et moyen termes.

L'énergie éolienne est fiable, sûre, propre et d'une sécurité incontestée. Cette énergie est abondante car le vent est une source inépuisable. Sur le plan environnemental, tout comme l'énergie solaire, elle constitue une source d'énergie compatible avec les principes du développement durable. Contrairement aux carburants fossiles, les éoliennes ne rejettent aucune substance dangereuse dans l'environnement et n'engendrent aucun déchet. L'énergie ainsi tirée du vent permet donc d'éviter chaque année le rejet dans l'atmosphère d'énormes quantités de gaz à effet de serre. Quant au bruit, celui-ci peut être réduit par une meilleure isolation et une amélioration des pales des éoliennes. Avec un design plus élaboré, un choix judicieux des couleurs et de soigneuses études de visualisation avant installation, l'impact visuel des parcs éoliens pourra être grandement amélioré.

La place de l'énergie éolienne au Québec

Avec ses 133 éoliennes et sa puissance installée de 100 MW, *Le Nordais* est le plus important parc éolien jamais construit au Québec et au Canada et l'un des plus importants au monde. Situé en Gaspésie, celui-ci a été aménagé sur deux sites : l'un à Cap-Chat et l'autre dans la région de Matane. Ses éoliennes ont été conçues pour être adaptées au climat gaspésien.

Les retombées économiques du *Nordais* sont importantes. Pendant la phase de construction des sites, plusieurs emplois ont été créés et de nombreux fournisseurs et sous-traitants régionaux ont été impliqués. Par ailleurs, l'exploitation du parc garantit à long terme des emplois pour la région. À ces emplois s'ajoutent les redevances aux propriétaires de terrains et les diverses taxes et impôts donnés aux municipalités et aux gouvernements. Dans un autre ordre d'idées, *Le Nordais* est devenu une attraction touristique régionale d'envergure.

Dans les conditions actuelles, l'énergie éolienne est une filière peu rentable au Québec, principalement en raison du faible coût de production du kilowatt-heure hydroélectrique. Cependant, étant donnée le développement rapide que connaît cette forme d'énergie sur le plan mondial comme industrie d'avenir, le Québec a tout avantage à s'y intéresser davantage et à intégrer cette filière à son économie. Le Québec pourrait notamment développer une expertise particulière en énergie éolienne pour les climats nordiques. Ainsi, c'est dans une perspective de développement durable que devra se situer l'orientation générale du domaine énergétique au Québec. En favorisant la mise en valeur de l'énergie éolienne, on pourra remplacer une quantité importante de combustible pétrolier et ainsi contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre au Québec et ainsi permettre d'être en conformité avec le protocole de Kyoto.

La filière éolienne peut aussi constituer un complément intéressant au parc d'Hydro-Québec en raison de la coïncidence observée entre la distribution saisonnière de l'énergie éolienne et la demande d'électricité. Ainsi, Hydro-Québec optimiserait la filière éolienne en jumelant la production éolienne avec la production hydraulique (possibilité de stockage d'énergie dans les réservoirs). L'éolien présente dans ce sens des avantages non négligeables en termes de stabilité de réseau, de tension et d'alimentation électrique pour les services d'urgence.

L'énergie éolienne a donc un potentiel de développement extraordinaire au Québec. Elle offrirait notamment un potentiel de développement économique intéressant aux régions riches en vents telles que : le Grand Nord, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. La fabrication, la construction et l'exploitation d'équipements éoliens pourra engendrer d'importantes retombées économiques pour ces régions, en plus des retombées touristiques liées aux parcs éoliens.



- Nous proposons que le Québec de 2018 adopte une loi sur les ressources énergétiques éoliennes.
- Nous proposons que le Québec de 2018 emprunte massivement sur les marchés internationaux afin de doter le Québec d'un bassin d'énergie éolienne majeur.
- Nous proposons que le Québec de 2018 exploite abondamment le potentiel éolien du Grand Nord québécois et développe ainsi une expertise nordique de l'énergie éolienne.
- Nous proposons que le Québec de 2018 encourage le développement au Québec d'une industrie éolienne compétitive sur les marchés locaux et internationaux, et permettant de maximiser les retombées économiques et les transferts technologiques au Québec dans une perspective de développement durable.
- Nous proposons que le Québec de 2018 instaure des programmes d'aide gouvernementale pour cette filière énergétique et en assure un suivi rigoureux.
- Nous proposons que le Québec de 2018 gère adéquatement ses ressources énergétiques pour assurer une utilisation optimale des sites à fort potentiel et pour éviter que le développement se fasse de manière anarchique en ce qui a trait par exemple à la création de parcs éoliens.
- Nous proposons que le Québec de 2018 soit donc en mesure de fournir aux Etats-Unis l'énergie propre excédentaire qu'il produira.

Développement et encadrement de la production électrique du Québec

La production d'énergie électrique « propre » a longtemps été l'une des caractéristiques dominantes du modèle québécois. Avec son énorme territoire et ses nombreuses rivières, le Québec a développé depuis les années 1970 un énorme réseau de production hydroélectrique. Ce réseau, qui est le symbole par excellence de la Révolution tranquille québécoise, est aujourd'hui géré par une société d'État, Hydro-Québec.

Mais depuis quelques mois, on entend différentes voix discordantes s'élever quant à la sécurité énergétique des Québécois et aux avenues possibles de développement énergétique. Nous sommes fermement convaincus que le Québec doit demeurer le modèle qu'il a toujours été au niveau de la production d'énergie propre. Nous devons consolider le réseau actuel et rejeter toute proposition de production d'énergie polluante, et poursuivre le développement entrepris il y a quelques décennies.

Le refus d'énergies polluantes

On l'a vu un peu plus haut, il est tout à fait réaliste d'espérer augmenter considérablement la production d'énergie au Québec sans avoir recours aux énergies fossiles. Les énergies solaire et éolienne, pour ne nommer qu'elles, représentent un potentiel incroyable. Dans le Québec de 2018, il faudra poursuivre les efforts de développement énergétique propre et corriger à cet effet toute erreur du passé qui pourrait hypothéquer grandement l'avenir.

C'est en ce sens que nous croyons que le Québec de 2018 devrait se donner comme objectif de fermer la centrale thermique de Tracy (charbon) et la centrale nucléaire de Gentilly. Ces deux sources d'énergie sont beaucoup plus polluantes (à court et très long terme) que les centrales hydroélectriques, ou que les énergies solaire ou éolienne.

La fermeture de ces centrales devra s'effectuer lorsque la sécurité énergétique des Québécois sera assurée, sans cependant retarder indûment en raison d'un intérêt financier (i.e. vendre cette énergie aux Etats-Unis).

Le développement du réseau hydroélectrique

En plus des sources solaire et éolienne, nous pensons que le Québec de 2018 devra poursuivre le développement de centrales hydroélectriques afin de faire de notre État le plus grand producteur d'énergies propres au monde.

À cet effet, nous suggérons que le développement de Hydro-Québec soit poursuivi agressivement afin d'harnacher de nouvelles rivières sur le territoire, en respectant le plus possible l'environnement. L'expertise québécoise en matière de barrages et de transport de courant électrique doit continuer d'être mise à profit dans les années à venir.

Nous pensons que la construction de nouveaux barrages, combinée au développement agressif de la filière éolienne et de la filière solaire, saura redonner au Québec sa position de leader en énergie propre. Ces initiatives contribueront de plus à constituer un héritage de qualité à ceux qui viendront après nous.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 se fixe pour objectif de fermer les centrales de Tracy (charbon) et de Gentilly (nucléaire) aussitôt que la sécurité énergétique du Québec le permettra.

Nous proposons que le Québec de 2018 poursuive, en parallèle avec le développement des filières éolienne et solaire, la construction de barrages hydroélectriques.

Augmenter l'efficacité énergétique

Le Québec de 2018, en plus de produire massivement de l'énergie propre, devra également travailler à réduire sa propre consommation. Une hausse importante de la production propre et une baisse substantielle de la consommation pourront faire du Québec une véritable mine d'or dans le futur : une nation exportatrice d'énergie propre.

Nous pensons que des mesures d'efficacité énergétique devrait être mises en place à travers l'ensemble du Québec afin d'améliorer notre ratio énergie produite/énergie consommée. De telles mesures bénéficieraient à tous : non seulement nous exploiterions de façon plus responsable les ressources que la Nature nous a confiées, mais en plus nous tirerions plus de profits en raison d'un plus grand volume d'énergie vendue.

Des exemples de mesures

Plusieurs mesures pourraient être mises de l'avant afin d'améliorer notre consommation. La première de celle-ci est sans doute d'agir sur l'isolation de nos bâtiments. En raison de ses froids intenses, le Québec est un énorme consommateur d'énergie durant l'hiver. C'est durant les grands froids que nous atteignons nos pointes collectives de consommation électrique. Les très nombreux appareils de chauffage fonctionnant à l'électricité sont alors en demande importante. Des énergies supplémentaires devraient donc être consenties pour améliorer l'isolation de nos maisons et les rendre moins énergivores.

D'autres mesures pourraient également être systématisées (de petits projets existent actuellement) : thermostats électroniques afin de réguler la température des maisons et moins chauffer durant la nuit, où cela est moins nécessaire; remplacement des ampoules incandescentes habituelles par des ampoules à moindre consommation; réformer le Code du bâtiment pour y introduire des normes obligatoires d'économie d'énergie; etc.

Nous sommes d'avis que le Québec de 2018 gagnera sur tous les tableaux à économiser l'énergie propre qu'il produira lui-même.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 mette en place des mesures d'efficacité énergétique comme une meilleure isolation des bâtiments afin d'améliorer notre ratio énergie produite/énergie consommée.

Obligation des municipalités quant au recyclage

Le Québec de 2018 fera de l'environnement un aspect majeur de son action. Nous sommes d'avis que ce choix collectif devra également se traduire dans les milieux locaux, notamment dans les municipalités.

Les différentes villes du Québec auront en 2018 l'obligation de se doter d'un programme de recyclage pour les citoyens. On sait que le volume de déchets ménagers est en constante hausse depuis des années et que cette situation représente un danger potentiel pour l'environnement. Il est cependant illusoire de penser qu'on puisse un jour éliminer l'ensemble des déchets d'une maisonnée. C'est donc la voie du recyclage qu'il faut emprunter pour améliorer notre bilan à cet égard.

Le Québec de demain adoptera une *Loi sur le recyclage* qui confèrera, sauf exceptions, la responsabilité aux municipalités de mettre sur pied ou de bonifier un programme de recyclage et de compostage. Tous les citoyens du Québec auront ainsi accès gratuitement à des bacs de recyclage et de compostage et pourront ainsi réduire le volume de leurs déchets ménagers.

La loi prévoira également des objectifs généraux quant au recyclage. On visera notamment à augmenter le nombre de matières recyclées, ainsi que le volume de chacune d'entre elles. La loi comprendra également une clause précisant que le recyclage devra être effectué que lorsqu'il est efficace environnementalement, c'est-à-dire lorsque le fait de recycler des matières usées produit moins de déchets non recyclables que les matières elles-mêmes.

Le Québec de demain s'assurera ainsi d'offrir à tous ses citoyens la possibilité de faire du recyclage et du compostage.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 adopte une *Loi sur le recyclage* qui obligera les municipalités à se doter d'un programme de recyclage et de compostage, ou à bonifier un programme déjà existant, et que des bacs à cet effet soient distribués gratuitement aux citoyens.

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que la *Loi sur le recyclage* fixe des objectifs à deux niveaux : hausser le nombre de matières recyclées et augmenter le volume de celles-ci; et que la loi prévoit une clause d'efficacité environnementale.

Agir au niveau de l'emballage et de l'étiquetage des produits

Plusieurs environmentalistes et altermondialistes décrient depuis longtemps le manque de responsabilité sociale dont font preuve la majorité des compagnies quant à l'emballage de leurs produits. Deux sujets sont particulièrement mis de l'avant : le suremballage et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Des emballages plus responsables

Nous estimons que le Québec de 2018 devra avoir mis au pas les compagnies irresponsables qui suremballent leurs produits ou qui les emballent de produits peu biodégradables. Il faudra que l'État québécois ait promulgué des normes claires relativement à ces deux sujets : la quantité de matériaux utilisés pour emballer un produit, et le type de matériaux utilisés pour un emballage. Dans le premier cas, on visera évidemment à réduire au maximum les matériaux utilisés; dans le second, on s'attardera plutôt au caractère biodégradable des matériaux.

Dans la même veine, les entreprises du Québec de demain devront avoir fait le choix d'un comportement écologiquement responsable, notamment au niveau des sacs fournis aux clients pour transporter leurs marchandises. Il faudra que ces sacs, aujourd'hui majoritairement de plastique et parfois de papier, ait été remplacés par des sacs de coton beaucoup plus respectueux de notre environnement et réutilisables.

Un étiquetage plus transparent

Un autre problème qui inquiète beaucoup de gens est la prolifération des aliments utilisant des organismes génétiquement modifiés (OGM). En fait, bien plus que leur prolifération, c'est l'absence d'indication sur les emballages des produits en contenant qui inquiète. Nous sommes persuadés que le Québec de 2018 devra avoir légiféré afin d'obliger les compagnies utilisant des OGM à l'indiquer sur leurs emballages.

Cette mesure découle simplement du droit du consommateur (et plus encore du citoyen) à l'information. Le principe de précaution pourra ainsi être respecté pour ceux qui le désirent car ils sauront quels produits contiennent des OGM et lesquels n'en contiennent pas.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 établisse des normes pour l'emballage des produits, en particulier dans deux domaines : réduire la quantité de matériaux utilisés pour les emballages et s'assurer du caractère biodégradable de ces mêmes matériaux.

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que les sacs de plastique et de papier actuellement utilisés pour transporter des marchandises soient remplacés par des sacs de coton réutilisables.

Nous proposons que le Québec de 2018 rende obligatoire pour les produits contenant des OGM que cela soit indiqué sur leur étiquette.

Nationaliser la production de l'eau et réduire la consommation

Le Québec est l'état dans le monde qui possède les plus grandes réserves d'eau potable par personne. Nos grands lacs et nos longues rivières sont la partie apparente de cette réserve incroyable, mais il faut également tenir compte des nappes souterraines qui sont aussi d'énormes gisements d'eau.

Dans le monde de demain, l'eau potable deviendra de plus en plus rare et précieuse. L'or bleu, comme on l'appelle parfois, suscitera donc convoitise et envie. De nombreux hommes d'affaires seront intéressés à brader notre ressource en échange d'enviables profits. Si le Québec de 2018 n'intervient pas afin de protéger nos réserves d'eau potable et que celles-ci sont livrées aux lois du marché, les entreprises privées pomperont la ressource sans penser en terme de renouvellement de celle-ci.

C'est pour éviter un scénario du pire, où l'entreprise privée exploiterait sans vergogne ce bien collectif qu'est l'eau, que nous sommes d'avis qu'il faudra que le Québec de 2018 ait nationalisé l'extraction d'eau potable.

H₂O - Québec

Le Québec de 2018 mettra sur pied une société d'État de taille modeste dont le rôle sera de gérer nos ressources d'eau potable. H₂O-Québec ne sera responsable que de l'extraction en vrac de l'eau potable; elle ne s'occupera donc pas de l'embouteillage ou de la distribution.

La mission de la société d'État sera donc unique et exclusive : assurer que les réserves d'eau potable du Québec sont utilisées dans une optique de développement durable et de renouvellement de la ressource. Des quotas seront donc mis en place par H₂O-Québec, qui rendra compte à chaque année de l'état des réserves devant une commission de l'Assemblée nationale. La société d'État sera la seule autorisée sur le territoire québécois à extraire de l'eau de source pour des fins de consommation. Les quelques entreprises oeuvrant actuellement dans ce domaine seront dédommagées.

L'entreprise privée sera cependant un partenaire important de H₂O-Québec. En effet, la société d'État vendra l'eau en vrac à des compagnies d'embouteillage et de distribution : l'intervention des forces du marché à cette étape n'affectera en rien le niveau de la ressource, la seule préoccupation de H₂O-Québec. Le Québec s'assurera donc de partager ses abondantes ressources tout en préservant l'avenir, dans une véritable perspective de développement durable.

Une consommation plus responsable

Les Québécois font partie des plus grands consommateurs d'eau potable par personne dans le monde. L'abondance de la ressource induit sans doute un sentiment de confort qui fait en sorte que personne ne se sent obligé de rationner l'eau dans sa vie quotidienne.

C'est pourtant l'avenue que devra emprunter le Québec de 2018 en contrôlant plus étroitement la consommation d'eau potable des particuliers, des entreprises de même qu'en s'assurant de l'efficacité des réseaux de distribution d'eau potable. Plusieurs mesures à cet effet pourront être mises de l'avant. Ces actions nous permettront de jouir de la ressource tout en étant des consommateurs responsables.

Nous pensons ainsi que dans le Québec de demain, des compteurs d'eau potable devrait être utilisés dans toutes les résidences et les industries du Québec. Un certain quota annuel sera accordé gratuitement pour chaque résidence (quota qui tiendra compte du nombre d'occupants et de la vocation du bâtiment), mais au-delà d'un certain niveau, des frais seront chargés par les municipalités. Il ne s'agira pas de restreindre complètement l'utilisation de l'eau potable, mais plutôt d'éliminer des comportements déviants comme de laver une longue cour en asphalte avec l'eau potable du robinet, phénomène que l'on peut constater dans de nombreuses banlieues du Québec.

Des incitatifs pourront également être mis en place pour favoriser l'autorégulation des citoyens. Des rabais pourront être consentis pour l'achat de pommes de douche économiques, ainsi que pour les systèmes de récupération de l'eau de pluie par exemple.

Le Québec de 2018 fera donc de la préservation des réserves d'eau potable une priorité de son action collective, afin de léguer aux générations futures autant que ce que nous aurons reçu.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 nationalise l'extraction de l'eau potable sur tout le territoire par le biais d'une société d'État créée à cette fin.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que la société d'État responsable de la gestion des stocks d'eau potable ne s'implique en rien dans l'embouteillage et la distribution de l'eau potable.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que la société d'État responsable de la gestion des stocks d'eau potable compare annuellement devant une commission de l'Assemblée nationale pour rendre compte de l'état des réserves.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que des compteurs d'eau potable soient installés dans toutes les résidences et les industries du Québec, et qu'au-delà d'un certain seuil gratuit (qui tiendra compte du nombre d'occupants et de la vocation du bâtiment), des frais soient imputés aux propriétaires.
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied des incitatifs afin d'encourager les gens à réduire leur consommation d'eau potable, par des pommes de douche économiques ou des systèmes de récupération de l'eau de pluie par exemple.

L'État québécois

Définir les missions prioritaires de l'État

L'endettement et la compétitivité internationale ont placé nos États devant des choix difficiles. Les pressions sont apparues fortes dans les années 80 pour modifier le rôle de l'État-providence qui avait fini par limiter ses interventions pour cause d'étranglement financier.

« UN ÉTAT EXISTE POUR BIEN VIVRE PAS SEULEMENT POUR VIVRE. » (Aristote)

La naissance de l'État-providence

La faillite du système capitaliste avec le krach boursier de 1929 questionne la pertinence de maintenir un État qui n'intervient pas dans l'économie. John Maynard Keynes propose un modèle qui accroît le rôle de l'État dans l'économie et qui permet ainsi de mieux régulariser les lois du marché et les inégalités qu'il produit. L'État pourra emprunter en période de récession pour limiter les effets négatifs sur la population et il devra rembourser en période de croissance économique. C'est une révolution puisque dans les fondements du capitalisme, l'État doit jouer surtout le rôle de spectateur.

La montée du communisme et du fascisme provoqueront de nouvelles pressions sur le capitalisme qui n'a d'autres choix que d'accroître la présence de l'État dans l'économie. Il jouera désormais un rôle accru en créant toute une panoplie de programmes sociaux qui tendront vers l'égalité des chances entre les individus. Les États profitent également de 30 années de productivité et de consommation intense qui leurs ont permis d'engranger l'argent nécessaire à un accroissement de leurs interventions et à la création de programmes sociaux. On convient pour la première fois que tous les individus n'ont pas la même chance au départ et que l'État est le seul acteur capable de réparer cette injustice. Du New Deal américain, à la Révolution Tranquille québécoise, les pays occidentaux mettront en place l'État-providence.

L'État se fera donc de plus en plus présent dans l'économie et dans la société. Mais tous ces programmes sociaux ont des coûts et devant un non-respect du modèle keynésien, c'est-à-dire le non remboursement des emprunts en période de croissance, les États feront déficits sur déficits plaçant les finances publiques dans de fâcheuses positions. Cette situation sera exacerbée par le choc pétrolier des années 70 et l'augmentation du chômage en raison des développements technologiques. Et on remettra en cause l'État-providence.

Le capitalisme traditionnel revient à la mode sous l'appellation de néo-libéralisme dans les années 80. Même si son préfixe signifie nouveau, sa définition réfère plutôt au capitalisme traditionnel, c'est-à-dire sans intervention de l'État dans l'économie. Il prônera des politiques de déréglementation et de privatisation seuls garants, nous dit-on, d'une économie saine. Ce modèle fera beaucoup d'adeptes et profitera du mouvement de globalisation des marchés qui limitent les possibilités d'intervention de l'État dans l'économie car celle-ci n'est plus nationale, mais internationale.

Depuis on assiste à des mouvements de redressement de la situation financière des États par l'atteinte des déficits zéro et par l'arrêt des déficits. Mais les pressions pour le maintien des programmes sociaux sont nombreuses et forcent l'État québécois à se positionner sur ce sujet.

Les missions prioritaires de l'État en 2018

L'État québécois continuera de défendre les préceptes de la social-démocratie dans le contexte de la compétitivité internationale. La situation particulière du Québec en Amérique du Nord (7 millions de francophones dans un continent de 300 millions d'anglophones) l'oblige à doter son État d'outils lui assurant la défense de sa spécificité culturelle et de son originalité.

L'État québécois interviendra donc pour faire en sorte qu'une véritable égalité des chances soit donnée à tous ses citoyens. Tous les Québécois, quel que soit leur statut, se verront offrir les mêmes possibilités de réussite. Des critères comme la maladie, le niveau socio-économique, l'origine ethnique, le sexe, la situation géographique ne viendront en aucun temps restreindre les possibilités réelles d'accomplissement des citoyens. L'État québécois sera le promoteur et un acteur important pour que tous les citoyens bénéficient des bienfaits d'une justice sociale effective.

L'État québécois, de par ses politiques fiscales, permettra une véritable redistribution de la richesse. Nous devons ainsi à la fois produire de la richesse mais surtout nous soucier de la redistribuer équitablement. Trop d'exclus restent en marge de notre société et limitent leur possibilité de contribuer positivement à l'essor de notre collectivité. Nous avons besoin de tout le monde pour assurer le dynamisme et la pérennité de l'État québécois.

Notre État doit s'assurer de pouvoir offrir partout sur le territoire des services de qualité. L'accessibilité et l'universalité aux services publics doivent être les critères majeurs dans l'articulation de ces services. Le coût de ces objectifs ne doit pas devenir un critère discriminant pour les populations sises en périphérie sinon on fait le jeu de la loi de l'offre et de la demande et on pénalise des gens et des régions sous le seul motif de l'éloignement.

Le Québec a beaucoup de responsabilités liées au choix de ses interventions. Quand il intervient, il doit avoir une vision à long terme plutôt que des velléités de réélection. Les coûts engendrés par cet interventionnisme ne doivent pas être disproportionnés d'une génération à l'autre. Le financement de notre dette et des programmes sociaux doit être assumé par les responsables générationnels et les utilisateurs. La baisse démographique ne doit pas faire en sorte que la jeune génération assume les excès des générations plus âgées.

L'État doit intervenir de façon responsable dans la société. Il ne doit plus être paternaliste mais contribuer à rendre ces citoyens tout aussi responsables. L'État québécois suscitera, dans une approche citoyenne, davantage la participation et la collaboration des citoyens. Cela sous-tend une responsabilisation accrue du citoyen dans l'utilisation des programmes sociaux et la fin de la centralisation de la décision politique.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 soit économiquement prospère et socialement solidaire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 permette l'égalité des chances pour tous les citoyens.
- Nous proposons que le Québec de 2018 redistribue la richesse équitablement.
- Nous proposons que le Québec de 2018 assure la spécificité et l'originalité de notre culture.
- Nous proposons que le Québec de 2018 défende les principes d'accessibilité et d'universalité pour ses programmes.
- Nous proposons que le Québec de 2018 assure le principe d'équité entre les générations, notamment au niveau des finances publiques.
- Nous proposons que le Québec de 2018 responsabilise le citoyen et lui permette de jouer un rôle actif dans les choix des orientations étatiques

Organisation du gouvernement du Québec

La composition du gouvernement du Québec de 2018 sera sensiblement différente de l'actuelle. Il faut d'abord rappeler que de nombreux pouvoirs seront dorénavant confiés aux Assemblées régionales, et que des déplacements d'emplois seront donc réalisés par le fait même. Notons également que le système républicain qui sera en place à ce moment assurera une plus grande division entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Un Conseil exécutif réduit

La composition du conseil des ministres sera restreinte. Les ministres n'étant plus appelés à siéger en permanence à l'Assemblée nationale (ils comparaitront régulièrement en commission parlementaire pour rendre des comptes), ils pourront se consacrer à la gestion de leur ministère.

Ce même ministère aura probablement diminué en taille. Il sera dorénavant responsable de l'élaboration des politiques nationales et du suivi de celles-ci, mais sans plus les appliquer. Ce seront les Assemblées régionales qui géreront les infrastructures publiques et la prestation de services sur le territoire.

Les ministères de la Capitale seront donc principalement des boîtes de politiques publiques et de contrôle. Les ministres auront donc moins de supervision à effectuer, en plus de n'avoir plus de comptes à rendre de certains secteurs maintenant confiés aux Assemblées régionales.

Cette concentration des responsabilités aura cependant son contrepoids : une imputabilité incroyablement plus importante. Les décisions dont seront responsables les ministres (politiques publiques et normes de contrôle) leur seront imputables directement. Ils ne pourront se réfugier derrière une quelconque excuse : ils seront dévoués à plein temps à la gouverne d'un ministère plus petit.

Le Conseil exécutif du Québec de 2018 sera composé de huit ministres : le Premier ministre, le ministre des Affaires économiques, le ministre des Affaires sociales, le ministre de l'Éducation et de la Culture, le président du Conseil du Trésor, le ministre des Affaires territoriales, le ministre des Relations internationales et le ministre des Affaires juridiques.

Les nouveaux ministères

Chacun des ministères du Québec de 2018 regroupera plusieurs ministères actuels.

Le Premier ministre sera responsable du ministère du Conseil exécutif. Le ministère du Conseil exécutif sera chargé des orientations gouvernementales et des dossiers prioritaires du gouvernement.

Le ministre des Affaires économiques rassemblera sous sa coupe les actuels ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce ainsi que celui du Travail. Ce ministre sera donc responsable du développement économique du Québec et des politiques relatives à la croissance économique et aux règles encadrant le marché du travail.

Le ministre des Affaires sociales sera responsable des actuels ministères de l'Emploi, de la Santé, de la Solidarité sociale, de la Famille, de l'Immigration, des Sports, de la Jeunesse, des Aînés et de la Condition féminine. Rappelons que le ministre n'aura plus à se soucier de la gestion des hôpitaux : cette tâche reviendra aux Assemblées régionales. Il pourra ainsi se consacrer à l'élaboration des grandes orientations en matière sociale au Québec.

Le ministre de l'Éducation et de la Culture regroupera, les ministères de l'Éducation et de la Culture et des communications. Le ministre sera responsable de l'élaboration du cursus scolaire, de l'arrimage des programmes entre les réseaux et de la promotion de la culture québécoise.

Le président du Conseil du Trésor sera le ministre responsable de la fonction publique du Québec et des revenus de l'État. Il sera le résultat de la fusion du ministère du Revenu et de l'actuel Conseil du Trésor. Perception des taxes et impôts, gestion du personnel de la fonction publique et allocation des crédits budgétaires seront ses principales responsabilités.

Le ministre des Affaires territoriales rassemblera l'Agriculture, les Affaires municipales, les Ressources naturelles, l'Environnement et le Transport. Il dictera les politiques relatives à l'utilisation du territoire, à sa préservation et à son occupation.

Le ministre des Relations internationales sera évidemment responsable de la représentation du Québec à l'étranger. Dans le Québec de 2018, il s'agira probablement du seul ministère qui aura augmenté en taille et en importance dans la Capitale, puisque le nouveau statut constitutionnel du Québec (fédéralisme renouvelé ou indépendance) fera de l'État québécois le seul responsable de la gestion de son image internationale.

Enfin, le ministre des Affaires juridiques regroupera les ministères de la Justice et de la Sécurité publique. Il sera donc responsable du maintien de l'ordre et de la loi sur le territoire, ainsi que des procureurs de la poursuite dans les dossiers judiciaires.

Le Conseil exécutif du Québec de 2018 sera donc plus petit, mais également plus imputables. Les citoyens sauront qui est responsable de quoi, et les ministres devront répondre de leurs choix devant l'Assemblée nationale et devant l'opinion publique.



Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied un Conseil exécutif composé de huit ministres : le Premier ministre, le ministre des Affaires économiques, le ministre des Affaires sociales, le ministre de l'Éducation et de la Culture, le président du Conseil du Trésor, le ministre des Affaires territoriales, le ministre des Relations internationales, et le ministre des Affaires juridiques.

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure d'une plus grande imputabilité des ministres devant l'Assemblée nationale par le biais de commissions parlementaires.

Financement de la santé

Il serait illusoire de vouloir du futur politique du Québec sans aborder une question cruciale qui hante les esprits de bien des décideurs actuels. On le sait, les coûts engendrés par le système de soins de santé et de services sociaux explosent depuis quelques années. Deux principales causes ont été identifiées par la commission Clair¹⁶ : le vieillissement de la population et l'augmentation due aux nouvelles technologies comme les médicaments par exemple.

Le budget de l'État québécois est sous pression constante en raison de coûts élevés en santé, ce qui menace d'autres missions essentielles du gouvernement. On ne pouvait donc parler du Québec de 2018 sans mettre de l'avant quelques solutions au financement de la santé.

Des mesures concrètes

Il est de notre avis que la première mesure qui aura un impact stable et significatif sur les coûts de santé est la prévention et l'augmentation de l'activité physique dans la population. Comme nous l'avons détaillé au chapitre IV, il est nécessaire que de plus en plus de gens comprennent la santé comme étant plus que le traitement des maladies (curatif). Les mesures de prévention et de promotion de l'activité physique mises de l'avant plus haut nous semblent donc être la première étape vers le contrôle des coûts en santé.

Ensuite, nous sommes d'avis qu'il faudra que le Québec de demain impose une limite relative à la croissance des coûts en santé. En effet, les compagnies d'équipements médicaux ou les compagnies pharmaceutiques ne cesseront de mettre au point des nouvelles technologies dont tous souhaiteront bénéficier, mais qui coûteront très cher. C'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire que l'État plafonne la part relative des dépenses en santé dans le budget. C'est donc dire qu'à partir d'un certain niveau, la croissance des coûts de santé ne pourrait augmenter plus vite que les revenus de l'État. Cette mesure s'avère selon nous nécessaire afin de protéger les autres secteurs de l'activité publique.

Une nouvelle arrivée de fonds sera également nécessaire. Nous soumettons que le Québec de 2018 devra augmenter ses impôts afin d'accroître les sommes disponibles. Cette hausse pourrait être imputée aux contribuables comme au secteur privé, et devrait demeurer modeste et raisonnable. Il est cependant illusoire de penser que nous pouvons à la fois baisser les impôts, réduire la dette et absorber l'explosion des coûts en santé.

16. Gouvernement du Québec. COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (Présidée par Michel CLAIR). *Les solutions émergentes. Rapport et propositions*. 2000, p. 167.

Une autre mesure qui nous semble essentielle est la réduction du panier de services couverts par l'assurance-maladie. Il faudra selon nous admettre nos limites et cesser de couvrir par le biais de la RAMQ certains services non essentiels. Des économies substantielles pourraient ainsi être générées.

Le Québec de 2018 devra également s'attaquer au corporatisme parfois injustifié de certains groupes. Toute la question de la pénurie de personnel et des barrières à l'entrée dans la profession pour les immigrants devra être résolue de bonne foi. De la même façon, il est impératif que dans le Québec de 2018, les infirmières qualifiées ait obtenu le droit de poser certains actes médicaux (infirmières praticiennes).

La société québécoise devra également reconnaître l'existence d'un système de santé privé, comme il existe actuellement, et cesser de le démoniser. Tout en s'assurant que chaque individu puisse avoir accès aux traitements dont il a besoin peu importe sa richesse, il faudra reconnaître l'apport du privé dans le système global.

De plus, le Québec de 2018 devra avoir complété l'informatisation du système de santé. L'émission d'une carte-soleil à puce devra avoir été effectuée. Le dossier médical du porteur sera ainsi accessible pour tout professionnel de la santé, évitant ainsi de coûteuses répétitions de diagnostics. Évidemment, une attention particulière devra être apportée à la protection des renseignements personnels.

Enfin, nous estimons qu'il serait souhaitable que tous les frais afférents imposés par un établissement de santé puissent être capitalisés sur une base régionale afin de constituer un fonds d'urgence médicale qui servirait à résoudre des situations extrêmes ou à désengorger des listes d'attente trop longues. Les profits des cafétérias, mais également de nouveaux frais de buanderie ou de repas pourraient ainsi être réinjectés dans le système de santé.

Peu importe les solutions qui seront retenues, il est clair que le Québec de 2018 devra avoir jugulé l'explosion des coûts actuellement observable en santé et ce, afin de préserver les autres missions de l'État.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 réaffirme l'importance de la prévention et de l'activité physique en santé, en soulignant son incidence sur les crédits budgétaires alloués à la santé.

Nous proposons que le Québec de 2018 plafonne la part relative que représente le budget de la santé dans le budget global de l'État québécois afin de préserver les autres missions du gouvernement.

Nous proposons que le Québec de 2018 hausse de façon modeste et raisonnable les impôts des contribuables et/ou des compagnies afin de faire face à l'explosion des coûts en santé.

Nous proposons que le Québec de 2018 réduise le panier de services couverts par le régime public d'assurance, en s'assurant de ne retirer aucun service essentiel.

Nous proposons que le Québec de 2018 amène les professions médicales à assouplir les conditions d'entrée et de pratique dans le milieu de la santé.

Nous proposons que le Québec de 2018 reconnaisse la contribution du système de santé privé déjà existant tout en s'assurant que tout citoyen ait accès aux soins dont il a besoin sans devoir déboursier de l'argent.

Nous proposons que le Québec de 2018 informatise le dossier d'un patient à l'aide d'une carte à puce afin d'éviter les trop nombreuses opérations de diagnostic.

Nous proposons que le Québec de 2018 capitalise toutes les sommes provenant des revenus afférents des établissements de santé dans un fonds régional d'urgence médicale.

Établir un guichet unique pour les services offerts aux citoyens

Le vocable « guichet unique » devra prendre toute sa signification dans le Québec de 2018. Les citoyens ne devront plus en référer à plusieurs intervenants, et de niveaux différents par surcroît, pour régler une question ou un problème nécessitant l'intervention de l'État. Une seule porte d'entrée leur permettra désormais de goûter à l'efficacité des services gouvernementaux. Fini la répétition d'une même requête à plus d'un représentant d'un ministère ou d'un organisme, fini la frustration d'avoir à assumer la coordination d'éléments disparates nécessaire au règlement d'un dossier problématique. La nouvelle structure administrative mise en place dans les régions permettra de trouver une solution régionale aux problèmes éprouvés et ce, même si une intervention ultime au niveau national est requise.

Développée au cours des années '70 avec la mise en place du réseau de Communication Québec, la théorie du « guichet unique » trouvera son plein épanouissement dans le Québec de 2018. Elle sera appuyée sur une structure régionale bien au fait des dossiers de son milieu, possédant une connaissance exhaustive des rouages gouvernementaux et une habileté éprouvée à transiger tant avec la population qu'avec les ressources locales, régionales ou nationales. Concrètement, chaque bureau régional de Communication-Québec sera appelé à remplir ce mandat en se dotant d'une ligne téléphonique et d'un site WEB unique permettant aux citoyens de s'enquérir sur tous les services et tous les programmes offerts par l'administration provinciale, régionale ou locale ou encore par les organismes communautaires du milieu. De plus, un comptoir pourra permettre à chacun de rencontrer un employé de l'État habilité à guider de vive voix le citoyen dans ses démarches avec l'administration et lui fournir le support requis pour compléter et acheminer les formulaires parfois nécessaire pour accéder aux services.

Mais au-delà de ce mécanisme unique de renseignement et d'orientation du citoyen, le guichet unique devra reposer sur une nouvelle façon de faire, une manière plus simple et plus efficace de répondre aux attentes de la population.

Réalisable, cette simplification administrative pourrait cependant se buter occasionnellement à quelque imbroglio paraissant insurmontable. Ce genre de complications administratives ne devrait pas pour autant être assumé par le citoyen. Qu'un cas particulièrement complexe, impliquant plus d'une démarche administrative soit soulevée au responsable du guichet unique, ce dernier devrait être en mesure d'assumer la responsabilité des démarches nécessaires au règlement du problème. C'est alors que le fonctionnaire du guichet unique se transformera en « pilote de dossier » au service du citoyen et qu'il assumera la responsabilité de régler le cas complexe qu'une seule démarche administrative n'aura su régler. Il tissera les liens entre les différents services ou les paliers de gouvernements, représentera les intérêts du citoyen et lui fournira les éléments d'information nécessaires au règlement de son dossier. Le Québec de 2018 ne fera plus assumer à ses citoyens le poids d'une lourdeur administrative pouvant, occasionnellement, subsister.



- Nous proposons que le Québec de 2018 confie le mandat aux Assemblées régionales de mettre en place des guichets uniques de services habilités à fournir aux citoyens toute l'information relative à l'administration gouvernementale et à orienter ceux-ci vers l'organisme le plus en mesure de répondre à leurs attentes
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que le gouvernement provincial et les Assemblées régionales simplifient les structures afin d'éviter un éparpillement des services et un dédoublement, parfois à des paliers administratifs différents, de programmes ou de mesures destinés à la population
- Nous proposons que le Québec de 2018 demande aux Assemblées régionales d'instaurer le système de « pilote de dossiers » pour les cas particulièrement lourds ou complexes nécessitant de multiples démarches auprès d'administrations régionales ou nationales

Le partage des services de soutien entre le privé et le public

Le Québec de 2018 continuera à assurer l'accessibilité et la polyvalence des services à ses citoyens : tous pourront se prévaloir des services dispensés par l'État sur l'ensemble du territoire et la variété de ceux-ci répondront à la majorité des besoins exprimés. Cette responsabilité collective sera toujours assumée dans la poursuite de l'efficacité et de l'efficacé et dans le souci d'une saine gestion des deniers publics : les rendements en termes de rapport entre les objectifs fixés et les moyens pour les atteindre ou entre les objectifs et les résultats obtenus seront optimisés et ce, au meilleur coût possible. Pour ce faire, une nouvelle façon caractérisera cependant l'action de l'État. Un partenaire sera associé au public : l'entreprise privée. Tout en assurant une réponse adéquate aux besoins de l'ensemble des Québécois et des Québécoises, l'État et l'entreprise privés associeront désormais leurs efforts afin de réduire les coûts, de rentabiliser les équipements et générer des profits qui seront réinvestis au profit de la collectivité. L'époque où le privé se réservait la portion lucrative du marché laissant au public le soin de comptabiliser les déficits est révolue. Mais attention : ce partage devra se limiter aux services de soutien et en aucun cas atteindre les services de bases déjà offerts par le gouvernement.

À plusieurs reprises au cours des dernières décennies, penseurs et politiciens québécois se sont penchés sur la possibilité de privatiser certains volets de l'administration publique ou parapublique. S'inspirant de théories ou de modèles européens, américains ou canadiens des Margaret Thatcher, Ronald Reagan ou Mike Harris, ils multiplièrent les études et les analyses, portant sur la place le débat public versus privé. C'est là que les tenants du libéralisme affrontèrent les défenseurs des acquis sociaux-démocrates ; on questionna le rôle de l'État-providence et l'apport de l'entreprise privée au développement d'une société moderne, comme si efficacité et liberté individuelle s'opposaient inévitablement à l'accessibilité ou aux autres avantages que procure la social-démocratie.

Pour nous, le public et le privé coexisteront toujours dans le Québec de 2018. Alors que pour le premier l'accessibilité et l'intérêt collectif primeront, pour l'autre, la recherche de la rentabilité et du profit prévaudront. Mais ces deux objectifs ne sont pas incompatibles. Un sain équilibre entre public et privé peut être trouvé. Sans vendre ses acquis au plus offrant, le Québec devra partager risques et profits avec le secteur privé, en considérant que de cette collaboration naîtra un dynamisme qui profitera à tous les citoyens. Pour sa part, le privé devra accepter de s'associer à l'État dans une entreprise dont la rentabilité se mesurera à la fois en fonction des profits retirés et en fonction de l'accessibilité et de la satisfaction de la clientèle à qui on aura offert le service. Le partage des services de soutien entre le public et le privé concrétisera cette alliance des deux secteurs.

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec a investi des sommes considérables dans l'achat d'équipements ou dans la construction d'infrastructures requises par les besoins de sa population. Qu'il suffise de penser aux dépenses en immobilisation ou en fonctionnement effectuées dans les domaines de la santé ou de l'éducation par exemple. Or ces équipements ou ces structures ne sont pas toujours utilisés à pleine capacité et le coût de leur entretien ou de leur remplacement ne cesse d'augmenter avec les années. Parallèlement à cette sous-utilisation coûteuse pour l'administration publique et les contribuables, nous observons bien souvent des entrepreneurs qui s'équipent à grands frais non pas pour concurrencer les services offerts par le public, mais bien pour compléter ces derniers ou pour en diversifier la nature. Le Québec ne peut plus se permettre un tel dédoublement; il est temps de partager afin de rentabiliser.

Il n'est pas ici question pour le nous de considérer l'instauration d'un système à deux vitesses permettant aux uns de rivaliser avec les autres sur leur propre terrain. Le Québec de 2018 devra plutôt assister à un jumelage d'intérêt permettant au privé et au public de tirer profit des équipements dont s'est doté l'État afin d'offrir un service de qualité à ses citoyens. Alors que la location d'équipements publics en dehors des heures d'utilisation par le gouvernement autorisera l'administration publique à amortir ses coûts de fonctionnement, de réparation ou de remplacement, elle permettra en retour au privé d'offrir des services à meilleur coût, celui-ci n'ayant pas à se doter d'infrastructures nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. On peut donc définir les services de soutien comme étant tout les éléments qui ne sont pas nécessaire à la mise en œuvre immédiate des desseins du propriétaire public, en l'occurrence le gouvernement. Songeons par exemple à l'utilisation commune des services de buanderie ou de restauration des hôpitaux, à l'usage par le public comme par le privé des équipements sportifs ou des salles de cours des écoles ou des polyvalentes ou encore à l'usage par le privé de nombreuses installations publiques en complément à leur mandat premier ou à l'extérieur des heures habituelles de prestation de service. Il s'agit là de modes de partage public – privé que le Québec de 2018 devra mettre en place.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 apporte les modifications législatives et réglementaires requises afin de permettre aux corporations et organismes publics de louer ou de partager leurs équipements et leurs infrastructures avec l'entreprise privée
- Nous proposons que le Québec de 2018 permette à ces mêmes corporations et organismes publics de réaliser des revenus par ce partage avec le privé
- Nous proposons que le Québec de 2018 instaure des mécanismes de surveillance afin de s'assurer que ce partage ne nuise pas à l'accessibilité des services offerts aux citoyens, n'aille pas à l'encontre de la mission première des services publics ni n'entraîne une détérioration des conditions de travail des employés
- Nous proposons que le Québec de 2018 prenne les mesures requises afin que ce partage de service de soutien n'entrave pas la mission première des corporations publiques qui est celle d'offrir un service de première qualité aux citoyens et aux citoyennes
- Nous proposons que le Québec de 2018 procède à la privatisation des services de soutien lorsque cette solution s'avère la plus rentable à la fois en fonction des coûts et en fonction de la satisfaction de la clientèle

Fusionner tous les corps policiers

La mission centrale de la police est d'assurer la sécurité de la population. Les corps policiers, ainsi que chacun de leurs membres, ont plus particulièrement pour mandat de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois et règlements régissant plusieurs domaines, comme le code criminel, le code de la sécurité routière, etc. Ils doivent également chercher les auteurs des méfaits commis. Pour réaliser ce mandat, ils assurent la sécurité des personnes et des biens, sauvegardent les droits et libertés et ils coopèrent avec la communauté.

État de situation

La Sûreté du Québec ainsi que plusieurs corps municipaux couvrent l'ensemble du territoire québécois. L'organisation policière, même si elle garde toujours cette structure, a par contre évoluée au cours des années. Ainsi, le nombre de corps policiers municipaux tend à diminuer par la fusion de ceux-ci. En effet, en seulement dix ans, entre 1991 et 2002, ils sont passés de 163 à 52, soit près du tiers.

Depuis 2002, lorsque la population d'une municipalité est supérieure à 50 000 habitants, elle doit posséder un corps policier municipal. La Sûreté du Québec offre les services aux autres municipalités qui sont moins nombreuses. De plus, le niveau de services (six niveaux au total) que le corps de police municipal doit fournir dépend de la population à desservir. En contrepartie, la Sûreté du Québec offre gratuitement les services que les corps municipaux ne sont pas tenus de fournir.

Atouts inhérents à la fusion de tous les corps policiers

Comme nous pouvons le constater, le mouvement de la fusion a déjà été entamé. Par contre, la structure actuelle de l'organisation policière du Québec ne permet pas encore d'atteindre le meilleur niveau d'efficacité possible. Nous sommes d'avis qu'il doit y avoir une fusion de tous les corps policiers afin que ceux-ci remplissent leur mandat le plus efficacement possible et ce, pour plusieurs raisons.

Cette fusion permet une lutte plus efficace contre la criminalité, qui est en constante mutation. À cause de l'utilisation de la haute technologie (par exemple les transferts illicites de fonds et les jeux et loteries sur Internet), des vols organisés à l'intérieur de vastes réseaux et des organisations criminelles qui sévissent indépendamment des frontières, les organisations policières font face à de nouveaux défis. La fusion en un seul corps policier permet de s'adapter à ces nouvelles réalités, car elle facilite la cueillette de renseignements, la diffusion des informations, la cohérence des stratégies et la coordination d'actions. Ainsi, la lutte contre le crime à l'intérieur du Québec sera mieux organisée et par conséquent, le Québec pourra contribuer plus efficacement avec les autres pays, pour combattre le crime à une plus grande échelle.

La fusion permet également de mieux utiliser les ressources disponibles en évitant de dédoubler les fonctions et les coûts. Sans cette fusion, par exemple, peu importe la taille des corps policiers, chacun d'entre eux doit disposer d'une flotte de véhicules, d'une salle d'interrogatoire, d'un service de redistribution d'appels, d'un système de télécommunication, de services de soutien administratif, d'un service d'enquête criminel, etc. Ainsi, il y a une duplication importante des services et par le fait même, des coûts supplémentaires doivent être déboursés. Grâce à la fusion, les ressources peuvent mieux être distribuées selon les besoins et la duplication inutile des services et des coûts peut ainsi être évitée.

Les services aux citoyens doivent également être améliorés, ce qui est possible, entre autres, en abolissant les frontières. Il doit plutôt aviser le corps policier municipal de l'endroit, ce qui provoque des délais tout à fait inutiles et qui peuvent même entraîner des conséquences désastreuses. La fusion permettrait donc d'abolir ces frontières, ainsi l'intervention policière sera facilitée et plus efficace.

Les policiers ont également pour mission de faire de la prévention. L'uniformisation de cette prévention est importante pour que tous aient accès à ces services et qu'ils soient de qualités. Ainsi, ce n'est pas par la fragmentation des corps policiers qu'une telle uniformisation est possible.

Finalement, comme décrit plus haut, certaines municipalités, dépendamment du nombre d'habitants, doivent fournir des niveaux de services que d'autres ne sont pas obligés d'offrir. La mise sur pied d'un seul corps policier permettrait d'assurer une certaine équité pour toutes les municipalités du Québec, car elles auraient tous accès aux mêmes services sans pour autant devoir déboursier de frais supplémentaires.

Criminalité policière

Lorsqu'un policier commet une infraction criminelle et qu'ils y a plusieurs corps policiers sur un même territoire, c'est à un autre corps policier que celui à lequel appartient l'accusé d'enquêter. Par contre, dans le cas où il n'y a qu'un seul corps policier, un problème se pose. Des mécanismes doivent être implantés afin qu'une certaine éthique soit respectée et que l'affaire ne reste pas seulement à l'interne. Une certaine transparence doit être assurée afin que toutes les règles de l'enquête soient respectées, comme s'il s'agissait de tout autre citoyen.

Un comité d'éthique chargé de suivre l'enquête doit donc être mis sur pied. Ce comité, qui serait composé d'experts et qui aurait un mandat déterminé, aurait la charge de suivre à la lettre toutes les étapes de l'enquête et peut-être même d'y participer. Ainsi, celle-ci serait faite de façon transparente et rigoureuse et les possibilités de corruption seraient éloignées.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 fusionne tous les corps policiers afin de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficacité.

Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied un comité d'éthique absolument indépendant de la structure policière afin que les enquêtes criminelles contre les policiers soient réalisées de façon rigoureuse et transparente.

Nationalisation du tabac et de la marijuana

Le Québec, au cours des dernières décennies, a parfois fait des choix courageux dans certains domaines de l'activité économique. Ainsi, le gouvernement du Québec a nationalisé la distribution des alcools en créant la Société des alcools du Québec, coupant l'herbe sous le pied de la pègre et du marché noir qui se développait. De la même façon, il a nationalisé les jeux de hasard, qui étaient jusque là sous contrôle des criminels organisés, pour en faire une société d'État, Loto-Québec.

Nous pensons que le Québec de 2018 devra s'être impliqué avec le même courage politique et la même rigueur scientifique dans d'autres secteurs de la société québécoise. Ainsi, nous pensons qu'il serait souhaitable de nationaliser la distribution du tabac, et de nationaliser la production et la distribution de la marijuana.

Le tabac

Plus personne ne l'ignore aujourd'hui, la cigarette crée une dépendance très forte auprès des consommateurs. Ce n'est pas le tabac en tant que tel qui est problématique, mais bien les nombreux additifs chimiques ajoutés par les compagnies de tabac.

Les cigarettes sont de plus très mauvaises pour la santé. Elles ont des effets néfastes sur la santé pulmonaire des fumeurs mais aussi sur celle des gens qui se trouvent près d'eux, par la fumée dite secondaire.

Enfin, de la large distribution de ce produit (dans tous les dépanneurs du Québec) découle une facilité d'accès qui fait en sorte qu'aujourd'hui, près d'un jeune de moins de 16 ans sur deux affirme fumer régulièrement ou occasionnellement alors que la loi interdit la vente de cigarette aux mineurs!

C'est pour calmer un peu ce jeu dangereux que nous pensons qu'il serait souhaitable que l'État québécois reprenne sous sa coupe la distribution des cigarettes, exactement selon le modèle développé par la SAQ. Il s'agirait donc d'offrir à la vente les cigarettes, mais non de les produire, exactement comme les alcools pour la Société des alcools. La production des cigarettes demeurerait donc sous contrôle privé, seule la distribution serait nationalisée.

Une telle mesure permettrait de raffermir énormément les exigences d'âge pour la vente de cigarettes. De plus, la réduction du nombre de points de distribution aurait certainement un impact à moyen terme sur la consommation. La société d'État ainsi créée pourrait contrôler l'aspect engageant ou non des produits, et surtout contrôler la publicité pour les cigarettes et assurer qu'aucun moyen détourné n'est utilisé pour faire la promotion de ces produits.

Enfin, les revenus tirés d'une telle activité pour l'État pourraient être réinvestis dans le traitement des maladies pulmonaires et la lutte à la dépendance, comme nous l'avons collectivement fait pour l'alcool.

La marijuana

Un autre élément important du Québec de 2018 devra être la résolution de la question de la marijuana. Considérée au Canada comme une drogue douce, la marijuana est cependant largement consommée par les citoyens.

Si l'on remonte au milieu du siècle dernier, à l'époque de la signature des grands traités internationaux sur les drogues, on pourrait constater que la marijuana a héritée de son statut de drogue pour des raisons essentiellement politiques: les pays du Nord, qui n'en produisaient pas, l'ont classifiée comme « drogue » alors que la nicotine était déclarée légale, parce que plusieurs champs de tabac existaient notamment aux Etats-Unis.

Pourtant, lorsque l'on analyse rigoureusement les impacts sur la santé et au niveau de la dépendance et que l'on compare, on se rend bien compte que la marijuana est moins nocive que la cigarette ou l'alcool par exemple. Les nombreux additifs chimiques qui sont insérés dans les cigarettes viennent augmenter la dépendance et donc l'usage.

L'étude du sénateur Nolin¹⁷ parue récemment démontre bien l'hypocrisie de la position des États du Nord relativement à la marijuana. Scientifiquement, celle-ci est moins nocive que bien des produits en vente libre.

La question de la marijuana représente par ailleurs un autre aspect de notre vie en société: alors que dans le passé l'État pouvait contrecarrer les plans du crime organisé en ramenant sous sa houlette certains secteurs d'activités commerciales jusque là contrôlés par la pègre, cela semble ne plus être possible aujourd'hui. Les sommes provenant du trafic de marijuana doivent cependant être majeures au Québec, et vont toutes pour l'instant dans les poches des criminels.

C'est pour toutes ces raisons (historique, rigueur scientifique et nuisance au crime organisé) que nous estimons que le Québec de 2018 devra avoir nationalisé la production et la distribution de la marijuana.

En contrôlant la production, on s'assurerait que des produits chimiques uniquement destinés à augmenter la dépendance ne soient pas ajoutés à la marijuana. La nationalisation de la distribution permettrait quant à elle de s'assurer de la qualité du produit, de contrôler l'âge des consommateurs, de réduire le nombre de points de vente et d'amener de nouveaux revenus à l'État.

Toutes ces actions auraient également un autre effet bénéfique important socialement: on casserait les reins au crime organisé et à certains petits gangs de rue spécialisés dans le trafic de ce produit.

Le Québec de 2018 devra donc selon nous s'être approprié la distribution des cigarettes et la production et la distribution de la marijuana pour en faire des secteurs sous contrôle collectif.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 nationalise la distribution de la cigarette dans des points de vente contrôlés, à l'image de l'alcool et la SAQ.
- Nous proposons que le Québec de 2018 laisse cependant la production des cigarettes sous contrôle privé.
- Nous proposons que le Québec de 2018 légifère et nationalise la production et la distribution de la marijuana dans des points de vente contrôlés.

17. CANADA. SÉNAT. *Le cannabis: Positions pour un régime de politique publique pour le Canada*. Rapport du Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites. 4 vol. 2002.



Organisation de l'État dans les régions du Québec

Mettre en place des Assemblées régionales et définir leurs mandats

Le Québec de 2018 devra compter sur le dynamisme et le savoir-faire de ses régions tout en fournissant à leurs décideurs les orientations de base nécessaires à un développement global harmonieux et en soutenant ses élites avec des ressources financières significatives. C'est de cette synergie entre les localités, les régions et le national que naîtra un Québec prospère, un Québec aux divers pouvoirs solidement arrimés les uns aux autres au profit du mieux-être de ses citoyens.

« Le Québec a pris quarante ans à former des élites locales, il est temps de leur faire confiance ! » avons-nous entendu au cours de notre tournée des différentes régions du Québec. Depuis plusieurs années, la société québécoise s'efforce en effet de former une relève locale compétente soucieuse de l'épanouissement de son milieu. La constitution d'un réseau universitaire sous la gouverne de l'Université du Québec, la création de centres de recherches spécialisés ou la décentralisation de certains volets de l'administration provinciale ont répondu à ce souci de faire du Québec une nation fermement ancrée à toutes les parties de son territoire. Il est maintenant temps de confier à ces compétences locales le pouvoir qu'elles sont en mesure d'exercer. Législateurs et administrateurs doivent favoriser la responsabilisation des différentes régions du Québec, confiants que du succès de cette entreprise sortira un Québec fort projetant aux yeux des autres nations la richesse de son territoire et le savoir-faire de ses citoyens.

Cette volonté doit se traduire par une nouvelle gouvernance où se conjugueront imputabilité politique, complicité évidente des acteurs politiques, administratifs, économiques et sociaux de tous les niveaux de même que souci constant de la qualité des services offerts aux citoyens. Et par leur participation à la vie démocratique, ceux-ci seront désormais placés au centre des décisions prises en leur intérêt. Tel est l'objectif national et régional à atteindre pour le Québec de 2018.

Pratiquement, l'administration du Québec sera structurée de façon à permettre à chaque région de disposer des budgets qui lui sont consentis comme elle l'entend, de déterminer ses propres priorités et de statuer sur les façons de les atteindre. Exercé politiquement en amont par le Conseil des régions, ce pouvoir décentralisé trouvera son application concrète dans chaque milieu par la voie des nouvelles Assemblées régionales. Regroupant les conseillers régionaux élus lors des élections législatives québécoises, les préfets élus des municipalités régionales de comté, les représentants de la société civile et les directeurs régionaux des ministères et organismes gouvernementaux, ces nouvelles Assemblées constitueront de véritables outils de coordination et de concertation, des rassembleurs de toutes les forces vives du milieu, de puissants moteurs de développement possédant toute la latitude nécessaire à une action locale et régionale efficiente. Les discussions, les ententes, les échanges ou les tractations entre les différents niveaux de gouvernements ou entre les ministères et les organismes gouvernementaux auront cours en région et il ne sera plus nécessaire de solliciter l'intervention de Québec pour toute question d'intérêt régional. Qu'il soit question de fermeture d'une école, d'ouverture d'une industrie ou de déplacement d'un centre hospitalier, la décision sera prise en région, par l'Assemblée

régionale. Les conseillers et les préfets élus de cette Assemblée seront entièrement responsables des décisions prises et en seront imputables devant le Conseil des régions, les Commissions parlementaires et, en dernière instance, devant l'Assemblée nationale. Ces décisions auront cependant été prises en juste connaissance de cause, les politiciens puisant directement, sans intermédiaire, les éléments d'information régionale à cette même Assemblée où seront venus les assister dans leur mandat décisionnel les principaux acteurs de la société civile régionale (administrateurs régionaux, chefs d'entreprises, industriels, directeurs d'établissement de santé et d'éducation, etc.)

Faisant le lien entre les orientations nationales et les préoccupations locales, ces Assemblées permettront de plus aux citoyens de débattre de questions qui leur sont propres, d'orienter les décisions qui sont prises en fonction de leur intérêt. Rien ne sera plus facile, pour chaque Québécois ou Québécoise, de transmettre directement ses préoccupations à un directeur d'établissement public, au préfet ou au conseiller élu, sachant pertinemment que son interrogation ou son projet pourra être porté à une instance régionale décisionnelle. De plus, cette proximité des décideurs se traduira par l'offre de meilleurs services, la coordination de ceux-ci étant assurée par les différents intervenants du milieu.

De cette autonomie surgiront des régions responsabilisées, conscientes de leur pouvoir et de leurs capacités, prêtes à se prendre en main afin de faire reculer leurs limites et faire progresser l'ensemble du Québec. Ces régions seront également imputables, car les structures régionales auront à répondre de leur administration au niveau national et auront à se porter garantes du respect des grandes orientations déterminées conjointement par l'ensemble des représentants régionaux (Conseil des régions) et nationaux (Assemblée nationale). Rappelons d'ailleurs le rôle important qu'aura à jouer le Conseil des régions (voir chapitre I) sur toutes les questions relatives au budget des différentes régions.

Nous croyons que c'est ainsi que se tissera un lien solide entre les pouvoirs locaux et régionaux et le pouvoir central, entre les représentants démocratiquement élus, les administrateurs en région et la population.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 de confier à chacune des régions de son territoire le mandat de se doter d'une Assemblée régionale habilitée à exercer un véritable pouvoir dans le respect des orientations nationales déterminées, dans un souci de saine gestion et de développement cohérent, et avec la préoccupation constante d'améliorer les services offerts à sa population.

Organisation politique des régions

Comme nous l'avons vu dans les chapitres I et V, le Québec de 2018 aura fait confiance aux régions en créant un palier de gouvernement régional, les Assemblées régionales, qui sera doté de pouvoirs précis et importants.

Composition

Les Assemblées régionales seront composées des trois députés de la région au Conseil des Régions (voir chapitre I), et d'un représentant par municipalité régionale de comté (MRC) ou par municipalité, selon le cas. Ces élus représenteront le lieu de décision ultime en région.

Les membres de la société civile seront par ailleurs appelés à participer à la gouvernance régionale au sein de commissions sectorielles, pour chaque domaine de compétence des Assemblées régionales.

Fonctions et pouvoirs

Les Assemblées régionales auront quatre grands pouvoirs : assurer le développement socioéconomique de leur territoire; mettre en œuvre les politiques gouvernementales sur leur territoire; gérer les infrastructures publiques; et coordonner l'offre de services publics.

Chacun de ces pouvoirs se reflétera différemment selon le secteur touché.

Structure

L'Assemblée régionale, c'est-à-dire la table des élus, sera soutenue par un Secrétariat qui sera le cœur opérationnel de la région. Ce Secrétariat emploiera des fonctionnaires qui supporteront les élus dans leur rôle. Des secteurs existeront également, secteurs qui seront subordonnés hiérarchiquement au Secrétariat. Il y aura ainsi un Éducation-Mauricie, un Santé-Saguenay-Lac-St-Jean, un Environnement-Outaouais, etc.

Chacun de ces secteurs sera sous la responsabilité d'un élu. Cet élu sera appuyé dans sa gestion par une commission consultative de membres de la société civile intéressés par le secteur en question.

Enfin, tous ces secteurs et le Secrétariat seront accessibles pour le citoyen par le guichet unique dont nous avons parlé un peu plus haut. Ce guichet rassemblera toutes les informations pertinentes sur les services publics.

Implication du citoyen

Les Assemblées régionales seront des lieux démocratiques et permettront en ce sens une période de questions ouverte au public et ce de façon régulière. Les citoyens pourront ainsi venir interpellier leurs élus de proximité sur la prestation de services qui leur est offerte.



- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que la composition des Assemblées régionales soit la suivante : les trois élus du Conseil des régions et tous les préfets de la région.
- Nous proposons que le Québec de 2018 confie les pouvoirs suivants aux Assemblées régionales : développement socioéconomique de leur territoire; mise en œuvre des politiques gouvernementales; gestion des infrastructures publiques; et coordination de l'offre de services publics.
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied un Secrétariat pour supporter les élus régionaux dans leur rôle.
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied des secteurs dans chaque région (Éducation, Santé, etc.) pour assurer la gestion des services concernés sur le territoire.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que chaque secteur est sous la responsabilité d'un élu et que cet élu est appuyée par une commission consultative composée des membres de la société civile intéressés par le secteur.
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied un guichet unique qui rassemblera sur une base régionale toutes les informations relatives à l'offre de services publics.
- Nous proposons que le Québec de 2018 permette, lors des séances des Assemblées régionales, une période de questions ouverte au grand public.

Éliminer les agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux

Au début des années 90, le gouvernement du Québec créa les régies régionales de la santé et des services sociaux avec le mandat de planifier, d'organiser et de coordonner les services de santé dans chacune des régions du Québec. Le gouvernement actuel a remplacé en 2003 ces régies régionales par des agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. Dix-sept agences gèrent depuis un réseau fort complexe formé notamment de près de 600 établissements publics et privés conventionnés de même que d'environ 1 000 cliniques médicales et plus de 3 400 organismes communautaires subventionnés.

Les régies régionales de la santé et des services sociaux puis les agences de développement furent instituées afin de permettre à chaque région du Québec de développer son propre mode d'organisation en tenant compte des caractéristiques de sa population, de sa géographie, de ses particularités socioéconomiques et culturelles de même que des établissements qui s'y retrouvent. Pratiquement, elles ont pour mission d'assurer la participation de la population à la gestion des établissements, de définir les priorités régionales, de décider de l'organisation des services et d'en évaluer l'efficacité, d'allouer les budgets aux établissements, de coordonner les services de santé offerts en région, d'assurer la protection de la santé publique et d'inciter les établissements à se regrouper pour une gestion efficiente de leurs ressources.

La raison d'être des agences s'inscrit dans une logique de décentralisation, de régionalisation et de démocratisation des services offerts à la population. Ces outils de gestions furent donc institués au moment où le gouvernement du Québec, soucieux d'offrir une réponse adaptée aux besoins de ses citoyens décida de construire une passerelle entre les intervenants et les établissements en région d'une

part et le ministère de la Santé et des Services sociaux d'autre part. Depuis plus de dix ans, la gestion du système québécois est donc décentralisée, les régies régionales dans un premier temps puis les agences de développement dans un deuxième temps agissant à la fois comme coordonnatrices et gestionnaires des services directs à la population et comme antennes du ministère en région.

Ces organismes n'ont cependant pas su s'imposer partout. Alors que certains les considèrent comme des structures inutiles entravant plus qu'autrement le bon fonctionnement des institutions de santé, d'autres les traitent de créatures serviles n'existant qu'en fonction de leurs réponses aux intérêts politiques partisans. Dès qu'il est question d'analyse ou de révision du système de santé au Québec, le cas des agences est soulevé, les abolitionnistes rencontrant sur leur route les farouches défenseurs de ces instances qui ont réussi, malgré moult modifications, à survivre contre vents et marées.

Nous croyons que la régionalisation du pouvoir sera la nouvelle façon de faire du Québec de 2018. Dans 15 ans, ce sont les Assemblées régionales qui incarneront la gouvernance de l'État. Malgré sa complexité, le système de santé et des services sociaux n'échappera pas à la nouvelle façon de faire. C'est ainsi que la gestion de cette lourde responsabilité sera désormais assumée régionalement par l'Assemblée régionale, qui s'imposera dans toutes les autres sphères d'activité de l'État. Ce mode de gestion, à la fois régional et horizontal, rendra notamment possibles les transferts d'un poste budgétaire à un autre ou les ententes de services entre les organismes publics ou communautaires et ce, dans le plus grand respect des besoins particuliers de la population de la région. Les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux n'auront donc plus leur raison d'être. Une nouvelle approche holistique de la gestion régionale supplantera l'actuelle gestion sectorielle des responsabilités gouvernementales, entraînant de ce fait une simplification des structures gouvernementales, une plus grande imputabilité des gestionnaires de fonds publics et une meilleure prise en compte des besoins de la population. En matière de santé comme dans les autres sphères de l'administration publique, la prise de décision sera le plus près possible de l'action et le citoyen sera au cœur de toutes décisions desquelles découleront à la fois son mieux-être de même que les responsabilités et les devoirs qui s'y rattachent.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 abolisse les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et confie le mandat qui leur est actuellement dévolu aux Assemblées régionales

Confier le transport scolaire aux différents milieux locaux

Le transport scolaire fait partie du paysage québécois. Chaque année, des milliers d'enfants s'engouffrent dans des véhicules publics conçus en fonction de leurs besoins pour parcourir la distance séparant leur domicile de l'école. De fait, en 2000-2001, quelque 596 350 élèves étaient transportés matin et soir par plus de 10 000 autobus scolaires parcourant quotidiennement 993 761 kilomètres. La tâche est énorme et la gestion de ce mode de transport complexe. L'ampleur de cette occupation, l'activité économique qu'elle génère et les services inestimables qu'elle rend aux familles méritent notre attention. En 2018, les autobus scolaires sillonneront toujours les routes du Québec et rendront toujours un service inestimable aux élèves et à leurs parents. La gestion du transport scolaire devra cependant se modeler aux nouvelles structures décisionnelles mises en place afin d'assurer une meilleure administration du Québec et un plus grand pouvoir à ses régions.

Actuellement, les commissions scolaires du Québec sont responsables du transport scolaire. Elles organisent le service et gèrent les ressources financières que lui verse le ministère de l'Éducation du Québec pour accomplir cette tâche. Elles assument les déficits et affectent, s'il y a lieu, les surplus en fonction de leurs besoins. Elles choisissent leurs transporteurs en ayant recours à des soumissions publiques ou par simple entente avec les entrepreneurs. Dans tous les cas, elles ont entière liberté d'action dans l'exécution de leur mandat. Pour l'exercice financier 2000-2001, le coût du transport scolaire se chiffrait à 438 162 587 \$. Le déficit enregistré par l'ensemble des commissions scolaires à ce même chapitre était quant à lui de 15,6 M\$.

Soixante-douze commissions scolaires couvrent l'ensemble du territoire québécois. Elles sont des gouvernements locaux administrés par des commissaires qui ont pour mandat d'offrir des services éducatifs de qualité répondant aux besoins de formation des jeunes, des adultes, des entreprises et des organismes de leur territoire. La *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3) encadre l'exercice des activités des commissions scolaires. Une partie de cette loi concerne les fonctions et les pouvoirs reliés au transport scolaire. On y stipule notamment qu'une *commission scolaire peut, avec l'autorisation du ministre, organiser le transport de tout ou partie de ses élèves*, qu'elle peut effectuer elle-même ce transport ou contracter avec un transporteur et que le transport des élèves organisé par une commission scolaire pour l'entrée et la sortie quotidienne des classes est gratuit.

La question du transport scolaire et celle du rattachement de sa responsabilité aux commissions scolaires font régulièrement surface dans l'actualité québécoise. Que ce soit à l'occasion de la renégociation du contrat des transporteurs, lors du dévoilement des coûts relatifs au transport des écoliers ou encore au moment de restructurations municipales, l'interrogation fait surface et les antagonistes campent sur leurs positions. Alors que pour les uns le transport scolaire est indissociable de la mission éducative et de l'organisation scolaire, pour les autres il constitue un dédoublement de services coûteux et improductif. La Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association du transport écolier du Québec applaudissaient ainsi la reconduction, en 1998, des contrats de transport les liant pour cinq ans au ministère de l'Éducation alors que le gouvernement préconisait, quelques années auparavant, le transfert du transport des écoliers au monde municipal. En effet, la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics recommandait en 1996 une gestion unifiée des véhicules scolaires et municipaux afin de contrer leur sous-utilisation. En 1999, c'était au tour du ministère des Transports de faire valoir les économies potentiellement réalisables grâce au transfert du transport scolaire aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines.

Nous considérons qu'il est grand temps de mettre de l'ordre dans le monde du transport public québécois à l'intérieur duquel le transport scolaire occupe une place importante. Alors que le monde municipal est en restructuration et que de nouvelles avenues sont explorées afin de réduire les dépenses tout en garantissant l'accessibilité à des services de qualité, il importe de faire des efforts afin de rationaliser ce service de première importance au Québec. À cet égard, il faut reconnaître que les municipalités possèdent une solide expertise en matière de transport public et gèrent déjà, pour bon nombre d'entre elles, un réseau de transport en commun. De plus, certaines mesures législatives viennent avaliser cette autorité du monde municipal sur le transport en commun. Ainsi, la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (2001, c.23) adoptée en juin 2001 institue neuf nouvelles sociétés de transport en commun (pour les principales municipalités du Québec) en leur donnant la mission d'assurer la mobilité des personnes et en lui confiant les pouvoirs d'exploiter une entreprise de transport en commun par autobus et d'offrir divers services spécialisés de transport dont, obligatoirement, ceux adaptés au transport des personnes handicapées.

Pour nous, le transport scolaire devrait être placé sous responsabilité municipale, soit les municipalités, les MRC ou les communautés urbaines en place selon le cas. En effet, la gestion intégrée des modes de transport entraînerait une économie d'échelle en frais d'administration, permettrait la rentabilisation maximale des équipements et générerait un meilleur service à la population. Le dédoublement administratif entre le scolaire et le municipal au regard du transport de leur clientèle respective occasionne assurément une perte qu'il est possible d'éviter. Quelle que soit la part du budget municipal ou scolaire consacrée à la gestion du transport, le jumelage de deux entités en une seule produirait des économies d'échelle. Et il ne saurait en être autrement pour la rentabilisation des véhicules, pour leur achat, leur location ou leur entretien de même que pour les assurances et l'approvisionnement qu'ils nécessitent. De plus, une gestion locale du transport scolaire représenterait l'avantage de pouvoir offrir à l'ensemble des citoyens du Québec un service auquel ils n'ont peut-être que difficilement accès. Les véhicules seraient utilisés à pleine capacité au bénéfice de tous, facilitant entre autres le transport urbain ou interurbain parfois difficile en régions éloignées.

Finalement, la nouvelle gouvernance de l'État québécois de 2018 milite en faveur du transfert de la gestion du transport scolaire au monde municipal. En effet, les préfets des MRC et les maires des municipalités représenteront alors un élément important des nouvelles Assemblées régionales. Élus démocratiquement, ils présideront avec les conseillers régionaux aux destinées de leur région respective, déterminant les priorités budgétaires et affectant les ressources disponibles en fonction des besoins de la population. Et puisque le transport scolaire représentera toujours en 2018 un service essentiel, nécessitant des investissements considérables et générant une activité économique importante, il semble impératif de rattacher toute cette question à une instance à la fois décisionnelle et imputable. De plus, le rôle de coordination exercé par ces Assemblées permettra au transport scolaire de devenir, au profit de tous les citoyens, un mode de transport tant urbain qu'interurbain.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 confie aux Assemblées régionales la responsabilité de déterminer qui, dans le milieu, est le plus apte à gérer le transport scolaire.

Favoriser une occupation intelligente et dynamique du territoire

Le territoire québécois fait l'envie de bien d'autres pays, car il se caractérise par un vaste terrain et par une grande richesse en ressources naturelles. Grâce à ce territoire, plusieurs besoins des Québécois peuvent être comblés, comme les besoins alimentaires, l'eau potable, les matières premières, le tourisme, l'habitat, le patrimoine, etc. Chaque localité a également sa propre histoire et un style de vie différent, ce qui donne une identité culturelle et sociale particulière au Québec. Le territoire dans son ensemble contribue donc à la bonne santé sociale et économique du Québec, et ce par la diversité qu'il permet de procurer à la population québécoise.

Les communautés qui occupent ce territoire doivent s'assurer de mettre en valeur cette particularité et se doivent d'assurer la pérennité de ces localités. Ce sont les communautés locales elles-mêmes qui sont les mieux outillées pour développer leurs ressources, car elles connaissent mieux que personne le potentiel de leur localité. La population québécoise a également sa part de responsabilités en appuyant et en soutenant le mieux possible ces personnes, afin de protéger les joyaux de son territoire. Ceci est un devoir collectif, car chacun en profite et ces derniers contribuent au développement économique du Québec. De plus, ils ont contribué à façonner la mémoire collective du Québec. L'occupation intelligente et dynamique du territoire passe donc par un bon développement de ces localités et de leurs ressources particulières.

Portrait général

En regardant la situation des localités québécoises, nous pouvons constater que certaines sont mieux développées que d'autres. Certaines localités, surtout celles qui dépendent d'une seule activité économique, font face à un problème de dévitalisation. Par exemple, lorsque la principale entreprise ferme ou lorsque que l'économie est en déclin, plusieurs pertes d'emplois s'en suivent et celles-ci amènent la migration de la population active. Ce déficit démographique a de l'influence sur la disparition et la désorganisation des services publics et privés et ce dernier phénomène peut amener la tentation de partir chez les personnes qui avaient préalablement décidé de rester.

Pour améliorer le sort de ces localités qui sont en pleine dévitalisation et pour éviter aux autres de se retrouver dans cette situation, un développement durable doit être priorisé. Ce développement doit être orchestré par les gens du milieu et ces derniers doivent être soutenus collectivement afin de garder la richesse de leur localité. La dynamisation des localités est donc valorisée afin de permettre leur relance et afin de contrer les problèmes énoncés plus haut.

Le développement économique au cœur de la dynamisation socioéconomique

Les principaux facteurs qui doivent être favorisés pour dynamiser une région et la rendre plus vivante est le développement économique et l'emploi. La vitalité d'une région passe par son potentiel économique, car tout le fonctionnement d'une région et de sa population en dépendent. Différents moyens peuvent être utilisés pour faciliter ce développement économique et ainsi revitaliser une région, comme par exemple, la création de sociétés de financement régionalisées, le développement des secteurs secondaires et tertiaires, l'entrepreneuriat, une formation efficace, contrer la migration et l'exode des jeunes diplômés, etc.

Plan de relance pour dynamiser des localités en difficultés

Un des aspects afin d'avoir une occupation intelligente et dynamique du territoire, est que les localités soient dynamiques économiquement. Comme mentionné plus haut, il y a plusieurs moyens pour dynamiser une localité qui fait face à un problème de dévitalisation.

Pour évaluer une localité, des indicateurs peuvent être pris en compte, comme par exemple le taux d'emploi de la population active, la migration des jeunes, la démographie, les tentatives de développement économique, l'historique de cette localité, etc. Par contre, si une région ne réussit vraiment pas à se dynamiser, des gestes doivent être posés.

Un plan de relance devra être mis sur pied. La dynamisation et le développement économique des localités par la population locale devra être au cœur de ce plan de relance. Ces personnes seront soutenues pour leur donner le plus de moyens et le plus de chances possibles afin de redynamiser leur localité. L'État, et plus particulièrement les Assemblées régionales, leur fournira des ressources afin de garder leur localité vivante. Si la dynamisation ne fonctionne pas, un second souffle pourra leur être donné en ayant des ententes spécifiques de développement qui s'ancrent dans le potentiel économique de la région avec le gouvernement ou avec des organismes gouvernementaux. Ensuite, il pourrait y avoir un référendum afin de connaître la position des gens sur la fermeture éventuelle de leur localité. Ce référendum servirait également à sensibiliser les gens à la situation de leur communauté.

Finalement, si la dynamisation est complètement impossible dans une localité particulière, il faudra songer à la fermer et donner la possibilité aux gens de déménager, en les indemnisant, dans une localité où les perspectives d'emplois sont meilleures. Évidemment, cette action s'effectuera une fois que toutes les possibilités de développement auront été épuisées. Cette situation ultime se produira principalement dans les villages dont le potentiel économique est à zéro (économie mono-industrielle).



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que les communautés locales mettent en valeur les richesses du territoire québécois et assurent la pérennité de leur localité.

Nous proposons que le Québec de 2018 mette sur pied un plan de relance pour les localités nécessitant une revitalisation.

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que la population locale soit au cœur de ce plan de relance pour dynamiser leur localité et pour la développer économiquement.

Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte de donner un second souffle aux localités où la dynamisation n'a pas fonctionné, en établissant des ententes spécifiques de développement avec le gouvernement ou avec des organismes gouvernementaux.

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure de consulter par référendum les habitants d'une localité dévitalisée dans l'éventualité où aucune solution (plan de relance, entente spécifique) n'apporte de résultats probants.

Nous proposons que le Québec de 2018 affirme que si suite à ce plan de relance la dynamisation est complètement impossible, que la localité soit fermée et que les gens soient indemnisés pour qu'ils puissent se relocaliser.

Création d'une société d'État pour le transport des gens et des marchandises

Afin d'occuper le territoire québécois de façon intelligente et dynamique, comme nous l'avons vu auparavant, il est essentiel d'avoir des régions et des localités dynamiques socialement et économiquement. L'accessibilité aux localités et aux régions qui l'abritent et le transport à l'interne doivent donc être possibles, peu importe où elles se retrouvent sur le territoire québécois.

Pour assurer le développement économique et social de ces localités, qui sont parfois éloignées des grands centres urbains, il faut nécessairement qu'il y ait de bons moyens de transports. L'économie de ces localités et de ces régions dépendent du transport des marchandises et des personnes qui y vivent, afin qu'elles puissent s'intégrer à la vie et à l'économie régionale, nationale et internationale. Le transport à l'intérieur même de la localité est aussi important afin de pouvoir profiter de bonnes possibilités de déplacement pour effectuer les tâches quotidiennes (travail, épicerie, médecin, loisirs, etc.) et ainsi améliorer le cadre de vie dans ces localités.

Équité sur tout le territoire

Dans tous les domaines de la société québécoise, l'équité doit régner sur tout le territoire. Peu importe où une entreprise ou une personne s'établit, elle doit avoir accès aux services offerts par le gouvernement québécois, qui résulte de la redistribution de la richesse collective.

Les transports ne font pas exception à cette philosophie. Il devra donc y avoir une équité dans l'accessibilité et la disponibilité des moyens de transport à l'intérieur de toutes les localités du Québec, peu importe son degré d'éloignement des grands centres urbains. L'État a un rôle important à jouer ici pour assurer cette équité dans un territoire qui est marqué par son étendue et par la dispersion de sa population.

État de situation

Pour que les régions puissent se développer économiquement de façon durable, il est impératif qu'elles aient accès à des moyens de transport efficaces et accessibles financièrement. Par contre, en ce moment, ces régions sont désavantagées à ce niveau. Par exemple, le niveau actuel des tarifs aériens en région est extrêmement élevé. Par conséquent, le développement de ces régions est freiné. L'équité n'est donc pas atteinte, car les régions doivent déboursier beaucoup plus chers pour se déplacer et pour exporter leurs marchandises.

Il y a quelques années, il y a une tentative qui a été faite pour améliorer la situation concernant le transport aérien. Québécoir offrait des tarifs avantageux pour se déplacer à travers tout le territoire québécois. Par contre, cette aventure a coûté très cher, car celle-ci n'était pas rentable.

Création d'une société d'état

Nous sommes d'avis que l'aventure de Québécoir n'a pas fonctionné car cette compagnie offrait seulement le transport aérien régional, activité qui n'est pas rentable. Au lieu de se concentrer seulement sur ce type de transport, une société d'état devrait être créée, toujours à l'intérieur du territoire québécois, comprenant cette fois-ci le transport aérien, le transport par autobus et le transport ferroviaire.

De cette façon, il pourrait y avoir un équilibre entre ces différents moyens de transport, au lieu d'y avoir une compétitivité. Les profits des types de moyens de transport les plus rentables pourront être réinjectés dans ceux qui sont déficitaires, par exemple le transport aérien en régions éloignées ou le transport en commun dans les localités où peu de personnes y vivent. De plus, les circuits ou les trajets des endroits qui généreront le plus de profits, entre autres dans les grands centres urbains, pourront être compensés pour ceux qui ne sont pas rentables. Les coûts de ces transports pourront être moins élevés et plus équitables pour tout le monde. Les risques seraient ainsi équilibrés et le souci du profit serait remplacé par celui de la redistribution.

Grâce à cette société d'état, au niveau des moyens de transport, l'équité pourra être atteinte. L'accessibilité et la disponibilité des moyens de transport seront les mêmes pour toute la population du Québec, indépendamment de son emplacement sur le territoire. Également, la dynamisation des régions éloignées sera facilitée et les Québécois pourront profiter des grandes richesses que le territoire leurs procure.



PROPOSITIONS

— Nous proposons que le Québec de 2018 assure une équité dans l'accessibilité et la disponibilité des moyens de transport à l'intérieur de toutes les localités du Québec, peu importe son degré d'éloignement des grands centres urbains.

— Nous proposons que le Québec de 2018 crée une société d'état pour le transport interrégional, qui comprendrait le transport aérien, le transport ferroviaire et le transport par autobus, afin d'équilibrer les risques.

— Nous proposons que le Québec de 2018 privilégie le transport de marchandises par d'autres moyens que le fardier.

Assurer la qualité du réseau routier du Québec

Le Québec de 2018 devra s'assurer que son réseau routier est apte à répondre aux défis de demain. Un des défis de demain est de réussir à bien articuler le réseau routier québécois dans un contexte de continentalité et d'accès facilité aux ressources naturelles. De plus, le transport par camion est incontournable pour l'économie du Québec. La hausse de celui-ci a déjà un impact négatif important sur la fluidité de la circulation routière. Le processus d'intégration économique exige de planifier et de développer de nouveaux liens routiers ou de bonifier les liens déjà existants.

L'économie du Québec vit de plus en plus en adéquation avec celles de ses voisins territoriaux. Les échanges s'accroissent et sont de plus en plus vitaux pour notre progression économique. Une amélioration des axes routiers entre le Québec et ses voisins offrira à notre économie une occasion en or de mieux structurer son réseau.

La Côte-Nord

Le développement économique et social de la Côte-Nord, plus particulièrement celui de la région de Manicouagan, est freiné depuis trop longtemps par la lente traversée de la rivière Saguenay. Le service de traversiers, qui relie Baie-Sainte-Catherine à Tadoussac, provoque de longs délais qui freinent la circulation et augmentent la pollution, les coûts de transport de même que la durée du périple pour tous les utilisateurs de la route 138.

La route 138 est la colonne vertébrale de la Côte-Nord et les délais d'attente inhérents à la traversée du fjord constituent un irritant majeur pour la population et les compagnies de la région. Cette région doit pouvoir compter sur une plus grande facilité de mobilité, plus particulièrement sur son artère vitale.

Nous proposons donc la construction d'un pont suspendu enjambant la rivière Saguenay. Ce pont serait construit à l'endroit où traversent actuellement les lignes électriques d'Hydro-Québec. Les impacts environnementaux sont négligeables car des routes existent déjà pour atteindre l'endroit où traversent les fils électriques.

La construction d'un pont entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac agirait aussi comme stimulant économique pour une région qui en a bien de besoin. La construction de ce pont faciliterait l'entrée, la circulation dans la région et ainsi son développement économique. Il faudra, après l'ouverture du pont, donner une aide financière à Tadoussac pour lui permettre d'absorber les pertes d'emplois liées à l'arrêt du service de traversiers.

Une fois cette porte d'entrée bien arrimée, il faudrait penser à bonifier le réseau routier de cette région. Le prolongement de la route 138 de Natasquan à Blanc-Sablon doit devenir une nécessité. Nous devons relier par la route cette région au reste du Québec. Avec cette route on pourra atteindre Terre-Neuve (via traversier) et ainsi accroître les liens économiques entre les deux territoires.

Finalement, l'amélioration de la 389 entre Manic 5, Fermont et le Labrador est également une nécessité. Avec la création de la deuxième phase de Churchill Falls, projet hydroélectrique conjoint entre Terre-Neuve et le Québec, on pourrait faciliter l'accès à de nombreuses richesses naturelles.

Bas-Saint-Laurent

Dans le Bas-Saint-Laurent deux projets retiennent notre attention. Tout d'abord, nous devons absolument améliorer les conditions de transport de la route 185 entre Rivière-du-Loup et le Nouveau-Brunswick. L'achalandage de cette route connaît un essor fulgurant. Cette route hautement stratégique permet la circulation entre le Québec et les Maritimes. Le commerce entre les deux régions augmente sans cesse et le Nouveau-Brunswick a déjà annoncé le début de la construction des améliorations de cette route.

Le deuxième projet de cette région est de finaliser la construction de l'autoroute 20 entre Trois-Pistoles et Le Bic, près de Rimouski. Cette construction faciliterait les liens entre Rimouski, la Gaspésie et les autres régions du Québec.

Chaudière-Appalaches

Dans cette région la priorité routière est de prolonger l'autoroute 73 entre Saint-Joseph-de-Beauce et la frontière américaine. L'économie de la Beauce est centrée sur l'exportation vers les États-Unis. Plusieurs PME dépendent exclusivement de la qualité du lien qui les relie au marché américain. Le prolongement de cette autoroute permettrait aussi de lier la capitale aux États-Unis dans de meilleurs délais.

Montérégie

Nous proposons la construction des deux tronçons manquants de l'autoroute 30, celui entre Candiac et Sainte-Catherine et celui entre Châteauguay et Vaudreuil-Dorion. Ces deux tronçons sont essentiels pour permettre à la circulation de contourner l'Île de Montréal. Ces tronçons faciliteront le commerce entre le Québec et l'Ontario car ils réduiront de beaucoup les délais tout en désengorgeant le réseau routier de l'Île de Montréal.

Nous proposons également d'améliorer la connexion entre l'autoroute 89 au Vermont et l'autoroute 35 au Québec. Actuellement les véhicules routiers doivent utiliser une route secondaire qui augmente les délais et qui n'est pas appropriée pour circulation aussi dense. Dans un souci d'une plus grande cohésion avec les États-Unis, il est urgent de faciliter le transit entre ces deux régions.

Enfin, nous proposons la construction d'un pont entre les villes de Sorel-Tracy et de Lotbinière, afin d'accroître le trafic entre les deux rives du fleuve St-Laurent dans cette région.

Outaouais

Le projet routier urgent pour cette région est de compléter la construction de l'autoroute 50 entre Gatineau et Mirabel. Ce projet créerait, enfin, une autoroute québécoise entre Montréal et la capitale du Canada, Ottawa. Cette réalisation pourrait s'avérer un élément clef dans le redémarrage de l'aéroport Mirabel. Cette autoroute permettra de bonifier les liens économiques entre l'Ontario et le Québec.

Ces projets devront s'inscrire dans un processus de développement durable. Ils visent à accroître les liens continentaux entre le Québec et ses partenaires économiques. Seules d'éventuelles routes pour le Nord restent à être définies. Finalement ces projets routiers ne doivent pas encourager un étalement urbain cacophonique, mais bien une occupation intelligente du territoire québécois.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 assure la construction d'un pont sur la rivière Saguenay entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac.
- Nous proposons que le Québec de 2018 effectue le prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon.
- Nous proposons que le Québec de 2018 assure l'amélioration de la route 185.
- Nous proposons que le Québec de 2018 termine le prolongement de l'autoroute 73.
- Nous proposons que le Québec de 2018 réalise la construction des deux tronçons manquants sur l'autoroute 30.
- Nous proposons que le Québec de 2018 réalise la construction d'un pont entre Sorel-Tracy et Lotbinière.
- Nous proposons que le Québec de 2018 assure la construction de l'autoroute 50 entre Gatineau et Mirabel.
- Nous proposons que le Québec de 2018 améliore la connexion entre l'autoroute 35 et l'autoroute 89 au Vermont.

Diffuser les technologies de communication dans toutes les régions du Québec

Le Québec de 2018 fera tout ce qui est en son pouvoir pour abolir les différences dues à la distance pour les gens des régions. La création de la société de transport ira en ce sens, mais elle ne sera évidemment pas suffisante.

C'est pourquoi nous pensons que le Québec de 2018 devra s'assurer que tous les citoyens du Québec, peu importe leur lieu de résidence, ait accès aux dernières technologies et soient ainsi à la même page que le reste du monde en matière d'accès aux nouveautés.

La situation est particulièrement importante dans trois domaines: les lignes téléphoniques, la téléphonie cellulaire et l'Internet haute vitesse.

En ce début de 21^e siècle, plusieurs localités au Québec ne disposent pas encore de ligne téléphonique simple; c'est donc dire que plusieurs résidences se partagent les mêmes lignes téléphoniques. Ce qui peut nous sembler relever d'un passé distant est donc une réalité quotidienne pour certains Québécois.

De plus, dans plusieurs endroits au Québec, la téléphonie cellulaire est impossible en raison du manque d'infrastructures (tours de transmission). Il est donc impossible de posséder un cellulaire à plusieurs endroits au Québec.

Enfin, l'Internet haute vitesse est encore loin d'être disponible partout sur le territoire. Cet outil, qui permet réellement d'abolir les distances, devra devenir la norme dans le Québec de 2018.

Il est plus que temps que les questions de distance et d'éloignement ne viennent plus pénaliser aucun Québécois.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure que chaque citoyen ait accès, à des coûts raisonnables, à une ligne téléphonique simple, à la téléphonie cellulaire et à Internet haute vitesse.

Arrimer les différentes divisions territoriales du Québec

Le Québec de 2018 aura beaucoup travaillé à outiller les gens des régions afin qu'ils disposent de tous les atouts nécessaires à leur développement. Mais encore faudra-t-il s'entendre sur la définition des régions...

Nous estimons qu'il est nécessaire que le Québec de 2018 s'assure de l'arrimage des différentes cartes du territoire québécois. Ainsi, nous proposons que les cartes touristiques, administratives, électorales, de santé publique, d'éducation, judiciaires, etc., soient toutes arrimées afin de bien définir les limites géographiques de chaque région.

Un tel arrimage devra également mener à un choix définitif de nom pour les régions (i.e. Estrie vs. Cantons-de-l'Est). Les arbitrages dans ces cas seront soumis au Conseil des régions.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 arrime toutes les cartes du Québec (touristique, administrative, judiciaire, électorale, de santé publique, etc.) en une seule carte qui définira précisément les frontières des régions et leur nom.

Développement économique

Pôles de développement économique

Il serait malhonnête intellectuellement de penser que l'on peut rêver de développement social sans se soucier de la croissance économique. Plusieurs des projets qui ont été présentés jusqu'à présent comportent d'ailleurs un potentiel de développement économique intéressant.

Le Québec est un endroit où l'économie peut varier importante d'une région à l'autre. Certains endroits ont même spécialisé leur économie autour de quelques pôles.

Nous pensons que cette approche est porteuse car elle sous-entend la création d'une masse critique de penseurs, d'innovateurs et d'entrepreneurs autour d'un même thème. Nous estimons donc que le Québec de 2018 devra s'assurer de l'existence d'un mécanisme pour gérer ces différentes spécialisations.

En effet, le Québec ne peut se permettre de posséder 17 régions de l'aluminium. Il faudra donc que les régions, au sein du Conseil des régions, puissent convenir de certaines spécialités. Les modalités et le degré de coercition de telles décisions devront également être définies par le Conseil des régions.

Mais ce qui nous apparaît clair, c'est la création de pôles de développement économique dans chaque région est importante.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure, par le biais du Conseil des régions, que les régions du Québec aient convenu de pôles de développement économique spécifiques à chacune d'entre elles.

Préparer la relève agricole

L'agriculture québécoise a subi de nombreux changements au Québec depuis dix ans. Les petites fermes familiales disparaissent peu à peu et laissent place à de grosses entreprises qui exploitent à grande échelle. De nouvelles technologies toujours plus modernes ont également fait leur apparition et la coexploitation est de plus en plus populaire. Les entreprises modernes doivent ainsi faire face à de nouveaux défis de gestion. Tous ces changements ont de nombreuses conséquences sur le domaine agricole et plus spécifiquement sur les jeunes qui désirent exploiter ce type d'entreprise. Ces jeunes entrepreneurs se buttent à de nombreux obstacles lors de la transmission ou lors du démarrage d'une entreprise agricole. Une plus grande sensibilisation de cette problématique doit être faite et des modifications doivent être apportées pour mieux appuyer la relève agricole.

État de situation

Depuis les débuts de la colonisation au Québec, l'agriculture a toujours été une activité dominante. Avec son immense territoire et ses terres fertiles, le Québec a su se démarquer en cultivant une panoplie de produits de la terre. Au fil des temps, cette activité économique est devenue une caractéristique culturelle qui fait partie du patrimoine québécois.

Cette activité a toujours généré beaucoup d'emplois. Bien que le nombre de fermes ait diminué, celles restantes sont beaucoup plus grosses. À l'heure actuelle, ce sont 13 % des emplois au Québec qui sont reliés à l'agriculture. Les jeunes qui prendront la relève doivent être bien préparés et surtout bien soutenus pour assurer la perpétuité de cette activité économique et pour que l'agriculture québécoise demeure un joyau de notre culture.

Sur un total de 31 635 entreprises, 13,5 % prévoient vendre d'ici quelques années. Parmi celles-ci, 30 % n'ont pas de relève et 70 % ont une relève potentielle. Même lorsque les entreprises ont une relève potentielle, ceci ne veut pas nécessairement dire que la relève est assurée, car l'accessibilité à ces entreprises est très difficile. Ces futurs entrepreneurs, en majorité des jeunes, font face à de nombreux obstacles lors de la transmission ou du démarrage d'une ferme.

Obstacles

Lors d'un transfert ou d'un démarrage de ferme, les jeunes entrepreneurs doivent affronter une réalité qui n'est pas nécessairement avantageuse pour eux. Comme mentionné plus haut, le domaine de l'agriculture a subi de nombreux changements depuis une dizaine d'années. Les fermes sont de plus en plus grosses afin d'affronter une réalité économique en mutation. Les petites entreprises familiales doivent emboîter le pas ou elles sont vouées à disparaître un jour ou l'autre. Les agriculteurs deviennent ainsi de véritables gestionnaires qui doivent s'occuper d'un très grand nombre d'employés et qui doivent faire une comptabilité de plus en plus complexe. La technologie est également une nouvelle réalité à l'intérieur de la ferme. Les agriculteurs doivent toujours être à l'affût des dernières innovations pour demeurer compétitifs. La mise à jour des nouvelles connaissances est devenue essentielle pour suivre le rythme de croisière.

À cause de ces changements, les agriculteurs doivent être formés convenablement autant du niveau technologique que du niveau de la gestion. La formation est ici d'une importance capitale pour acquérir ces nouvelles connaissances. De plus, à cause de l'agrandissement des fermes, ces dernières deviennent de plus en plus onéreuses. Les jeunes entrepreneurs agricoles se doivent donc de déboursier de très gros montants d'argent pour acquérir une ferme et ils font face à un problème de financement. Par conséquent, de plus en plus de jeunes s'unissent pour coexploiter leur nouvelle entreprise agricole.

Moyens de rendre plus accessible l'exploitation agricole

Certaines mesures devraient être instaurées afin que la relève agricole soit bien préparée et bien soutenue. Les priorités doivent être mises sur la formation et sur le financement. Le gouvernement québécois devrait ainsi établir une politique jeunesse au niveau de l'agriculture afin d'aider les jeunes à accéder à la terre au lieu, comme c'est le cas présentement, d'établir des exigences plus sévères pour les nouvelles entreprises, ce qui a un impact direct sur les jeunes.

Plusieurs études ont démontré un lien direct entre la formation et la performance des exploitations agricoles. Les jeunes de la relève doivent acquérir de nouvelles habiletés pour faire face aux défis de la gestion des entreprises modernes : l'intégration de nouvelles technologies, l'élargissement des marchés et la coexploitation. Pour y arriver, il doit y avoir une amélioration de l'accessibilité à la formation en gestion agricole, il faut augmenter le niveau de formation et de diplomation de la relève et il faut accentuer la valorisation de la profession d'agriculteur par de nouveaux moyens et outils. Bref, il faut qu'il y ait une incitation à la formation des jeunes à la relève, car ce ne sont qu'eux même qui décident de suivre ou non une formation agricole.

Les jeunes entrepreneurs font aussi face à de nombreux problèmes de financement. Les coûts lors de l'achat d'une ferme sont extrêmement élevés. Un endettement élevé les oblige à de lourds paiements mensuels. Ces jeunes doivent donc être soutenus financièrement pour se lancer en affaire. Des mesures fiscales doivent être adaptées pour faciliter l'accès aux entreprises agricoles. Un fonds spécifique d'aide à l'établissement doit aussi être créé, fonds qui permettra une plus grande flexibilité au niveau des paiements. Une aide spécifique destinée aux jeunes entreprises doit également être instaurée en augmentant de 30 % le taux des paiements anticipés actuels (c'est-à-dire passer de 50 000 \$ à 65 000 \$). De cette façon, les liquidités de la jeune entreprise pourraient être augmentées en début de saison et la rencontre de ses obligations financières élevées serait ainsi facilitée.

Bien qu'un jeune détienne toutes les ressources pour exploiter sa nouvelle ferme, financement et bonne formation, il demeure qu'il lui manque encore l'expérience. C'est pourquoi que des services conseils ont été mis sur pied. Par contre, il faudrait plus de financement pour que ces services conseils puissent répondre à la demande et soient davantage bonifiés afin de donner de solides bases aux jeunes agriculteurs.

Pour terminer, en considérant que peu d'études ont été réalisées concernant les enjeux reliés à l'établissement de la relève agricole et au transfert de la ferme, il serait de mise qu'il y ait un accroissement du financement de la recherche concernant cette problématique. De cette façon, une plus grande sensibilisation de la situation des jeunes entrepreneurs agricoles pourrait les aider à améliorer leur sort.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 établisse une politique jeunesse au niveau de l'agriculture afin d'aider les jeunes à accéder à la terre autrement que par filiation.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs (salaires, horaires, flexibilité, etc.).
- Nous proposons que le Québec de 2018 abolisse les exigences de certains programmes de subvention qui sont plus sévères pour les nouvelles entreprises.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure qu'il y ait une meilleure accessibilité à la formation en gestion agricole.
- Nous proposons que le Québec de 2018 augmente le niveau de formation et de diplomation de la relève.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que les jeunes de la relève complètent une formation en agriculture.
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette en place des mesures fiscales pour faciliter l'accès aux entreprises agricoles.
- Nous proposons que le Québec de 2018 crée un fond spécifique d'aide à l'établissement qui permettra une grande flexibilité dans les paiements afin de tenir compte de la nature saisonnière de l'activité économique des fermes.
- Nous proposons que le Québec de 2018 s'assure qu'il y ait une augmentation de 30 % du taux des paiements anticipés actuels.
- Nous proposons que le Québec de 2018 accroisse le financement des services conseils afin qu'ils puissent répondre à la demande.
- Nous proposons que le Québec de 2018 accroisse le financement de la recherche concernant la relève agricole.

Instaurer des habitudes de consommation des produits du terroir

On retrouve de plus en plus de produits du terroir sur le marché et l'intérêt des consommateurs pour ces produits y est grandissant. En effet, un sondage mené pour le compte de Solidarité rurale du Québec en 1999 indiquait que 61 % des 801 Québécois interrogés se montrent intéressés à ces produits, dont 24 % se disent très intéressés¹⁸. Mais qu'est-ce qu'un produit du terroir ? Par qui et où est-il fabriqué ? Où se procurer ces produits ?

Selon l'historien Paul-Louis Martin : « le produit du terroir est un produit éloquent qui raconte la saveur d'un pays et l'art des gens qui y vivent ». Pour sa part, Jacques Proulx, président de Solidarité rurale du Québec le qualifie « d'une union savante entre nature et culture ». Plus formellement, il est défini comme étant : « un produit agroalimentaire ou agroforestier. Il est issu d'un territoire spécifique, d'un savoir et d'un savoir-faire liés à son histoire. Il possède une authenticité et une identité qui le différencient de tout autre produit de même nature. Il se distingue également par son excellence et sa qualité. Il possède un potentiel de marché et son mode de fabrication, en harmonie avec l'environnement, est de préférence artisanal ».

18. JOLICCEUR ET ASSOCIÉS, *Attitudes des jeunes Québécois intéressés à l'idée de vivre en région rurale*, novembre 1999.

Leur production et leur mise en vente permet de diversifier les activités économiques dans les communautés rurales. De plus, ces produits valorisent les ressources naturelles d'une région donnée (toile du pays, ardoise à toiture, anguilles fumées, cidre de glace, etc) ainsi que le patrimoine rural québécois. Récemment, un premier inventaire des produits du terroir commercialisés au Québec a permis d'en répertorier près d'une centaine sur tout le territoire québécois. Cet inventaire est cependant incomplet de l'avis même de ses auteurs qui n'ont pas eu le temps de recenser tous les savoir-faire traditionnels. Il faut donc poursuivre la recherche et l'inventaire de ces produits. Il faut aussi encourager leur production dans les communautés rurales afin de bénéficier des acquis territoriaux. Cependant, la majorité des produits répertoriés ne sont disponibles que dans très peu de points de vente (souvent uniquement sur place ou dans quelques boutiques spécialisées).

Dans le Québec de 2018, la mise en valeur des richesses de ces ressources liées au terroir devrait être largement effectuée, tant auprès des consommateurs d'ici que d'un plus large public. Ces multiples produits du terroir pourraient très bien faire l'orgueil et la renommée de plusieurs régions du Québec au même titre que certains produits réputés de France (vin de Bordeaux et de Bourgogne, foie gras du Périgord, céramiques de Moustier-Sainte-Marie, etc). D'ailleurs, plusieurs de nos produits sont déjà très en demande sur divers marchés : anguilles fumées et sirop d'érable au Japon, cidre de glace aux États-Unis, etc. Une mise en marché vigoureuse permettrait d'étendre la vente des produits du terroir non seulement partout au Québec, pour ceux disponibles en quantité suffisante, mais également en plusieurs points du globe. Pour le marché intérieur, les Sociétés des Alcools offriraient une excellente vitrine aux produits du terroir puisqu'elles se retrouvent sur tout le territoire du Québec et qu'elles sont fréquentées par une forte proportion de la population.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 poursuive la recherche sur les produits du terroir, d'en compléter l'inventaire et d'en faire régulièrement la mise à jour.
- Nous proposons que le Québec de 2018 bonifie ou instaure des mesures de soutien pour aider les producteurs à mettre sur pied leurs projets et à faire la mise en marché de leurs produits.
- Nous proposons que le Québec de 2018 accorde des subventions aux producteurs pour faciliter l'expansion de leurs entreprises.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte que le gouvernement s'assure de l'authenticité et de la qualité des produits du terroir par un processus d'accréditation de ces produits.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse la promotion des produits du terroir reconnus et d'en favoriser une large distribution.
- Nous proposons que le Québec de 2018 encourage la micro-agriculture.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte qu'au Québec, les produits du terroir soient disponibles dans les Sociétés des alcools du Québec (SAQ), soit à une large échelle lorsque le produit concerné est réalisé en grande quantité où à une échelle régionale ou locale lorsqu'il est fabriqué en moins grand nombre.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse en sorte qu'à l'étranger, ces produits puissent être acquis dans les délégations du Québec et qu'un site Internet soit également conçu afin de faire la promotion et la vente de ces produits partout à travers le monde, et ce, avec l'aide des ministères concernés.

Création de sociétés de financement régionalisées

Pour assurer la pérennité du développement économique, ce sont les régions elles-mêmes qui doivent prendre les décisions sur le financement des entreprises et sur la nature de celles-ci. C'est pourquoi chacune des dix-sept régions doit avoir sa propre société de financement qui fonctionnera de concert avec une société de financement centralisée, mais qui aura tout de même une très grande part d'autonomie.

Par contre, les personnes qui s'occuperont de gérer ces sociétés de financement devront assumer toutes les responsabilités qui en découlent. Ces personnes seront redevables à la population qu'ils représentent, car ils gèreront l'argent de la collectivité. Ils seront donc responsables du développement des localités faisant partie de leur région.

Ces sociétés de financement régionalisées devront quand même se référer à une société de financement centralisée pour éviter la duplication et la saturation d'une activité économique particulière. Un certain équilibre doit être fait à travers toutes les régions et une concertation doit être assurée.

Pôle de spécialisation

Pour maximiser le développement d'une région, des pôles de spécialisation devront être implantés. Les sociétés de financement régionales auront ici un rôle important à jouer dans ce choix de pôle de spécialisation. Suite à ce choix, les secteurs secondaires et tertiaires doivent être développés autour de l'activité économique principale (grappe industrielle). De cette façon, la production se retrouvera ainsi diversifiée et la transformation se fera au Québec. Les perspectives d'emplois seront ainsi meilleures dans les régions.

Par la suite, lorsque l'économie autour du pôle de spécialisation fonctionnera bien, d'autres créneaux pourront être développés, sous le même modèle, pour assurer l'avenir. Il ne devra pas y avoir de mono-économie. Le danger de la dépendance à une seule activité économique sera ainsi atténué et la dévitalisation repoussée.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 instaure des sociétés de financement régionalisées qui prendront les décisions sur le financement des entreprises et sur la nature de celles-ci, dans leur propre région
- Nous proposons que le Québec de 2018 instaure une société de financement centralisée afin d'éviter la saturation et la duplication d'une activité économique particulière
- Nous proposons que le Québec de 2018 implante des pôles de spécialisation (grappe industrielle) qui favoriseront le développement des secteurs secondaires et tertiaires
- Nous proposons que le Québec de 2018 diversifie l'économie afin d'éviter la mono-économie d'une localité

Entrepreneurship

L'entrepreneurship doit être encouragé. Les gens des régions ont leur part de responsabilisation dans la dynamisation de leur localité et ce sont eux qui doivent s'impliquer afin de développer l'économie. Il faut également essayer d'attirer des investisseurs étrangers pour qu'ils démarrent leurs entreprises dans leur localité.

Les sociétés de financement régionalisées devront subventionner ces personnes et leurs donner des moyens concrets pour arriver à leurs fins. Ils devront les supporter dans leur démarche en leur offrant des services-conseils, en faisant du maillage d'entreprises, en développant les marchés, en faisant de la prospection, etc.

Les jeunes

L'exode des jeunes des régions est très important et le phénomène du non retour des diplômés aussi. Afin de renouveler les générations et assurer la pérennité de l'économie des régions, des moyens concrets devront être implantés pour donner une bonne opportunité aux jeunes diplômés de revenir s'installer dans leur localité d'origine. De plus, il serait intéressant d'attirer des jeunes de d'autres régions ou des grands centres en établissant des moyens d'attraction afin qu'ils viennent s'établir dans ces localités.

Services publics

L'État de 2018 devra avoir sous sa responsabilité les services publics pour assurer une certaine uniformité dans tout le Québec. Les services publics de base, santé, services sociaux et éducation, devront obligatoirement être assurés pour toute la population québécoise, peu importe la localité. De plus, l'État devra faire la planification de ces services en répartissant la main-d'œuvre et en assurant le renouvellement des générations.

Considérant que la sous-scolarisation est présente dans les régions, l'État aura le mandat d'offrir une formation complète et efficace afin de bien outiller les gens pour qu'ils puissent participer au développement économique de leur région.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 encourage l'entrepreneurship chez les personnes, afin qu'ils se responsabilisent face au développement de leur localité.

Nous proposons que le Québec de 2018 attire des investisseurs étrangers.

Nous proposons que le Québec de 2018 implante des moyens concrets pour donner une bonne opportunité aux jeunes diplômés de revenir s'installer dans leur localité d'origine.

Nous proposons que le Québec de 2018 établisse des moyens d'attraction afin d'attirer les jeunes des autres régions ou des grands centres pour qu'ils viennent s'établir dans ces localités.

Nous proposons que le Québec de 2018 assure obligatoirement les services de base à toute la population du Québec.

Nous proposons que le Québec de 2018 soutienne financièrement les entrepreneurs.

Nous proposons que le Québec de 2018 offre une formation à l'entrepreneuriat complète et efficace partout au Québec.

Dresser la carte des ressources naturelles du Québec

Afin d'avoir une idée plus juste du potentiel économique du Québec, il faudra un jour prendre le temps de dresser la carte de nos différentes ressources. Nous pensons que le Québec de 2018 devra avoir accompli cette tâche.

Le territoire québécois est très étendu, et renferme de nombreuses ressources naturelles. Malheureusement, peu d'entre elles sont connues. Nous pensons que le Québec de 2018 devra s'assurer que l'ensemble de son territoire ait été prospecté afin d'établir réellement le niveau de ressources dont nous disposons.

La prospection ne devra pas nécessairement mener à l'exploitation; en effet, nous estimons qu'un impact positif d'une telle cartographie sera relative au développement durable. Il sera plus facile pour la société québécoise de s'assurer du renouvellement de ses ressources si elle est en mesure de connaître l'étendue de celle-ci.

La cartographie des ressources naturelles du Québec aura donc deux impacts positifs: déterminer avec plus de précision le potentiel économique de nos ressources naturelles, et nous permettre de les exploiter dans une perspective de développement durable.



PROPOSITION

Nous proposons que le Québec de 2018 dresse la carte des ressources naturelles du territoire québécois.

Développement économique international

Faire du Québec un lien entre l'Europe et l'Amérique du Nord

Le Québec possède une histoire originale ainsi qu'une situation géographique particulière qui lui permet d'aspirer à un rôle important sur la scène internationale. De par ses origines françaises, il est capable de jouer un rôle majeur à l'intérieur de la francophonie internationale. Berceau de la civilisation française en Amérique du Nord, il est le défenseur parfait, le pivot de la promotion de cette culture en Amérique. De par cette situation, il a des relations privilégiées avec la France.

Depuis la Conquête anglaise de 1763, le Québec fait également partie de la grande famille anglo-saxonne ce qui lui procure des connaissances particulières de cette culture. Pendant longtemps, il a vécu de relations commerciales prépondérantes avec l'Angleterre, chef lieu de l'empire britannique. De par cette situation et de par son appartenance au Commonwealth, il a des relations privilégiées avec le Royaume-Uni.

Voilà une série de caractéristiques propres qui permettent au Québec de prétendre jouer un rôle prépondérant dans d'éventuelles relations avec l'Europe et l'Union Européenne.

Un État en Amérique

Au XIX^e siècle le Québec a considérablement développé ses liens avec les États-Unis et avec les autres provinces canadiennes. Même si la plupart de ces relations sont principalement d'ordre économique, il n'en demeure pas moins qu'elles ne se limitent pas qu'à cela. Par contre, il est à noter que plus de 80 % de nos échanges économiques se font avec les États-Unis ce qui constitue un niveau inégalé de dépendance à l'égard d'un seul marché.

Ainsi, il se développe de plus en plus des liens politiques importants avec les États du Nord-Est américain. Des rencontres ont lieu régulièrement pour améliorer l'environnement régional, pour faciliter le commerce transfrontalier et pour gérer le niveau des eaux du bassin des Grands-Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Voilà une série de caractéristiques propres qui permettent au Québec de prétendre jouer un rôle prépondérant dans d'éventuelles relations avec les États-Unis.

Un Québec à la jonction de deux pôles

Le Québec a tout le potentiel nécessaire pour devenir un acteur déterminant dans les relations entre l'Europe et l'Amérique du Nord. De par sa position géographique stratégique et son bilinguisme important, il doit jouer le rôle de plaque tournante entre les économies américaine et européenne, entre les diplomaties américaine et européenne. Il doit tabler sur ses atouts pour occuper adéquatement cette fonction.

Le Québec de par ses origines européennes et de par sa nord-américanité sera un joueur important entre ces deux continents. Il ne lui reste qu'à prendre conscience de son grand potentiel et développer une politique cohérente pour développer ses attributs.

Nous sommes d'avis que le Québec de 2018 devrait ratifier un traité de libre-échange avec l'Union Européenne. Cette entente permettrait de développer davantage les relations économiques avec l'Europe et diminuerait le niveau de dépendance à l'égard du marché américain. Une politique fiscale avantageuse pourrait attirer des entreprises européennes au Québec et faire de celui-ci une véritable plaque tournante entre Amérique et Europe.

Le Québec de 2018 a bon nombre de qualités qui lui permettent d'aspirer à un rôle de médiateur politique et de plaque tournante économique entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Il sera ainsi très bien positionné entre les deux grands ensembles économiques du monde.



PROPOSITIONS

Nous proposons que le Québec de 2018 prenne conscience de son potentiel pour devenir un lien incontournable entre l'Europe et l'Amérique du Nord au niveau économique.

Nous proposons que le Québec de 2018 ratifie un traité de libre-échange avec l'Union Européenne.

Nous proposons que le Québec de 2018 offre des avantages fiscaux aux entreprises européennes qui désirent établir au Québec les assises de leur présence en Amérique.

Faire de Montréal la métropole internationale du divertissement

Tout au long de l'histoire du Québec, Montréal comme métropole a joué un rôle très important, que l'on pense à son dynamisme économique ou à son rayonnement à l'international. En 2002, elle se classe au quatrième rang des métropoles d'Amérique du Nord quant au développement des secteurs de pointe et au cinquième rang mondial aux côtés de New York et de Seattle pour ce qui est des industries de haute technologie, ce qui contribue grandement à son rayonnement et à sa notoriété. Par ailleurs, la région montréalaise est considérée comme l'une des 22 destinations de rêve sur la planète.

Ainsi, les nombreux acquis de Montréal, les facteurs qui la favorisent – notamment sa particularité linguistique à la fois francophone et anglophone qui en font une des plus grandes villes bilingue au monde – et la place qu'elle occupe déjà sur l'échiquier international lui donnent tous les atouts nécessaires pour que dans le Québec de 2018, Montréal devienne une grande métropole internationale du divertissement. Cela favorisera ainsi le rayonnement du Québec sur le plan mondial et lui donnera de plus en plus d'élan et de dynamisme économique. Une métropole internationale du divertissement dans les axes sportif, artistique et musical, cinématographique, et plus encore !

Événements sportifs d'envergure internationale

Au plan sportif, Montréal possède une formidable infrastructure héritée des jeux olympiques de 1976 : piscine, stade, vélodrome, etc. Par ailleurs, de grandes manifestations sportives sont déjà organisées au sein de la métropole, parmi lesquelles : le Grand Prix du Canada de Formule 1, qui attire les meilleurs pilotes de la planète; le Tour de l'île de Montréal, qui constitue la plus importante manifestation populaire cycliste au monde; l'Omnium du Maurier de tennis professionnel – étape du Super 9 international; et les compétitions équestres de calibre international à l'Hippodrome de Montréal. Il ne faut évidemment pas non plus mettre de côté le rayonnement important qu'offre le Club de hockey Canadien pour Montréal. Symbole par excellence du Québec sportif, le Canadien constitue un pan important du patrimoine sportif québécois. Autant d'événements sportifs qui, jumelés aux infrastructures olympiques, font que Montréal bénéficie d'un formidable effet de levier pour le développement d'événements sportifs d'envergure internationale dans un Québec de 2018.

Musique, arts, culture et autres divertissements de calibre mondial

Lorsqu'il s'agit de musique, Montréal a déjà des assises très solides. Avec ces deux millions de festivaliers venant de partout à travers les pays du globe, le réputé Festival International de Jazz de Montréal accueille des musiciens de renommée internationale et a été couronné de nombreux prix. De même, les FrancoFolies de Montréal, dédiées spécifiquement à la chanson francophone et aux musiques du monde autres qu'anglophones, est considéré comme la plus grande manifestation du genre au plan international.

Également, le festival international Nuits d'Afrique plonge la ville dans les rythmes de l'Afrique, des Caraïbes et des Antilles.

Sur le plan des arts et de la culture, plusieurs attractions parmi les plus importantes de Montréal attirent les touristes de par le monde. Notons, entre autres : le Palais des Congrès, le Centre Molson, le Musée des Beaux-Arts, le Musée d'archéologie et d'histoire, le Casino de Montréal, le cinéma IMAX du Centre des sciences, la Ronde, le Biodôme, le Jardin botanique, les Grands Ballets Canadiens, l'Opéra de Montréal, la Place des Arts, etc.

Montréal se distingue aussi par ces bibliothèques modernes, bien aménagées et ces centres culturels. Montréal est aussi reconnue comme l'une des capitales mondiales de la mode. Elle est l'une des deux seules villes nord-américaines à figurer dans le prestigieux « Cities of Fashion Index ».

D'autre part, le Grand Montréal se retrouve dans les circuits des plus grandes tournées de spectacles, au même titre que Boston, Chicago ou New York.

En ce qui a trait à l'humour, le festival Juste pour rire, qui réunit des artistes des quatre coins de la planète, est le plus grand festival d'humour et de comédie au monde.

Il y a aussi le Festival de théâtre des Amériques, le festival Montréal en Lumière, etc.

La création du futur « Parc des Festivals » dans le centre-ville de Montréal viendra certes couronner la vocation culturelle du centre-ville. C'est d'ailleurs dans l'esprit de positionner Montréal à l'international que la création de la Cité de la Culture et des Communications a choisit d'intégrer divers projets (Quartier des spectacles, etc) comme axe de développement économique et social au centre-ville, confirmant Montréal dans sa réputation de « Métropole culturelle » et de « Ville des Festivals ».

Événements et activités cinématographiques de prestige

« Ville des festivals », Montréal l'est certes puisqu'il faut aussi souligner le prestigieux festival des Films du Monde de Montréal qui, réputé au niveau international, présente les films de réalisateurs chevronnés issus de plusieurs pays.

Sur le plan cinématographique d'autre part, Montréal se taille une place de choix. Ainsi, elle voit naître son premier studio (complexe cinématographique) de type hollywoodien, offrant tous les services, de la pré-production à la post-production et incluant le plus grand plateau de tournage au monde. Ce projet, qui aura certainement des retombées économiques multiples, lancera définitivement Montréal comme pôle majeur de l'industrie cinématographique au plan international. Il faudra cependant selon nous augmenter les ressources consenties au Bureau du cinéma international de Montréal afin de poursuivre dans cette lancée.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 encourage l'aide publique et les subventions en provenance des partenaires publics, parapublics et privés afin de développer et de consolider l'industrie des événements majeurs du grand Montréal.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse du développement touristique des festivals une priorité de développement économique.
- Nous proposons que le Québec de 2018 consente des efforts de promotion et de prospection du Montréal métropolitain à l'échelle internationale par le développement d'une approche de partenariat et de synergies avec les divers acteurs concernés.
- Nous proposons que le Québec de 2018 encourage l'innovation, la créativité et la compétitivité afin de permettre un développement durable pour la région de Montréal.
- Nous proposons que le Québec de 2018 lance une stratégie de rayonnement international de Montréal par la mobilisation et la concertation des ressources.
- Nous proposons que le Québec de 2018 dote Montréal d'équipements et d'infrastructures parmi les plus modernes et les plus performants.

Faire de Québec la capitale des arts, de la culture et de l'histoire pour le rayonnement du Québec à l'international

La ville de Québec a pris naissance sur les berges du Saint-Laurent, l'un des plus grands fleuves au monde, et est située près de la chaîne de montagnes des Laurentides et de l'impressionnante chute Montmorency. Au cours de son histoire, Québec a été capitale, forteresse, port de mer, ville religieuse et ville de savoir. Elle est le berceau de la civilisation française en Amérique. Au milieu du XIX^e siècle, Québec était déjà le troisième port en importance en Amérique du Nord et l'un des plus grands centres de construction de navires au monde.

Avec l'histoire riche qu'elle propose, sa particularité géographique, son environnement d'une beauté exceptionnelle et son cachet purement francophone, Québec est une ville unique. Elle a une identité bien à elle, ce qui fait d'elle une destination touristique par excellence et un joyau du patrimoine mondial. Québec figure parmi les plus belles villes du monde. Elle se classe parmi les dix meilleures destinations touristiques en Amérique du Nord. Elle occupe le deuxième rang dans la province sur le plan économique. Dans un Québec de 2018, la ville de Québec aura encore davantage fait sa place comme capitale des arts, de la culture et de l'histoire pour le rayonnement du Québec à l'international.

Québec Ville Internationale

Véritable fenêtre sur le monde, Québec tisse des liens aux quatre coins de la planète. La ville fait partie de réseaux mondiaux, en plus de tenir, sur son territoire, des événements d'envergure internationale. La ville de Québec figure notamment au sein de l'Organisation des villes du patrimoine mondial aux côtés des grandes et anciennes villes à travers le monde.

En ce qui a trait aux événements d'envergure internationale, Québec n'est pas en reste. À titre d'exemple, elle a notamment accueilli au cours des dernières années : la Conférence parlementaire des Amériques, l'Assemblée soulignant l'anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le 50^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Sommet des Amériques. Nul doute que Québec bat au rythme du monde !

Histoire et nature

Ville de musées et lieu de prédilection pour le théâtre, la musique et les arts visuels, Québec rayonne comme centre de création, de production et de diffusion artistique. Avec ses divers attraits touristiques où se mêlent harmonieusement passé et présent, culture et nature, Québec est considérée comme une ville aux mille atouts. Parmi ces attraits, citons : le Château Frontenac qui est l'un des édifices les plus photographiés au monde; la chute Montmorency qui offre un point de vue imprenable sur le fleuve et sur l'île d'Orléans; le zoo de Québec, lieu important de tourisme de la Capitale; les plaines d'Abraham qui sont reconnues parmi les plus grands et les plus prestigieux parcs urbains au monde et où loisirs, culture et histoire s'y rencontrent pour donner lieu à de grands rassemblements; et le parc du Bois-de-Coulonge qui est un haut lieu de l'horticulture en Amérique.

Autres lieux historiques parmi les plus réputés, notons le Cartier-Brébeuf, le quartier petit-Champlain, le Parc-de-l'Artillerie, les Fortifications-de-Québec et la Basilique-Cathédrale Notre-Dame de Québec.

La présence militaire dans la formation du caractère de la ville contribue également à la distinguer. Ainsi, la place stratégique qu'elle a occupée durant près de trois siècles, fait en sorte que Québec a conservé les principales composantes de son ancien système de défense, ce qui fait d'elle la seule ville d'Amérique du Nord entourée d'une enceinte de fortifications authentique.

Arts, musique et culture

Hôte de nombreux festivals, Québec se distingue là encore comme capitale des arts, de la musique et de la culture. Notamment, le *Festival international d'été de Québec* est un événement unique dont la réputation est déjà planétaire. Cette véritable fenêtre sur les cultures musicales des quatre coins du globe permet de découvrir et d'apprécier des prestations exaltantes, inoubliables. Dans un autre ordre d'idées, les *Fêtes de la Nouvelle-France* renouent avec les années d'histoire du régime français des XVII^e et XVIII^e siècles et permettent d'entrer dans l'histoire des premiers habitants européens en terre d'Amérique. Le *Festival des journées d'Afrique*, aux danses et aux rythmes du monde, est une autre sélection toujours exceptionnelle de groupes issus de la sphère musicale à travers le monde. Québec offre aussi d'autres événements musicaux tels que : le *Festival des musiques sacrées de Québec* et le *Festival international de musique militaire de Québec*.

D'autre part, parmi les autres activités se déroulant à Québec, on compte le *Festival international des arts traditionnels*, où des artistes venus de divers pays du monde présentent des spectacles de musique, de chanson et des contes. Le *Carrefour international de théâtre de Québec* est un festival d'envergure internationale mettant en lumière la diversité du théâtre actuel. Le *Festival Envol et Macadam* présente des artistes représentatifs des nouvelles tendances musicales d'ici et d'ailleurs et des musiques alternatives. Aussi, pendant l'événement *Québec ateliers ouverts*, les artistes des quartiers centraux de la ville de Québec ouvrent aux visiteurs les portes de leurs ateliers.

Durant le *Festival Plein Art Québec* et au *Salon des métiers d'art*, plusieurs expositions-ventes des plus importantes en Amérique du Nord, sont organisées en ce qui a trait aux produits et métiers d'art. Ainsi, lors des Journées de la culture, des centaines d'artistes, d'artisans et de travailleurs culturels réservent aux visiteurs un accueil chaleureux.

Cinéma, littérature et musées

Pour ce qui est du cinéma, Québec se distingue par le *Festival international du film de Québec* et celui appelé *Images du nouveau monde*, qui est un festival de cinéma panaméricain présentant des films en provenance de l'Amérique du Sud, d'Amérique Centrale, des Caraïbes et de l'Amérique du Nord.

Parmi les événements littéraires à Québec, le *Salon international du livre de Québec* réunit des éditeurs, des écrivains et des professionnels du livre en provenance du Québec, du Canada, des Amériques et d'Europe. Aussi, l'exposition-vente des *Bouquinistes du Saint-Laurent* permet de faciliter et de stimuler l'accès aux livres à un public le plus élargi possible.

Québec est aussi réputée avec ses bibliothèques modernes et bien aménagées, ses publications pour la promotion et la diffusion culturelle et littéraire (Éditions Cap-aux-diamants, Méduse, etc), ses théâtres et ses musées d'État : Musée du Royal 22^e Régiment, Musée de la Civilisation, Musée du Québec, Musée de l'Amérique française, Musée naval de Québec, etc.

Autres événements d'envergure

Par ailleurs, plusieurs autres événements d'envergure internationale sont organisés dans la capitale nationale du Québec. D'abord, soulignons le *Carnaval de Québec*, qui est considéré comme le plus grand carnaval d'hiver au monde et où une multitude d'activités sportives, artistiques et culturelles se déroulent à cette occasion. Cet événement unique au monde joue un rôle important dans l'industrie touristique de la région de Québec.

Ajoutons à ces festivités, les *Grands Feux Loto-Québec* où les pièces pyrotechniques se marient aux textures mouvantes de l'eau de la Chute-Montmorency pour donner vie à des moments de pur enchantement. De même; *l'ExpoCité de Québec* est un lieu où se déroulent plusieurs activités (salons sur les nouvelles technologies, concerts, courses de chevaux, expositions, foires commerciales, etc). Des événements comme *l'Expo Québec* jouent un rôle économique majeur pour la grande région de Québec.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 accorde des subventions aux institutions d'éducation telle que l'Université Laval pour développer davantage les spécialités en Arts et Culture, aussi d'aider financièrement les entreprises culturelles, par des exemptions de taxes et d'impôts ou par l'intermédiaire d'autres mesures
- Nous proposons que le Québec de 2018 encourage les commandites et les subventions en provenance des divers partenaires (publics, parapublics et privés) pour soutenir le financement de l'industrie des événements majeurs de Québec et pour permettre son développement touristique
- Nous proposons que le Québec de 2018 incite les organismes internationaux de protection du patrimoine à s'installer à Québec
- Nous proposons que le Québec de 2018 entretienne et protège le patrimoine historique et culturel de la ville de Québec afin d'assurer la durabilité à long terme de ce rayonnement du Québec à l'international
- Nous proposons que le Québec de 2018 organise davantage d'expositions à Québec et en attire d'autres de l'extérieur
- Nous proposons que le Québec de 2018 donne les moyens nécessaires et les fonds suffisants pour pouvoir faire la promotion du Québec à l'échelle internationale

Rouvrir l'aéroport de Mirabel

En 1970, la construction de l'aéroport de Mirabel avait nécessité des investissements considérables : plus de 500 M\$, l'expropriation de plus de 3 000 propriétaires terriens sur un territoire plus grand que Laval, 10 fois celui des aéroports du monde et 27 fois celui de l'aéroport de Dorval ! Le changement de vocation des aéroports de Mirabel et de Dorval est une question cruciale pour le développement économique et la place du Québec de demain dans le concert des nations. De multiples raisons justifient la réouverture de l'aéroport de Mirabel.

Problèmes inhérents au choix de Dorval

D'abord, sur un plan concret, on note que le rapatriement des vols réguliers internationaux à Dorval a généré peu de retombées positives pour Montréal, entre autres, peu de création d'emplois malgré les investissements importants requis. Le projet a par ailleurs de nombreuses conséquences négatives, soit : les coûts reliés aux infrastructures, le traitement cargo à Dorval, le coût du déménagement des compagnies aériennes de Mirabel à Dorval, les dédommagements pour les exploitants de Mirabel, etc. Les aménagements de Mirabel présentent davantage de potentiel pouvant générer des retombées économiques importantes pour Montréal et le Québec.

Capacité de Mirabel

En effet, la capacité du site de Dorval limite ses possibilités de développement à long terme. Aéroport local beaucoup plus petit que Mirabel, il est condamné à moyen terme à avoir des problèmes de congestion. Dorval pourrait toutefois servir de centre de développement technique pour les entreprises aéronautiques de la région comme Bombardier.

En terme d'accessibilité, contrairement à Dorval où le prolongement des heures d'ouverture pendant la nuit pourrait incommoder la population, Mirabel est en mesure d'offrir un service 24 heures sur 24 de par sa situation géographique.

Impacts environnementaux

Également plus près du centre-ville, Dorval a des impacts environnementaux considérables à court et à moyen terme, que l'on pense à la pollution sonore, à l'impact sur la qualité de l'air et sur la qualité de l'eau des ruisseaux. Dans le Québec de 2018, axé sur le développement d'une conscience environnementale, la situation privilégiée de Mirabel se révèle donc un meilleur choix afin de préserver une meilleure qualité de cet environnement.

Montréal comme plaque tournante

Ainsi, de par sa situation géographique, sa capacité d'accueil et ses infrastructures modernes, Mirabel a le potentiel nécessaire pour permettre à Montréal, dans un Québec de 2018, d'occuper une place prépondérante au sein des Amériques comme plaque tournante aéroportuaire due à son positionnement stratégique.

Mirabel comme grand aéroport s'impose donc d'urgence à Montréal. Or, l'inaction des gouvernements provincial et fédéral à injecter les sommes nécessaires aux infrastructures routières et ferroviaires pour desservir Mirabel fait en sorte de renforcer Toronto comme plaque tournante nationale alors que Montréal se voit confiné dans un rôle de plaque régionale. Afin de renverser cette tendance, Montréal devra donc être doté d'un aéroport d'envergure internationale.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 rouvre l'aéroport de Mirabel.
- Nous proposons que le Québec de 2018 fasse de Mirabel une plaque tournante dans le transport aérien.
- Nous proposons que le Québec de 2018 développe une infrastructure ferroviaire assurant un accès direct entre Mirabel et Montréal, comme un train rapide faisant le trajet Montréal/Mirabel en 15 minutes.
- Nous proposons que le Québec de 2018 incite les grandes corporations du Québec, la ville de Montréal et les divers paliers gouvernementaux à jouer un rôle important afin de redynamiser ce grand aéroport.
- Nous proposons que le Québec de 2018 mette en place des stratégies visant à accroître les rendements en attirant des passagers plus rentables.
- Nous proposons que le Québec de 2018 accorde à Mirabel sa vocation internationale et à Dorval, une vocation industrielle.

Promouvoir le tourisme écologique à l'international

Le Québec constitue un lieu unique en Amérique sur le plan environnemental en raison de sa très vaste superficie, de la variété de son relief, de son climat et de sa végétation.

Le territoire du Québec est constitué de plusieurs régions touristiques distinctes. De plus en plus, le Québec cherche à préserver son imposant patrimoine naturel, à en promouvoir une meilleure connaissance et à faire découvrir toutes ses richesses et toute sa diversité au monde. Ainsi, l'écotourisme se révèle à la fois un moyen très important pour exploiter ces richesses naturelles et il permet de faire découvrir les trésors naturels du Québec par l'intermédiaire de diverses activités, de mieux saisir la complexité des écosystèmes, et aussi d'admirer les lieux où les grands phénomènes naturels ont façonné la géographie du Québec et les êtres vivants qui y habitent.

Dans un Québec de 2018, le tourisme écologique contribuera à faire du Québec une destination très prisée à l'international et, par conséquent, permettra de générer des retombées socioéconomiques significatives pour les communautés locales et régionales et de participer ainsi au développement durable de la province de Québec.

Des régions attrayantes et d'une diversité exceptionnelle

Le Québec compte plusieurs régions touristiques. Des Îles-de-la-Madeleine au Nord-du-Québec, elles se partagent un territoire immense au patrimoine naturel exceptionnel, où prédominent tantôt le fleuve, tantôt la forêt, les lacs et les rivières ou la montagne. Chacune de ces régions présente un visage particulier du Québec qui, par son histoire, sa culture et sa géographie, est lui-même unique dans toute l'Amérique !

Terre d'aventure et de découverte, terre d'accueil et d'authenticité, au Québec plus que partout ailleurs, tous les goûts sont dans la nature ! Découvrir le Québec des régions, c'est saisir l'incroyable diversité des paysages et se laisser imprégner par leur beauté tantôt sauvage, tantôt sereine. Par ailleurs, le Québec se distingue par une végétation naturelle très diversifiée : de la toundra et la taïga à la forêt boréale, mixte et de feuillus.

Le Québec maritime, ouvert sur l'estuaire et sur le golfe du Saint-Laurent, est un domaine d'exception avec ses écosystèmes d'une plus grande diversité biologique de la province. Le Nord-du-Québec est l'un des plus beaux sites naturels de la province, avec sa grande nature sauvage pure et simple et ses rivières sauvages parmi les plus belles du Québec. Ainsi, des dizaines de kilomètres carrés de toundra et de taïga font la particularité de cette région.

Des parcs reconnus à l'échelle mondiale

Les parcs nationaux du Québec sont uniques, grandioses et très diversifiés. Ces différents lieux du Québec aux attraits distincts respectent largement les critères établis par l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN). Par ailleurs, le Québec compte trois Réserves de biosphère désignées par l'Unesco : le mont Saint-Hilaire, Charlevoix et le Lac Saint-Pierre. Le Parc national de Miguasha, dans la baie des Chaleurs en Gaspésie, figure sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. Ce site unique est réputé pour la quantité, la diversité et la qualité de conservation de spécimens de plantes et de poissons. De même, la région de Charlevoix est désignée Réserve de biosphère par l'Unesco. Celle-ci abrite deux parcs aux panoramas grandioses. Ainsi, le Parc national des Grands-Jardins possède en outre une flore typique du Nord-du-Québec, une végétation arctique de taïga et de toundra, tout en étant fréquenté par des hardes de caribous, chose rarissime au sud du 49^e parallèle. La réserve faunique des Laurentides, avec ses montagnes et ses vallées, ses centaines de lacs et de rivières et son climat continental de montagne, est d'une beauté remarquable. De même, le Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, avec ses parois rocheuses, est un lieu hors du commun.

Citons aussi le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, qui constitue un des joyaux des parcs du Québec. En effet, le majestueux Fjord du Saguenay est un lieu permettant de découvrir le milieu marin avec ses mammifères réputés, ainsi que d'admirer la baie de Tadoussac et ses sites exceptionnels.

Une multitude d'activités écotouristiques et d'aventure

Divers milieux écologiques, comme c'est le cas d'un grand nombre de parcs nationaux du Québec, sont dotés de panneaux d'interprétation, d'aires de pique-nique ainsi que de pistes cyclables. Pendant la saison estivale ou hivernale, plusieurs activités peuvent être pratiquées dans ces milieux naturels du Québec. Ces activités, très variées, peuvent porter sur l'aventure, l'écotourisme doux ou extrême, et être aquatiques ou pédestres. Parmi ces nombreuses activités, on note : la pêche, la chasse, la baignade, le canyoning, le deltaplane, l'escalade, le traîneau à chiens, la motoneige, le vélo de montagne, le camping d'hiver et rustique, le canotage, le kayak de mer et de rivière, la plongée sous-marine, la randonnée (à bicyclette, à raquettes, équestre, pédestre ou à skis), la spéléologie, la voile, etc.

Des sports extrêmes de performance peuvent également être pratiqués au sein de ces milieux naturels du Québec, comme par exemple : la planche à voile, le parachutisme, le rafting et autres genres d'activités. D'autre part, le tourisme scientifique est une autre forme de tourisme écologique permettant la participation à des recherches scientifiques dans des milieux naturels.

Raid international de motoneige

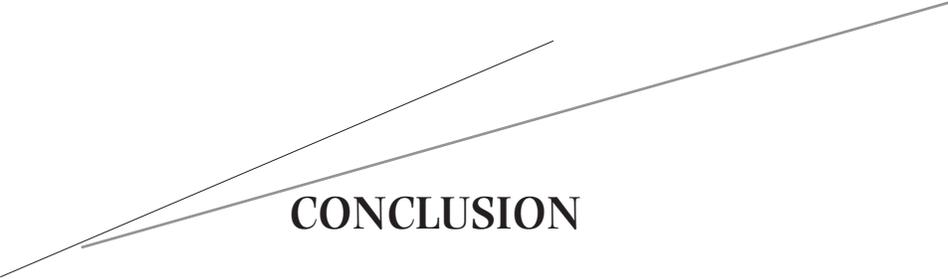
Le Raid international de motoneige *Harricana* est un de ces événements extraordinaires qui suscite chaque année l'intérêt de plusieurs médias et attire de prestigieux commanditaires (sponsors) internationaux (européens ou autres). L'impact de cet événement sur le développement de la pratique de la motoneige à des fins récréotouristiques au Québec a été d'une grande importance. Aussi, parmi les événements reliés à la motoneige au Québec, on compte aussi le *Raid Ungava* qui est organisé au Nord du Québec dans la région du Nunavik.

La relance de ces événements – comme c'est le cas du *Raid Harricana* – s'inscrivent directement dans les orientations visant à stimuler le développement de l'offre touristique autochtone au Québec, et de promouvoir la commercialisation de ces produits touristiques québécois sur les marchés nationaux et internationaux.



PROPOSITIONS

- Nous proposons que le Québec de 2018 aide les industries oeuvrant dans le domaine écotouristique.
- Nous proposons que le Québec de 2018 encourage la professionnalisation du métier de guide, assure la compétence adéquate des industries du tourisme écologique et les amène à miser sur une très bonne qualité des produits et des services qu'elles offrent tout en privilégiant des pratiques sécuritaires.
- Nous proposons que le Québec de 2018 multiplie le nombre de plans d'eaux où les moteurs sont interdits.
- Nous proposons que le Québec de 2018 accorde une attention particulière à l'éducation des utilisateurs des lieux naturels, à leur sécurité et à leur sensibilisation au respect et à la protection de l'environnement.
- Nous proposons que le Québec de 2018 adopte un code d'éthique et des lois permettant l'encadrement des diverses activités pratiquées afin d'éviter la surutilisation du milieu naturel et ainsi s'assure d'un véritable écotourisme.
- Nous proposons au Québec de 2018 d'allouer les fonds nécessaires pour faire la promotion à l'échelle nationale et internationale du tourisme écologique pratiqué au Québec.
- Nous proposons que le Québec de 2018 gère ce secteur important dans l'économie du Québec en se basant sur le concept du développement durable.
- Nous proposons que le Québec de 2018 augmente le nombre de parcs nationaux au Québec.



CONCLUSION

Le Conseil permanent de la jeunesse souhaitait, l'espace d'un document, aborder les enjeux de la jeunesse autrement qu'à son habitude. Dépasser le moment présent pour se projeter dans le futur. Pour se sortir la tête de l'eau et observer l'horizon.

Dans le cadre d'une tournée de toutes les régions du Québec, puis lors de longs et passionnants échanges avec les membres du Conseil, le CPJ a ainsi esquissé quelques idées et projets pour le Québec. En éducation, en économie, en santé, en environnement, sur ce qui se passe ailleurs dans le monde, nous avons voulu élargir les champs du possible.

Les jeunes que nous avons rencontrés nous ont parlé de liberté, de démocratie, de solidarité, de culture, de savoir, de santé, de bien-être, de prospérité et d'efficacité. Ils nous ont parlé de leurs rêves et de leurs ambitions. Du Québec dans lequel ils veulent vivre, à Montréal ou à Trois-Rivières, à Saguenay ou à Matane.

Québec 2018 est un exercice qui ne prétend à rien d'autre qu'être, justement, une tentative. Une tentative de saisir les aspirations d'une jeunesse qui sera appelée à relever les défis du monde de demain. Un monde où il reste tant à accomplir, où rien n'est encore déterminé et où des luttes sont à mener pour réaliser un idéal.

Nous osons espérer que ce document pourra inspirer quelques jeunes à sauter dans l'arène politique, sociale ou économique et à s'impliquer activement sur la scène publique. Le Québec a besoin de jeunes leaders actifs, et nous aimons croire que ce seront les *idées* qui les motiveront et les pousseront à sacrifier une partie de leur confort pour le bien-être collectif.

BIBLIOGRAPHIE

LOIS

- Charte des droits et libertés de la personne* (L.R.Q. Chapitre C-12).
- Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.* (Loi de 2002, chapitre 37)
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1)
- Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., chapitre S-4.2)
- Loi sur les sociétés de transport en commun* (Loi de 2001, chapitre 23)
- Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec* (LRQ, chapitre E-20.2)
- Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q, chapitre I-13.3)

PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

Québec

- ASSEMBLÉE NATIONALE. Commission de la culture. *Mandat d'initiative portant sur la concentration de la presse.* Québec. Novembre 2001.
- ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC. COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC et LE PROTECTEUR DU CITOYEN. *Le suicide chez les usagers des centres jeunesse: il est urgent d'agir.* Avril 1999.
- BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur – tome 1, tome 2 et annexes.* Rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec. 2000.
- BUREAU DU SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE. *Élargir notre ouverture sur le monde.* Rapport du Chantier. 1999.
- BUREAU DU SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE. *Parfaire le savoir et la formation.* Rapport du Chantier. 1999.
- BUREAU DU SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE. *Promouvoir une société équitable.* Rapport du Chantier. 1999.
- BUREAU DU SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE. *Relever les défis de l'emploi.* Rapport du Chantier. 1999.
- CABINET DU MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLÉ. Communiqué – *Octroi des contrats municipaux: Québec annonce de nouvelles règles qui assureront plus de transparence.* 19 juin 2002.
- COMITÉ DE RÉVISION DE LA PROCÉDURE CIVILE. *Une nouvelle culture juridique.* Rapport. Juillet 2001.
- COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE. *Rapport du Québec sur le développement durable présenté au Sommet mondial sur le développement durable.* 2002.
- COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE TRAVAIL ET LA RÉVISION DU CODE DU TRAVAIL (présidée par René BEAUDRY). *Le travail. une responsabilité collective.* Rapport final. 1985.
- COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (Présidée par Michel CLAIR). *Les solutions émergentes.* Rapport et propositions. 2000. 410 p.
- COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (présidée par Jean ROCHON). *Rapport.* 1988.
- COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION. *Exposé de la situation.*
- COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION. *Rapport final.*
- COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (présidé par Gerald LAROSE). *Le français, une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne.* 2001.
- COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES. *Avis de consultation générale: responsabilité sociale des entreprises et investissement responsable.* Gouvernement du Québec. 2002.
- COMMISSION DES JEUNES SUR L'AVENIR DU QUÉBEC. *Rapport.* 1995.
- COMMISSION SUR L'AVENIR POLITIQUE ET CONSTITUTIONNEL DU QUÉBEC (présidé par Michel BÉLANGER et Jean CAMPEAU). *L'avenir politique et constitutionnel du Québec.* Rapport. Mars 1991.
- COMMISSION SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL. *Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada.* Rapport. 2002.
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Les familles avec adolescents, entre le doute et l'incertitude.* Rapport 2001-2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants. Juin 2002.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE. *Forum sur le développement social.* Rapport. Octobre 1998.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE. *Pour une stratégie d Québec en santé. Décider et agir.* Avis. 2002.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES. *Agir ensemble.* Rapport sur le développement. 1990.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES. *Deux Québec dans un.* Rapport sur le développement social et démographique. 1989.
- CONSEIL DES AÎNÉS. *La réalité des aînés québécois.* 2^e édition. Québec. Les Publications du Québec. 2001. 199p.
- CONSEIL DES AÎNÉS. *Résumé de l'Avis sur l'hébergement en milieux de vie substitués pour les aînés en perte d'autonomie.* Québec. 2000. 29p.
- CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES. *Pour assurer la vitalité et l'essor des arts et des lettres.* Mémoire déposé à la Commission de la Culture. 1^{er} octobre 1999.
- CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES. *Rapport des rencontres exploratoires interrégionales et pluridisciplinaires avec les milieux artistiques et culturels tenues du 27 octobre au 5 novembre 1999.* Janvier 2000.
- CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES. *Accueillir les nouveaux immigrants en 2001, 2002 et 2003. Un choix humanitaire autant que nécessaire.* mémoire présentée à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale en septembre 2000.

- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les Québécoises, la mondialisation et la Zone de libre-échange des Amériques: une première réflexion*. Avis. Avril 2001.
- CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu...* Août 1996.
- CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. Communiqué de presse du 24 février 1999 sur l'orientation scolaire et professionnelle: des choix cruciaux pour les jeunes dans les prochains jours.
- CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Compte rendu – Conférence parallèle des jeunes sur le devenir social et économique du Québec*. Juin 1996.
- CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Je décroche, tu décroches... est-ce que nous décrochons?* Avis. 2002.
- CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Jeunes et société. Propos sur la pauvreté, l'emploi, le féminisme, les communautés culturelles et les valeurs des jeunes au Québec*. 1991.
- CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Le suicide chez les jeunes: S.O.S. jeunes en détresse!* Québec. Février 1997.
- CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Les couleurs de la jeunesse noir sur blanc*. Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse. 1989.
- CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Lettre de la vice-présidente, Marie-Claude Ménard à tous les présidents et présidentes de Commissions scolaires*. 2 septembre 2000.
- CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Réflexion stratégique sur les institutions démocratiques du Québec*. Mémoire présenté au comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques présidé par M. Claude BÉLAND. Québec. 2002.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Éduquer à la citoyenneté*. Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 1997-1998.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *La gouverne de l'éducation*. Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2000-2001.
- DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL – CENTRE. *Garder notre monde en santé, un nouvel éclairage sur la santé mentale des adultes montréalais*. Rapport annuel 2001 sur la santé de la population.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Document de consultation sur l'organisation policière au Québec: vers une nouvelle carte policière au Québec*. 20 décembre 2000.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *D'Amérique et d'avenir. Les points de vue du Québec: le Québec, une nation d'Amérique et d'avenir; Québec et les Amériques; Positions du Québec relative à la ZLÉA*. 2001
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Horizon 2005. Plan d'action pour un Québec meilleur*. 2002
- GROUPE DE TRAVAIL POUR LES JEUNES (dirigé par M. Camil Bouchard). *Un Québec fou de ses enfants!* 1991.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME DU CURRICULUM. *Réaffirmer l'école. Prendre le virage du succès*. Rapport. 1997.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS. *Rapport*.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PROFILS DE FORMATION AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE. *Préparer les jeunes au 21^e siècle*. Rapport. 1994.
- GROUPE-CONSEIL SUR LA POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC. *NOTRE PATRIMOINE, UN PRÉSENT DU PASSÉ. Proposition présentée à madame Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications du Québec*. Novembre 2000.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Enquête sociale et de santé 1998. 2^e édition*. Janvier 2001.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Portrait social du Québec. données et analyses. édition 2001*. Québec. Institut de la statistique du Québec. 2001. 629 p.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Mémoire présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux*. 22 septembre 2000.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Le portrait de santé le Québec et ses régions*. Québec. Les Publications du Québec. 2001. 432 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois. Rendez-vous de mi-parcours. Consensus et engagements*. 17 et 18 octobre 2001.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *À chacun son rêve. Pour favoriser la réussite: l'approche orientante*. 2002.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Laïcité et religions. Perspective nouvelle pour l'école québécoise*. 1999.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Pour prévenir l'analphabétisme: recherches, réflexions et propositions d'actions*. Direction de la formation générale des adultes. 1997.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Indicateurs de gestion 2000-2001, transport scolaire*. Québec. 613 p.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *La volonté d'agir, la force de réussir. Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Juin 2002.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *Sécurité du revenu - présentation*. <http://www.mess.gouv.qc.ca/francais/sr/index.htm>
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu du Forum national sur le développement durable*. 14 juin 2002. Québec. Août 2002.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *État de la situation et propositions au regard des listes d'attente en protection de la jeunesse et de l'accessibilité aux services à la jeunesse*. 24 juin 1998.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *La complémentarité du secteur privé dans la poursuite des objectifs fondamentaux du système public de santé au Québec*. Rapport du groupe de travail (présidé par Roland Arpin). Septembre 1999.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes*. Cadre de référence pour la prévention de la transmission de l'infection au VIH. 1999.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Plan d'action 1998-2000 du Centre québécois de coordination sur le Sida*. 1998.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Portrait de l'infection par le VIH et du Sida au Québec, décembre 2001*. Collection analyses et surveillance # 20. 2001.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Pour une stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes. Agissons en complice*. 1998.

- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Programme national de santé publique 2003-2012*. Novembre 2002.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *S'entraider pour la vie. Stratégie québécoise d'action face au suicide*. 1998.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Stratégie québécoise de lutte contre le Sida, phase 4. Orientations 1997-2002*. 1997.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Pour un partenariat renouvelé. Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport*. 1997.
- MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Politique nationale de la ruralité. Une vision d'avenir*. 2001.
- MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Programme sur les produits du terroir. Une mesure pour développer les régions*. 2001.
- MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2002*. 2001.
- MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *L'immigration au Québec. 2001-2003. Un choix de développement*. 2000.
- MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF. *Positions du Québec dans les domaines constitutionnel et intergouvernemental, de 1936 à mars 2001*. 2001.
- OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR. *Actes du colloque. Colloque sur la protection des consommateurs*. 2001.
- RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC. *Plan d'action régional triennal en matière de prévention du suicide*. 14 juin 2000.
- RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MONTRÉAL CENTRE. *Rapport annuel 2000-2001*. Montréal. 2001. 125p.
- SECRETARIAT À LA JEUNESSE. *La jeunesse au cœur du Québec. Plan d'action 2002-2005*. 2002.
- SECRETARIAT À LA JEUNESSE. *La jeunesse au cœur du Québec. Politique québécoise de la jeunesse*. 2001.
- SECRETARIAT À LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES. *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes. Document de réflexion populaire*. 2002.
- SECRETARIAT AU LOISIR ET AU SPORT. *La personne : au cœur de nos préoccupations. Plan d'action en matière de loisir, de sport et d'activité physique : priorité 2001-2002*. Juin 2001.
- SECRETARIAT AU LOISIR ET AU SPORT. *Rapport annuel de gestion 2001-2002*. Août 2002.
- SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. *Les négociations avec les Innus. Pour une réflexion sur le contexte et les enjeux en cause*. Québec. 2002.
- Canada**
- COMITÉ CONSULTATIF FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION. *Stratégies d'amélioration de la santé de la population. Investir dans la santé des Canadiens. Conférence des ministres de la Santé. Halifax. Nouvelle-Écosse. Publications Santé Canada*. 1994.
- COMMISSION DU NUNAVIK. *Amiqaaluta – Partageons. Tracer la voie vers un gouvernement du Nunavik. Rapport*. Mars 2001. 66 p.
- COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES (Commission ERASMUS-DUSSAULT). *Un passé, un avenir. Rapport (volume 1)*. Ottawa. 1996. 801 p.
- COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *Vingt ans d'action soutenue pour le renouveau. Rapport (volume 5)*. Ottawa. 1996. 375 p.
- COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *À l'aube d'un rapprochement. Points saillants du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. 1996.
- COMMISSION SUR L'AVENIR DES SOINS DE SANTÉ AU CANADA. (Commission ROMANOW). *Sommaire*. Novembre 2002.
- ÉLECTIONS CANADA. « Le vote par Internet aux Etats-Unis ». *Perspectives électorales. vol.2, n° 1* (juin 2000). p. 6-7.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRÉVENTION. *Stratégie canadienne de lutte contre le cancer. Un système de prévention du cancer pour le Canada*. Janvier 2002.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. *Zléa – Zone de Libre-échange des Amériques. Avant-projet d'Accord. Chapitre sur les marchés publics*. Juillet 2001.
- SÉNAT. *Le cannabis : Positions pour un régime de politique publique pour le Canada*. Rapport du Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites. 4 vol. 2002.
- STATISTIQUE CANADA. *Compilations spéciales de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*. 1998. Juin 2000.
- STATISTIQUE CANADA. *Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit*. Canada. Statistique Canada. 2002. 37 pages. N° 96F0030XIF2001003 au catalogue
- International**
- CALIFORNIA INTERNET VOTING TASKFORCE. *A Report on the Feasibility of Internet Voting*. Janvier 2000. http://www.ss.ca.gov/executive/ivote/final_report.pdf
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Gouvernance européenne. Un livre blanc*. Juillet 2001.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. ORGANISATION DES NATIONS UNIES. GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE. 2000, *un monde meilleur pour tous. Poursuite des objectifs internationaux de développement*. Fonds monétaire international. 2000.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté. Vue d'ensemble. rapport mondial sur le développement humain 2002*.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Convention sur la diversité biologique*. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. 3-14 juin 1992.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*. Août 1992.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Déclaration du Millénaire*. Résolution adoptée par l'Assemblée générale. Septembre 2000.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Rapport Brundtland sur le développement durable*. Extraits.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Tous les droits de l'Homme : nos droits à tous. Cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme 1948-1998*.

- ORGANISATION INTERNATIONALE DU COMMERCE. *Accord instituant l'organisation mondiale du commerce*.
- ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE ET ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Les accords de l'OMC et la santé publique. Étude conjointe de l'OMS et du Secrétariat de l'OMC*. 2002.
- UNION EUROPÉENNE *Livre blanc sur l'éducation et la formation : Enseigner et apprendre : vers la société cognitive*. 1996.
- UNION EUROPÉENNE. *Traité sur l'Union européenne*. Version consolidée.
- OUVRAGES GÉNÉRAUX, LIVRES ET MONOGRAPHIES.**
- ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC. *En santé autrement*. Québec. 2002. 80 p.
- ALFRED, Gerald R. et Renée DUPUIS. *Les peuples autochtones et l'avenir du Québec. CHOIX IRP. Série « Canada-Québec »*. Juin 1995 (vol. 1, n° 10). Montréal. Institut de recherche sur les politiques publiques. 34 p.
- ALVAREZ, Michael R. et Jonathan NAGLER. *The Likely Consequences of Internet Voting for Political Representation*. Los Angeles. Internet Voting and Democracy Symposium. Loyola Law School. 2000. p.26.
- BERNARD, Michel et Michel CHARTRAND. *Le revenu de citoyenneté, un projet pour le Québec*. Dossier de l'Action nationale. 2000.
- BERNARD, Michel et Michel CHARTRAND. *Manifeste pour un revenu de citoyenneté*. Éditions du renouveau québécois. Montréal. 1999. 143p.
- BLAIS, François et Jean-Yves DUCLOS. *Le revenu de citoyenneté : Revue des écrits et consultation des experts*. Remis au Fonds Québécois de la Recherche sur la Société et la Culture. Québec. Septembre 2001. 282 p.
- BLAIS, François. *Un revenu garanti pour tous. Introduction aux principes de l'allocation universelle*. Boréal. Montréal. 2001. 211 p.
- COLLECTIF POUR UNE LOI SUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ, *Manifeste pour un Québec sans pauvreté*.
- COMITÉ AVISEUR-JEUNES D'EMPLOI-QUÉBEC. *Vers le rapatriement de la Stratégie emploi jeunesse*. Avis. 2002.
- CSQ. *Orientations de la CEQ concernant la formation professionnelle et technique dans le cadre des États généraux sur l'éducation*. Mars 1996.
- DUBUC, Michelle. *Le réseau SIDA et maladies infectieuses*. Dossier FRSQ Recherche en santé. Février 2000.
- DULAC, Germain. *La condition masculine : l'univers complexe de la parentalité dans Traité des problèmes sociaux*. Québec. Institut québécois de recherche sur la culture. 1994. pp. 499-518.
- DULAC, Germain. *Les demandes d'aide des hommes*. Montréal. Centre d'études appliquées sur la famille. 1997. 38 p.
- DULAC, Germain. *Penser le masculin. Essai sur la trajectoire des militants de la condition masculine et paternelle*. Québec. Institut québécois de recherche sur la culture. 1994. 153 p.
- EVANS, R.G., M.L. BARER et T.R. Marmor. *Être ou ne pas être en bonne santé*. Les Presses de l'Université de Montréal. 1996.
- FAVREAU, Louis et Lucie FRÉCHETTE. *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*. Presses de l'Université de Québec. Québec. 2002.
- FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC. *Le transport scolaire de nouveau sur la table de négociations dans Commissaires d'écoles*. Bulletin express. 25 octobre 1999. Volume 32, numéro 4.
- FÉDÉRATION DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC. *Les services psychologiques : une solution à la hausse des coûts médicaux*. mémoire présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux. 2000.
- HARRIBEY, Jean-Marie. *Qui annule sa dette relève la tête*. Bordeaux. 11 janvier 2001.
<http://www.users.skynet.be/cadtm/pages/francais/harribey/janvier2001.htm>
<http://www.fqsc.gouv.qc.ca/programmes/pdf/rapcitoyen.pdf>
- JOLICŒUR ET ASSOCIÉS. *Attitudes des jeunes Québécois intéressés à l'idée de vivre en région rurale*. novembre 1999.
- KINO-QUÉBEC. *L'activité physique, déterminant de la santé des jeunes. Avis scientifique*. 2000.
- KINO-QUÉBEC. *Les jeunes et l'activité physique. situation préoccupante ou alarmante ?* 1998.
- LAVOIE, Michel et Antoine CHAPDELAIN. *L'entreposage des armes à feu gardées à domicile au Québec. Résumé d'une présentation*. Congrès 2000 en prévention du suicide. 20 avril 2000.
- LISÉE, Jean-François. *Sortie de secours. Comment échapper au déclin du Québec*. 2000.
- MERCIER, Benoît et André DUHAMEL. *La démocratie, ses fondements, son histoire et ses pratiques*. Québec. Directeur général des élections du Québec. 2000. p.143.
- MILLER, Anthony B. *Le meilleur des mondes. La lutte contre le cancer et les promesses du nouveau millénaire*. 1999.
<http://www.hc-sc.gc.ca>
- MILLET, Damien. *La tragédie de la dette : d'un colonialisme à un autre. Comité pour l'abolition de la dette du Tiers Monde - France (CADTM-France)*.
<http://users.skynet.be/cadtm/pages/francais/damien-colonialisme.htm>
- PARTI LIBÉRAL DU CANADA. *Un meilleur avenir pour tous. Le plan d'action libéral pour le Canada*. 2000.
- PARTI QUÉBÉCOIS. *Programme officiel du Parti Québécois*. édition 2000.
- RAMONET, Ignacio. *Guerres du XXI^e siècle. Galilée*. Paris. 2002.
- RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA. *Les vaccins anti-VIH au Canada : questions juridiques et éthiques. Un aperçu*. 2002.
- SAINT-LAURENT, Danielle. *Évolution du suicide au Québec. Institut national de santé publique du Québec*. avril 2002.
- SIMON, Robert, Michel Chouinard et Carol Gravel. *Armes à feu et suicide au Québec. Résumé d'une présentation*. Congrès 2000 en prévention du suicide. 20 avril 2000.
- SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PSYCHOLOGIE. *Pour de meilleurs soins primaires : l'apport de la science et la pratique de la psychologie*. 2000.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. *De nature à culture : les produits du terroir. Premier inventaire des produits du terroir québécois*. Août 2002.

VILLEDIEU, Yannick. *Un jour la santé*. Boréal. 2002.

Articles

- « Ottawa et Québec songent à récupérer les coûts de santé ». *Info-Tabac*, n° 30. janvier-février 2000.
- Action démocratique du Québec. COMMISSION POLITIQUE. *Pour un Québec responsable et prospère*. Recueil des propositions adoptées. Printemps 2002.
- BARIL, Daniel. « Ritalin, hyperactivité et interventions psychoéducatives ». *Forum de l'Université de Montréal*, 1998-1999.
- BRETON, Brigitte. « Réhabilitation des régions », *Le Soleil*, 22 mars 2002.
- BRETON, Pascale. « Québec serre la vis aux villes », *La Presse*, jeudi 20 juin 2002, p.E1.
- BRUNELLE, Dorval. « Vers une Zone de libre-échange des Amériques. De l'Alaska à la Terre de feu, le tout commerce à l'oeuvre », *Le monde diplomatique*, avril 2001.
- CLEARY, Bernard. « Autochtones, les orientations de René Lévesque enfin appliquées », *La Presse*, 15 avril 1998.
- DES RIVIÈRES, Paule. « La culture au Québec », *Le Devoir*, 23 novembre 2002.
- DES RIVIÈRES, Paule. « Le kirpan », *Le Devoir*, 26 février 2002.
- DUCLOS, Jean-Yves. « Une alternative radicale – Un revenu de citoyenneté présenterait plusieurs avantages », *La Presse*, 11 juin 2002.
- EUDES, Yves « www.elections.com », *Le Monde*, 17 mars 2000.
- FERRY, Jean-Marc. Revenu de citoyenneté, droit au travail, intégration sociale dans « Vers un revenu minimum inconditionnel? », *Revue du Mauss*, 1996, p.115-134. <http://users.skynet.be/sky95042/mauss.html>
- GIRARD, Marie-Claude. « Transport scolaire : le projet est mal accueilli » *La Presse*, 25 octobre 1999.
- JALBERT, Yves. « Le financement de la recherche sur le cancer au Québec », *Recherche en santé*, mars 2002.
- LAVOIE, Kathleen. « Volontaires. Les commissions scolaires proposent leurs services pour le transport adapté », *Le Soleil*, 24 octobre 1999.
- LEFORT, René. « Internet, atout ou sauveur de la démocratie », *Courrier de l'UNESCO*, juin 2000. http://www.unesco.org/courier/2000_06/fr/connex.htm
- LEMIEUX, Diane. « La culture et le Parti québécois : au-delà du mythe. Lettre adressée à Paule des Rivières », *Le Devoir*, 2 décembre 2002.
- LESAGE, Valérie. « Pour en finir avec le suicide. Le Québec traîne la patte en matière de prévention » *Le Soleil*, 22 septembre 2002.
- LESAGE, Valérie. « Pour en finir avec le suicide. Une transfusion d'espoir » *Le Soleil*, 22 septembre 2002.
- MYLES, Brian. « Délinquance : le Québec rate la cible », *Le Devoir*, 18 novembre 2002.
- PAMMET, Jon H. et John MYLES. « L'abaissement de l'âge électoral à 16 ans », dans Kathy MEGYEVY (dir.). *Les jeunes et la vie politique au Canada. Engagement et Participation*. Collection d'études vol. 8. Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis – Approvisionnement et services Canada. 1991. p. 105-125.
- PAQUEROT, Sylvie. « Vers une zone de libre échange des Amériques. Mise à l'encan de l'eau du Canada », *Le monde diplomatique*, avril 2001.
- PARÉ, Isabelle. « Les Québécois vivent plus longtemps en meilleure santé » *Le Devoir*, mardi 1^{er} octobre 2002, p. A3.
- PELCHAT, Martin. « Le transport scolaire confié aux municipalités », *La Presse*, 23 octobre 1999.
- PRESSE CANADIENNE. « Québec mousse la formation professionnelle et technique », 4 novembre 2002.
- SAMSON, Claudette. « Dépistage déficient du suicide en prison » *Le Soleil*, 12 juillet 2002
- SOCIÉTÉ RADIO-CANADA. « Le suicide : Fait-on suffisamment d'efforts pour le prévenir? » *Zone Libre*, émission du 25 janvier 2002.
- SOCIÉTÉ RADIO-CANADA. Les autochtones du Québec, février 2002. *Dossier en ligne*. <http://www.radio-Canada.ca>
- TOUSSAINT, Éric. « Au-delà des réductions en trompe-l'œil. Briser la spirale infernale de la dette », *Le Monde diplomatique*, septembre 1999.
- TOUSSAINT, Éric. « Sortir du cycle infernal de la dette », *Le Monde diplomatique*, octobre 1997.
- TREMBLAY, Odile. « Bouillon de culture, façon Landry », *Le Devoir*, 19 novembre 2002.
- TROTTIER, Éric. « Nouveaux renvois d'ascenseur de l'administration Tremblay », *La Presse*, vendredi 14 juin 2002, p. A3.

Annexe

1

QUÉBEC 2018

LA CONSULTATION SPÉCIALE



1. Le Conseil permanent de la jeunesse

Un conseil de jeunes pour les 15-30 ans

Le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) est dirigé par 15 jeunes âgés entre 15 et 30 ans provenant de diverses régions du Québec et nommés pour trois ans. Il a pour mandat de conseiller le gouvernement sur toute question qui concerne les jeunes et veille à promouvoir et à défendre leurs intérêts.

Les membres du Conseil déterminent eux-mêmes les orientations de l'organisme. Deux d'entre eux forment l'exécutif du CPJ et sont soutenus dans leurs tâches par une équipe permanente.

La loi créant le Conseil permanent de la jeunesse a été adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale du Québec le 23 juin 1987 et les 15 premiers membres ont été élus en février 1988.

Pour faire progresser nos idées

Le Conseil permanent de la jeunesse publie des avis, des mémoires, des rapports et des recherches sur les sujets qu'il souhaite approfondir. Au cours des dernières années, il s'est notamment penché sur les questions suivantes : l'emploi, les clauses « orphelin », l'exode des jeunes vers les milieux urbains, la délinquance, le suicide, l'éducation, la formation professionnelle, l'aide sociale, l'accès des jeunes à la fonction publique québécoise, la nécessité d'une politique jeunesse, la santé, le développement régional... Il participe également aux commissions parlementaires lorsque les projets de loi étudiés touchent les jeunes.

Il organise aussi des événements publics tels que des consultations auprès des jeunes, des forums, des colloques, dans le but de connaître les points de vue des jeunes et de les faire valoir. Le Conseil suit aussi de très près l'actualité et réagit publiquement quand il croit que les intérêts des jeunes le commandent.

Le Conseil fait donc valoir le point de vue des 15-30 ans auprès des organismes gouvernementaux, des institutions publiques ou privées et de la population en général. Il travaille à ce que les décideurs tiennent compte des intérêts des jeunes et ouvre des portes à ceux et celles qui veulent participer au développement de la société québécoise.

2. Mise en contexte et déroulement

Le Conseil permanent de la jeunesse a résolu, lors de sa 104^e séance tenue les 8 et 9 juin 2002, de mettre en branle le projet Québec 2018.

L'objectif de ce projet est de soumettre au gouvernement, aux acteurs sociaux et à la population du Québec une vision de ce que pourrait être le Québec de 2018, et ce, dans tous les domaines.

Il a été convenu très tôt par les membres du CPJ que cette vision dépasserait les limites habituelles du Conseil et s'aventurerait dans plusieurs domaines encore peu connus des jeunes en général.

Le Conseil a également décidé qu'il puiserait ses idées à partir de trois sources distinctes : les discussions au sein de l'équipe du Conseil permanent de la jeunesse; une tournée de toutes les régions du Québec afin de rencontrer et de discuter avec des jeunes impliqués dans tous les domaines; et une revue de toutes les grandes réflexions qui ont eu cours au Québec dans les 40 dernières années sur des pans plus ou moins grands du modèle québécois.

Discussions au sein du CPJ

Les discussions entre les membres du CPJ ont eu lieu au cours de huit séances, tenues entre le 8 juin 2002 et le 12 janvier 2003.

Ces discussions ont été soutenues par le travail de l'équipe de recherche de la permanence du Conseil. Les membres de la permanence ont produit de nombreux textes synthétisant certaines problématiques et suggérant des pistes de solution. Ces avenues ont été discutées par les membres du Conseil pour être adoptées au cours de l'automne 2002.

Tournée des régions du Québec

Dans le même laps de temps, la permanence du Conseil a effectué une tournée des 17 régions administratives du Québec, visitant ainsi 18 villes entre le 30 septembre et le 6 décembre 2002. Lors de ces visites, des invitations à venir discuter du Québec de demain avaient été envoyées à tous les groupes de jeunes répertoriés par le Conseil permanent de la jeunesse, soit environ 1 700 groupes pour tout le Québec. Ces groupes œuvrent dans tous les domaines : éducation, travail, services sociaux, sports et loisirs, culture, etc.

L'équipe de tournée du Conseil a ainsi rencontré 287 jeunes impliqués de près ou de loin dans des organisations de taille et de vocation différentes, au cours de 54 rencontres tenues dans les villes visitées. Dans chaque ville, au moins une rencontre avait lieu le matin, l'après-midi et en soirée afin de permettre à tous de participer selon leur disponibilité.

Pour alimenter les discussions lors de ces rencontres, un document de consultation avait été envoyé au minimum deux semaines d'avance aux gens qui ont reçu une invitation. Les discussions portaient sur tous les thèmes qui intéressaient les gens présents, sans limitation de temps ou de pertinence : tous les sujets étaient à l'ordre du jour.

Lecture de nombreux ouvrages de référence

Enfin, les membres du Conseil permanent de la jeunesse ont lu en entier, au sein d'un comité de lecture dûment formé à cette fin, près d'une centaine d'ouvrages illustrant l'évolution du Québec au cours des dernières années. Chaque ouvrage était lu au minimum par deux personnes qui produisaient chacune une fiche de lecture distribuée à tous les membres du Conseil et de la permanence.

Considérations diverses

Dès le début du projet Québec 2018, il a été clairement convenu entre les membres du CPJ que les résultats de ces travaux ne constitueraient pas un avis du Conseil au sens strict du terme. Les avis du Conseil permanent de la jeunesse traitent toujours d'une problématique précise sur un sujet d'actualité. Or, dans le cas présent, l'exercice est tout à fait différent car il ne répond pas à un besoin à court terme. Une telle réflexion, qui s'est voulue libérée de toute position antérieure du CPJ, ne peut bien sûr l'engager formellement pour les 15 prochaines années.

Dans la même veine, bien qu'ayant abondamment discuté avec quelques centaines de jeunes lors de la tournée de l'automne 2002, et ayant entendu à ces occasions de très bonnes idées, les membres du Conseil permanent de la jeunesse ne prétendent pas que ce document représente les idées des gens rencontrés. Il s'agit plutôt de l'amalgame des priorités, problèmes, solutions et rêves les plus fous discutés tant au sein du Conseil que lors de la tournée. En clair, Québec 2018 ne représente que la position des membres du Conseil permanent de la jeunesse.



3. Consultation actuellement en cours

À la suite des événements récemment survenus dans le paysage politique québécois (élections générales, changement de gouvernement), le Conseil permanent de la jeunesse a choisi de retarder la publication de Québec 2018, afin de ne pas donner l'impression de vouloir s'impliquer dans la dynamique électorale ou préélectorale.

Le contenu de Québec 2018 étant tout de même très politique (bien qu'absolument non partisan), il aurait été difficile pour l'organisme gouvernemental qu'est le Conseil de publier un tel document à la veille d'élections.

Ayant pris cette décision, les membres du Conseil ont tout de même choisi de profiter du temps nouvellement acquis pour mieux préparer Québec 2018. L'idée de la consultation à laquelle vous êtes invités fait partie de cet objectif : que le CPJ ait un premier son de cloche de la part des gens qui nous semblaient les plus intéressés par ce projet.

Vous trouverez dans les pages qui suivent une brève description du contenu actuel de Québec 2018. Il s'agit là d'idées formulées par les membres du Conseil, par des participants à la tournée ou inspirées de lectures diverses que nous soumettons à votre jugement.

Des discussions sur ces thématiques constitueront la principale partie de la journée à laquelle nous vous convions. Nous vous les présentons selon le cadre qui a été retenu pour la version finale de Québec 2018.

Chapitre I

Je rêve d'un Québec libre et démocratique !

Le premier chapitre du document porte sur tous les sujets reliés de près ou de loin à la démocratie au Québec. Les questions relatives aux droits et devoirs des citoyens, aux institutions politiques que nous nous donnons, à la justice et à l'administration de celle-ci, à la capacité du citoyen de se faire entendre sur les thèmes le préoccupant, à la création d'une Constitution du Québec, au statut constitutionnel du Québec et à nos relations avec les autochtones sont ainsi abordées.

Voici quelques idées sur lesquelles nous souhaiterions avoir votre opinion :

- Création d'un statut de citoyen à 16 ans qui combinerait beaucoup de droits et devoirs actuellement répartis entre plusieurs âges : droit de vote, droit de travailler sans autorisation parentale, fin de la fréquentation scolaire obligatoire, droit d'avoir un permis de conduire, droit de consommer de l'alcool dans un bar, etc.
- Création d'une Constitution du Québec, qui établirait les grandes lignes de l'organisation de la vie en société au Québec
- Enchâssement de la Constitution du Québec dans la constitution canadienne ou proclamation de la Constitution du Québec afin de faire du Québec un pays indépendant
- Établissement au Québec d'un système républicain, où le président est élu au suffrage universel et où les pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire) sont nettement séparés
- Création d'un palier régional de gouvernement, doté de pouvoirs spécifiques et prévus dans la Constitution du Québec
- Instauration d'un mode de scrutin proportionnel mixte pour élire les membres de l'Assemblée nationale
- Tenue de plusieurs référendums sur des enjeux sociaux d'importance (avortement, clonage, légalisation de la marijuana) afin de refaire du référendum un exercice de consultation de la population qui n'est pas nécessairement lié à la question constitutionnelle
- Instauration de formations théoriques obligatoires avant d'entrer en poste pour les députés et les juges
- Nationalisation du système judiciaire
- Scission d'une partie du territoire du Québec afin de le rendre aux nations autochtones

Ce sont là autant de questions sur lesquelles nous souhaiterions avoir votre opinion et vos commentaires. Il est évident que la discussion sera ouverte, si vous souhaitez présenter d'autres idées.

Chapitre II

Je rêve d'un Québec solidaire !

Le second chapitre de Québec 2018 traite des mesures sociales à mettre en place dans le futur, que ce soit au Québec ou au niveau international. La question du filet de protection sociale offert à tous les citoyens sera abordée, ainsi que le rôle du Québec sur la scène internationale dans l'établissement d'une nouvelle solidarité mondiale. Toute la question du soutien aux familles québécoises ou à l'adoption sera également touchée, en regard du contexte démographique très inquiétant que nous vivrons dans les années à venir. Enfin, la question de l'immigration au Québec sera également traitée.

Voici quelques idées sur lesquelles nous souhaiterions avoir votre opinion :

- Création d'un revenu de citoyenneté de 12 000 \$ par an pour tous les citoyens québécois, en éliminant notamment l'assistance emploi, l'assurance-emploi, les prêts et bourses pour l'éducation post-secondaire, les rentes fédérales et provinciales, etc.
- Bonification du revenu de citoyenneté dans certaines circonstances (enfants à charge, incapacités physiques sévères, etc.)
- Positionnement international du Québec afin de mettre en place les bases d'un gouvernement mondial chargé de réguler les relations entre les nations
- Refinancement par les États (et non les organisations internationales non démocratiques) de la dette des pays en voie de développement
- Création d'une taxe internationale sur les échanges de capitaux (dite taxe Tobin)
- Élargissement de la notion de famille afin de faire preuve de réelle solidarité intergénérationnelle, autant avec les plus jeunes qu'avec les plus âgés
- Modification des lois du travail afin de permettre aux citoyens de déterminer la priorité relative du travail dans leur vie
- Mise en place d'un système uniforme et simple d'adoption internationale
- Instauration d'un mécanisme complet d'accueil des immigrants

Voilà quelques-uns des sujets que nous pourrions traiter lors de nos discussions; encore une fois, de nouvelles idées seront toujours les bienvenues.

Chapitre III

Je rêve d'un Québec de culture, de savoir et de sagesse !

Le troisième chapitre du document abordera toutes les questions relatives à l'éducation, à la culture et à l'éthique. L'organisation des différents réseaux en éducation, la lutte à l'analphabétisme et au décrochage scolaire, l'apprentissage de plusieurs langues, le développement accru d'infrastructures culturelles, l'expression culturelle en région, l'éthique dans la gestion publique et dans les débats sociaux seront autant de sujets abordés dans cette section.

Voici quelques idées sur lesquelles nous souhaiterions avoir votre opinion :

- Obligation de fréquentation scolaire jusqu'au secondaire IV (16 ans), avec exigence de réussite de certaines matières (éducation à la citoyenneté, etc.) afin d'assurer la capacité de chaque individu à se débrouiller dans la société québécoise
- Abolition des cégeps tels que connus actuellement pour les remplacer par des collèges universitaires dans un cas, et par des écoles professionnelles et techniques dans l'autre cas
- Arrimage de la formation professionnelle et technique du secondaire avec celle actuellement dispensée au collégial
- Ouverture de nombreuses antennes de l'Université du Québec dans plusieurs régions du Québec afin de créer des pôles régionaux de savoir accolés aux pôles régionaux de développement économique
- Centralisation de certains programmes offerts dans les universités afin de créer des masses critiques de ressources permettant l'atteinte de l'excellence
- Augmentation des frais de scolarité en relation avec le montant offert par le revenu de citoyenneté
- Création de maisons de la culture pour toutes les communautés culturelles du Québec (Portugais, Italiens, Chinois, Autochtones, etc.)
- Recentrage du rôle de l'État pour que le soutien de la culture se fasse beaucoup plus directement aux artistes
- Augmentation des exigences de formation pour les professeurs
- Création de normes éthiques de gestion publique

Ce sont là quelques sujets dont nous aimerions traiter avec vous. Encore une fois, vous serez invités à faire preuve d'originalité.

Chapitre IV

Je rêve d'un Québec de bien-être !

Le chapitre IV de Québec 2018 abordera toutes les problématiques reliées à la santé physique ou psychologique. De la même façon, toutes les questions reliées au développement militaire, à une conscience intergénérationnelle et au développement durable seront touchées. On parlera ainsi de sport, de médecine préventive, de lutte au désespoir sous toutes ses formes, de combat contre les grandes maladies du siècle, de maintien de la paix et de forces armées et finalement, de développement durable.

Voici quelques idées sur lesquelles nous souhaiterions avoir votre opinion :

- Installation dans toutes les grandes villes de zones dites de « tranquillité » : parcs spécialement aménagés où le niveau de décibels est contrôlé, où la flânerie est encouragée, pour permettre à tous de profiter d'un moment de calme
- Développement d'infrastructures sportives dans toutes les régions du Québec
- Assurer la couverture par la Régie de l'assurance-maladie du Québec des services de psychologues jusqu'à 16 ans
- Mise en place d'un corps militaire ayant deux objets uniquement : mission défensive et maintien de la paix dans le monde
- Arrêt complet de la production d'armes offensives au Québec
- Subordination de tous les choix politiques au développement durable, à l'écologie et à l'équité intergénérationnelle
- Réorientation du système de santé vers une première ligne complète et efficace
- Amélioration significative des conditions de vie des travailleurs de la santé

Nous discuterons de ces sujets et de beaucoup d'autres lors de notre rencontre; vous êtes d'ailleurs invités à allonger la liste.

Chapitre V

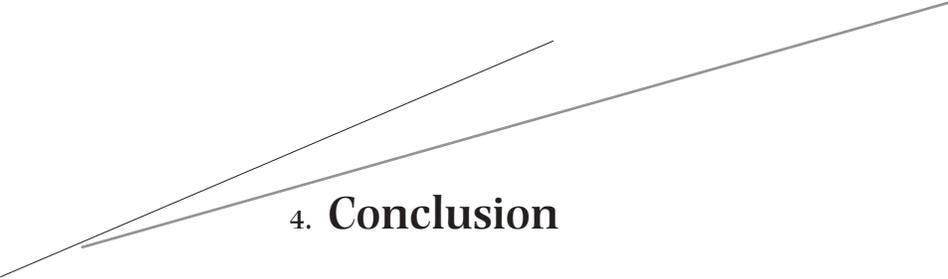
Je rêve d'un Québec prospère et efficace !

Le dernier chapitre du document Québec 2018 traitera de toutes les questions reliées à la gouvernance quotidienne de l'État québécois, à l'efficacité de l'administration publique, au développement de l'économie locale et internationale et aux gouvernements régionaux. Nous aborderons notamment la question du nombre de ministères et de la taille de l'État québécois, des pôles de développement économique viables pour le Québec, de leur répartition géographique, des accords économiques internationaux, et des paliers régionaux de gouvernement.

Voici quelques idées sur lesquelles nous souhaiterions avoir votre opinion :

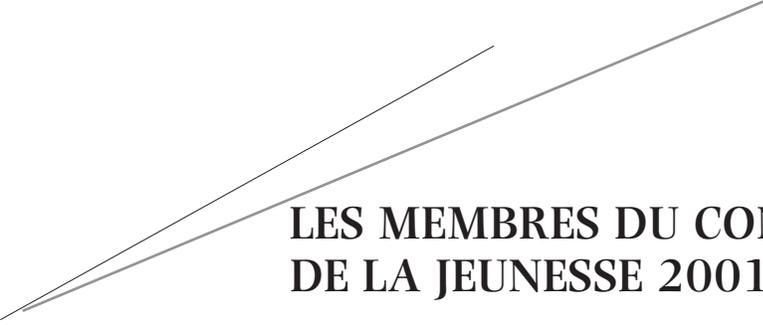
- Instauration de guichets uniques de services selon les missions de l'État dans toutes les localités afin de recentrer l'action publique sur le citoyen
- Privatisation de tous les services publics de soutien, c'est-à-dire qui ne sont pas destinés directement à un service aux citoyens
- Diminution drastique du nombre de ministères (sans sacrifier aucune mission) et conséquemment de la taille du Conseil des ministres
- Développement de pôles de développement économique dans toutes les régions du Québec
- Développement de la voiture électrique
- Soutien par l'État des produits du terroir
- Interdiction de publicité pour les sociétés d'État comme Loto-Québec
- Nationalisation de l'industrie de distribution du tabac
- Signature d'une entente de libre-échange entre le Québec et l'Union européenne
- Structure et fonctionnement des gouvernements régionaux
- Décentralisation de plusieurs pouvoirs aux municipalités
- Création d'une Société nationale du transport interurbain du Québec dont l'objectif serait de réduire les distances entre les différentes régions québécoises

Voilà quelques-uns des thèmes dont nous discuterons avec vous.

Two thin, parallel lines slanting upwards from left to right, starting from the left edge and extending towards the top right of the page.

4. Conclusion

Nous espérons que vous répondrez positivement à notre invitation, et nous attendons avec impatience le moment d'échanger avec vous de toutes ces idées et de plein d'autres encore.



LES MEMBRES DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE 2001-2004

Geneviève Baril

St-Boniface-de-Shawinigan

Youri Chassin

Montréal

Sophie Cunningham

Montréal

François Fréchette

Sherbrooke

Hugo Jollette

Témiscaming

Patrick Kearney

Saint-Jérôme

Patrick Lebel

La Tuque

Claudie Lévesque

Baie-Comeau

Sylvain Lévesque

Québec

Dominic Mailloux

Sorel-Tracy

Suzanne Moore

La Sarre

Marie-Eve Proulx

Hull

Lisa Roy

Thetford Mines

Félix Turgeon

Montréal

*Conseil permanent
de la jeunesse*

Québec 